

Arts et Spectacles : l'architecture ordinaire

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15474 – 7 F

JEUDI 27 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Compromis agricole sans clarification

En obtenant des Douze de ramener de 15 % à 12 % de la surface cultivée, le taux de jachère imposée aux producteurs, Jean Puech, ministre de l'agriculture, adresse un double signal aux paysans français. Méfiants à l'égard de la politique européenne de la France, ceux-ci savent aussi se rappeler au souvenir des élus en période pré-électorale.

Les limitations de production imposées par la nouvelle politique agricole commune (PAC), afin d'éviter les surplus, peuvent être revues à la baisse lorsque la situation du marché l'autorise. Et l'Union européenne, loin de renoncer à sa vocation exportatrice, est capable d'adapter sa production quand des débouchés existent.

Ce succès n'a été possible qu'en forçant le consentement, des Allemands en particulier, prêts à tourner le dos aux orientations auxquelles ils avaient souscrit, d'abord en adoptant, en 1992, la réforme de la PAC, puis en concluant les négociations relatives au GATT. La réforme apparaît comme un compromis – favorable à la France s'il est respecté – entre la nécessité de maîtriser la production et celle de conforter une agriculture compétitive et exportatrice. Elle prévoyait le gel de terres mais aussi une baisse des prix communautaires afin de les rapprocher des cours mondiaux. Les prix officiels ont bien été diminués mais ceux du marché n'ont pas suivi, faute d'une production suffisante. D'où la nécessité de laisser celle-ci s'accroître et de corriger les excès dûs aux politiques de restriction.

Oublieux de l'équilibre de la réforme, les Allemands ont expliqué que les prix élevés actuels leur convenaient, que si l'Union connaissait des difficultés d'approvisionnement, il lui suffisait de réduire ses exportations, au delà même des engagements pris lors des négociations du GATT. Les Britanniques ont suivi ainsi que les quatre pays (Autriche, Finlande, Suède et Norvège) qui s'apprêtent à rejoindre les Douze.

Avec l'appui de la Commission, M. Puech a pu vaincre ces réticences, mais les divergences sur les orientations de l'Europe verte demeurent. La France éprouve des difficultés grandissantes à faire reconnaître son droit à exporter avec l'appui financier de Bruxelles. Les Allemands, adeptes du libéralisme à la carte, protestent contre les limitations imposées aux importations de bananes en provenance de la zone dollar afin de protéger la production d'Afrique et des Antilles. Ils demeurent malgré tout partisans d'une agriculture protégée, avec, comme conséquence, des prix élevés et un déclin des exportations. L'Autriche et les pays scandinaves appuieront ces choix. Un futur élargissement aux pays d'Europe centrale donnera de nouveaux arguments à ceux qui entendent limiter la liberté de manœuvre des Français.

Les chrétiens-démocrates allemands réclamaient une clarification avec Paris sur l'avenir de la PAC. L'épisode de la jachère confirme que celle-ci est nécessaire.

Lire page 19

M 0147 - 1027 - 7,00 F

Pour lutter contre la corruption

M. Balladur veut renforcer le contrôle des marchés publics passés par les élus

M. Balladur devait rendre publiques, mercredi 26 octobre, sur France 2, ses propositions de réforme de la législation sur la lutte contre la corruption et sur le financement des activités politiques. Le premier ministre entend instituer un contrôle a priori, par les préfets, des marchés publics passés par les collectivités locales et qu'ils estimeraient litigieux. Il propose de réduire de 30 % le maximum des dépenses autorisées pour les candidats à l'élection présidentielle. Il souhaite un meilleur contrôle du patrimoine des élus, sans aller, toutefois, jusqu'à rendre celui-ci public, et une application plus stricte des règles relatives au « pantouflage » des hauts fonctionnaires dans des entreprises privées.



Réformer à la marge

« *Si Montesquieu dit vrai, si le ressort de la République est la vertu, alors nous ne sommes plus tout à fait en République.* » Après avoir énoncé ce constat pessimiste dès 1992 à l'article « corruption » de son *Dictionnaire de la réforme*, Edouard Balladur se décide enfin à réagir.

Faute d'avoir su le faire avec dextérité face aux ennuis judiciaires de quelques membres actuels ou anciens de son gouvernement, faute d'avoir entièrement réussi dans sa tentative pour s'imposer comme chef de la majorité – même si Valéry Giscard d'Estaing vient de lui écrire pour accepter son invitation à se rendre à Matignon – et après s'être mis dans la situation de l'agresseur vis-à-vis de Jacques Chirac, le premier ministre doit montrer qu'il reste serein dans l'adversité. Il n'a pas changé de politique et, malgré les apparences, son souci premier n'est pas la course à l'Elysée, mais demeure la bonne gestion des affaires de la France : voilà ce dont il devait tenter, mercredi soir, de convaincre l'opinion. D'où le choix de M. Balladur de s'exprimer sur une chaîne de télévision, à une heure de grande écoute, pour s'adresser directement aux Français, au-delà du milieu politique et journalistique, qu'il estime obsédé par les échéances électorales et qu'ont troublé les déclarations du premier ministre publiées par *le Figaro* (*le Monde* des 25 et 26 octobre).

Il est difficile, cependant, pour M. Balladur d'oublier le choc causé chez les électeurs par la mise au jour des méthodes de financement de l'action politique, des errements commis par certains élus dans le seul but d'un enrichissement personnel et de la facilité avec laquelle des chefs d'entreprise avaient participé à ces manœuvres corruptrices. Ce dossier devait donc être largement abordé par le premier ministre. Mardi 25 octobre, il en a longuement discuté avec les participants au déjeuner de la majorité et il a fait part de l'état de ses réflexions aux sénateurs RPR.

Même si, initialement, il avait estimé la législation française en la matière suffisante pour lutter contre ces débordements – même si certaines des affaires en cours sont antérieures à son application qui n'a pas encore pu, mécaniquement, produire tous ses effets –, il lui a bien fallu convenir que l'opinion, révoltée, attend au moins un durcissement des règles en vigueur.

THIERRY BRÉHIER

Lire la suite page 10

Lire aussi

Dix-sept jeunes filles voilées exclues d'un lycée à Lille

Dix-sept jeunes filles qui refusaient d'ôter le foulard islamique en cours ont été exclues du lycée Faidherbe de Lille, en application de la circulaire de François Bayrou proposant d'interdire le port de signes religieux « ostentatoires » à l'école. Dans un entretien au *Monde*, le ministre de l'éducation nationale réaffirme sa volonté de voir appliquer ce texte réglementaire, alors que d'autres décisions d'exclusion sont en supens, notamment à Mantes-La-Jolie (Yvelynes) et Goussainville (Val-d'Oise). Pour sa part, le mouvement SOS-Racisme réclame une loi pour interdire le foulard.

page 14

Prisons : limiter la récidive grâce aux libérations conditionnelles

Depuis une vingtaine d'années, le recours aux grâces et aux remises de peines a progressivement marginalisé la libération conditionnelle des détenus. Cette mesure, qui permet d'aider et de contrôler les anciens détenus, semble pourtant limiter les nouvelles condamnations. Dans un rapport remis au garde des sceaux, mercredi 26 octobre, la commission de prévention de la récidive, présidée par Marie-Thérèse Cartier, préconise donc de revivifier la libération conditionnelle et d'instaurer un suivi « post-pénal » pour les détenus les plus dangereux.

page 13

La chute du dollar influence l'ensemble des marchés financiers

De nouveau très vulnérable, le dollar a atteint, mardi 25 octobre, son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale face au yen (à 96,35) et, depuis deux ans, face au mark (à 1,4853) et au franc (5,0890). La devise américaine s'est reprise mercredi 26 octobre dans la matinée mais elle a entraîné dans sa chute les marchés des taux et des actions. La Bourse de Paris avait enregistré mardi son plus bas niveau depuis le 1er janvier avant de se reprendre mercredi en début de journée.

page 20

Elections dans l'incertitude au Mozambique

Deux ans après la signature de l'accord de paix qui avait mis un terme à seize années de guerre civile, les Mozambicains sont appelés aux urnes, jeudi 27 et vendredi 28 octobre, pour élire leurs députés et leur président de la République. L'avenir reste cependant incertain, les anciens ennemis, le FRELIMO (au pouvoir) et la RENAMO (Résistance nationale du Mozambique), étant tous deux convaincus de remporter la victoire. Aussi les observateurs redoutent-ils un scénario semblable à celui qui a mené à la reprise de la guerre en Angola.

page 6

L'Europe des brasiers mal éteints

Nous continuons notre série sur les irrédentismes en Europe par l'évocation du sort du peuple magyar éclaté entre plusieurs Etats – Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Serbie – dont les relations sont marquées une méfiance qu'alimentent les nationalistes extrémistes.

page 8



Le roi Hussein au-delà du Jourdain

A la faveur du traité signé avec Israël et au grand dam des dirigeants palestiniens le souverain jordanien tente de regagner le territoire perdu en 1967

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Depuis cette sombre journée du 27 septembre 1970, quand Yasser Arafat et Hussein de Jordanie, convoqués au Caire par Nasser, se retrouvèrent face à face, pistolet sur la hanche, pour négocier l'arrêt des sanglants affrontements palestino-jordaniens qui entreront dans l'Histoire sous l'appellation de Septembre noir (dix mille morts), la relation entre les deux survivants professionnels du Proche-Orient n'a jamais cessé d'être tumultueuse.

Aujourd'hui, les armes se taisent, mais l'affrontement continue. Plus fort que jamais. Conséquence ou disposition secrète du traité de paix israélo-jordanien qui devait être solennellement signé mercredi 26 octobre en présence du président Bill Clinton, le roi Hussein fait un retour discret mais puissant dans cette Cisjordanie qu'il perdit en 1967 face à l'armée israélienne. Abandonné par l'essentiel du monde arabe grâce auquel il avait pu s'imposer au monarque dans les années 70 et 80, Yasser Arafat a vu venir le danger. Mais tard. Aujourd'hui, il tente désespérément de s'opposer à ses visées.

« *Pour chacun des deux hommes*, juge un commentateur palestinien, *c'est tout simplement une question de vie ou de mort.* » Parce que la dynastie hachémite, originaire de l'Arabie devenue saoudite, a moins de quatre-vingts ans d'existence institutionnelle dans la région ; parce que plus de 60 % de ses 4,3 millions de sujets sont des Palestiniens réfugiés des guerres israélo-arabes de 1948 et 1967 ; parce qu'enfin ce sont eux, les Palestiniens, qui dominent la vie intellectuelle et économique de son pays, le « petit roi » a tout à craindre d'un succès de Yasser Arafat. Et tout à gagner de son échec.

Pénétration économique accélérée, renforcement du contrôle des institutions et des lieux saints islamiques de Jérusalem : six ans après avoir rompu les liens administratifs qui, depuis quatre décennies, unissaient son pays à « *la rive occidentale du Jourdain* » (Cisjordanie), le souverain hachémite, délibérément favorisé par Israël, a donc décidé de revenir en douceur dans ce territoire qu'on appelait jadis – jusqu'à l'occupation israélienne de 1967 – les marches de son royaume.

Nul ne connaît précisément l'objectif final du « petit roi ».

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 3 et nos informations pages 3 et 4

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

CULTURE

« L'UNESCO ? Inutile comme Mozart... »

A quoi sert l'UNESCO, dont le comité exécutif est actuellement en session à Paris ? Un rappel de son bilan, dans le monde bipolaire de l'après-guerre, prouve qu'elle a su préserver un lieu de débat, de rencontre et de rêve, transcendant les conflits et les partages. Aujourd'hui que ce monde a disparu, l'avenir de l'UNESCO passe par une redéfinition ambitieuse de son rôle : promouvoir une nouvelle culture de la paix.

par Hervé Bourges

A quelques mois de 1995, année du cinquantenaire de la création de l'ONU et de l'adoption de l'Acte constitutif de l'UNESCO, une question est dans tous les esprits : l'ONU, l'UNESCO, pourquoi faire ? Quel bilan, quel avenir ? Frédéric Rossif avait trouvé une merveilleuse réponse en forme de boutade poétique : « *L'UNESCO ? Inutile comme Mozart.* »

Cette organisation unique en son genre est en effet chargée de veiller dans le monde entier à la libre circulation des idées et des œuvres, en même temps qu'au rapprochement entre les hommes et entre les cultures, dans le respect des valeurs humanistes universelles qui fondent le système des Nations unies. Comment mesurer l'utilité d'une telle mission ? Comment ne pas voir qu'elle est aussi insaisissable que vitale ?

Pour autant, les objectifs et les modes d'intervention de l'UNESCO ne sont pas définis une fois pour toutes. Au contraire. Ils ont été formulés il y a un demi-siècle, dans un contexte mondial fondamentalement différent de celui d'aujourd'hui. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, après les dizaines de millions de militaires et civils, hommes, femmes et enfants tués, les villes anéanties, les écoles, les musées, les universités, les hôpitaux détruits, le monde découvrait, avec les deux bombes d'Hiroshima et de Nagasaki, que l'homme possédait désormais la capacité de déclencher l'apocalypse, de mettre fin à l'odyssée de l'espèce.

Les fondateurs de l'UNESCO étaient tout naturellement obsédés par le nazisme, et en particulier par le racisme, qui avait servi de justification à son entreprise de domination et de guerre. Ils partaient du constat que « *la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes* ».

L'ambition de départ était immense. Et il fallait commencer de très bas. Depuis les premiers niveaux de l'éducation. Non seulement reconstruire écoles et bibliothèques détruites, mais aussi reconstruire ce qui avait été détruit dans les consciences – épurer les manuels scolaires des falsifications historiques, des préjugés raciaux et chauvins dont ils étaient truffés ; rétablir les notions universelles de liberté, d'égalité, de droit à la base même de toute pédagogie ; rétablir les premiers canaux de dialogue entre citoyens de pays qui venaient de se faire une guerre totale.

A cette fin, l'UNESCO prit l'initiative de favoriser la création de nombreuses organisations internationales non gouvernementales ouvertes à toutes les communautés, qu'elles soient scientifiques, éducatives, artistiques, littéraires ou philosophiques et de renforcer celles qui existaient déjà. Elle favorisa aussi la constitution de commissions nationales dans chacun de ses Etats membres, en vue de permettre à tous les milieux intellectuels, scientifiques, culturels d'être associés directement à son œuvre.

Lorsque l'on s'efforce d'apprécier les acquis de ce demi-siècle, il ne faut pas seulement les rapprocher des espérances lyriques de l'immédiat après-guerre. Il faut aussi les rapporter aux conditions, très vite détériorées, dans lesquelles l'effort de l'UNESCO s'est développé : 1948, l'établissement du rideau de fer ; 1950, la guerre de Corée ; la guerre froide s'installe, les pactes de l'Atlantique Nord et de Varsovie se mettent en place ; l'équilibre de la terreur impose sa logique. Entre les vainqueurs, de nouveaux conflits se préparent, à tous les niveaux, et d'abord encore une fois, dans les esprits,

L'irruption des jeunes nations

Paradoxalement, c'est une nouvelle pomme de discorde qui, entre les deux camps retranchés, l'Est et l'Ouest, va réintroduire une nouvelle forme de dialogue. Un dialogue armé jusqu'aux dents, certes. Il s'agit de l'irruption rapide, dans l'arène politique internationale, de plus d'une centaine de jeunes nations, à peine sorties de l'étape coloniale. Emergeant à la souveraineté politique, elles doivent tout apprendre, tout repenser – et, en premier lieu, se repenser elles-mêmes – dans l'urgence, l'enthousiasme et l'inexpérience. Les nouveaux Etats doivent avancer à tâtons dans cet environnement international qu'ils découvrent avec peine, s'initier à ses arcanes et à ses chausse-trapes, et surtout y survivre entre les deux blocs géants qui leur font face. La plupart tentèrent de naviguer entre les deux, si possible groupés. C'était la naissance du mouvement des « non-alignés ».

L'Ouest et l'Est vont alors transférer peu à peu le terrain de leur confrontation vers ces continents qui se cherchent. Ils leur avanceront des capitaux et des savoir-faire – et leur vendront des armes. A travers ces nouveaux Etats, c'est un autre *modus vivendi* qui se met en place entre les deux grands blocs. Un jeu d'échecs à l'échelle planétaire, où les deux stratégies se déploieront par tiers-monde interposé.

Un lieu privilégié de concertation

Dans ce contexte, durant les années 60 et 70, l'UNESCO a joué un rôle considérable en fournissant à ces jeunes Etats un lieu privilégié de concertation, d'expérience, et, plus encore, d'auto-affirmation collective. L'ONU étant une arène trop directement branchée sur les rapports de forces politiques, et les autres organisations internationales étant trop techniquement spécialisées, c'est à l'UNESCO que l'on pouvait librement débattre de tout ce qui touchait à la vie de l'esprit, à la culture et à l'éducation, à la connaissance et aux spéculations. Bref, c'est là que l'on pouvait rêver tout haut.

Oscillant constamment entre les deux pôles de sa double vocation – concertation intellectuelle et coopération technique –, l'UNESCO allait alors s'identifier à un certain nombre de projets qui ont sans doute contribué à établir, entre les communautés scientifiques et culturelles de l'Ouest, de l'Est et du Sud, des liens de travail, des canaux d'échanges d'expériences, des transferts de connaissance, d'une inestimable densité. On connaît la suite, ce que l'on a baptisé la crise de l'UNESCO. Avec le recul, cette crise n'était-elle pas surtout le signe le plus évident d'un malaise beaucoup plus général du système des Nations unies dans son ensemble ? Et, en filigrane, de la complexité des relations internationales issue de la deuxième guerre mondiale ?

Toujours est-il que l'UNESCO a tangué – mais n'a pas coulé (contrairement à ce que certains prédisaient). Inutile ? Peut-être, mais à coup sûr irremplaçable. Puisqu'elle a réussi tout au long du demi-siècle écoulé, contre vents et marées, à tisser un réseau sans pareil de liens subtils, de complicités intellectuelles, d'expériences partagées, qui recouvre la planète entière et fait désormais partie de l'histoire de l'honnête homme du monde entier. Raison de plus pour qu'un tel instrument soit affiné, perfectionné – voire repensé –, afin de rester fidèle à sa vocation d'origine, dans un monde qui ne cesse de changer.

Il y a dix ans, l'UNESCO se heurtait encore à trois problèmes qui divisaient l'organisation internationale : tout d'abord, la guerre froide (conflit Est-Ouest) et la menace atomique qui s'ensuivait ; ensuite, le conflit israélo-arabe avec en toile de fond la reconnaissance de l'entité palestinienne et le statut de Jérusalem ; enfin, la persistance de l'apartheid. Dans ce triple contexte, l'UNESCO existait et survivait malgré les crises qui minaient l'organisation du fait de ces conflits.

Aujourd'hui, avec la quasi-disparition du communisme, l'opposition Est/Ouest n'existe plus, du moins dans ses formes anciennes. Les accords israélo-palestiniens rendent inéluctable la paix au Proche-Orient, même si le processus semble long. Enfin, l'apartheid est mort. Le monde est émietté, les repères ont disparu. Il se trouve confronté aux vieux démons des luttes tribales, à l'éclatement des frontières, à l'émergence d'un système mafieux international, à la primauté du matérialisme sur celle de l'esprit...

Des valeurs d'égalité et de solidarité

Le monde n'est plus bipolaire mais multipolaire, les illusions planificatrices ont fait place aux lois de la compétition sur un marché libre, le chômage de masse a remplacé la prospérité des décennies d'après-guerre, les conflits entre Etats cèdent le pas aux conflits ethniques ou religieux à l'intérieur de ces Etats.

Alors n'est-il donc pas temps de redéfinir plus que jamais le rôle, la tâche de l'UNESCO par rapport à cette situation ? L'organisation ne peut plus continuer à exister sans tenir compte de la redéfinition du monde, des nouveaux antagonismes d'un Est parcellisé, d'un Ouest matérialisé et d'un Sud multiforme. L'UNESCO pour quoi faire ? Pour, en amont de tous les conflits potentiels de la période à venir, multiplier et approfondir les canaux d'une nouvelle culture de la paix, qui irrigue des esprits trop longtemps conditionnés par les cultures de guerre. Cette culture positive, qui en appelle, non plus seulement à la cessation des haines ou des violences, mais de plus en plus à l'affirmation active, combattante, des valeurs d'égalité et de solidarité.

▶ **Hervé Bourges est ambassadeur, délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO.**

JUSTICE

Le bon vouloir du garde

Si le rapport des forces est aujourd'hui favorable aux juges, ce n'est que pour des raisons de circonstance. Sur le fond, rien n'a changé : le lien de subordination des procureurs au garde des sceaux demeure. L'actuel ministre de la justice en a fait lui-même la démonstration dans le dossier du financement du Parti républicain.

par Alain Vogelweith et Jean-Claude Bouvier

LA mise en examen presque quotidienne de chefs d'entreprise, d'élus ou de personnalités diverses, l'incarcération d'un ancien ministre et la démission d'un autre menacé de poursuites ont pu donner, au cours de ces dernières semaines, le sentiment que la justice s'était enfin libérée du joug du pouvoir exécutif et que, sur le terrain de l'indépendance, la bataille était sur le point d'être gagnée.

Pourtant rien n'a changé, ni les quelques textes qui régissent les rapports parquet-chancellerie, ni même la conception que l'actuel garde des sceaux développe de ses relations avec les procureurs. Le lien de subordination demeure, quand bien même les procureurs parviennent à obtenir les autorisations qu'ils sollicitent pour engager des poursuites. La médiatisation des affaires, le discrédit dont ont souffert les derniers gardes des sceaux socialistes en raison de leur interventionnisme judiciaire, la présence à la tête de quelques grands parquets d'hommes nommés par le gouvernement précédent, la nécessité d'afficher une farouche volonté de lutter contre la corruption, la proximité d'une échéance électorale décisive expliquent les difficultés du pouvoir actuel dans la gestion des affaires. Le feu vert donné par la chancellerie dans des dossiers sensibles procède davantage de l'intégration de ces contraintes que d'une stricte application de la loi.

En la matière, la loi se limite au seul article 36 du code de procédure pénale : « *Le ministre de la justice peut dénoncer au procureur général les infractions à la loi pénale dont il a connaissance et lui enjoindre d'engager ou de faire engager des poursuites.* » En clair, le garde des sceaux peut obliger un procureur à déclencher des poursuites quand bien même ce dernier ne les jugerait pas opportunes, mais il ne peut en aucun cas le lui interdire. En conséquence, l'ouverture d'une information ne peut être subordonnée à un quelconque feu vert du ministre de la justice.

Le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, s'est taillé un beau succès d'estime en sollicitant publiquement du garde des sceaux l'ouverture d'une information judiciaire sur le financement du Parti républicain. Pourtant, ayant estimé nécessaire d'engager des poursuites, il n'avait pas à attendre l'*imprimatur* de la chancellerie puisque la loi, dans sa lettre comme dans son esprit, interdit au garde des sceaux de bloquer ou de ralentir ces poursuites. Une procédure identique a été suivie pour la délivrance au juge Courroye du réquisitoire supplétif qui allait aboutir à l'incarcération d'Alain Carignon.

Les errements du passé

Il a fallu à chaque fois l'accord du garde des sceaux pour que la justice puisse passer. Peut-on se satisfaire d'un tel fonctionnement qui revient à faire dépendre l'issue d'une « affaire » du rapport des forces en présence ? Dans le dossier du financement du Parti républicain, la publication dans la presse des rapports successifs du conseiller Van Ruymbeke a contraint Pierre Méhaignerie à donner son accord pour l'ouverture d'une information. Mais il a fallu attendre près de six mois le bon vouloir du garde des sceaux pour que ces poursuites soient déclenchées.

Et ce n'est pas l'enquête préliminaire diligentée dans l'intervalle qui doit faire illusion : placée sous le contrôle et la direction du parquet, dont on mesure mieux aujourd'hui la marge de manœuvre à l'égard du ministre de la justice, et dotée de moyens d'investigations limités, une telle mesure ne permettait guère de démêler l'écheveau complexe des réseaux de financement des partis politiques. Elle avait, en revanche, l'avantage de donner *l'impression que l'on faisait quelque chose tout en ne faisant rien*. Une situation que le ministre de la justice aurait sans déplaisir laissé s'éterniser si l'épisode de la villa de Gérard Longuet n'avait de nouveau projeté le Parti républicain sous les feux de l'actualité.

Aujourd'hui, le rapport des forces pèse en faveur de l'action des juges, du moins dans les quelques affaires qui font la « une » des journaux. Mais demain, si cette conception des relations parquet-chancellerie perdure, soyons certains, pour peu que le contexte ait changé, qu'on en reviendra aux errements du passé.

▶ **Alain Vogelweith est secrétaire général du Syndicat de la magistrature et Jean-Claude Bouvier secrétaire général adjoint.**

BIBLIOGRAPHIE

Le trait d'union français

LE NOUVEAU DÉCOR INTERNATIONAL
de Francis Gutmann, avec le concours de J.-L. Iacconi, R. Leveau, Ph. Moreau-Desfarges. Julliard, 280 pages, 120 F.

DÉCRIRE, avec le maximum de clarté et de concision le monde de l'après-guerre froide. Définir le rôle que la France peut, et donc doit, y jouer. C'est à cette double et difficile tâche que s'est attelé un groupe de travail constitué sous l'égide de la Fondation nationale des sciences politiques. Chef d'entreprise devenu patron de la Croix-Rouge, secrétaire général du quai d'Orsay et ambassadeur à Madrid, avant de prendre la présidence de Gaz de France puis de l'Institut français du pétrole, Francis Gutmann était particulièrement qualifié pour l'animer et en présenter les conclusions.

Il a rédigé lui-même la saisissante synthèse qui occupe le premier tiers de l'ouvrage. Mort le « *rêve wilsonien* » (et bushien) d'un « *ordre mondial* », il faut faire face à la réalité d'une planète « *fondamentalement fragmentée* », où le « *besoin d'identité* », qui conduit facilement au « *rejet d'autrui* » s'oppose de mille façons à la réalité d'une « *indépendance multiforme* ». « *Indispensable au maintien de la stabilité* (...), *l'Etat offre trop souvent une image d'impuissance.* » Un succédané de *Pax romana* étant impensable, une « *nouvelle architecture internationale* » pourrait se fonder sur des « *Etats rénovés et des ensembles régionaux* », dont bien sûr l'Europe, en sachant qu'il ne saurait s'agir là que de « *points d'appui* » dans la « *recherche d'équilibres divers* ». Et que ceux-ci laisseront nécessairement subsister des « *terres inorganisées* » ce qui implique qu'on apprenne à « *gérer le flou* ». Il y faudra forcément des mécanismes de « *prospection, prévention, éventuellement médiation et négociation* ».

Suivent les contributions d'une série d'experts dont la caractéristique commune est d'appeler un chat un chat. Il faudrait les citer toutes. Retenons, comme particulièrement frappantes, celle du colonel « X » sur l'armée russe et les énormes difficultés auxquelles se heurte le plan de huit ans conçu par l'actuel ministre de la défense pour la réformer. Celle de Jean-Luc Domenach sur les diverses Asies à l'heure de remises en question qui n'épargnent personne. Celle de « M. Y » de qui l'on est heureux d'apprendre que « *le dogme islamique pourrait bien être plus flexible aux formes d'organisation politique que le dogme chrétien ou juif* ».

L'irrésolution de l'Europe

Celle de Pierre Moussa qui, pour réamorcer la pompe de la croissance au Nord, préconise de faire appel au « *seul moteur de rechange existant* », lequel se trouve au Sud ; évidence trop rarement reconnue et qu'on ne devrait cesser de répéter, de même qu'on ne dénoncera jamais trop, avec Serge Michailof, le « *bilan consternant* » de l'aide à l'Afrique, dont il compare l'effet à celui de l'aspirine : « *Elle masque les problèmes en traitant les symptômes.* »

Gutmann reprend la plume *in fine* pour dire le rôle qu'il conçoit, dans ce monde déstructuré, pour la France. Elle ne peut plus certes être « *seule* » mais doit continuer de « *faire par soi-même les choix essentiels* » et de « *se donner les moyens nécessaires pour le faire* ». De la dissuasion qui « *perd nécessairement de son efficacité avec la dissémination* » à l'humanitaire, de l'élargissement de l'Union européenne au sous-développement, à ses yeux le « *principal défi* », il n'est guère de sujet qu'il laisse dans l'ombre.

Tout en dénonçant l'ampleur des occasions manquées en 1989, tant avec l'Allemagne qu'avec l'Est, l'actuelle irrésolution de l'Europe, les erreurs commises au Maghreb, le soutien désastreux accordé en Afrique à des régimes corrompus jusqu'à l'os, il se refuse aussi bien au procès de tel ou tel, homme ou parti, qu'au découragement. Il n'est pas trop tard à ses yeux pour assigner à la France, au milieu du bouleversement général, « *une mission de trait d'union entre des mondes différents* ». Le ciel, et les Français, l'entendent !

ANDRÉ FONTAINE

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982), **André Laurens** (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991), **Jacques Lesourne** (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIERE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Le traité de paix israélo-jordanien et la tournée du président américain au Proche-Orient

Le traité de paix israélo-jordanien a été signé, mercredi 26 octobre, en milieu de journée, sur le site d'un ancien poste-frontière où le roi Hussein accueillait ses hôtes israéliens, le président Ezer Weizman, le premier ministre Itzhak Rabin, et le chef de la diplomatie Shimon Pérès. Arrivé du côté jordanien de la frontière, le *président Bill Clinton s'est joint aux* autres invités sous une vaste tente bédouine.

Alignés sur un podium, les hôtes du roi Hussein ont observé une minute de silence en mémoire du millier de personnes tuées au cours des trois principaux conflits armés entre l'Etat juif et la Jordanie. Puis un Jordanien et un Israélien ont récité simultanément des passages du Coran et de la Torah pour marquer la fin de quarante-six ans d'état de guerre entre les deux pays. Assis à une table ovale, M. Rabin et son homologue jordanien, flanqués du président Clinton et du monarque hachémite, ont ensuite signé le traité de paix que la Knesset avait approuvé, la veille, par cent cinq voix pour, trois contre et six abstentions.

Plus de cinq mille deux cents invités ont assisté à cette cérémonie, parmi lesquels au moins une dizaine de chefs de la diplomatie dont le Russe Andreï Kozyrev. La France était représentée par le ministre des affaires sociales Simone Veil, l'Union européenne, par Jacques Delors.

***Arrivé au Caire dans la nuit de mardi à mercredi* – première étape d'une tournée dans six pays du Proche-Orient –, M. Clinton s'est aussitôt recueilli sur la tombe de l'ancien président Anouar el Sadate, assassiné, le 6 octobre 1981, pour avoir été le premier chef d'Etat arabe à avoir fait la paix avec Israël. Mercredi, dans la matinée, il s'est entretenu avec son homologue égyptien Hosni Moubarak. Les deux hommes ont ensuite été rejoints par Yasser Arafat avec lequel ils ont discuté pendant une heure.**

***Le chef de l'exécutif américain a affirmé*, au cours d'une conférence de presse, nous indique notre correspondant au Caire, que le président de l'Autorité palestinienne s'était engagé devant lui à combattre le terrorisme. *« M. Arafat a lui-même commencé les discussions en exprimant son désir de combattre les groupes terroristes et sa volonté de faire tout ce qu'il pourrait, a-t-il déclaré. Nous admettons tous qu'il est impossible de garantir un succès à cent pour cent,* a-t-il ajouté. *Ce que nous voulons c'est cent pour cent d'efforts. »* Le président Clinton a insisté sur le fait qu'il fallait *« déployer autant de courage pour combattre les ennemis de la paix qu'il en fallu pour faire la paix ».* Evoquant le fait que la Syrie demeure inscrite sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, il a reconnu que *« le terrorisme est toujours un problème ».* Mais, selon lui, *« le meilleur moyen d'y mettre un terme, c'est de parvenir à une paix globale »* au Proche-Orient.**

Après la signature du traité de paix, le président américain devait prendre la parole devant le Parlement jordanien, puis passer la nuit à Amman avant de s'envoler, jeudi matin, pour Damas. – *(AFP, Reuter.)*

Le roi Hussein au-delà du Jourdain

Suite de la première page

S'agit-il, comme certains éditorialistes israéliens l'écrivent depuis des mois, de remettre en selle une version légèrement différente de ce que les travaillistes au pouvoir, et notamment Shimon Pérès, appelaient naguère *« l'option jordanienne » ?* Le roi Hussein a souvent rejeté l'offre israélienne de réannexer le million de Palestiniens de Cisjordanie, en échange de la récupération d'une partie de ce territoire.

Mais le monde a changé et les conditions régionales aussi. En signant avec Israël les accords d'Oslo, Yasser Arafat a ouvert le chemin de la paix formelle qui s'établit aujourd'hui entre Amman et l'Etat juif. Nul ne peut plus accuser Hussein, ni aucun autre chef d'Etat musulman, de rompre la solidarité inter-arabe, voire de *« trahir la cause palestinienne ».* Chef historique d'une organisation reconnue comme *« l'unique représentant du peuple palestinien »,* c'est Yasser Arafat qui, le premier – après l'Egypte en 1979, mais c'est une autre histoire – a montré la voie du rapprochement et de la reconnaissance d'Israël. *« Ce fut sa plus grande erreur »,* dit aujourd'hui l'un de ses anciens alliés palestiniens.

La stratégie jordanienne

Comment évolueront les rapports entre Hussein de Jordanie et ses anciens sujets de Cisjordanie ? Il est trop tôt pour le dire, mais une stratégie assez transparente de reconquête est bel et bien en train d'émerger. *« Le roi,* disait l'un de ses affidés palestiniens, Nasseridine Nachachibi, *est un honnête homme. Je suis sûr qu'au fond de son cœur il veut récupérer les territoires qu'il a perdus en 1967. Mais pas en catimini, non, en pleine lumière. »*

Cette stratégie ne consiste plus à s'imposer aux Palestiniens. Il s'agit de créer le climat propice qui incitera les habitants de Cisjordanie à lui faire allégeance. A lui plutôt qu'à Yasser Arafat. *« Il ne faut pas s'y tromper,* remarquait récemment Zyad Abou Amer, un politologue de l'université de Bir Zeit, *si Arafat échoue à Gaza, Hamas n'est pas le seul autre terme de l'alternative pour les Palestiniens. Il y a aussi le roi. »*

Bref, telle que perçue par les fidèles du chef de l'OLP, la stratégie jordanienne s'articule autour d'une idée force : tout mettre en œuvre, avec l'aide, si possible, d'Itzhak Rabin, pour rendre l'autonomie de Gaza – et plus encore celle de Jéricho, frontalière du royaume – aussi peu attrayante que possible. Tout faire pour démontrer aux Palestiniens de Cisjordanie qu'ils ont plus à gagner, y compris pour ce qui concerne la pérennité de leur présence à Jérusalem-Est, en se rassemblant sous la bannière du roi plutôt que sous l'étendard de l'homme au keffieh.

Yasser Arafat sera-t-il capable d'arracher aux Israéliens les territoires nécessaires à l'émergence d'un Etat palestinien souverain, avec pour capitale la partie orientale annexée de Jérusalem ? Le chef de l'Autorité palestinienne réussira-t-il à établir un climat de confiance avec les pays donateurs européens et américain ? Recevra-t-il finalement le soutien financier nécessaire, non pas à la subsistance mais au développement de l'économie des territoires ?

Quel genre de régime politique y établira-t-il ? Va-t-on vers une guerre civile avec les islamistes ? Quelle sera la valeur du « passeport » concédé par Israël au chef de l'OLP dans les accords du Caire ? Pourra-t-on librement voyager avec ce document ? Voilà les questions concrètes que se posent aujourd'hui les élites politiques, intellectuelles et économiques dans les territoires palestiniens. L'expérience « Gaza-Jéricho » n'a que quatre mois mais, déjà, les cafouillages, les bavures et les insuffisances accumulées par Yasser Arafat et son équipe enracinent le doute.

La résistance israélienne à presque tout ce qui pourrait améliorer les choses à Gaza, le bouclage systématique de l'enclave à chaque incident ou attentat, le renforcement quotidien de la judaïsation démographique à Jérusalem-Est, la poursuite des expropriations en Cisjordanie occupée pour l'agrandissement de colonies juives existantes ou pour l'extension du réseau routier qui les relie entre elles, tout ou presque semble s'accumuler pour mettre en lumière la faiblesse et le manque de crédibilité de Yasser Arafat.



Visiblement soutenue par Itzhak Rabin, au grand dam d'ailleurs de certains de ses diplomates de très haut rang qui jugent le jeu *« immédiatement contre-productif* (montée du Hamas et du terrorisme) *et, à terme, très dangereux puisque le cœur du conflit reste palestinien »,* la stratégie jordanienne apparaît tout à la fois moins ambitieuse et plus réaliste. L'équation tient en une vieille formule jadis employée par une grande partie de la classe politique israélienne : *« l'Etat palestinien existe déjà, il s'appelle pour l'instant Jordanie ».*

Monnaie, passeport, armée, siège à l'ONU, respect international : la Jordanie a beau être pauvre, elle a une personnalité reconnue de tous et elle jouit en outre, depuis quelques mois, de l'amitié de la dernière super-puissance de la planète. *Last but not least,* Amman devient maintenant, de par la longueur de sa frontière commune avec lui – plus de 400 kilomètres en comptant la Cisjordanie –, le partenaire arabe privilégié de l'ancien ennemi sioniste. Qui dit mieux ?

« Nous sommes Palestiniens et nous n'accepterons jamais de renoncer à notre Etat pour devenir Jordaniens » rétorquent, avec une régularité métronomique, les élites politiques palestiniennes. Reste que la quasi-totalité des habitants de Cisjordanie, citoyens jordaniens jusqu'en 1967, ont de la famille et parfois des intérêts de l'autre côté du Jourdain. Reste aussi que presque tous renouvellent régulièrement leur passeport jordanien, parce que c'est le seul qui leur est attribué, le seul qui leur permette de voyager.

La plupart des personnalités et des notables palestiniens qui nous ont reçu ont insisté pour préserver leur anonymat, parce qu'une critique un peu trop vive de *« sa majesté »* peut les priver pour longtemps d'une visite familiale à Amman ou d'un document de voyage international. On raconte même que certains « ministres » de l'Autorité autonome dirigée par Yasser Arafat n'ont pas pu renouveler leur passeport jordanien ces derniers mois.

« Un mélange de récompense et de punition ». Ainsi, l'un de ces célèbres anonymes résume-t-il la stratégie employée par Amman à l'égard des Palestiniens. Apparemment, elle donne des résultats. Un sondage publié un an avant le début de l'Intifada, en 1986, par *El Fajr, un journal palestinien disparu l'an* dernier, indiquait que 3 % seulement des personnes interrogées se prononçaient en faveur d'un *« avenir commun »* avec la Jordanie.

Il y a trois semaines, le très sérieux Institut de recherches palestiniennes de Naplouse a refait l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1 250 personnes. Réponses : 25,4 % des habitants de Cisjordanie sont pour une *« unité complète »* avec Amman et 20,7 % se prononcent en faveur d'une confédération avec la Jordanie. Total 46,1 %, contre 52 % pour un Etat palestinien entièrement indépendant. Indication plus inquiétante encore pour Yasser Arafat : c'est à Jérusalem-Est que se trouve la plus forte majorité (58,1 %) de Palestiniens en faveur de l'unité ou de la *confédération avec Amman.* L'idylle israélo-jordanienne commencerait-elle déjà à bouleverser l'échiquier régional ?

PATRICE CLAUDE

Une reconquête économique qui met hors jeu Yasser Arafat

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Vendredi 21 octobre, au quartier général de l'administration militaire israélienne à Naplouse, on sablait le champagne. Motif : le retour en Cisjordanie occupée, après vingt-sept ans d'absence, de l'Arab Bank of Amman. Après la Bank of Jordan et la Cairo-Amman Bank, c'est le troisième établissement jordanien à rouvrir ses portes dans les territoires palestiniens. Cinq autres banques de même origine attendent les licences qui leur seront distribuées par Israël.

Yasser Arafat, qui espère toujours prendre le contrôle de la Cisjordanie quand l'Etat juif aura accepté de redéployer ses soldats hors des zones palestiniennes peuplées, n'aurait, selon son entourage, même pas été consulte. Depuis juillet dernier, quand Israël et le royaume hachémite ont mis fin à l'état de belligérance théorique qui était le leur depuis 1948, une vingtaine de succursales bancaires, directement ou indirectement jordaniennes, ont été ouvertes, ou rouvertes, dans le territoire.

Deux mois plus tôt, presse par Israël et son partenaire américain, Yasser Arafat, renonçant *« temporairement »* à ouvrir une banque centrale palestinienne et à frapper monnaie, avait accepté de laisser au dinar jordanien et au shekel israélien le monopole des échanges courants qui est le leur dans tous les territoires occupés depuis 1967. Depuis, toutes les décisions financières et économiques appliquées à la Cisjordanie, enclave autonome de Jéricho incluse, doivent impérativement recevoir l'*imprimatur* des banques centrales d'Israël et d'Amman, lesquelles travaillent désormais en coopération. Yasser Arafat menace, vitupère, personne n'entend.

En août, Israël, qui avait interdit en 1967 l'essentiel des exportations jordaniennes vers les territoires, a signé un accord avec Amman pour l'importation, à destination des Palestiniens de Cisjordanie, d'environ 160 millions de francs par an de produits jordaniens. Non consulté, M. Arafat a réagi en interdisant le transport de ces produits jusque dans son enclave de Gaza et, dans le même temps, il a lui-même passe un accord du même type avec l'Egypte.

Un havre de développement

Depuis les accords d'Oslo il y a treize mois, une bonne centaine de joint-ventures ont ete créés entre entreprises palestiniennes et jordaniennes, voire, notamment par le biais de prête-noms, entre societes israéliennes et palestiniennes de Cisjordanie. Même le grand argentier de l'Autorité autonome, Ahmed Koreï, alias Abou Alaa, a ouvert, en avril dernier, une societé privée d'investissement dont le siege est à Amman. De nombreux hommes d'affaires de Naplouse – 160 000 habitants, deuxième ville palestinienne du monde derriere... Amman, où les Palestiniens seraient le double – ont établi des liens avec cette société.

Bref, tandis que Gaza et ses 900 000 habitants donnent de plus en plus l'impression d'être à jamais voues à la misère et au surpeuplement, tandis que la seule ouverture – et encore, ce sont les soldats israéliens qui contrôlent la frontière – de l'enclave autonome s'ouvre sur l'Egypte, laquelle est devenue partenaire principal et obligé de M. Arafat, la Cisjordanie, dix fois plus grande, avec une population équivalente à celle de Gaza, apparaît, par contraste, un havre, non de liberté, mais de développement. L'aspiration nationaliste palestinienne est-elle soluble dans la prosperite économique, même relative ? C'est, semble-t-il, le pari commun engage sur l'avenir par Israël et son nouvel ami sur la rive orientale du Jourdain...

P. C.

Des relations secrètes et ambiguës

« La logique aurait voulu que ce soit à la Jordanie de signer en premier », soupirait Anouar El Sadate, en 1979, au moment de conclure avec Israël un traité de paix dénoncé – parce que *« séparé » – comme une trahi*son dans le reste du Proche-Orient. Le président égyptien, qui allait être mis au ban de la « nation arabe », savait mieux que quiconque à quel point une entente entre l'Etat juif et le royaume hachémite était *a priori* plus « naturelle » qu'avec son pays.

Dans l'Histoire, les deux rives *du Jourdain ont toujours été* étroitement associées. Ce sont les Britanniques, après la chute de l'Empire ottoman à la fin de la première guerre mondiale, qui ont distingué la Transjordanie de la Palestine pour donner un trône à la dynastie hachémite, évincée d'Arabie.

Depuis l'indépendance complète de la Jordanie, en 1946, *et la création de l'Etat juif,* en 1948, les Israéliens, convaincus que les Jordaniens représentaient le maillon le plus faible de la chaîne de leurs ennemis, n'ont cessé de nouer des contacts secrets avec les dirigeants d'Amman, et ceux-ci les ont plus ou moins acceptés, dans le souci de se préserver des foudres *israéliennes qui* auraient pu les emporter, au risque *de s'attirer la méfiance* et l'hostilité de leurs « frères » arabes.

Le regret de Moshe Dayan

Pionnière dans cette démarche, Golda Meir, déguisée *en Palestinienne, fut ainsi* envoyée par David Ben Gourion en mission auprès du roi Abdallah, qui allait être assassiné à Jérusalem en 1951 et à qui Hussein succèdera peu après. Jusqu'aux derniers préparatifs du traité de paix, *de telles ren*contres se sont multipliées – en *Grande-Bretagne, aux Etats*-Unis, en France, au Maroc ou ailleurs – entre gouvernants israéliens et le roi Hussein lui-même, ou l'un de ses représentants.

Les Israéliens ont toujours été très partagés dans leur attitude à l'égard de la Jordanie, dont les troupes leur avaient donné le plus de fil à retordre pendant la guerre de 1967 mais n'avaient pas bougé en 1973. Partagés entre la volonté de ménager le « petit roi », parce qu'il était le plus modéré *de leurs ennemis,* et la tentation de provoquer sa *chute.*

Moshe Dayan, qui lui aussi *avait dû se travestir et masquer* sa célèbre calvitie sous une perruque pour un rendez-vous clandestin au Maroc, regrettait, après coup, qu'Israël eût prêté main forte au roi Hussein en 1970, et n'eût pas alors laissé les Palestiniens s'emparer du pouvoir à Amman, durant Septembre noir. L'armée *israélienne* avait dissuadé les Syriens de *venir au secours de l'OLP,* qui affrontait la légion du roi et devait être chassée vers le Liban. Le regret de Dayan reflétait cette vieille tentation israélienne de considérer la Jordanie comme un Etat palestinien pour éviter qu'un *autre ne se crée sur* la rive occidentale du Jourdain. *Tentation qui ne s'est jamais* dissipée et que les Palestiniens, amers, lisent entre les lignes du traité signé mercredi.

FRANCIS CORNU

Le traité de paix israélo-jordanien et la tournée du président américain au Proche-Orient

La Syrie reste ferme sur ses exigences concernant le Golan

AMMAN

de notre envoyée spéciale

Seule, avec le Liban, à n'avoir pas encore fait de progrès notables dans les négociations avec Israël, la Syrie attend avec une évidente satisfaction le président Bill Clinton. Pour la Syrie, qui figure toujours sur la liste américaine des pays soutenant le terrorisme, cette visite est incontestablement une victoire. *Mais l'euphorie manifestée* par la presse – toute officielle –, qui y voit *« la reconnaissance du rôle central de la Syrie »*, ne masque pas totalement une certaine inquiétude des dirigeants syriens.

Depuis un mois, tous les gestes accomplis dans le cadre du processus de paix – l'assouplissement du boycottage d'Israël par les pays du Golfe, l'échange par le Maroc et la Tunisie de bureaux d'intérêts avec l'Etat juif, les entretiens à New-York du chef de la diplomatie israélienne avec plusieurs ministres arabes et enfin le traité de paix jordano-israélien – vont à l'encontre des désirs de Damas qui se sent de plus en plus isolée. Dans ce contexte, la visite du président Clinton apparaît comme un moyen de pression supplémentaire, d'autant qu'en se rendant à Damas avant Jérusalem le chef de l'éxécutif américain n'apporte vraisemblablement rien de nouveau.

Depuis la rencontre de Genève qui, en janvier dernier, avait réuni pendant huit heures les président Assad et Clinton, les négociations syro-israéliennes paraissent encore loin d'un déblocage. Or, malgré le climat de paix, la Syrie entend bien faire savoir au président américain qu'il ne saurait la contraindre à suivre des voies qu'elle dénonce. Elle n'entend pas, par exemple, marcher sur les traces de la Jordanie laquelle, aux yeux du président Assad, a accompli un acte *« impie »* en acceptant de laisser à Israël la jouissance des terres dont elle retrouve la souveraineté.

Cette visite, la première d'un *président* des Etats-Unis depuis vingt ans, revêt toutefois une importance toute particulière pour Damas qui, tout autant sinon plus que la paix avec Israël, souhaite une normalisation avec Washington. Après la chute de l'Union soviétique, principal allié de Damas, le président Assad a vite pris la mesure des changements qui s'opéraient à l'échelle internationale et s'est employé à agir dans le « sens de l'Histoire ».

Depuis l'ouverture de la conférence de paix de Madrid en octo*bre 1991, la Syrie réclame* un rôle majeur des Etats-Unis garants du processus. Le président Assad n'a jamais manqué l'occasion de rappeler à ses différents interlocuteurs américains que, sans engagement continu de leur part, aucun accord avec Israël ne serait possible.

Les « progrès » enregistrés à ce jour, notamment l'amélioration de l'atmosphère, sont sans aucun doute à mettre au compte des cinq navettes effectuées en cinq mois par le secrétaire d'Etat américain, les Etats-Unis étant les seuls intermédiaires acceptés par la Syrie dans ses discussions avec l'Etat juif.

« La Syrie ne s'engagera jamais sans une solide garantie américaine quant au respect des clauses de son accord avec Israël », affirme un bon observateur. *Seuls les Etats-Unis sont en mesure de donner au président Assad des assurances quant à son rôle régional une fois la paix signée »*, ajoute-t-il. Le maintien de ce rôle est essentiel pour le président syrien, qui veut pouvoir contrebalancer les « risques » *d'une paix qui pourrait donner* à Israël la suprématie sur la région.

C'est à Israël de bouger

En acceptant le principe d'une normalisation avec l'Etat juif après le retrait total des troupes israéliennes du Golan et de la zone occupée au Liban sud, le président Assad estime avoir fait une concession majeure. Le discours de l'ancien président George Bush à l'ouverture de la conférence de Madrid, appelant à l'échange de relations diplomatiques, économiques et culturelles entre les Etats de la région une fois la paix conclue, avait fait bondir la délégation syrienne.

Réaliste et pragmatique, le président Assad a, depuis, compris qu'il ne pourrait pas échapper à ce qui constitue sans aucun doute pour lui une amère pilule. Mais il n'entend pas l'avaler sans avoir d'abord récupéré tous les droits de son pays, c'est-à-dire, pour *reprendre la formule d'un officiel, « jusqu'au dernier grain de sable du plateau du Golan »*. Cette exigence, le président Assad la répétera sans aucun doute au président Clinton. Avec d'autant plus de force, qu'après avoir, à Genève, offert au président américain l'acceptation du principe de la normalisation, le président syrien attendait de son interlocuteur qu'il lui donne en retour un engagement de retrait israélien sans lequel Damas ne bougera pas sur le fond.

En revanche, et pour satisfaire les demandes américaines en ce sens, la Syrie s'est montrée plus souple dans la forme, en faisant un certain nombre de gestes qui rendent crédibles sa volonté de paix, sans mettre en cause ses exigences fondamentales. Le dernier et le plus spectaculaire a été un entretien accordé pour la première fois à un média israélien par le ministre des affaires étrangères, Farouk Charah. Des journalistes de la télévision israélienne munis de passeports de pays tiers se sont rendus à Damas. La presse syrienne a par ailleurs, tout en les critiquant, fidèlement rendu compte des diverses phases des négociations jordano-israéliennes.

Pour Damas, c'est désormais à Israël de bouger *et seuls les Etats*-Unis peuvent l'y contraindre. C'est l'essentiel du message que cherchera à faire passer le président syrien, tout en s'assurant d'une amélioration des relations bilatérales. Malgré la décision *prise à Genève de mettre à plat* les contentieux syro-américains, rien ne semble avoir réellement bougé sur ce point. Le président Clinton a lui-même réaffirmé que son voyage ne contribuerait pas à rayer la Syrie de la liste noire du département d'Etat. Pour l'instant et pour des raisons différentes, Washington et Damas ont besoin l'un de l'autre, mais le président Assad, que rien ne menace chez lui, préférera attendre plutôt que de céder.

FRANÇOISE CHIPAUX

Zones sous souveraineté Jordanienne mais prêtées à Israël

Zones récupérées par la Jordanie

« Régime spécial » pour deux zones frontalières

Pensant sans doute au Golan, le président syrien Hafez el Assad a qualifié d'*« impie »* la *« location »*, selon lui, de terres par la Jordanie à Israël en vertu du traité de paix signé mercredi 26 octobre. En fait, d'après le texte du traité et des ses annexes, il ne s'agit pas d'une location mais d'une reconnaissance de *« propriété »* des terres par des Israéliens.

Le traité – par ailleurs tout ce qu'il y a de plus classique – dispose, dans son article 3, que la frontière internationale entre la Jordanie et Israël est celle *« délimitée par référence à la définition de la frontière sous le mandat* [britannique] (...) *sans préjudice aucun du statut de tout territoire passé sous contrôle militaire israélien en 1967 »*. En clair, ce dernier membre de phrase confirme la renonciation, annoncée en 1988 par la Jordanie, à ses droits administratifs et juridiques sur la Cisjordanie.

Néanmoins, les régions de Baqoura-Nahariya, au nord, et celle de Zofar, dans la vallée de l'Arabe – de l'Arava, en hébreu –, au sud, dont la superficie n'est pas précisée par le texte, souffrent une exception. En vertu des annexes 1 (b) et 1 (c) du Traité, Israël *« reconnaît la souveraineté »* jordanienne sur ces deux régions, dans lesquelles toutefois *« existent des droits israéliens de propriété privée »*.

Amman s'engage en conséquence à *garantir « sans charge, l'entrée, la sortie et la mobilité* [de mouvement] *de ces propriétaires »* dans ces zones, ainsi que de *« leurs invités et employés »* et à *« les autoriser à disposer librement de leur terre »*. *« Des officers de la police israélienne en uniforme »* auront accès à ces régions dans le but *« d'enquêter sur des crimes ou d'autres incidents impliquant ces propriétaires, leurs invités et leurs employés »*. Ce *« régime spécial »* est d'une durée de 25 ans renouvelable automatiquement pour *« les mêmes durées, sauf dénonciation un an avant* [l'expiration du délai] *par l'une des deux parties, auquel cas (...) des consultations seraient entreprises »*.

Sur les questions de sécurité, une disposition du traité risque de créer à plus ou moins court terme des problèmes. Le document stipule en effet que les deux parties s'engagent à *« prendre des mesures nécessaires et efficaces pour prévenir l'entrée, la présence et les opérations sur leur territoire de tout groupe ou organisation (...) qui menacerait la sécurité de l'autre partie par l'usage ou l'incitation à l'usage de la violence »*. En d'autres termes, la Jordanie devra sévir en particulier contre le mouvement palestinien de la résistance islamique, Hamas, qui a pignon sur rue à Amman.

« Journée de deuil national » et grève générale décidées par l'OLP et Hamas

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ecarté des réjouissances israélo-jordaniennes, très inquiet des conséquences de ce traité de paix sur l'avenir de son peuple, furieux de l'avantage offert par Israël à Amman sur les Lieux saints musulmans à Jérusalem-Est, fragilisé par le Hamas, marginalisé par ceux-là mêmes qu'il voulait considérer comme ses *« partenaires de paix »* (Israël et les Etats-Unis), Yasser Arafat *apparaît de plus en plus comme un* homme en voie de déstabilisation politique et psychologique.

Mardi 25 octobre, avant son départ pour Le Caire, où il devait brièvement rencontrer, le lendemain, le président Clinton – *lequel, à son grand déplaisir*, a refusé de le voir dans l'une des enclaves autonomes qu'il contrôle à Gaza ou Jéricho –, le chef historique de l'OLP a donné son feu vert à une grève générale de tous les Palestiniens dans les territoires *occupés, la partie orientale* de Jérusalem comprise. Décrétée *« journée de deuil national »* par le Fatah, l'organisation fondée par M. Arafat, la grève est soutenue par le mouvement de la résistance islamique Hamas, le Djihad islamique et la quasi-totalité des factions palestiniennes. *« Qu'ils le veuillent ou non, Jérusalem est la capitale éternelle de Palestine, et ceux à qui cela déplaît peuvent toujours boire toute l'eau de mer de Gaza. »* Remonté comme jamais depuis son retour sur le sol palestinien le 1er juillet dernier, Yasser Arafat s'exprimait mardi devant deux mille étudiants de l'université islamique *El Azhar* de Gaza. Se référant au blocus imposé depuis une semaine à l'enclave autonome par Israël, le chef de l'Autorité transitoire a ajouté que *« les Palestiniens ne ploieront pas le genou devant ceux qui veulent les affamer. (...) Les barrages de Rabin ne nous impressionnent pas »*, a-t-il ajouté dans un tonnerre d'applaudissements.

P. C.

Départ pour Bagdad de Jean-Pierre Chevènement. – Après avoir été reçu par le roi Hussein de Jordanie, l'ancien ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement, a quitté Amman, mercredi 26 octobre, à destination de Bagdad pour une visite de cinq jours en Irak. Lors de la crise du Golfe, en août 1990, il avait démissionné de son poste pour protester contre la position française dans l'intervention militaire contre l'Irak. – *(AFP.)*

La protection de M. Clinton en Terre sainte

Un service de sécurité de plusieurs dizaines de milliers d'hommes

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Sur recommandation policière, l'hôtel King David à Jérusalem a commencé par mettre en congé tous les employés arabes de ses cuisines. Avant la cérémonie solennelle de paix entre l'Etat juif et le royaume de Jordanie, et surtout avant l'arrivée du président Clinton en Terre sainte – et à l'hôtel King David –, il ne faisait pas bon, ces jours-ci, être Arabe israélien ou résident palestinien de Jérusalem-Est.

CIA, FBI, *police israélienne*, garde-frontières, Shin Beth, etc. En comptant les 21 000 policiers d'Israël, dont les permissions ont toutes été annulées, ce sont sans doute plusieurs dizaines de milliers d'hommes qui ont été *placés sur le pied de guerre* pour la paix. Obsession numéro un des services de sécurité : l'attentat. Une semaine après la tuerie de Tel-Aviv, le mouvement de la résistance islamique Hamas va-t-il encore frapper ?

« Nous n'avons pas de preuves concrètes de leurs intentions », a déclaré mardi 25 octobre le premier ministre israélien. *« Mais nous pensons qu'ils vont essayer »*, a ajouté le chef de la police, l'inspecteur général Assaf Hefetz. *« Nous avons pris toutes les mesures nécessaires, ils n'y parviendront pas. »* Les cinq mille invités de la cérémonie, qui devait avoir lieu mercredi à 13 heures locales sur un terrain vague de la vallée desséchée de l'Araba – à cheval exactement sur la nouvelle frontière israélo-jordanienne –, seront très bien gardés. Même les journalistes, invités à couvrir ce qu'un haut fonctionnaire a appelé *« une immense session-photo »*, ne *devaient pas pouvoir les approcher.*

« Vous vous rendez compte ? » s'excusait Eytan Haber, le directeur du bureau de M. Rabin : *« Tous ces dignitaires internationaux réunis en plein désert sur 200 m²... Pour nous c'est un énorme casse-tête. »* Le pire, pour les résidents, devait être, jeudi après-midi, le retour de Bill Clinton en Israël. Les 60 kilomètres de l'autoroute, la seule, qui relie Tel-Aviv – et l'aéroport Ben Gourion – à Jérusalem sera fermée pendant plusieurs heures à toute circulation.

Pour permettre au convoi présidentiel de faire le chemin en toute sécurité, plusieurs centaines de policiers et de soldats seront déployés tout du long. Du ciel, une flottille d'hélicoptères gardera l'œil sur l'ensemble. *« C'est le dispositif de sécurité le plus imposant que nous ayons jamais mis en place »*, soupirait un dirigeant de la police. Le plus dangereux moment de la visite présidentielle se déroulera cependant jeudi soir à Jérusalem. Bill Clinton, en dépit des efforts de la CIA pour l'en dissuader, a décidé qu'il visiterait les lieux saints. Or, aussi bien le Saint-Sépulcre que le Mur des Lamentations ou la mosquée d'Omar et d'El Aqsa sont situés dans la vieille ville de Jérusalem. On ne visite ses étroites ruelles qu'à pied. Et 25 000 Palestiniens l'habitent encore...

P. C.

Le Vatican établit des « relations officielles » avec l'OLP. – Le Vatican a annoncé, mardi 25 octobre, l'établissement de *« relations officielles »* avec l'OLP. Celle-ci ouvrira un bureau de représentation auprès du Saint-Siège tandis que le nonce apostolique en Tunisie sera chargé des contacts avec les dirigeants palestiniens, a indiqué un communiqué commun. *« Il ne s'agit pas de véritables relations diplomatiques mais de relations stables et officielles »*, a précisé Joaquin Navarro-Valls, porte-parole du pape. Le 15 juin, le Vatican avait établi des relations diplomatiques avec Israël et annoncé un accord avec l'OLP. – *(AFP.)*

AFRIQUE

MOZAMBIQUE

Le fantôme angolais plane sur les premières élections libres

Pour la première fois de leur histoire, les Mozambicains désigneront librement leurs députés et leur président, jeudi 27 et vendredi 28 octobre. Ce scrutin entre *dans le cadre du processus* entamé en octobre 1992, avec la signature d'un accord de paix *entre le gouvernement de* Maputo et la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), entrée en rébellion peu de temps après l'indépendance, acquise en 1975.

MAPUTO

de notre envoyé spécial

Le fantôme angolais plane sur les élections mozambicaines. A la veille d'une consultation conçue pour concrétiser la fin d'une guerre féroce, les chancelleries craignent un dérapage comparable à celui qui, en 1992, vit l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) refuser le verdict des urnes et repartir au combat. Une crainte clairement avouée dans les ambassades et dans les bureaux des Nations unies, qui ont investi d'énormes moyens matériels et humains (*le Monde* du 14 octobre).

En cinq semaines, la situation s'est sensiblement tendue. Si la campagne électorale n'a suscité que de rares passions au sein de la population, les différends se sont aiguisés et les appétits creusés dans les états-majors des partis politiques. Fini le *temps où, acceptant implicitement* sa prochaine défaite, le dirigeant de la RENAMO, Afonso Dhlakama, déclarait à qui voulait l'entendre qu'il accepterait « *sans réserve et tout de suite* » un gouvernement d'union nationale dirigé par le *potentiel vainqueur*, Joaquim Chissano, actuel président et patron du FRELIMO (Front de libération du Mozambique).

Au terme de sa tournée en province, Afonso Dhlakama, transporté par les foules qui, dit-il, ont assisté à ses *meetings*, se déclare assuré de vaincre et convaincu qu'une défaite ne pourrait être que le résultat d'une « *fraude massive* ».

Convaincu, lui aussi, de son prochain succès, Joaquim Chissano persiste à refuser le gouvernement d'union nationale que les gouvernements étrangers, redoutant de voir se répéter la tragédie angolaise, le pressent d'accepter. *Je trouve normal que l'opposition s'exprime au parlement, mais pas au sein de l'exécutif*, a déclaré le chef de l'Etat lundi au cours d'une conférence de presse. *Un gouvernement hétérogène n'est pas la garantie de la démocratie et de l'efficacité.* »

C'est dans ce climat d'affrontement et de menaces que deux journaux indépendants, *Imparcial* et *Savana*, viennent de publier un document présenté comme émanant de *Vox Populi*, l'une des trois *sociétés de conseil qui assistent* le président Chissano.

Selon cette note, qui fait la synthèse d'une réunion à laquelle auraient participé un représentant de *Vox Populi* et le directeur de campagne du président Chissano, *Mariano Matsinha, le 8 septembre*, au siège du FRELIMO, différents moyens pour conforter la victoire du parti au pouvoir auraient été passés en revue : ouverture des bureaux de vote non officiels, transport massif d'électeurs fictifs importés des pays voisins, mécanisme pour invalider les bulletins provenant des régions réputées favorables à la RENAMO, coupure d'électricité pour paralyser le système informatique lors du dépouillement et même parachutage des bulletins de vote, lesquels seraient immanquablement invalidés.

Inquiétudes dans les ambassades

Le FRELIMO a aussitôt dénoncé le faux, accusant l'opposition d'avoir concocté un coup tordu pour refuser sa défaite. L'ONU a pour sa part été plus circonspecte en estimant qu'« *elle ne pouvait pas penser que le président de la République pouvait être impliqué dans une fraude électorale d'une telle ampleur* ». Le malaise nourri par le précédent angolais – l'UNITA avait accusé ses adversaires de manœuvres identiques – est loin d'être dissipé. Circonstance aggravante, une bonne partie des dirigeants de Vox Populi avaient fait la campagne du président angolais Eduardo dos Santos.

Sans doute la tension actuelle doit-elle beaucoup à la tactique électorale. Mais le refus de chaque partie de s'entendre avant le scrutin (contrairement à ce qui s'est produit en Afrique du Sud) suscite de fortes inquiétudes parmi les représentants des pays qui ont soutenu à bout de bras le processus en cours.

« *Si ça continue comme cela, le vaincu aura réuni toutes les conditions pour dire que les élections n'ont pas été convenables* », s'inquiète un ambassadeur européen. Eric Lubin, conseiller spécial d'Aldo Ajello, chargé par les Nations unies de superviser l'application des accords de paix, de renchérir : « *Toutes ces accusations de fraude risquent d'aboutir à des élections dont les résultats ne pourraient être proclamés faute de consensus.* »

Comme pour illustrer le pessimisme ambiant, un communiqué issu de la RENAMO affirmait mardi que les conditions requises pour des élections libres et honnêtes n'étaient pas réunies. Un scénario est particulièrement redouté : celui d'une marge réduite entre les deux principaux adversaires, chacun étant poussé à n'accepter la défaite qu'avec réticence ou, pis, à refuser le verdict des urnes.

Selon les enquêtes d'opinion – sans précédent – menées depuis trois mois, la RENAMO devrait l'emporter dans quatre des dix provinces (Sofala, Manioa, Tete et Zambèze), lesquelles comptent pour une bonne moitié des sièges ; dans trois autres (Nyassa, Nampula et Cabo-Delgado), le résultat serait serré ; dans le Sud en revanche, la victoire devrait aller au FRELIMO. A en croire les sondages, le résultat devrait finalement tenir au choix que feront le tiers des électeurs qui se déclarent toujours indécis.

Menaces régionales

Tête de liste du FRELIMO dans la province de Tete, professeur à l'université et ancien vice-ministre de la sécurité, chargé notamment des services secrets, Sergio Vieira balaye tout cela d'un revers de main : « *Je ne crois pas à ces sondages*, dit-il. *La majorité de la population ne sait pas lire et les journaux n'arrivent en province que deux fois par semaine, à cent ou deux cents exemplaires. Nous gagnerons, car nous profiterons d'une tendance naturellement conservatrice. La prime ira à celui qui est honorablement connu, implanté dans sa région depuis toujours.* »

Pour lui, la compétence de la RENAMO pour diriger les affaires de l'Etat est nulle et le Mozambique ne peut pas se payer le luxe de ministres incompétents. La discussion sur un gouvernement d'unité nationale n'émeut selon lui que « *les chancelleries occidentales* », et la RENAMO, si elle perd, n'aura d'autre choix que « *d'accepter les résultats, compte tenu de son isolement* ».

Mardi soir, à l'issue d'un sommet des pays de l'Afrique australe, réuni à Harare, la capitale du Zimbabwe, les chefs d'Etat des pays riverains du Mozambique ont volé au secours de leur collègue de Maputo. En termes secs, les pays étrangers ont été invités à ne pas interférer dans les affaires intérieures du Mozambique.

Et tous les partis – c'est-à-dire la RENAMO – ont été sommés de se conformer aux résultats des élections si celles-ci étaient déclarées honnêtes. Faute de quoi, a précisé à l'issue de la réunion l'un des participants, aucune méthode d'intervention, y compris militaire, n'est exclue.

GEORGES MARION

Seize ans de guerre

MAPUTO

de notre envoyé spécial

Ce conflit-là, contrairement à d'autres, n'a pas tenu le monde en haleine, bien qu'il fût l'un *des plus féroces qu'ait connus* l'Afrique – il fit entre 800 000 et 1,5 million de morts, la population actuelle étant de 15,5 millions d'habitants. Durant seize ans, de 1976 à 1992, le gouvernement de Maputo, dirigé par un parti unique, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), qui avait pris le pouvoir au lendemain de l'indépendance, a dû affronter la rébellion armée de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO) dans une guerre sans merci où les populations civiles furent les victimes les plus nombreuses.

Jamais sans doute la RENAMO n'aurait existé sans l'Afrique du Sud et sans la Rhodésie (actuel Zimbabwe). Créée, financée et armée par les services de sécurité de ces deux pays, inquiets de l'existence à leurs frontières d'un Etat totalement aligné sur la diplomatie soviétique, la RENAMO prit bientôt une existence autonome en profitant de l'opposition suscitée dans la population agricole par la politique de collectivisation du gouvernement mozambicain.

Les premiers pourparlers commencèrent en 1990, alors que le contexte régional (accession à l'indépendance de la *Namibie, libération de Nelson* Mandela, négociations interangolaises) et international (départ d'Angola du contingent cubain, début de l'effondrement de l'URSS) changeait. L'accord de paix entre le gouvernement et la RENAMO, conclu le 4 octobre 1992 à Rome, prévoyait que les élec*tions auraient lieu un an plus* tard. Des difficultés de tous ordres ont retardé l'échéance d'un an. Quatorze partis sont dans la course aux élections législatives et douze candidats se disputent la magistrature suprême.

G. M.

ALGÉRIE

Les sportifs sont autorisés à rencontrer leurs homologues israéliens

L'Algérie a fait un premier pas spectaculaire, *mardi 26 octobre*, en direction d'Israël, en autorisant ses équipes sportives à rencontrer leurs homologues israéliens dans le cadre de compétitions internationales. « *Les derniers développements politiques intervenus au Proche-Orient (...) nous recommandent un alignement dans les relations avec Israël* », a souligné le ministre de la jeunesse et des sports, Sid Ali Lébib, lors d'une réunion à Alger avec les représentants des fédérations sportives.

Survenant à la veille de la signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie, cette décision est le premier signe d'une inflexion de la politique algérienne, traditionnellement partisane, comme la Syrie et l'Irak, *d'une ligne dure envers* Israël. Certains observateurs estiment qu'elle pourrait susciter la colère des milieux islamistes algériens.

Concernant ces derniers, le ministère français des affaires étrangères a réagi, mardi, sans les démentir formellement, aux informations du quotidien saoudien *El Hayat* selon lesquelles Jean-Charles Marchiani, conseiller du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, aurait récemment rencontré, à Alger, plusieurs des principaux dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) (*Le Monde* du 26 octobre). « *La France n'a aucun contact avec le FIS* », a affirmé le porte-parole du Quai d'Orsay.

Par ailleurs, les services de sécurité algériens ont indiqué que dix-neuf « *islamistes armés* » avaient été tués, dimanche, dans la région d'Ain Mélila, dans l'est du pays. Selon un décompte non officiel, ces derniers morts portent à 184 le nombre d'islamistes présumés, tués par les forces de sécurité depuis le 1er octobre. Enfin, la préfecture d'Alger a interdit, pour des « *raisons de sécurité* », la manifestation du Mouvement culturel berbère (MCB) prévue jeudi dans le centre de la capitale. – *(AFP.)*

BURUNDI

Massacre d'une cinquantaine de réfugiés rwandais

NAIROBI

de notre correspondant

Des hommes armés en uniforme ont massacré 54 réfugiés rwandais, dans la nuit du lundi 24 au mardi *25 octobre*, à Gitwa, une localité burundaise située sur la frontière rwandaise. Seize autres réfugiés ont été blessés. « *Lorsque nous sommes arrivés, il y avait des corps partout : hommes, femmes, enfants semblaient avoir été tués sans discrimination*, a déclaré un responsable de Médecins sans frontières à Ngozi, le chef lieu de la région. *Les survivants racontent que les tueurs ont fait irruption dans le village en tirant au hasard dans leurs huttes.* »

Selon le délégué du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à Bujumbura, Shelly Pitterman, il est impossible actuellement de connaître l'identité des hommes armés. Les rescapés du massacre, eux, sont convaincus qu'il s'agit de membres de l'armée rwandaise, essentiellement composée d'anciens rebelles (d'ethnie tutsie) du Front patriotique rwandais (FPR), au pouvoir à Kigali depuis juillet dernier. Depuis le mois d'août, des milliers de réfugiés rwandais affluent au Burundi, parfois au rythme de 2 500 par jour. Ils affirment fuir les exactions du FPR (*le Monde* du 17 août 1994).

Le massacre de Gitwa n'est pas le premier dans la région. En juillet et en août, près d'une centaine de réfugiés avaient été massacrés par des hommes armés non identifiés et cinquante autres, enlevés, avaient été portés disparus.

Gitwa sert de camp de transit aux Hutus qui attendent un transfert vers les camps de réfugiés installés par le HCR dans le nord du Burundi et qui abritent aujourd'hui environ 270 000 personnes. Ce massacre est intervenu alors qu'une délégation du gouvernement rwandais effectue depuis dimanche une visite de quelques jours au Burundi, essentiellement consacrée au problème des réfugiés. Les responsables de Kigali souhaiteraient pouvoir convaincre leurs compatriotes de rentrer au Rwanda, indique-t-on à Bujumbura.

JEAN HÉLÈNE

REPÈRES

GRÈCE
La controverse se poursuit sur les résultats des élections municipales

Selon les données, communiquées mardi 25 octobre, du ministère de l'intérieur, le PASOK (Mouvement socialiste panhellénique, au pouvoir) arrive en tête devant la Nouvelle Démocratie (ND, conservateur) dans la répartition des mairies et des préfectures gagnées lors des élections municipales et départementales des 16 et 23 octobre. Le PASOK, souvent allié avec la « Coalition de gauche », remporte 213 des 434 mairies en jeu contre 160 à la Nouvelle Démocratie. En ce qui concerne les élections départementales, qui se déroulaient pour la première fois, le Pasok (seul ou en coalition) remporte 37 préfectures sur 54. La controverse se poursuit, d'autre part, sur les pourcentages de voix obtenus par les différents partis. Le PASOK estime ainsi qu'il a recueilli de 44 à 45 % des suffrages contre 39 à 39,5 % à la Nouvelle Démocratie. Celle-ci affirme, en revanche, avoir récolté 42 % des voix contre seulement 40 % au PASOK. – *(Corresp.)*

NICARAGUA
Le père Cardenal quitte le Front sandiniste

Ancien ministre nicaraguayen de la culture, Ernesto Cardenal a démissionné, lundi 24 octobre, du Front sandiniste de libération nationale (*FSLN, au pouvoir de 1979 à 1990*). Le Père Cardenal a justifié son départ en déclarant que cette formation avait sombré « *dans la corruption et le manque d'éthique* ». Suspendu de ses fonctions ecclésiastiques par le pape Jean-Paul II en raison de son engagement lors de la révolution de 1979, Ernesto Cardenal était jusqu'à présent l'une des figures les plus populaires du mouvement. « *La vérité*, a expliqué le Père Cardenal, *c'est qu'un petit groupe de gens, conduit par l'ancien président Daniel Ortega, a pris le contrôle du Front sandiniste et empêche les modérés de faire entendre leurs voix.* » Le limogeage du directeur de *Barricada*, le journal du FSLN, semble confirmer cette analyse. Carlos Fernando Chamorro *a été destitué, mardi*, par l'assemblée sandiniste. L'assemblée, organe suprême du parti, dominée par les représentants de la ligne dure du FSLN sous la houlette de Daniel Ortega, avait déjà écarté l'écrivain et ancien vice-président de la *République Sergio Ramirez*. – *(AFP, Reuter.)*

THAILANDE
Important remaniement ministériel

Un remaniement a été annoncé, *mercredi 26 octobre, à Bangkok*. Il consacre notamment le remplacement du ministre des affaires étrangères, Prasong Soonsiri, par Thaksin Shinawatra. Le nouveau chef de la diplomatie, qui n'est membre d'aucun parti, est à la tête du deuxième groupe industriel thaïlandais – le Shinawatra, spécialisé dans les télécommunications – qu'il a fondé après être sorti des rangs de la police. Ce remaniement survient après que le Palang Dharma (bouddhiste), une des cinq formations de *la coalition dirigée par le premier* ministre Chuan Leekpai, eut décidé de changer les titulaires des onze portefeuilles lui revenant. Le général à la retraite Chamlong Srimuang, chef et fondateur du Palang Dharma, entre au gouvernement avec rang de vice-premier ministre. – (*(AFP.)*

TURQUIE
Le ministre des affaires étrangères évoque « un règlement de comptes » avec la Grèce

Le ministre turc des affaires étrangères, M. Mumtaz Soysal, a affirmé, lundi 24 octobre, que la Grèce avait installé des missiles Exocet sur les îles grecques proches des côtes turques. M. Soysal a également parlé de « *préparatifs* » de l'armée turque à l'approche du 16 novembre, date à laquelle les pays signataires de la Convention internationale du droit de la mer, dont la Grèce mais pas la Turquie, seront autorisés à étendre leurs eaux territoriales de six milles à douze milles. « *Nous disons qu'il y aurait une apocalypse si la Grèce tentait d'étendre ses eaux territoriales en mer Egée au-delà de six milles* », a dit M. Soysal. « *En cas de règlement de comptes entre la Turquie et la Grèce, nous savons qui sera le bénéficiaire. La Turquie peut venir à bout de la Grèce. Mais nous ne le souhaitons pas* », a-t-il déclaré. Le ministre grec de la défense, Gérassimos Arsénis, a répondu, mardi soir, à Salonique : « *M. Soysal parle trop, et celui qui parle trop, divague.* » – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : peine de mort requise contre les assassins d'une Américaine. – Trois Sud-Africains noirs ont été reconnus coupables, mardi 25 octobre, de l'assassinat de l'étudiante américaine Amy Biehl, tuée dans la cité noire de Guguletu, près du Cap, en 1993, et le *procureur a requis* la peine de mort à leur encontre. Amy Biehl avait été battue à mort devant une foule qui chantait « *un colon, une balle* » alors qu'elle raccompagnait trois amies noires chez elles. – *(AFP.)*

GUINÉE-BISSAU : Manuel Saturnino da Costa a été nommé premier ministre. – *Le président Joao* Bernardo Vieira a nommé Manuel Saturnino da Costa, le secrétaire général du PAIGC (ex-parti unique, au pouvoir), mardi 25 octobre, au poste de premier ministre. M. da Costa, qui remplace Carlos Correia, est considéré comme l'un des représentants de l'aile dure du PAIGC. L'ancien parti unique avait remporté *62 des 100 sièges* à pourvoir lors des premières élections législatives pluralistes, en juillet. – *(AFP.)*

SAO-TOMÉ ET PRINCIPE : Carlos da Graça a été nommé premier ministre. – Le président Miguel Trovoada a nommé Carlos da Graça, président du Mouvement pour la libération de *Sao-Tomé* et Principe (MLSTP/PSD), au poste de premier ministre, mardi 25 octobre. Ancien parti unique, le MLSTP, qui s'est associé au Parti social-démocrate pour former le MLSTP/PSD lors de l'avènement du multipartisme en 1990, a remporté les élections législatives du 2 octobre, avec 27 des 55 sièges de l'Assemblée nationale. – *(AFP.)*



EUROPE

CROATIE

Zagreb garde le contact avec les Serbes tout en exhibant sa force

Deux ans et demi après avoir été reconnue internationalement, la Croatie se trouve toujours confrontée à un grave problème territorial, que le régime du président Franjo Tudjman souhaite régler par la négociation. Il est, en cela, soutenu par une large majorité de la population. Au sein de l'aile dure de l'armé croate, en revanche, l'espoir de reconquérir par la force les territoires – 25 % du pays – encore occupés par les forces serbes est de plus en plus fort.

ZAGREB

de notre envoyé spécial

Malgré la tension régnant sur les lignes de cessez-le-feu, le dialogue n'a pas été entièrement rompu entre Croates et Serbes, qui se sont rencontrés secrètement à plusieurs reprises. Selon un quotidien belgradois, une réunion aurait eu lieu récemment à Graz, en Autriche, entre des représentants de Zagreb et des Serbes bosniaques. Car le pouvoir croate s'inquiète d'une éventuelle unification des territoires contrôlés par les Serbes en Bosnie et en Croatie. Une avalanche de démentis officiels a salué la parution de cette information, tant à Zagreb qu'à Pale, fief des Serbes bosniaques.

Néanmoins, des contacts ont été maintenus par les Croates avec tous les Serbes concernés par le conflit. Ainsi les ministres des affaires étrangères de Croatie et de Serbie, Mate Granic et Vladislav Jovanovic, se sont-ils récemment rencontrés à Graz. La réunion fut houleuse ; ce qui n'empêche pas d'autres contacts, par téléphone ou *via* des diplomates étrangers. La FORPRONU sert parfois d'intermédiaire, et les délégations sont discrètement acheminées, par hélicoptère, jusqu'à une frégate française croisant en Mer Adriatique. Ces rencontres secrètes ont principalement lieu entre responsables militaires.

La prochaine réunion devrait avoir lieu, jeudi 27 octobre, près de Zagreb entre les collaborateurs du président Tudjman et une délégation venue de Krajina, une région de Croatie peuplée majoritairement de Serbes et tenue militairement par ces derniers. Elle va se tenir, sous les auspices de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, à vingt kilomètres de la capitale croate. Les « casques bleus » en assureront la protection, de même que l'acheminement des Serbes en territoire croate. Les deux bords pourraient se mettre d'accord sur un calendrier de rencontres régulières et discuter du rétablissement de certaines lignes de communications – téléphoniques ou ferroviaires.

« Une certaine forme d'autonomie »

Mais l'essentiel de la discussion portera sur les propositions que les deux parties ont reçues des pays du « groupe de contact » international (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Royaume uni). Selon ces propositions, les séparatistes serbes de Krajina bénéficieraient d'un statut d'autonomie, dont Zagreb ne veut pas entendre parler, pas plus que d'un accord sur des échanges de territoires. *« L'idée d'échanger des territoires qui nous appartiennent est une drôle d'idée*, estime Vladimir Matek, le directeur de cabinet du ministre croate des affaires étrangères. *« Aucune frontière ne sera modifiée sans un consentement mutuel. Or nous ne négocierons certainement pas des territoires pris par la force.»*

« Nous sommes d'accord pour accorder une certaine forme d'autonomie aux Serbes », poursuit M. Matek, insistant sur le fait que les séparatistes de Krajina ne représentent pas tous les Serbes vivant en Croatie. *« 300 000 Serbes sont restés chez nous*, affirme-t-il, *et ceux-là désirent continuer à vivre en Croatie ». « Un accord entre Belgrade et Zagreb aurait une importance considérable pour tous les Serbes. Il faut parvenir à un compromis sur la question territoriale, car là n'est pas l'essentiel »*, note pour sa part Milorad Pupovac, le président du Forum démocratique serbe (une association regroupant des intellectuels serbes de Croatie). *« L'important*, ajoute-t-il, *c'est l'harmonie des volontés et des droit des peuples, qui sera le ciment des démocraties futures».*

L'armée croate, qui ne croit pas à un accord de paix, se prépare à mener d'éventuelles offensives dans quelques mois. Pour la première fois, elle l'a montré devant un parterre très restreint d'experts militaires occidentaux, lors de récentes manœuvres sur l'île de Dugi-Otok, au large de Zadar (Dalmatie). L'armée de 1991 s'est considérablement transformée, malgré l'embargo sur les ventes d'armes qui frappe l'ex-Yougoslavie. L'aviation a, à cette occasion, déployé douze avions de chasse MIG 21 ainsi que des hélicoptères blindés MI 8 et MI 24 ; la marine s'est fait un plaisir de montrer qu'elle savait se servir de ses missiles mer-mer RBS 15, qui ont détruit deux épaves positionnées à trente kilomètres. *« Le président Tudjman est content de ces manœuvres*, note son porte-parole, Jozo Curic, *car nous avons prouvé que nous avions une force militaire. La Croatie préconise toujours la négociation, mais si nous n'enregistrons aucun résultat, nous utiliserons tous les moyens disponibles .»*

« Effrayer les Occidentaux »

« Vous savez, en général, plus on fait de discours guerriers et plus on montre sa force, moins on a envie d'aller à la guerre, analyse un diplomate. *L'armée croate a un potentiel militaire encore largement inférieur au potentiel serbe. Je pense que ces manœuvres étaient avant tout destinées à effrayer les Occidentaux, afin qu'ils maintiennent leur pression sur Belgrade et à calmer les esprits en Croatie.»* Car la colère monte parmi les 250 000 Croates chassés de chez eux par les Serbes. Réfugiés dans les villes, sommairement logés dans des écoles ou des pensionnats depuis trois ans, les réfugiés exercent une pression accrue sur le Parlement et menacent parfois de rompre le cessez-le-feu, afin de forcer le pouvoir à entamer une *« guerre de libération. »*

Drago Krpina est membre du Parlement croate ; il représente les régions de Benkovac et de Knin, actuellement occupées par les Serbes. *« S'il n'y a pas d'évolution d'ici le mois de janvier*, dit-il, *le Parlement demandera probablement le départ des « casques bleus. » « Cette fois-ci, nous devons prendre ces menaces très au sérieux*, affirme Sergio De Mello, diplomate chargé des « affaires civiles » de la FORPRONU. *Le ras-le-bol est réel, et la pression des personnes « déplacées » est très forte sur la classe politique croate. Ils ont confiance dans les nouvelles capacités militaires de leur armée ».*

La seule solution que préconisent les observateurs afin de faire diminuer la tension consisterait en une reconnaissance rapide de la Croatie par Belgrade, assortie d'un sommet entre les présidents Franjo Tudjman et Slobodan Milosevic. *« Il semblerait que les Serbes soient prêts à négocier une reconnaissance mutuelle*, note Vladimir Matek. *Ils doivent reconnaître la Croatie dans ses frontières définies internationalement et nous serons d'accord pour organiser une rencontre au plus haut niveau. »*

RÉMY OURDAN

Les principaux partis politiques bosniaques réclament le départ du général Rose. – Les principaux partis politiques bosniaques ont réclamé, mardi 25 octobre, le départ du chef des « casques bleus » opérant en Bosnie, le général britannique Michael Rose, l'accusant de se montrer partial, de protéger *« les intérêts de son pays »* et d'*« affaiblir la volonté de la communauté internationale de punir les crimes »* serbes. Le mandat du général Rose expire en janvier. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : le rival de Klaus Kinkel démissionne. – Jürgen Möllemann, le rival de Klaus Kinkel au sein du Parti libéral (FDP) pour le poste de ministre des affaires étrangères, a démissionné, lundi 24 octobre, de ses fonctions de président du FDP du Land de Rhénanie du Nord - Westphalie après avoir été mis à l'écart des tractations politiques en vue de former un nouveau gouvernement de coalition avec la CDU-CSU. – *(AFP.)*

RUSSIE : détournement d'avion dans le Caucase. – Les autorités russes menaient, mercredi matin 26 octobre, des pourparlers avec deux pirates de l'air qui détenaient, depuis la veille au soir, dix-huit personnes en otage à bord d'un Yak-40 au Daghestan, une petite République musulmane du Caucase dans le sud de la Russie. Les deux hommes, *« deux Azerbaïdjanais de vingt-deux et trente ans »* selon les autorités, demandaient 2 millions de dollars et exigeaient d'être transportés à Tabriz, en Iran. Menaçant de faire sauter l'appareil, ils ont contraint le pilote, qui effectuait la liaison Makhatchkala - Rostov-sur-le-Don, à rebrousser chemin et à se poser à nouveau à Makhatchkala, capitale du Daghestan sur les rives de la mer Caspienne. – *(AFP.)*

L'Europe des brasiers mal éteints

III. – L'éclatement de la communauté magyare

Après avoir évoqué l'Italie et son contentieux istrien, la Grèce et ses « dépendances » albanaises (*le Monde* des 25 et 26 octobre), nous poursuivons notre série sur les irrédentismes en Europe par le cas des minorités hongroises : les frontières de la Hongrie ont tellement fluctué au cours de ce siècle que cinq millions de Magyars de souche vivent dispersés à l'étranger, dont près de trois millions dans les pays voisins, surtout en Roumanie et en Slovaquie.

BUDAPEST et BUCAREST

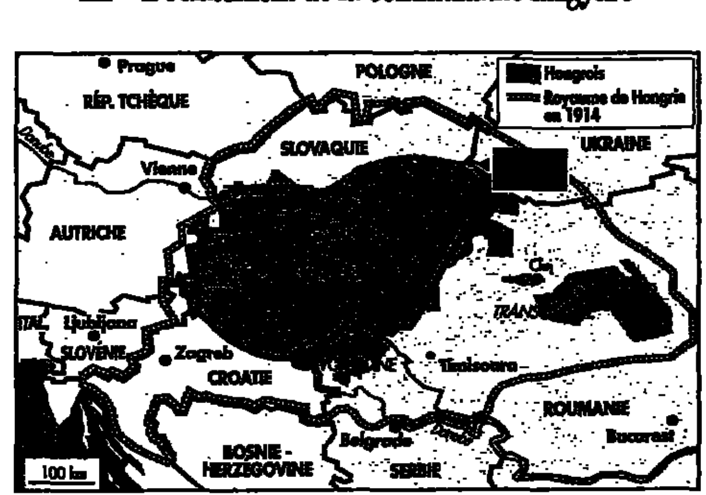
de notre envoyé spécial

Il n'y a pas si longtemps de cela, une respectable grand-mère hongroise a failli se faire éconduire – très fraîchement – par une ambassade occidentale où elle demandait un visa. La cause ? Un formulaire sur lequel elle devait préciser les différents endroits où elle avait vécu. Elle avait inscrit cinq fois la même adresse, mais dans cinq pays différents...

Devant la perplexité de l'employé consulaire, la paisible octogénaire se lança dans de longues explications, aussi confuses que les turpitudes de l'histoire contemporaine de l'Europe centrale, et elle obtint, de guerre lasse, son visa. Elle n'avait, en fait, jamais bougé de sa ville natale, Ungvar, aujourd'hui Oujghorod, en Ukraine, alors que les frontières, elles, n'ont cessé de se déplacer au gré des caprices de l'histoire. Comme bon nombre de localités de la Mitteleuropa, la ville d'Ungvar, au pied des Carpates, est passée, en moins d'un siècle, *de la tutelle de l'Empire* austro-hongrois à celle de la Tchécoslovaquie – sans parler des allers-retours incessants entre les différentes Républiques magyares (communiste, nationaliste et néonazie) de l'entre-deux-guerres – *avant d'être finalement intégrée* à l'URSS.

Les anecdotes de ce genre pullulent en Europe centrale, tout particulièrement en Hongrie. Les contours de ce petit pays de dix millions d'habitants ont tellement *fluctué au cours de ce siècle que* la Hongrie détient, avec la Russie, le record en Europe de la proportion de nationaux vivant hors de ses frontières. La simple évocation du traité de Trianon de 1920, qui priva le pays des deux tiers de son territoire et d'un tiers de sa population, est toujours synonyme d'injustice pour la plupart des Hongrois. Depuis, cinq millions de Magyars de souche vivent dispersés à l'étranger, dont près de trois millions dans les pays voisins, surtout en Roumanie (environ deux millions) et en Slovaquie (six cent mille). Aujourd'hui, dit-on à Budapest, un Hongrois sur trois a de la famille dans les pays environnants.

Longtemps taboue, après les funestes politiques irrédentistes des années 30 et la sourdine imposée pendant quarante ans d'internationalisme communiste, la question nationale hongroise est réapparue avec le dégel de la fin des années 80. La défense des



minorités magyares a d'ailleurs été l'un des leviers de l'opposition démocratique ; elle a rassemblé les plus grandes foules dans les rues de Budapest depuis la révolution de 1956, pour protester contre le projet délirant de Ceausescu de « systématisation » des villages roumains, dont beaucoup sont peuplés de Hongrois, ou contre le barrage hydroélectrique de Gabcikovo, sur le Danube, situé dans une région de Slovaquie à forte concentration magyare. Face à ce réveil de la conscience nationale, synonyme dans ces années 80 d'une dignité et d'une identité retrouvées, les dirigeants communistes, qui niaient jusque-là la question des minorités pour cause de solidarité socialiste, ont maladroitement tenté de rattraper le mouvement. Mais sans succès, comme l'a montré la rebuffade essuyée par le chef du gouvernement hongrois, Karoly Grosz, qui était allé rencontrer Nicolae Ceausescu à Oradea en août 1988.

Frontières injustes

A *la veille des premières élections* libres, la « question hongroise » éclate, avec les affrontements interethniques de mars 1990 à Tirgu-Mures, en Transylvanie (région de Roumanie à forte concentration de Hongrois de *souche*). *Ces incidents*, aujourd'hui considérés comme une provocation de la sinistre Securitate, la police politique du dictateur roumain, suscitent une vive émotion en Hongrie, et des milliers de personnes se rassemblent *aussitôt sur* la grande place des Héros de Budapest. On peut lire, en français, sur l'une des banderoles : *« Clemenceau, regarde ton œuvre ! »*, allusion à celui qui fut l'un des principaux artisans du traité de Trianon. *Cependant, quelques semaines* plus tard, à l'occasion du 70e anniversaire de Trianon, l'une des premières mesures du nouveau Parlement démocratique de Budapest sera d'adopter une déclaration solennelle affirmant que la Hongrie *reconnaît les frontières* actuelles du pays, *« aussi injustes soient-elles »*.

Dès lors, la question des minorités change de registre. Alors qu'elle avait notamment servi de tremplin à l'opposition pour secouer *l'oppression de l'État*-parti, elle est rapidement perçue, surtout en Occident, comme un nouveau facteur d'instabilité. Et en Hongrie même, l'« union sacrée » va progressivement se fissurer au fur et à mesure qu'aug*mente la surenchère nationaliste* du courant minoritaire d'extrême droite au sein du principal parti au pouvoir. Toutefois, malgré leurs campagnes vociférantes, les démagogues irrédentistes, conduits par le député et écrivain *Istvan Csurka, ont très peu de* prise sur l'opinion. Son mouvement, exclu du parti gouvernemental après bien des tergiversations, a d'ailleurs subi un échec retentissant aux élections législatives du printemps, recueillant *1,25 % des voix*.

Après une poussée de fièvre rhétorique, la tension entre la Hongrie et ses voisins a progressivement diminué. Candidats à l'intégration européenne, les pays de la région, conscients de l'impact de la *tragédie* yougoslave, savent que leur « retour à l'Europe » dépend, notamment, de leur capacité à régler leurs contentieux de voisinage.

Même si la question des minorités reste une donnée de la vie politique hongroise, l'arrivée au pouvoir, cet été, du nouveau gouvernement de coalition formé par les socialistes (ex-communistes réformateurs) et les anciens dissidents de l'Alliance des démocrates libres marque un tournant. Dans son discours d'investiture, le premier ministre, Gyula Horn, a certes insisté sur la *« profonde responsabilité »* qu'il ressent envers les Magyars de l'étranger, mais il a soigneusement évité la maladresse de son prédécesseur, Jozsef Antall, *qui s'était défini* comme le dirigeant, *« dans son âme, de quinze millions de Hongrois »*, alors que le pays ne compte que dix millions d'habitants...

Si le poids des préjugés mutuels et les innombrables obstacles administratifs – à la frontière, par exemple, légendaires sont les attentes interminables et les tracasseries mesquines – sont loin *d'avoir disparu, le changement de* ton entre Budapest et Bucarest est indéniable. *« Pour nous, une réconciliation historique avec la Slovaquie et la Roumanie est une urgence »*, insiste Laszlo Kovacs, le ministre hongrois des affaires étrangères. Dès sa prise de fonctions, le gouvernement magyar s'est lancé dans une offensive diplomatique. Gyula Horn s'est déplacé à Bratislava, et, début septembre, le ministre roumain des affaires étrangères, Teodor Melescanu, a été le premier chef de la diplomatie de son pays à venir en Hongrie depuis le changement de régime dans les deux pays.

Budapest estime désormais que seule une normalisation avec les pays voisins peut conduire à une amélioration du sort des communautés magyares à l'étranger. Et cette détente passe forcément par une déclaration solennelle sur la stabilité des frontières qu'exigent Bratislava et Bucarest, bien *qu'elle ait déjà été reconnue par le* traité de Paris de 1947 et l'Acte final d'Helsinki de 1975. *« Nous sommes d'accord*, répète M. Kovacs, *pour reconnaître le principe de l'inviolabilité des frontières et l'absence de revendications territoriales dans les traités bilatéraux avec nos voisins »*.

L'inconnue de Bucarest

Même si cette concession est surtout symbolique, tant la perspective d'une menace hongroise est jugée peu sérieuse – il n'y a aucune pression « revancharde » de l'opinion, et l'armée magyare est l'une des plus démunies de la région –, elle est néanmoins fondamentale. *« C'est un élément important, surtout d'ordre psychologique, car je ne pense pas à l'existence réelle d'un danger*, constate Teodor Melescanu. *Mais la question des frontières permet de surmonter un obstacle psychologique qui ouvre beaucoup de portes »*.

Après ces déclarations d'intention reste l'essentiel, à savoir la formulation concrète du traité. Or il revient maintenant aux Roumains de faire des concessions sur les droits des minorités. La nouvelle loi sur l'éducation, actuellement devant le Sénat de Bucarest, divise les deux pays, de même que le degré d'autonomie réclamé par les organisations magyares de Roumanie. Pourtant, là encore, la volonté de compromis semble l'emporter. L'autonomie territoriale, synonyme de séparatisme aux yeux des Roumains et des Slovaques, *« n'est pas envisageable aujourd'hui en Europe centrale »*, concède le secrétaire d'État Csaba Tabajdi, qui dirige l'Office des minorités de Budapest.

Mais, déjà, cette ébauche de réconciliation fait grincer des dents. A Budapest, les partis conservateurs, jadis au pouvoir et qui ont des relations privilégiées avec les organisations des minorités, estiment que le gouvernement va un peu trop vite en besogne. Même si elle est aujourd'hui totalement marginalisée dans le nouveau Parlement, nul ne doute que la droite ne manquera pas d'exploiter toute détérioration de la situation des Magyars de l'étranger.

Mais c'est surtout à Bucarest que réside la principale inconnue. La stabilité du pouvoir dépend du soutien de trois formations ultranationalistes, dont l'une, le Parti de l'union nationale de Roumanie (PUNR), *qui se caractérise par ses* diatribes antimagyares, vient d'entrer au gouvernement. Et en Slovaquie, le retour aux commandes de Vladimir Meciar préoccupe les dirigeants hongrois. Sans être défaitiste, Csaba Tabajdi lâche d'un ton un peu las : *« On va parler des minorités pendant encore vingt ans au moins »*...

YVES-MICHEL RIOLS

Prochain article :

La chape de la « pax russica »

Les statues de la discorde

CLUJ (Roumanie)

de notre envoyé spécial

La vieille statue du roi Mathias, figure de l'âge d'or de la Renaissance magyare à la fin *du XVe siècle*, trône dignement sur la place principale de Cluj, la capitale de la Transylvanie. Non loin de là ont été érigés beaucoup plus récemment divers monuments en hommage aux luttes roumaines du siècle passé contre la domination de l'Empire austro-hongrois. Autant la première fait partie de l'héritage de cette ville multiculturelle, autant les seconds sont les produits de la surenchère nationaliste du maire, *Gheorghe Funar, passé maître* dans l'art de la provocation.

Depuis qu'il a conquis la municipalité en 1992, Gheorghe Funar, président du très xénophobe Parti de l'union nationale de Roumanie (PUNR), n'a cessé *d'attiser les tensions ethniques*. S'appuyant sur la moitié de la population de la ville, déracinée par l'industrialisation des trente dernières années et qui n'a pas la même culture de tolérance que les vieux « Clujois », il agite sans répit la prétendue « menace » hongroise et répète inlassablement que *« l'UDMR* [le parti de la minorité magyare] *lutte pour le démantèlement de la Roumanie et l'annexion de la Transylvanie à la Hongrie »*, à laquelle elle a appartenu jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

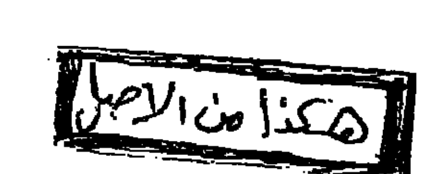
Il y eut d'abord les mesures d'intimidation mesquine : on tenta d'interdire l'affichage bilingue, on débaptisa l'université, qui portait le double nom de Babes-Bolyai (le premier était un savant roumain et le second un mathématicien d'origine hongroise). Puis Gheorghe Funar s'en est pris à la statue du roi Mathias. Au début de l'été, la ville a entrepris des fouilles archéologiques au pied de ce monument classé par l'UNESCO et symbole de l'identité culturelle des Magyars de Transylvanie. L'objectif était de prouver que le peuple dacoromain – dont les Roumains se disent *les héritiers* – vivait dans cette partie des Carpates avant les Hongrois. Le zèle historique de la municipalité est d'autant plus suspect que d'autres fouilles au pied du musée de la ville, qui ont mis au jour de précieuses mosaïques romaines, sont, elles, laissées à l'abandon depuis longtemps.

Un climat propice aux dérapages

Dès le début des travaux – aujourd'hui provisoirement gelés –, les habitants de Cluj, Hongrois et Roumains confondus, ont manifesté sans relâche, avec parmi eux Doïna Corneà, l'une des figures de proue de la révolution de 1989. *« Funar cherche à provoquer les Magyars*, dit-elle, *pour les radicaliser et les isoler. »* Pour le maire de Cluj, l'opération a l'avantage de détourner l'attention du scandale Caritas, une pyramide financière qu'il a complaisamment abritée dans sa ville et qui a escroqué des milliers de personnes. Surtout, en entretenant cette surenchère, il sape délibérément la tentative de réconciliation en cours entre la Hongrie et la Roumanie, qui priverait son parti de sa principale raison d'être.

Même si cette tension est, jusqu'à présent, restée artificielle, elle entretient un climat d'incertitude propice aux dérapages et d'autant plus dangereux que la légitimité du PUNR a été renforcée par son entrée au gouvernement. *« A force de se tourner vers le passé*, se désole Ion Baciu, de l'université de Cluj, *on ne sait plus regarder le présent. »*

Y.-M. R.



ASIE

CAMBODGE

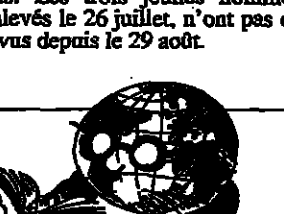
Ung Huot est nommé ministre des affaires étrangères

Ung Huot, ministre de l'éducation depuis 1993, s'est vu confier, mardi 25 octobre, les affaires étrangères, annonce l'agence Reuter. Il remplace à ce poste le prince Norodom Sirivudh, qui a démissionné dimanche après que Sam Rainsy, titulaire des finances et artisan d'un retour du Cambodge au libéralisme, eut été désavoué, le 20 octobre, par l'Assemblée. Le prince Sirivudh, demi-frère de Norodom Sihanouk, s'est aussi plaint que les propositions du roi en vue d'une réconciliation incluant les Khmers rouges ne soient pas assez prises en compte par le gouvernement que dirigent le prince Ranariddh, fils de Sihanouk, et Hun Sen, chef de la faction favorisée par l'intervention vietnamienne de décembre 1978. Par ailleurs, l'armée cambodgienne a repris, mardi, la base khmère rouge de Paet, dans le massif de la Vigne, au sud du pays, indique l'AFP. Mais elle n'y a pas trouvé les trois otages occidentaux, dont le Français Jean-Michel Braquet, qui y étaient retenus. Les trois jeunes hommes, enlevés le 26 juillet, n'ont pas été revus depuis le 29 août.

BIBLIOGRAPHIE

Une société en lambeaux

LES ENFANTS DE LA GUERRE, Poussières de vie, tome II,
de Jean-Claude Pomonti.
Editions Fayard,
collection « Les Enfants du fleuve ».
225 pages. 98 francs.



Notre collaborateur Jean-Claude Pomonti consacre son dernier ouvrage aux enfants du Cambodge. Nous avons demandé au journaliste Alain Barluet d'en rendre compte.

L'an dernier, Jean-Claude Pomonti nous entraînait déjà au Cambodge, sur les traces des petits chiffonniers de Phnom-Penh (1). L'histoire de ces gamins de la rue était faite de rapines, de petits trafics et de larmes.

A travers elle, le correspondant du *Monde* en Asie du Sud-Est décrivait une quête pour la survie dans un pays broyé par deux décennies de guerre, de massacres et de privations. Il disait aussi toutes les désillusions du petit peuple khmer face au plan de paix des Nations unies, un *« demi-dieu »* qui, c'était sûr, devait enfin apporter le *mieux-être*.

Las, les mois ont passé sans que l'avenir s'éclaire. Les « bérets bleus » ont plié bagage après avoir organisé des élections générales en mai 1993. Rendu à lui-même, le Cambodge, sur lequel s'étaient déversés des millions de dollars, a subi le choc en retour. Aux plaies anciennes, désormais ravivées – la corruption ou l'insécurité – s'en sont rajoutées d'autres, comme le sida. Entre une minorité rapidement enrichie et l'immense majorité des plus humbles, le fossé s'est rapidement creusé. Les Khmers rouges n'ont pas désarmé, même s'ils ont perdu de leur influence. Au nord et à l'extrême ouest du pays, ils restent maîtres de pans entiers du territoire.

Parce que le Cambodge n'en a pas terminé avec le malheur, Jean-Claude Pomonti a poursuivi son récit. Ses héros restent les mêmes : laissés-pour-compte vietnamiens ou cambodgiens, réfugiés ballottés par l'exil, tous orphelins de l'espoir.

Ces *« poussières de vie »*, il est allé cette fois les rencontrer à Ampeou, une banlieue de Phnom-Penh, presque un bidonville de paillotes, de l'autre côté du Bassac, le bras méridional du Mékong. C'est là qu'a échoué Truong, avec beaucoup de ses frères vietnamiens. Ancien soldat du régime du Sud, devenu chrétien, rejeté par sa famille et réduit au chômage après la chute de Saïgon en 1974, il est venu tenter sa chance à Phnom Penh en 1980, après que les Vietnamiens en eurent chassé les Khmers rouges.

Depuis des années il vivote, parvenant tout juste à tenir sa famille la tête hors de l'eau avec quelques riels gagnés en faisant le moto-taxi. Autour de lui, il y a toute une marmaille, attachante et bricoleuse, Chi Hai et Tuân les aînés, Tân si fragile, Thanh le débrouillard et Tri le petit dernier un peu famélique. Il y a aussi le Cambodgien Ièng, l'ami d'infortune, vieux combattant sihanoukiste et tant d'autres encore, sur lesquels Pomonti pose un regard pudique et tendre.

La tristesse des veillées

« Jésus me suffit », répète Truong lorsque s'acharnent les coups du sort et que pèse trop lourd la tristesse des veillées autour de la lampe à huile, quand on s'étourdit à l'alcool de riz. Quelquefois survient un bref instant de bonheur, dérobé à la misère, ou un rêve dérisoire auquel on s'accroche malgré tout...

Cependant, au jour le jour, la vie est trop chère pour les petites gens d'Ampeou et, depuis le départ de l'ONU, beaucoup d'entre eux se sont retrouvés au chômage. Rien à faire, l'ornière est trop profonde pour les *« enfants de la guerre »*, comme Truong et Ièng, marqués au fer de trois conflits successifs.

Cette litanie, Jean-Claude Pomonti la connaît bien. Cela fait près de trente ans qu'il tourne et retourne son kaléidoscope indochinois pour scruter, au plus près, cette terre douloureuse. Il sait aussi que jamais une dépêche diplomatique ne pourra rendre compte totalement d'un pays qui menace de retourner à sa nuit. Même s'il note que *« l'aide étrangère et quelques réformes ont permis à l'Etat de survivre au retrait de l'ONU »*, même s'il voit poindre au Cambodge *« un début de classe moyenne »*, le chroniqueur d'Ampeou a surtout décelé un mal profond et durable.

Près du Bassac, avec ceux qui *« campent dans la vie »*, il nous fait toucher du doigt les stigmates d'une société en lambeaux. *« Tout un système de valeur a été bouleversé par des années de guerre et de massacres »*, constate Pomonti en relevant une indifférence générale aux autres, à la mort et à la morale. Voilà pourquoi son poignant témoignage est aussi un cri d'alarme.

ALAIN BARLUET

(1) *Les Petits Chiffonniers de Phnom Penh. Poussières de vie*, tome I, de Jean-Claude Pomonti. Editions Fayard, collection « Les Enfants du fleuve ». 205 pages. 95 francs.

SRI-LANKA : la veuve de « Gamini » candidate à la présidence. – L'UNP (Parti national unifié, conservateur), principale formation de l'opposition sri-lankaise, a finalement décidé de présenter Mme Srima Dissanayake, veuve de Gamini Dissanayake, assassiné la veille lors d'un attentat qui a coûté la vie à cinquante-sept personnes, comme candidate à l'élection présidentielle du 9 novembre. A l'issue de délibérations ardues, les dirigeants du parti ont disposé que l'ancien premier ministre Ranil Wickremesinghe deviendrait chef du groupe parlementaire UNP, et ne dirigera l'opposition que si Mme Dissanayake est battue. – *(AFP.)*

Après l'accord Washington-Pyongyang

Tokyo souhaite que l'Europe cofinance la nouvelle filière nucléaire nord-coréenne

Le Japon demandera à l'Europe de prendre part au financement de la reconversion des installations nucléaires nord-coréennes en filière à eau légère, rapporte notre correspondant à Tokyo Philippe Pons. C'est ce qu'a déclaré, mardi 25 octobre, devant le Parlement, le ministre des finances. M. Takemura a laissé entendre qu'une telle participation de l'Europe est l'une des conditions mises par Tokyo à une prise en charge de l'opération, qui pourrait être de 20 % du coût total, évalué à 4 milliards de dollars. La plus grande partie de ce financement devrait être assumée par la Corée du Sud.

M. Takemura a rappelé qu'à la suite du désastre de Tchernobyl (1986), qui était un problème européen, le Japon avait pris en charge une partie du coût des opérations destinées à remédier aux conséquences de cette catastrophe. Cette fois-ci, ce serait aux Européens de manifester leur solidarité. Avant de s'engager dans le projet de reconversion, Tokyo entend aussi rétablir des liens avec la Corée du Nord et se propose d'y envoyer une mission parlementaire afin de débloquer la négociation en vue de normaliser les relations bilatérales qui ont été rompues en 1992.

Par ailleurs, une réunion à huis clos des ambassadeurs accrédités auprès de l'Agence pour l'énergie atomique (AIEA) a eu lieu, mardi 25 octobre, à Vienne, indique l'AFP. Elle a été consacrée à l'examen de l'accord signé le 21 octobre à Genève entre les Etats-Unis et la Corée du Nord en vue de résoudre la crise née de la politique nucléaire de Pyongyang. David Kyd, porte-parole de l'Agence, a déclaré que les participants ont considéré ce texte comme un *« progrès significatif »*. Certaines réserves ont pourtant été émises par la Grande-Bretagne, la France et la Corée du Sud. Le délai de cinq années, voire plus, qui courra avant que soit menées toutes les inspections internationales en Corée du nord est, pour eux, le *« point crucial »* de l'accord, apprend-on de source diplomatique occidentale à Vienne. Le directeur de l'AIEA, le suédois Hans Blix, a souligné que ce document *« ne peut pas supplanter, remplacer et diminuer l'accord de garanties* [en vue d'inspections] *entre l'AIEA et la Corée du Nord... qui reste valable à nos yeux »*. Dans ses résolutions depuis 1993, l'AIEA insiste pour que Pyongyang *« coopère immédiatement »* avec elle.

***Le numéro deux nord-coréen à* Paris.** – Le ministre de la défense de Corée du Nord, le maréchal O Jin-u, soixante-dix-sept ans, numéro deux du régime communiste depuis la mort de Kim Il-sung en juillet, est arrivé, mardi 25 octobre, à Paris. Les officiels de la représentation diplomatique de Pyongyang n'ont pas fait de déclarations. Des sources sud-coréennes ont expliqué que O Jin-u a un cancer du poumon.

ILES SALOMON : crise politique. – Les Salomon, un archipel situé à 1 500 km de l'Australie, traversent une crise politique après que le gouverneur Moses Pitakaka a, le 13 octobre, nommé le dirigeant de l'opposition, Solomon Mamloni, chef du gouvernement par intérim. Le premier ministre, Francis Billy Hilly, au pouvoir depuis juin 1993, refuse d'obtempérer, bien que le Parlement l'ait mis en minorité. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Un juge fédéral suspend le rapatriement de réfugiés cubains

Un juge fédéral américain a ordonné, mardi 25 octobre, la suspension temporaire des opérations de rapatriement des réfugiés cubains de la base américaine de Guantanamo. Le juge Clyde Atkins, saisi par un collectif d'avocats qui avait porté plainte lundi contre le gouvernement fédéral, a pris sa mesure conservatoire une minute avant le décollage d'un avion qui devait ramener vingt-trois réfugiés à La Havane. Le vol a été annulé au dernier moment. Le collectif d'avocats demande que les 30 000 Cubains hébergés sur les bases américaines de Guantanamo (Cuba) et de Panama soient jugés comme réfugiés, et non rapatriés d'office. Washington et La Havane avaient signé un accord, le 9 septembre à New-York, pour mettre fin à un flot subit de milliers de « balseros ». Les Etats-Unis s'étaient engagés à accueillir un minimum de 20 000 réfugiés légaux par an, en échange du rétablissement des contrôles par les gardes-frontières cubains. A contrario, ils n'accordaient plus automatiquement le statut de réfugié aux autres immigrants cubains. – *(AFP, Reuter.)*

Les propositions du premier ministre pour lutter

M. Balladur devait annoncer, mercredi 26 octobre, sur France 2, plusieurs initiatives destinées à renforcer la lutte contre la corruption. Le premier ministre envisageait, notamment, d'instituer un contrôle *a priori* des préfets sur les marchés publics passés par les collectivités locales.

■ CHANTIER. – La législation sur le financement de la vie politique est un chantier constamment rouvert depuis la première cohabitation. Alors que le Parti socialiste était accusé d'avoir tiré profit de ventes d'armes illégales à l'Iran, le 16 novembre 1987, dans un entretien à RTL, M. Mitterrand avait engagé le gouvernement de Jacques Chirac à « en finir une fois pour toutes avec cette question qui empoisonne la vie des Républiques depuis plus de cent ans ». Après avoir organisé une table ronde réunissant les responsables des partis représentés à l'Assemblée nationale, M. Chirac avait présenté deux textes, instituant un financement public des partis politiques, limitant les dépenses de campagne et établissant un début de transparence sur le patrimoine des élus. Les lois de 1988 ont été complétées et précisées par de nouveaux textes en 1990 (gouvernement de Michel Rocard) et en 1993 (gouvernement de Pierre Bérégovoy).

■ ALAIN CARIGNON. – En audience publique de la chambre d'accusation de la cour d'*appel de Lyon, le parquet* général a réclamé le maintien en détention de l'ancien ministre de la communication, Alain Carignon, en raison d'un dossier *« accablant »* et en dénonçant une *« opération de corruption de grande ampleur »*. Dans son son plaidoyer, le maire de Grenoble s'en est pris au juge d'instruction Philippe Courroye, accusé d'avoir voulu l'exposer *« à la vindicte populaire »*.

Réformer à la marge

Suite de la première page

Dans un premier temps, alors que les présidents de puissants groupes industriels étaient inquiétés par la justice, M. Balladur avait annoncé la mise en place d'une mission de réflexion, composée d'un ancien président du CNPF, François Ceyrac, de l'ancien secrétaire général de FO, André Bergeron, et de l'ancienne première présidente de la Cour de cassation, Simone Rozès, sur l'adaptation du droit des sociétés (*le Monde* du 13 septembre) : le dossier est si complexe que la lettre de mission n'a été envoyée à ces personnalités que tout récemment.

Un abaissement des dépenses électorales

Dans un deuxième temps, sous la pression de l'affaire Longuet et alors que Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, entraînait tous les groupes, au Palais-Bourbon, dans une réflexion sur les réformes nécessaires, le premier ministre s'était résolu à consulter les principaux responsables des partis représentés au Parlement sur l'ensemble du dossier des rapports entre argent et politique. M. Balladur devait présenter mercredi soir l'état de ses propositions.

Comme tous ceux qui, avant lui, ont réfléchi à la question – Pierre Joxe et Michel Rocard pour la loi de 1990, Michel Sapin et Pierre Bérégovoy pour celle de 1993 –, le premier ministre estime qu'il faut attaquer le problème par les deux bouts de la chaîne : le besoin d'argent des acteurs politiques, ce qui le conduit à souhaiter un abaissement du plafond des dépenses électorales autorisées ; la source habituelle de cet argent, ce qui l'amène à proposer un renforcement des règles d'urbanisme et un meilleur contrôle de la passation des marchés publics. Pour verrouiller le système, il envisage aussi une surveillance, toujours promise et jamais réalisée, du « pantouflage » des hauts fonctionnaires et un changement du mécanisme de contrôle de l'évolution du patrimoine des élus.

Dès la première réunion de la « commission Séguin », l'entourage du premier ministre avait fait connaître le souhait de ce dernier de voir le plafond des dépenses autorisées aux candidats à l'élection présidentielle abaissé. Il conviendrait, selon M. Balladur, qu'en 1995, les candiadts à l'Elysée ne puissent pas dépenser plus, compte tenu de l'inflation, que ce qu'avaient officiellement « investi » François Mitterrand et Jacques Chirac en 1988. Cela revient à une diminution de 30 % du maximum permis par la législation actuelle (*le Monde* du 15 octobre).

Une telle modification pourrait se faire par un simple ajout au projet de loi, actuellement en instance devant le Sénat, qui « toilette » les règles de la campagne présidentielle. De même, le renforcement du code de l'urbanisme et des marchés publics pourrait être simplement introduit par des amendements au texte sur l'aménagement du territoire, discuté au Sénat ; le projet initial prévoyait, d'ailleurs, un contrôle *a priori* des préfets, mais les députés n'en avaient pas voulu, comme ils avaient déjà repoussé une tentative de M. Joxe, allant dans le même sens, du temps où il était ministre de l'intérieur.

Le contrôle du patrimoine des élus

En revanche, une modification du mode de contrôle du patrimoine des élus impose la rédaction et le vote d'une loi organique et d'une loi simple, ce qui peut paraître délicat à obtenir au cours de l'actuelle session parlementaire déjà bien chargée. C'est probablement, d'ailleurs, pour faire vite que M. Balladur pourrait renoncer au dépôt d'une « grande loi », regroupant toutes les modifications qu'il souhaite apporter à la législation sur le financement politique.

Au-delà de ces réformes, que le premier ministre veut se donner les moyens de faire aboutir rapidement, M. Balladur souhaite prolonger la réflexion sur deux questions plus délicates : le droit des entreprises à accorder des dons aux partis et aux candidats – une interdiction pour celles bénéficiant de marchés publics pourrait être envisagée – et le respect de la présomption d'innocence, ce qui renvoie au problème du secret de l'instruction.

THIERRY BRÉHIER

Mme Royal souhaite une « opération mains propres ». – Dans un entretien publié par *le Parisien* mercredi 26 octobre, Ségolène Royal, député (PS) des Deux-Sèvres, ancienne ministre de l'environnement, réclame *« une opération mains propres à la française »*. *« Il faut reconnaître*, explique-t-elle, *que la corruption est assez répandue, tant dans l'appareil économique que parmi le personnel politique. (...) Nous sommes face à un réflexe d'autodéfense de la part de la classe politique et du monde des affaires, mais il faut sortir de ce schéma, parce que la situation est grave (...). Les citoyens veulent savoir et ils ont raison. »*

Devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon

Le parquet général a réclamé le maintien en détention de M. Carignon en raison d'un dossier « accablant »

LYON

de notre bureau régional

Selon la volonté de la défense, c'est en audience publique et en présence du détenu que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, présidée par Henri Blondet, a examiné, mardi 25 octobre, la demande de mise en liberté d'Alain Carignon, placé sous mandat de dépôt le 12 octobre après sa mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et « corruption passive » par le juge Philippe Courroye. Les avocats de la défense et le parquet général ont argumenté largement sur le fond du dossier afin de réclamer, d'un côté la mise en liberté de leur client, de l'autre son maintien en détention pour les nécessités de l'enquête. Le maire de Grenoble est lui-même longuement intervenu pour plaider une cause nettement compromise par l'accumulation et la précision des charges.

« Le dossier, rien que le dossier mais tout le dossier », avait prévenu d'emblée le substitut général Didier Boccon-Gibod en acceptant de s'exprimer, contrairement à l'usage, avant les appelants. Un dossier *« véritablement accablant »* aux yeux du ministère public qui, pour demander à la cour de confirmer la décision du magistrat instructeur et sans *« se prononcer sur la culpabilité»* de l'ancien ministre, n'en fit pas moins un inventaire détaillé des faits qui lui sont reprochés.

Du renflouement des sociétés éditrices des magazines préélectoraux, *Dauphiné News* et *News gratuits*, pour 5,4 millions de francs, aux dizaines de voyages en avions privés offerts sur la SINAIR pour quelque 3,8 millions de francs, en passant par l'appartement parisien mis à disposition boulevard Saint-Germain et les 15 millions de francs d'honoraires fictifs réglés à la société WHIP, créée par Jean-Louis Dutaret, rien de très nouveau parmi les têtes de chapitres du dossier. Mais une constante qui s'est progressivement confirmée : celui qui donne – le groupe Merlin ou la Lyonnaise des eaux – et celui qui reçoit – Alain Carignon ou son conseiller et ami Jean-Louis Dutaret – sont toujours les mêmes. Entre eux, un pacte supposé, aux allures de pactole : le marché de l'eau de Grenoble, concédé sans appel d'offres aux deux groupes précités, en juillet 1989.

« Opération de corruption de grande ampleur »

La plupart des lourdes présomptions du dossier ont été patiemment étayées, affinées voire prolongées pour déboucher, selon l'accusation, sur l'évidence d'une *« opération de corruption de grande ampleur »*. En outre, le « retournement » de certains témoins soumis à des pressions diverses et la disparition d'éléments de preuves – les « manifestes de passagers » de chacun des vols de SINAIR mais aussi l'ensemble des agendas du maire – semblent devoir peser lourd dans la décision de maintenir ou non M. Carignon en détention.

En demandant la publicité des débats, les défenseurs de M. Carignon ont pris un risque dont ils n'avaient peut-être pas mesuré toute la portée. Ces derniers jours, Mes Jacques Boedels et Guy Danet, qui sont désormais assistés de quatre collaborateurs – Me Hélène de Saint-Germain, Gabriel Ballif, Maurice Guigui et Béatrice Veiss-Gout, du barreau de Paris – et de Me Maurice Brosse, du barreau de Lyon, avaient lancé une contre-offensive en multipliant les déclarations publiques et les interviews. Pourtant, avant même les révélations de Patrick Thull, ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble (*le Monde* du 26 octobre) qui affirment que la privatisation de la gestion de l'eau à Grenoble avait été décidé dès 1987, autour d'une table où se trouvaient, notamment Alain Carignon et Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux (1), le magistrat instructeur avait réuni assez d'*« indices graves, précis et concordants »* pour délivrer un mandat de dépôt, historiquement iconoclaste s'agissant d'un ministre encore en fonction il y a quelques mois.

Plusieurs détails inédits parsemèrent ainsi le réquisitoire fort didactique de M. Boccon-Gibod. Il fut, par exemple, question de l'octroi par la Lyonnaise de banque d'un prêt de 7,6 millions de francs à la société WHIP pour l'achat de l'appartement du boulevard Saint-Germain. M. Merlin aurait fait de l'accord sur ce prêt une condition au maintien de ses comptes dans l'établissement.

« Les calomnies et les rumeurs... »

A tel point qu'un cadre bancaire osa raconter qu'à propos de ce dossier, classé *« délicat à caratère politique »*, le directeur financier du groupe Merlin lui avait parlé sans détours d'une *« contrepartie au marché de l'eau »*. On évoqua aussi les aveux du PDG de SINAIR admettant qu'il avait menti pour couvrir MM. Carignon et Merlin à la fois *« amis et bons clients»*. *« De combien aurait-il fallu qu'Alain Carignon s'appauvrisse pour s'offrir tout cela ? »*, s'interrogea le magistrat en affirmant que celui *« qui fait payer ses dettes par les autres s'enrichit... personnellement »*. M. Boccon-Gibod souligna enfin la clandestinité des opérations, la réticence des déclarations, puis la mise en place d'un *« réseau de protection »* autour de M. Carignon : *« Vous avez le droit de ne pas dire la vérité mais la justice a le droit d'en tirer les conséquences»*.

Me Boedels tira d'abord quelques salves générales, en accusant à son tour les enquêteurs d'avoir *« exercé des pressions »* sur des témoins, en dénonçant le rôle qu'avait joué la presse ou en vantant les mérites d'un *« ministre exceptionnel »* et d'un *« autodidacte génial »* et *« irréprochable »*. Puis Me Danet repris un à un, en les isolant, les faits incriminés pour s'efforcer de les réduire au dérisoire, au néant, au *« grotesque »*. *« On ne trouvera pas trace d'un centime dont aurait bénéficié M. Carignon »*, réaffirma le conseil de l'ancien ministre.

Enfin, les traits tirés et la voix mal assurée, M. Carignon, prit la parole pour plaider sa cause avec une belle force de conviction. Le visage à demi tourné vers la salle, il commença sur le ton de la conversation pour en venir très vite à celui du discours. Il évoqua son goût pour *« la transparence »*, dénonça *« les calomnies et les rumeurs »*, rappela ses exploits de ministre et d'élu – *« Je passe 1 200 marchés publics par an ; avec la ville et le conseil général je gère 5 milliards de budget annuel »* –, justifia la privatisation de l'eau grenobloise pour désendetter la ville. En s'attardant à son tour sur quelques-uns des faits qui lui sont reprochés, à aucun moment le détenu ne plaida coupable, puisqu'à l'en croire, rien de ce qui se trouve dans le dossier ne semble le concerner : *« A l'évocation de certaines scènes j'ai revu ma vie un peu différemment. Celle que j'aurai pu vivre... »*

A propos de son patrimoine immobilier – deux terrains, un appartement et une maison de campagne (dans laquelle il aurait fait effectuer 5 millions de francs de travaux en huit ans) –, l'ancien ministre indiqua que sa piscine avait été achetée en kit en 1982 et montée *« en mettant la main à la pâte»*.

« Le juge Courroye souhaite m'humilier, me casser, me désigner à la vindicte populaire, mais je ne renoncerai pas à la vie publique tant que mon honnêteté ne sera pas reconnue », lança le maire de Grenoble sur un ton pathétique. Ses supporters, regroupés au premier rang autour du premier adjoint et de l'ancienne présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, se reprenaient à espérer. La décision a été mise en délibéré au vendredi 28 octobre.

ROBERT BELLERET

(1) M. Carignon a démenti cette information au cours de son plaidoyer dans le prétoire en déclarant : *« Ce déjeuner n'a pas eu lieu. Ce sera prouvé indubitablement dans la procédure.»*

Le plaidoyer du maire de Grenoble

« Le choc carcéral est un choc considérable, je ne le souhaite à aucun de mes détracteurs, a prévenu Alain Carignon, *mais cela me donne l'idée d'être utile autrement [...] Mais je ne renoncerai pas à la vie publique tant que mon honnêteté ne sera pas reconnue. »* Répondant aux accusations du substitut général Didier Boccon-Gibod, le maire de Grenoble a dressé – à sa manière –, un réquisitoire contre celui qui l'a mis en examen et placé en détention, le juge Philippe Courroye, coupable à ses yeux d'avoir *« voulu [le] casser, [l]'exposer à la vindicte populaire »* : *« Il a voulu faire mon procès à lui tout seul, remplacer les tribunaux »*, a ainsi déclaré le maire de Grenoble. Evoquant *« les conditions particulièrement étonnantes et contestables de l'instruction »*, M. Carignon a estimé qu'*« on voulait absolument [l]'arrêter »*. *« J'aurais pu me présenter librement en prenant le TGV*, a-t-il lâché, *Mais il fallait qu'il y ait une justice-spectacle pour que je puisse entrer dans le palais de justice derrière un rang de CRS et de caméras... »*

Sur le fond du dossier, dont le substitut général a indiqué qu'il était révélateur d'une *« vaste opération de corruption »*, le maire de Grenoble s'est vigoureusement défendu : *« Comme maire, président du conseil général ou comme ministre, j'ai traité de très gros dossiers, représentant des intérêts financiers considérables. Jamais mes décisions n'ont été dictées par un intérêt personnel. Jamais je n'ai bénéficié d'un enrichissement personnel. Mon patrimoine est connu : une maison de campagne, un appartement et deux terrains. Et lorsqu'il y a eu des travaux, j'ai tout réglé par chèque. »* Décrivant les *« avantages substantiels (...) marqués par le signe de la clandestinité »* dont aurait bénéficié M. Carignon, le substitut général avait évoqué, lui, *« le renflouement du groupe de presse Dauphiné News qui a, peu ou prou, soutenu sa campagne électorale en 1989, la mise à disposition d'un luxueux appartement boulevard Saint-Germain, la prise en charge d'une partie de son personnel par la société WHIP et la possibilité de voyager gratuitement »*.

« Jamais je n'ai participé à la gestion de Dauphiné News, *jamais !* a répondu Alain Carignon. *J'ai seulement donné un coup de téléphone pour aider son directeur à qui, par la suite, j'ai fait passer deux notes (...) L'appartement luxueux dont on me dote ne m'appartient pas. Au 186 boulevard Saint-Germain, il y avait les bureaux de Jean-Louis Dutaret et un petit appartement composé d'une chambre, d'un salon, d'une cuisine. Cette adresse a été un temps celle des « rénovateurs ». Je n'en ai donc pas été le seul locataire. Et je n'y ai que très peu séjourné. En 1986, j'étais ministre : j'avais un appartement de fonction. »* M. Carignon, qui a démissionné du gouvernement avant sa mise en examen par le juge Courroye, a en tout cas assuré que sa capacité de résistance était intacte : *« Cela mettra peut-être un mois, un an, des années, mais on n'altérera pas mon honnêteté. Je sortirai de prison plus fort que je n'y suis entré. »*



contre la corruption

Le patrimoine des élus

Depuis 1988, la législation impose au président de la République, aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des villes de plus de trente mille habitants de déclarer l'état de leur patrimoine. Les parlementaires le font auprès du bureau de leur Assemblée ; les autres élus auprès d'une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat et des premiers présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes.

Ces déclarations ne sont pas publiques. Seule la déclaration de patrimoine du président de la République, soumise au Conseil constitutionnel, est publiée au *Journal officiel*. La tentative de Pierre Bérégovoy, fin 1992, pour rendre publiques les déclarations de patrimoine des députés s'était heurtée à l'opposition du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

En 1991, la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales – présidée par Jean-François Deniau (UDF) puis par Pierre Mazeaud (RPR), et dont le rapporteur était Jean Le Garrec (PS) –, avait proposé d'étendre cette procédure de déclaration du patrimoine aux agents publics qui assument les plus grandes responsabilités dans les procédures d'achat public (*le Monde* du 22 novembre 1991).

J.-L. S.

Les dépenses électorales

Les lois du 11 mars 1988 relatives à la transparence financière de la vie politique et complétées par celle du 15 janvier 1990, relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, établissent des plafonds de dépenses en fonction des élections. Ainsi, ces plafonnements, pour l'élection des députés, sont de 400 000 francs dans les circonscriptions dont la population est inférieure à 80 000 habitants, et de 500 000 francs dans les autres circonscriptions.

Pour l'élection présidentielle, les dépenses ne peuvent excéder 120 millions de francs pour les candidats présents au seul premier tour, et 160 millions de francs pour chacun des deux candidats qui restent en compétition au second tour. Comme prévu par la loi, un décret en date du 26 août 1993 a relevé ces plafonds, en fonction de l'inflation de ces dernières années, à 128,4 millions de francs pour le premier tour et à 171,2 millions de francs pour le second tour (*le Monde* du 15 juillet).

De la même façon, pour les élections locales, le code électoral fixe un plafond des dépenses électorales, autres que les dépenses de propagande directement prises en charge par l'Etat, en fonction de la population de la circonscription concernée (commune, canton ou région).

Par ailleurs, la loi du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, a abaissé le plafond des dépenses possibles pour l'élection d'un député : celui-ci sera, à l'avenir, d'un montant forfaitaire de 250 000 francs, assorti d'une majoration de 1 franc par habitant de la circonscription électorale. Ces dernières dispositions n'étaient pas applicables pour les élections législatives de mars 1993.

J.-L. S.

Les marchés publics

En juillet 1992, Michel Sapin, ministre de l'économie du gouvernement de Pierre Bérégovoy, avait annoncé un projet de loi sur la « moralisation » des activités commerciales et financières. Ce texte avait pour but de lutter contre la corruption en améliorant, entre autres, la transparence des mécanismes d'attribution des marchés publics et les conditions d'autorisation d'implantation des centres commerciaux. A la session parlementaire suivante, seuls les socialistes avaient voté en faveur de ces dispositons ; les communistes s'étaient abstenu.

Au chapitre des appels d'offres publics (qui sont obligatoires pour des opérations dépassant 700 000 francs), la loi obligeait les collectivités locales à mettre en concurrence puis à rendre publique la liste des candidats intéressés par leurs appels d'offre. Elle s'en prenait à la reconduction tacite des délégations de services publics – une pratique fort répandue –, en en limitant la durée, sauf lorsque le délégataire bénéficie d'un monopole légal ou lorsqu'il est lui-même un sevice public (EDF par exemple).

Non seulement les assemblées délibérantes (conseil municipal, général, régional) devaient, dès lors, être informées, mais elles se voyaient, en outre, confier le soin de signer ce type de conventions (*via* une commission de cinq conseillers municipaux pour une grande ville, par exemple). Les sociétés d'économie mixte (SEM) et les organismes privés d'habitation à loyer modéré étaient elles-même soumises aux principes de publicité et de mise en concurrence. La loi abordait aussi la façon dont les ssemblées délibérantes devaient être tenues informées des contrôles exercés par les chambres régionales des comptes.

La loi Sapin du 29 janvier 1993 a pâti du changement de majorité. Au printemps 1994, le gouvernement a assoupli les conditions de prolongation des délégations de service public et allégé les formalités initialement prévues dans ce domaine. Déjà, à l'automne 1993, le Sénat avait obtenu la suppression de la publicité obligatoire des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et de leurs SEM.

M. V.

Les dons des entreprises

Selon la loi Rocard du 15 janvier 1990, les dons des personnes morales aux candidats aux élections sont limités à 10 % du plafond des dépenses de campagne, jusqu'à concurrence d'un montant de 500 000 francs. Ils doivent être faits par chèques. Les dons en nature, les avantages directs ou indirects, les prestations de services sont soumis à la règle du plafonnement légal. Lorsqu'un solde positif se dégage d'un compte de campagne, il doit être reversé soit à une association de financement d'un parti politique, soit à un établissement reconnu d'utilité publique.

Après les élections législatives de 1993, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a ainsi pu publier, pour la première fois, les comptes de campagne des candidats à ces élections, en précisant pour chacun d'eux le montant total des recettes, le volume des dons reçus des personnes physiques et morales, celui des apports personnels, les contributions en provenance des partis politiques, ainsi que la liste des dons des personnes morales versés à partir du 1er février 1993, date d'application de la loi (*le Monde* du 21 avril 1994).

J.-L. S.

Le médiateur de la République dénonce publiquement un élu

Pour la première fois, le médiateur de la République, Jacques Pelletier, use de l'ultime recours mis à sa disposition par l'article 11 de la loi du 3 janvier 1973, modifié en 1975, et pointe du doigt, dans un « rapport spécial » publié au *Journal officiel* du 14 octobre, le maire d'une commune qui refuse d'exécuter une décision de justice. Le maire en question, Xavier Dugoin, maire de Mennecy, est également député (RPR) et président du conseil général de l'Essonne.

L'affaire remonte à 1992. Elle concerne un fonctionnaire, Claude Niox, directeur de la caisse de crédit municipal de Nimes, détaché, par arrêté ministériel, à compter du 1er février 1992, auprès de la commune de Mennecy, afin d'y exercer les fonctions d'adjoint au secrétaire général. M. Niox devait rester cinq ans mais, au mois d'octobre suivant, invoquant des raisons budgétaires, le maire de Mennecy avait décidé de mettre fin à ce détachement. Le ministère de l'économie refusant sa réintégration, faute de poste vacant, M. Niox s'était adressé à la commune pour lui demander, comme la loi de janvier 1984 l'y autorise, le maintien de sa rémunération pendant la durée prévue du détachement ; puis, se heurtant à un refus, il s'était adressé au tribunal administratif de Versailles, qui lui avait donné raison. Malgré ce jugement, la commune de Mennecy n'a accepté de payer, à ce jour, que l'équivalent de deux mois de traitement.

Toutes les approches de médiation ayant échoué, M. Pelletier a pris la décision de rendre l'affaire publique *via* le *Journal officiel*.

Ch. Ch.

Le projet de loi sur l'aménagement du territoire au Sénat

La péréquation régionale des ressources suscite les interrogations de la majorité et les critiques de la gauche

Les sénateurs ont commencé, mardi 25 octobre, l'examen en première lecture du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, déjà adopté, en juillet, par l'Assemblée nationale.

Une chose est sûre : les sénateurs attendaient avec impatience, presque avec gourmandise, ce débat sur l'aménagement du territoire. Comme l'a rappelé en ouverture Jean François-Poncet (Rass. dém., Lot-et-Garonne), président de la commission spéciale chargée de préparer l'examen du texte, la mission fondamentale du Sénat n'est-elle pas de représenter les collectivités territoriales ?

Pour en témoigner, René Monory, président du Sénat, a tenu – ce qui n'est pas si fréquent – à présider la séance introductive. Et pas moins de quatre-vingt-quatre sénateurs – soit le quart d'entre eux – se sont inscrits pour la discussion générale, sans préjuger de l'examen des articles et des quelque cinq cents amendements déposés. Le gouvernement, quant à lui, n'a lésiné ni sur les orateurs ni sur les encouragements. Le premier ministre est venu au palais du Luxembourg réaffirmer son souhait que ce projet « *soit adopté par le Parlement avant la fin de l'année* » et a incité les sénateurs à « *aller plus loin, notamment sur la péréquation des ressources, sur l'organisation des compétences des collectivités et sur les incitations économiques à la localisation dans les régions les plus fragiles* ».

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et grand ordonnateur du débat depuis dix-huit mois, n'était pas en reste : « *Le Sénat, avec toute sa connaissance du sujet, tout son capital d'expérience, va donner, j'en suis sûr, une vigueur nouvelle à ce texte* » qu'il s'agit de rendre « *plus efficace, plus proche des réalités du terrain, plus concret, davantage porteur d'effets rapides et d'engagements précis* ». Et d'ajouter, comme il l'avait déjà fait, en juillet, à l'intention des députés : « *Le gouvernement attend du Sénat qu'il l'aide à faire avancer cette grande cause de la péréquation qui rencontre, à chaque fois qu'on veut la mettre en œuvre, l'obstacle des égoïsmes les plus déterminés et le rempart des féodalités les plus puissantes.* »

M. Mauroy : « Ambiguïtés » et « dangers »

Cette affaire de la péréquation des ressources entre les différentes collectivités territoriales est loin d'être le seul point sur lequel les sénateurs souhaitent améliorer le texte voté à l'Assemblée. L'institution de quatre schémas sectoriels d'aménagement du territoire – pour l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, les transports et les télécommunications –, la clarification des compétences avec l'introduction de la notion de collectivité « *chef de file* », le problème spécifique de l'Ile-de-France, l'avenir de l'espace rural, les difficultés des banlieues défavorisées, ou encore le renforcement du rôle du préfet et la définition plus précise de la notion nouvelle de « pays » devraient également constituer des morceaux de choix de ce débat-marahon.

Mais la répartition des ressources entre régions est incontestablement « *au cœur du débat* », tant l'égalité des chances et des moyens de développement « *ne peut se concevoir sans une péréquation significative* », comme l'a souligné M. Pasqua. Gérard Larcher (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission spéciale, le confirmait d'une formule choc : « *L'égalité ne sera atteinte qu'en traitant de manière inégale des situations inégales.* » Plus volontariste encore, Claude Bellot (rattaché à l'Un. centr., Charente-Maritime), également rapporteur de la commission, lançait : « *La péréquation, cessons d'en parler, réalisons-la concrètement. Nous demandons que d'ici le 2 avril 1996, l'ensemble de la réalité financière des collectivités locales soit mis à plat.* » Et M. François-Poncet le confirmait : « *Sans péréquation, pas d'aménagement du territoire.* » Mais, ajoutait-il, réaliste : « *Il faudrait être sourd et aveugle pour ignorer qu'aucun sujet ne suscite plus de blocages.* »

Le président de la commission spéciale n'a d'ailleurs pas caché les interrogations que soulève la proposition du Sénat de calculer, région par région, les ressources des collectivités rapportées à leurs charges et à leur population, et de faire progressivement converger, en une quinzaine d'années, ces ressources pondérées à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 80 % et 120 % de la moyenne nationale. Peut-on, a-t-il noté, fixer cette fourchette *a priori* ? Comment évaluer objectivement les charges ? D'où proviendraient les ressources à redistribuer ? Et comment seraient-elles réparties entre les collectivités bénéficiaires ?

Autant de questions encore sans réponse et qui nourrissent, notamment, les critiques de l'opposition. Celles du Parti communiste sont sans appel. « *La péréquation est un moyen en trompe l'œil* », a déclaré Félix Leyzour (PC, Côtes-d'Armor) quand tout démontre que le projet de loi « *a pour but de modeler le territoire* (...) *au service de la rentabilité financière, de lever ce qui peut encore contrarier la mise en œuvre d'un libéralisme économique total* ».

Les critiques formulées, avec humour et fermeté, par Pierre Mauroy, au nom du groupe socialiste ont été d'autant plus percutantes que les formules étaient moins à l'emporte-pièce. Soulignant les « *ambiguïtés* » du texte (par exemple sur la notion de pays), ses « *incohérences* » (avec le renforcement du rôle de contrôle du préfet en matière d'urbanisme), ses « *dangers* » (liés à la notion de « directives territoriales »), l'ancien premier ministre a relevé les « *insuffisances* » du texte sur le chapitre de la péréquation : « *Nous soutenons cette proposition. Mais nous voulons souligner qu'elle ne constitue pour nous qu'un aspect d'un mouvement plus vaste et qu'elle doit aller de pair avec une nouvelle carte des régions, avec une réforme de la fiscalité locale et avec une péréquation à l'intérieur même des régions* », a-t-il conclu. Vaste débat, qui ne fait que commencer.

GÉRARD COURTOIS



EN BREF

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE : soixante-dix-huitième anniversaire pour M. Mitterrand. – François Mitterrand, né le 26 octobre 1916 à Jarnac, en Charente, célèbre, mercredi 26 octobre, son soixante-dix-huitième anniversaire. Le 28 octobre, M. Mitterrand et son épouse, âgée elle-même de soixante-dix ans, seront mariés depuis exactement cinquante ans. L'Elysée ne fait aucun commentaire sur ces événements d'ordre privé.

PRESSE : Henri Paillard, du « Figaro », est élu président de l'Association des journalistes parlementaires. – Henri Paillard, journaliste au service politique du *Figaro*, a été élu, lundi 24 octobre, président de l'Association des journalistes parlementaires. Il succède à notre collaborateur André Passeron, décédé le 12 août (*le Monde* du 17 août), qui occupait ce poste depuis 1985.

[Né le 19 janvier 1943 à Belfort, titulaire d'une licence de lettres et d'une maîtrise d'histoire, Henri Paillard, ancien chercheur au CNRS, est entré au *Monde* en 1971, avant de rejoindre, l'année suivante, *le Figaro*. Coauteur d'un *Dictionnaire de la politique* (Larousse, 1979), il était secrétaire général et trésorier de l'Association des journalistes parlementaires, poste auquel il est remplacé par Daniel Huard, de *la Voix du Nord*.]

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Travail : les députés de la majorité font le procès de la formation professionnelle

Les députés ont adopté, mardi 25 octobre, les crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour 1995, présentés par Michel Giraud. Ces crédits s'élèvent à 88,4 milliards de francs, soit une augmentation de 8 % par rapport à 1994. Les débats ont été particulièrement vifs sur le dossier de la formation professionnelle, les députés de la majorité dénonçant l'« opacité» du système.

Jean-Jacques Jégou (UDF), était très peiné d'être la cible de tant de *« pressions »*. Des pétitions lui sont parvenues par télécopie toute la journée de mardi. Le monde de la formation professionnelle avait eu vent de l'amendement qu'il entendait défendre lors de l'examen des crédits du ministère de M. Giraud et faisait donc monter la pression. M. Jégou, rapporteur spécial de ce budget au nom de la commission des finances de l'Assemblée, avait l'air fort dépité, tant sa proposition d'amputer de 20 millions de francs les crédits affectés à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) lui semblait légitime.

Elle ne faisait que s'inscrire, en effet, dans le procès global qu'une grosse partie des députés de la majorité instruisent contre un système de la formation professionnelle jugé *« opaque, onéreux, lourd et inefficace »*, selon les mots de M. Jégou lui-même. Les partenaires sociaux et l'Etat, a dit le député du Val-de-Marne, ont *« développé des grands dispositifs de formation complexes et ambitieux et brassé des quantités considérables d'argent pour aboutir à des résultats que je qualifierai, pudiquement, de décevants ou de disproportionnés au regard des sommes englouties »*.

Une commission d'enquête parlementaire avait déjà eu l'occasion, le 25 mai (*le Monde* du 26 mai), de dresser un état des lieux aussi alarmant. Claude Goasguen (UDF, Paris), qui en avait été le rapporteur, a prolongé le constat en estimant qu'il fallait *« rompre quelquefois avec le « tout formation » cher à nos professeurs français »* et s'orienter prioritairement vers l'insertion professionnelle des jeunes. Il a regretté, au passage, que le gouvernement soit *« tétanisé par les récentes mésaventures du contrat d'insertion professionnelle (CIP) »*.

Le CNPF au secours de la gauche

L'amendement de M. Jégou avait donc valeur de symbole. Il était le premier coup de boutoir. *« Jégou, fossoyeur de l'AFPA ! »* s'est écrié Michel Berson (PS, Essonne) qui était soutenu dans sa contre-offensive par Maxime Gremetz (PC, Somme). Sur les bancs de la majorité, Olivier Darrason (UDF, Bouches-du-Rhône) était bien seul à réclamer un peu de clémence pour une association qui, selon lui, avait su honorer ses engagements. L'assaut de M. Jégou s'est pourtant brisé net sur le refus de M. Giraud. Le ministre estimait qu'il n'était pas opportun d'aller au-delà de la diminition de 40 millions de francs... déjà prévue par le gouvernement.

Pour le reste, le débat s'est surtout concentré sur les mesures d'allègement des charges des entreprises inscrites dans la loi quinquennale sur l'emploi, adoptée à l'automne 1993. M. Goasguen a regretté que le gouvernement ne fasse pas preuve de plus d'audace dans ce domaine. Il s'est déclaré favorable à une *« politique générale d'allègement des charges sur les bas salaires »*. MM. Berson, Gremetz et Georges Sarre (République et liberté, Paris), eux, ont évidemment contesté que l'allègement des charges – qualifié par les communistes de *« cadeau aux entreprises »* – permette de lutter contre le chômage.

Ils ne se sont pas privés de citer, pour étayer leurs thèses, les *récents propos de Jean Domange*, président de la commission sociale du CNPF (*le Monde* du 20 octobre). Si un des dirigeants de l'organisation patronale reconnaît lui-même que l'allègement des charges *« n'est pas l'arme absolue »* contre le chômage, alors... Défendant âprement les orientations de la loi quinquenale, M. Giraud a convenu qui, si l'allègement du coût du travail n'est pas *« le moyen »*, il reste néanmoins *« un des moyens »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Jeunesse et sports : le poids de la Coupe du monde de football

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 octobre, les crédits du ministère de la jeunesse et des sports, présentés par Michèle Alliot-Marie. Les députés RPR et UDF ont voté pour, les socialistes contre, les communistes n'étaient pas représentés au moment du vote. Tous ont vivement critiqué l'utilisation du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) pour le financement de la Coupe du monde de football de 1998.

La traditionnelle gymnastique sur les chiffres, le grand écart habituel entre les francs courants et les francs constants n'y ont rien changé. Avec ses 2,781 milliards de francs, les crédits de la jeunesse et des sports restent pour la deuxième année consécutive sous le plancher symbolique des 0,2 % du budget national. Les députés de l'opposition ont choisi d'arrondir cette proportion à 0,18 % pour mieux condamner ce budget, *« sous le seuil de pauvreté »*, selon Georges Hage (PC, Nord). Ceux de la majorité ont préféré monter à 0,19 %, mais ne s'en sont pas moins montrés critiques sur ce budget *« en demi-teinte, incomplet et de transition, qui ne répond pas aux attentes du mouvement associatif et du milieu sportif »* selon Jacques Blanc (UDF, Lozère).

Du rêve à la réalité

Edouard Landrain (UDF), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, qui s'en est, lui, tenu au chiffre officiel de 0,187 % du budget national, a déploré la *« stagnation »* des crédits. Xavier Dugoin (RPR), rapporteur spécial de la commission des finances, a regretté leur *« insuffisance chronique »*. A ces critiques, Mme Alliot-Marie a rétorqué qu'en additionnant le budget de son ministère et celui du FNDS, *« la France est le pays de la Communauté européenne qui fait le plus gros effort public pour le sport »*.

La question de ce FNDS, distinct du budget proprement dit, n'a fait qu'accroître la sévérité des intervenants. Alimenté par des prélèvements, notamment sur la Française des jeux, ce fonds doit être amputé, dès 1995, de 169,5 millions de francs pour financer la construction du Grand Stade et la rénovation des enceintes de province en vue de la Coupe du monde de football de 1998.

Cette ponction, qui perpétue une tradition établie depuis la fin des années 80 pour le financement des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, avait déjà fait pousser des hauts cris au mouvement sportif, soucieux de préserver sa destination première : le financement de la pratique sportive. Les députés, toutes tendances confondues, ont renchéri sur ces critiques. *« Aux yeux du monde sportif, le FNDS est trop souvent pillé »*, a déploré M. Landrain. Tous ont regretté que l'augmentation de 2,3 % à 2,4 % du prélèvement sur la Française des jeux acceptée par le gouvernement reste insuffisant, puisqu'il garantit seulement que le FNDS atteindra bien son niveau théorique de 850 millions de francs sans réellement compenser les ponctions en faveur de la Coupe du monde.

M. Blanc a, toutefois, retiré un nouvel amendement qui entendait supprimer le prélèvement en faveur du Grand Stade, après avoir obtenu l'engagement de Mme Alliot-Marie sur une réunion commune avec les sénateurs afin de convaincre le gouvernement de porter le prélèvement sur la Française des jeux à 3 %. Le Sénat n'attendra toutefois pas cette réunion pour abriter des discussions sur cette question. Vendredi, doit s'y tenir, sous le haut patronage de son président René Monory, un colloque intitulé : « Le Grand Stade, du rêve à la réalité. » Douloureuse réalité...

JÉRÔME FENOGLIO

EN BREF

ANCIENS COMBATTANTS : l'Assemblée se prononcera le 25 octobre par scrutin public. – Le budget des anciens combattants pour 1995 donnera lieu à un scrutin public le 8 novembre, a décidé, mardi 25 octobre, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale, à la demande du groupe RPR. Les crédits de ce ministère, qui doivent être examinés en séance publique le 4 novembre, sont très contestés par les députés de la majorité, qui demandent au gouvernement d'honorer ses engagements en faveur de la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE : l'Union internationale des citoyens européens exprime son « indignation » après la déclaration de M. Clément. – Joëlle Garriaud-Maylam, présidente de l'Union internationale des citoyens européens, a exprimé, mardi 25 octobre, sa *« déception »* et son *« indignation »* après l'annonce par Pascal Clément, ministre des relations avec l'Assemblée nationale, que la citoyenneté européenne ne s'appliquera pas aux élections municipales de 1995 (*le Monde* du 26 octobre). Dénonçant *« le refus par la France d'honorer ses engagements »*, Mme Garriaud-Maylam, membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger, s'inquiète du *« grave camouflet »* infligé à la *« toute jeune, inedédite et encore fragile notion de citoyenneté européenne »*.

Afin de mieux prévenir la récidive

La commission Cartier propose de privilégier la libération conditionnelle des détenus

Dans un rapport remis mercredi 26 octobre au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, la commission de prévention de la récidive, présidée par Marie-Thérèse Cartier, professeur à la faculté de droit de Paris XII Val-de-Marne, préconise de revivifier la libération conditionnelle et d'instaurer un suivi post-pénal pour les détenus les plus dangereux. Nommée il y a un an, la commission a entendu plus d'une cinquantaine de personnes et visité de nombreux établissements pénitentiaires.

■ LIBÉRATION. – Depuis une vingtaine d'années, le recours accru aux grâces et aux remises de peines a progressivement marginalisé la libération conditionnelle. Selon la commission, cette dernière mesure devrait au contraire être privilégiée, parce que aidant et en contrôlant les détenus, elle présente de « sérieuses garanties ».

■ EFFECTIFS. – Au comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) de Paris, les juges de l'application des peines et les agents de probation ne peuvent suivre tous les dossiers faute d'effectifs. Les libérations conditionnelles sont assurées en priorité, mais la plupart des sursis avec mise à l'épreuve ne sont pas suivis.

En plein débat sur la « perpétuité réelle », en novembre 1993, Pierre Méhaignerie avait annoncé la création d'une commission destinée à étudier la prévention de la récidive. Présidée par un professeur de droit, Marie-Thérèse Cartier, cette instance réunissait notamment des psychiatres, des magistrats, des avocats et des représentants de l'administration pénitentiaire (1). Dans ses conclusions, elle estime aujourd'hui que *« des résultats positifs pourraient être attendus »* et formule trois séries de propositions.

● Améliorer la prise en charge en détention. – Sans tomber dans *« l'illusion d'un traitement pénitentiaire miracle »* et sans prétendre *« socialiser, soigner ou transformer les individus malgré eux »*, la commission estime que le temps passé en prison devrait contribuer plus efficacement qu'aujourd'hui à la réinsertion sociale du condamné. Elle préconise ainsi le regroupement des détenus, *« jugés difficiles et dangereux »* dans des maisons centrales à petits effectifs où la politique de réinsertion serait plus aisée. Pour les auteurs de crimes sexuels, la commission préconise la création d'établissements pénitentiaires spécialisés.

Afin de faciliter la réinsertion, la commission propose de créer des établissements et des quartiers de préparation à la sortie : *« Il est déraisonnable de remettre brutalement en liberté des individus qui n'ont connu que la prison depuis de longues années. »* Des quartiers de *« confiance »* accueilleraient les candidats à la libération conditionnelle et des quartiers de *« transition »* les condamnés libérés en fin de peine. Ce séjour permettrait notamment d'affiner et d'individualiser les obligations imposées au condamné après sa libération.

La commission préconise aussi le développement des services médico-psychologiques régionaux (SMPR), qui permettent à des psychiatres et des psychologues de suivre les détenus atteints de troubles psychiques. Ces structures, principalement implantées dans les maisons d'arrêt, sont aujourd'hui au nombre de vingt. Dans les trois ans qui viennent, six nouveaux services devraient être créées : Amiens, Châlons-sur-Marne, Caen, Châteauroux, Ducos et Baiemahaut (ces deux derniers établissements sont actuellement en construction aux Antilles). La loi de janvier 1994 qui transfère la prise en charge sanitaire des détenus du ministère de la justice au ministère de la santé devrait faciliter ce développement.

Un « livret individuel complet »

● Connaître le condamné. – Actuellement, les détenus qui passent dix voire vingt ans, en prison restent des inconnus pour l'administration pénitentiaire. Les surveillants, les médecins ou les éducateurs les côtoient souvent de près mais leurs observations sont très peu utilisées : dans les dossiers individuels des détenus, la plupart des prisons se contentent de verser les rapports disciplinaires rédigés pendant leur détention. Afin de favoriser l'émergence d'un véritable projet d'exécution de peine, la commission recommande une politique d'observation permettant de constituer un *« livret individuel complet »* qui suive le détenu jusqu'à sa libération.

Depuis sa création, en 1950, le Centre national d'observation (CNO) de Fresnes, qui reçoit après leur condamnation tous les *« longues peines »* pendant six semaines, tente, avec l'aide de psychologues et de psychiatres, de cerner la personnalité du détenu et de définir avec lui un projet d'exécution de peine avant son départ en maison centrale. Face aux *« résultats incontestablement positifs »* du CNO, la commission suggère de confier des missions périodiques d'évaluation à des centres régionaux d'observation (CRO).

● La réforme du système de libération. – Actuellement, les condamnés bénéficient de plusieurs types de réductions de peine : des grâces collectives accordées quasiment tous les ans depuis 1988 par le président de la République et des remises de peine accordées par le juge de l'application des peines de l'établissement dans la limite de trois mois par an. Si l'on ajoute à ces réductions le temps passé en libération conditionnelle, les condamnés effectuent au total les deux tiers de leur peine derrière les barreaux. Un détenu condamné à douze ans de réclusion passe ainsi huit ans en prison. Une peine de réclusion criminelle à perpétuité équivaut en moyenne à dix-sept ans et demi d'enfermement (2). En vingt ans, ce chiffre n'a quasiment pas bougé.

En revanche, les parts respective du temps gagné grâce aux réductions de peine et de celui gagné grâce aux libérations conditionnelles se sont considérablement modifiées *(voir notre graphique)*. De 1973 à 1989, les réductions ont pris de plus en plus d'ampleur, passant de 9 à 29 % de la peine initiale. Pendant la même période, le temps effectué dans le cadre de la libération conditionnelle est passé de 22 à 5 %. En clair, les détenus passent toujours le même temps derrière les barreaux mais, quand il quittent la prison, ce n'est plus grâce à une libération conditionnelle, comme il y a quelques années, mais en fin de peine, par l'effet des grâces et des remises de peine.

La libération conditionnelle

	1973	1982	1989
RÉDUCTION DE PEINE	9,2%	25,9%	29,1%
PART DE LA PEINE EFFECTUÉE EN LIBÉRATION CONDITIONNELLE	22,2%	7,9%	5,2%
PART DE LA PEINE EFFECTUÉE EN DÉTENTION	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Source : Administration pénitentiaire

La question de l'effort financier

Cette évolution préoccupe grandement la commission. Elle estime que la libération conditionnelle, qui offre des mesures d'aide et de contrôle, présente *« de sérieuses garanties »*, alors que les sorties en fin de peine, qui sont fondées sur des réductions *« automatiques et non individualisées »*, *« renvoient dans la société des condamnés présentant des risques de récidive »* sans aide ni surveillance. Il s'agit donc de revivifier la libération conditionnelle. Pour y parvenir, la commission propose que les réductions de peine, au lieu de diminuer la peine elle-même, se contentent de rapprocher le moment où le détenu peut demander une libération conditionnelle : *« Ainsi, les possibilités de mise en liberté conditionnelle se trouveraient accrues avec les avantages attachés à cette institution, notamment l'individualisation et le contrôle du condamné après sa mise en liberté. »*

Plus largement, la commission défend une réforme proposée depuis des années par de nombreux praticiens : la judiciarisation des libérations conditionnelles, qui ne seraient plus confiées au garde des sceaux, comme c'est le cas actuellement pour les peines de plus de cinq ans, mais à des magistrats de la cour d'appel. Cette réforme *« favoriserait très certainement une meilleure administration de ces libérations »*. Elle demande également l'instauration d'un tribunal de l'application des peines et d'un code de l'exécution des peines. Enfin, la commission propose de créer une peine de suivi *« post-pénal »* qui permettrait d'aider et de contrôler les criminels, même après la fin de leur peine. Au moment où les condamnés quittent la prison, cette peine serait définie par une juridiction, qu'il s'agisse de la cour d'appel ou du tribunal de l'application des peines.

Au terme de son travail, la commission conclut en abordant le problème des moyens : pour le développement des SMPR comme pour les efforts de réinsertion, il faut, selon elle, un *« réel effort financier »* : *« A défaut des moyens nécessaires, les propositions de la commission ne pourront se solder que par un échec particulièrement dommageable pour les intérêts concernés. »*

A. C.

(1) Présidée par Marie-Thérèse Cartier, professeur à la faculté de droit de Paris-Saint-Maur, la commission était composée de Claude Balier, psychiatre, psychanalyste, François Barrois, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai, François Falletti, directeur des affaires criminelles et des grâces, Jean-François Girard, directeur général de la santé, Laurent Le Mesle, sous-directeur de la justice criminelle, Gilles Letouzé, chef de service pénitentiaire au centre de détention de Caen, Jacques Leyrie, expert-psychiatre, Alain Pigeau, avocat, Bernard Prevost, directeur de l'administration pénitentiaire, Sergio Salvadori, directeur du centre pénitentiaire de Perpignan, Gabriel Sciamma, psychologue, Jean-Pierre Carbucci-Berland, chef du bureau de l'individualisation et des régimes de détention à la direction de l'administration pénitentiaire, et Pierre Pedron, sous-directeur d'établissement pénitentiaire, chef de cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire.

(2) Annie Kensey, « le Temps compté », Travaux et documents n° 43, mars 1992. Ministère de la justice, administration pénitentiaire.

« Ici, c'est à la fois la carotte et le bâton »

Coincé entre l'hôpital Sainte-Anne et l'Hôtel Pullman Saint-Jacques, l'annexe du palais de justice de Paris est située en haut d'un escalator, dans un immeuble neuf du quatorzième arrondissement. *« Nous n'avons ni les ors ni la pompe du palais de justice de l'île de la Cité,* sourit le premier juge de l'application des peines de Paris, Jean-Louis Chaux, *mais il n'y a aucune ambiguïté : tous ceux qui viennent nous voir savent qu'il y a ici un tribunal, des magistrats et des agents de probation. »*

Au second étage de cet immeuble, sept juges et vingt-cinq agents de probation travaillent sur un volet méconnu de la justice : l'application des peines. Jour après jour, ils aident et contrôlent les libérés conditionnels et les personnes condamnées à des sursis avec mise à l'épreuve. *« Ici, c'est à la fois la carotte et le bâton,* explique Jean-Louis Chaux. *La carotte parce que nous les aidons en leur donnant des titres de transport, des cartes de téléphone, des Tickets-restaurant, des aides financières et un soutien psychologique et administratif. Le bâton parce que nous devons également veiller au respect des obligations imposées aux condamnés : le remboursement des victimes ou les obligations de résidence ou de recherche de travail. »*

« Des gens de plus en plus esquintés »

Au cours de ce travail difficile, les juges et les agents de probation ont parfois de bonnes surprises. Sylvie Héral, éducatrice depuis treize ans, se souvient ainsi d'un jeune toxicomane reconnu coupable de vols et d'agressions qui vivait dans un squat parisien. Aujourd'hui, il travaille, il a remboursé les parties civiles et il s'apprête à louer un appartement. *« Pour cela, il a fallu trois ans avec beaucoup de hauts et de bas,* note-t-elle. *Je ne connais pas de trajets lisses. »* Malgré son goût pour le travail social, Sylvie Héral assume également sa fonction répressive. *« Si le condamné ne respecte pas les obligations de sa mise à l'épreuve, je fais un rapport qui mène parfois à la révocation du sursis ou de la libération conditionnelle. C'est difficile mais ce peut être un atout : chez certains, l'autorité permet de déclencher des choses. »*

Au fil des ans, Sylvie Héral dit avoir appris auprès des condamnés une certaine modestie. *« Les gens qui viennent,* dit-elle, *sont de plus en plus esquintés, de moins en moins formés, ils n'ont ni travail ni logement et ils vivent dans la rue. Il ne faut pas espérer les transformer en quelques mois en citoyens modèles mais se donner de petits objectifs : qu'ils se stabilisent, qu'ils trouvent un stage ou un toit, qu'ils viennent aux rendez-vous, qu'ils acceptent de parler. »*

Au 31 décembre 1993, ce service qui comptait vingt-deux agents de probation suivait plus de 5 400 mesures : 4 500 sursis avec mise à l'épreuve, 160 libérations conditionnelles, 30 ajournements avec mise à l'épreuve et 800 travail d'intérêt général (TIG). *« Chaque agent de probation suit environ soixante-dix dossiers,* explique Jean-Louis Chaux. *Au total, nous sommes donc obligés de laisser de côté près de 4 000 dossiers. »*

Bien que le suivi de ces mesures soit une obligation légale, le service est donc obligé de faire le tri. *« Nous suivons systématiquement les libérations conditionnelles, les ajournements avec mise à l'épreuve et les TIG,* note M. Chaux. *En revanche, nous faisons un choix parmi les sursis avec mise à l'épreuve. Nous prenons en priorité les dossiers qui nous paraissent urgents : ceux qui impliquent des jeunes, des toxicomanes, des SDF ou ceux qui posent des problèmes sociaux graves ou qui impliquent des victimes particulièrement vulnérables. Mais il en reste beaucoup d'autres. »*

ANNE CHEMIN

ÉDUCATION

La polémique sur le port du foulard islamique dans les établissements scolaires

Dix-sept jeunes filles voilées ont été exclues du lycée Faidherbe de Lille

Huit nouvelles exclusions ont été prononcées mardi 25 octobre par le conseil de discipline du lycée Faidherbe à Lille (Nord) à l'encontre de jeunes musulmanes qui persistent, depuis la rentrée scolaire, à porter le foulard islamique en dépit de la modification du règlement intérieur de l'établissement conformément à la circulaire de François Bayrou sur les signes religieux « ostentatoires ». La veille, le même conseil de discipline avait déjà prononcé la même mesure à l'encontre de neuf élèves. Ce sont donc, au total, dix-sept exclusions qui ont été décidées.

LILLE

de notre correspondant

Sur les onze jeunes filles convoquées en conseil de discipline, deux seulement se sont présentées mardi 25 octobre. Les autres avaient choisi de boycotter ce rendez-vous, tout comme la plupart de leurs camarades dont le cas avait été examiné la veille. Leur avocat, le bâtonnier Jean-Louis Brochen, avait qualifié la réunion de *« parodie de justice »* et de *« mascarade »*. Au terme d'une délibération qui a duré plus de cinq heures, le conseil de discipline a donc prononcé une mesure d'exclusion définitive de l'établissement à l'encontre de huit des onze élèves. Deux autres ne font l'objet que d'une exclusion temporaire d'une journée. La situation de la onzième sera tranchée après un complément d'information par le proviseur lui-même, qui, dans ce cas, ne pourrait prononcer qu'une exclusion de huit jours au maximum.

Désormais, les dix-sept exclues ont la possibilité d'exercer un recours hiérarchique auprès du recteur d'académie, puis, en cas de rejet, devant le tribunal administratif. Aucune n'avait manifesté mardi son intention de faire appel de la sanction. Une première action est toutefois déjà engagée devant le tribunal administratif de Lille : M[e] Brochen a demandé l'abrogation de l'article 21 *bis* du règlement intérieur du lycée. Celui-ci stipule, notamment, que *« les signes ostentatoires qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits »*, une disposition qui, selon l'avocat, va au-delà de la circulaire du ministère. Cette argumentation est surprenante dans la mesure où cet article reprend mot pour mot le texte proposé par le ministre de l'éducation nationale en annexe de la circulaire du 20 septembre.

C'est la première fois en France qu'intervient une décision d'exclusion aussi massive dans l'affaire du voile islamique. Elle a été prise dans l'indifférence quasi générale des 2 000 élèves du lycée Faidherbe. Les tentatives de mobilisation lancées depuis le 3 octobre – avec appel à la grève générale – n'ont pas été suivies d'effet. Les jeunes musulmanes elles-mêmes, qui s'étaient proclamées en grève de la faim aux portes du lycée lundi 24 octobre, n'ont pas prolongé leur mouvement au-delà de la première journée. Cela dit, les congés scolaires de la Toussaint, qui débutent mardi 25 octobre, rendent de toute manière difficile l'organisation d'une manifestation de grande ampleur.

Reste à savoir ce que vont devenir les dix-sept jeunes musulmanes ainsi rayées des listes de l'établissement. Le président du conseil régional islamique et président de la mosquée de Lille-Sud, Amar Lasfar, s'est déclaré, pour sa part, *« scandalisé par ce sentiment de rejet qu'on veut mettre sur le dos de la laïcité ». « C'est maintenant à nous de revendiquer des écoles privées. L'Etat ne nous laisse pas aujourd'hui d'autre choix »*, a-t-il ajouté.

JEAN-RENÉ LORE

Un entretien avec le ministre de l'éducation nationale

François Bayrou : « Ces jeunes filles ne sont pas interdites d'enseignement puisque nous les scolarisons à distance »

« Comment réagissez-vous après les dix-sept exclusions de jeunes filles voilées du lycée Faidherbe de Lille ?

– Les incidents durent depuis dix-huit mois au lycée Faidherbe, la circulaire s'applique dans cet établissement comme ailleurs. Les principes de mon action sont simples : je soutiens les chefs d'établissement, les équipes et les conseils d'administration dans leurs décisions.

– Ne craignez vous pas que le nombre d'exclues se multiplient ? Est-il tenable pour un lycée d'avoir plusieurs dizaines d'élèves dans ce cas ?

– Ces jeunes filles ne sont pas interdites d'enseignement puisque nous les scolarisons à distance en leur proposant les cours du CNED [*Centre national d'enseignement à distance*]. En outre, grâce à la circulaire, beaucoup d'entre elles enlèvent leur voile, et c'est à celles-là d'abord que nous devons penser. Notre attitude est observée à l'intérieur du pays et à l'étranger. Pour les femmes algériennes notamment, savoir que la France rappelle les principes de laïcité est essentiel.

– A Lille, des responsables religieux menacent de créer des établissements privés musulmans. Qu'en pensez-vous ?

– Quiconque a le droit de créer un établissement privé. En tant que ministre, je ne suis concerné que par ceux qui dépendent de l'éducation nationale. Or, tout établissement privé sous contrat avec l'Etat doit respecter le principe de laïcité et appliquer les programmes nationaux. »

Propos recueillis par
CHRISTINE GARIN

Modifiant radicalement sa position

SOS-Racisme réclame une loi interdisant tous les signes religieux à l'école

SOS-Racisme, qui avait adopté une attitude particulièrement tolérante à l'égard du foulard islamique lors de la première affaire du collège de Creil, en 1989, vient de modifier radicalement son analyse du phénomène remis en lumière lors de la publication de la circulaire Bayrou. Un conseil national extraordinaire de l'organisation des « potes », réuni dimanche 23 octobre, a adopté un texte hostile au *« port de tout signe religieux dans les écoles »* et favorable au vote d'*« une loi [...] dans ce sens »*.

« Aujourd'hui cristallisée sur le problème du voile, la bataille pour la laïcité risque demain d'avoir lieu sur le contenu de l'enseignement, estime le document défendu par Fodé Sylla, président de SOS-Racisme, lors du conseil national extraordinaire de l'association réuni le 23 octobre. *Agir clairement aujourd'hui, c'est permettre demain de s'opposer à ceux qui s'attaquent au contenu de l'enseignement. Dans une période où tous les peuples sont sans repère, sans expression de leur révolte, le repli nationaliste, religieux et communautaire est* [...] *un danger imminent »*.

« Offensive généralisée contre la laïcité »

Rejoignant sur le fond l'analyse du ministre de l'éducation nationale, SOS-Racisme s'en démarque cependant en réclamant une loi de prohibition totale des signes religieux comparable à celle que défend Ernest Chenière, ancien principal du collège de Creil, aujourd'hui député (RPR) de l'Oise, mais que refuse M. Bayrou.

Lors de la première affaire des foulards, au collège Gabriel-Havez de Creil, en 1989, SOS-Racisme avait, comme une partie de la gauche, défendu une conception ouverte de la laïcité, respectueuse des différences culturelles, et largement milité contre l'exclusion des jeunes musulmanes. Les sympathisants de l'association portaient alors ostensiblement son badge en forme de petite main, y compris dans les établissements scolaires.

« Ériger la laïcité en barrière, c'est repousser ces enfants dans les bras de l'intégrisme parental et, demain, dans des écoles coraniques florissantes, qui seront présentées comme seules respectueuses de la dignité des musulmans », écrivait Harlem Désir, alors président de l'association, dans *le Monde* du 10 novembre 1989. Cinq ans plus tard, Fodé Sylla, son successeur, explique le revirement de SOSpar un changement de paysage : *« Les jeunes filles qui veulent retirer leur voile sont victimes de pressions, d'autres sont de véritables militantes intégristes »*, assure-t-il, dénonçant une *« offensive généralisée contre la laïcité aussi bien par les déclarations du pape que par les foulards »*.

« L'attitude de 1989 n'est plus possible »

L'association qualifie cependant d'*« inacceptable »* la circulaire de M. Bayrou, qui, selon elle, *« ne désigne que le foulard »* et *« risque de faire des éléments les plus radicalisés les porte-parole de la communauté musulmane »*. M. Sylla estime donc que cette *« circulaire discriminatoire »* doit être remplacée par une loi interdisant tous les signes religieux, *« le foulard, la croix et la kippa »*. Telle est, en effet, la « ligne » défendue désormais par Julien Dray, père fondateur et tutélaire de SOS et député (PS) de l'Essonne.

M. Dray, estime que *« l'attitude généreuse de 1989 n'est plus possible ». « Il ne s'agit plus de quelques foulards isolés. Face à un islamisme conquérant et organisé, l'institution scolaire doit se défendre, car elle est menacée. Rien ne dit qu'elle est la plus forte*, estime-t-il. *Si on cède sur le foulard, quelle sera la nouvelle ligne de défense, alors que le contenu des programmes est déja contesté ? »*. Auteur d'un rapport sur la violence dans les banlieues, le député socialiste constate que la multiplication de *« noyaux intégristes utilisant le foulard comme drapeau »* résulte de l'échec de la politique d'intégration et de la ville.

Tournant « historique » dans la petite histoire de SOS-Racisme au moment où l'association fête son dixième anniversaire, la volte-face à propos des foulards constitue une nouvelle étape dans la rupture avec les origines, marquées par la défense du « droit à la différence ». Victime de la crise de la gauche et de l'affaiblissement de son image médiatique, « SOS » est en perte de vitesse. L'association, qui ne bénéficie plus des subventions des ministères de la culture et de l'éducation nationale, veut se recentrer sur les activités classiques d'un groupement de défense des droits de l'homme en publiant un guide pratique du droit des étrangers (1).

L'association – sur laquelle veille Julien Dray – n'est pas non plus insensible aux modifications du paysage politique. Alors que les partis de gauche se sont distingués par un silence gêné depuis la relance du débat sur les foulards, la position publique des « potes » entend symboliser, voire accélérer, l'évolution des esprits d'une gauche longtemps soupçonnée de *laxisme et de naïveté. Le tournant* pris par « SOS », qui justifie sur le fond la démarche du ministre de l'éducation nationale, pourrait ainsi annoncer des convergences d'analyse inédites sur l'islam et l'intégration.

Ph. Be.

(1) *Droits des étrangers. Le guide.* Ed. Le livre de poche, 464 pages, 40 F.

COMMENTAIRE

Changement d'échelle

DIX-SEPT exclusions fermes prononcées à Lille, des dizaines d'autres en suspens, notamment à Mantes-la-Jolie et *Goussainville*. Rétrospectivement, les trois « fichus » de Creil par qui le scandale était arrivé en 1989 paraissent presque dérisoires. Entre-temps, le repli identitaire a frappé une frange croissante des musulmans de France, comme d'autres communautés. Des foulards de plus en plus longs et sombres, parfois accompagnés d'une jupe couvrant entièrement les jambes, ont fleuri dans les rues et dans les établissements scolaires. Pour certaines associations musulmanes, animées exclusivement par des hommes, la revendication concernant le port du foulard à l'école pour les jeunes filles – *voire la possibilité pour les* femmes de figurer voilées sur les photos des cartes d'identité – a été choisie pour tester la résistance républicaine. Cette évolution est antérieure à la « sortie » de François Bayrou sur le sujet. La circulaire ministérielle interdisant les « signes ostentatoires » marque la volonté légitime de tester, en retour, la solidité des militants islamistes. En focalisant, une fois de plus, le débat sur les seuls musulmans, elle a cependant accéléré la radicalisation des attitudes, aussi bien du côté religieux que de la part de chefs d'établissement incités à la fermeté.

En changeant d'échelle – les « charrettes » d'élèves exclues pourraient, à terme, représenter plusieurs classes d'un hypothétique lycée musulman à créer – l'affaire du foulard met en évi*dence la pression croissante* d'une minorité de musulmans (selon un récent sondage IFOP-*le Monde*-RTL, seuls 22 % des personnes d'origine *musulmane* sont favorables au port du foulard à l'école). Elle souligne également les contradictions de la pratique laïque qui aboutit à exclure des élèves au nom même de l'idéal d'une école ouverte à tous. La focalisation du débat autour des lycées « à foulards » risque de masquer l'échec relatif des politiques d'intégration, alors qu'elle devrait surtout en illustrer la nécessité.

PHILIPPE BERNARD

Un incendie détruit une salle de classe d'un collège de Mantes-la-Jolie

Un incendie d'origine criminelle a détruit dimanche 23 octobre la classe du collège André-Chénier de Mantes-la-Jolie (Yvelines) qui accueillait, depuis le 20 octobre, trois jeunes filles qui refusaient de retirer leur foulard. *« Lors du conseil d'administration du 6 octobre*, explique le principal de l'établissement, Luce Le Bars, *nous avons fait un additif au règlement intérieur pour tenir compte de la circulaire Bayrou. Nous nous étions donné un délai de quinze jours pour convaincre les élèves de retirer leur foulard »*.

Le jeudi 20 octobre au matin, dix-neuf jeunes filles portant le foulard, sur les vingt-deux que compte l'établissement, se sont présentées aux grilles du collège et ont été envoyées par le principal dans une salle à part. Les parents étaient invités à venir rechercher leur fille. A 13 h 30, elles n'étaient plus que trois dans la classe qui leur était réservée. *« Le vendredi matin j'ai de nouveau établi le dialogue avec elles et nous avons beaucoup discuté*, commente M[me] Le Bars. *J'ai été très étonnée de voir cette salle incendiée deux jours plus tard »*. Pour le principal, le lien entre l'incendie et l'affaire du foulard est évident. *« Il y a deux ou trois classes à côté et c'est celle-là qui a été visée*, précise-t-elle, reconnaissant « qu'*il n'y a pas plus de tensions dans le collège que d'habitude »*.

Les trois jeunes filles ont été longuement entendues lundi 24 octobre par les policiers du commissariat de Mantes-la-Jolie chargé de l'enquête, avant d'être relâchées. Un jeune homme, extérieur au collège et proche des milieux islamiques, a été entendu mardi 25 octobre et remis lui aussi en liberté en fin de journée.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE



MÉDECINE

A l'initiative du ministre délégué à la santé

Les conditions de sécurité des expérimentations de thérapie génique vont être améliorées

Visitant, mardi 25 octobre, le nouvel Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire d'Illkirch-Graffenstaden, à proximité de Strasbourg (1), Philippe Douste-Blazy a annoncé une série de décisions concernant le développement en France des thérapies géniques. M. Douste-Blazy a notamment annoncé la création d'une intercommission dont le rôle sera de coordonner l'action des différentes commissions qui ont à formuler des avis sur les projets d'essais de thérapie génique. *« Une telle intercommission permettra de concilier au mieux les impératifs de sécurité dans un contexte d'incitation et de simplification des procédures »*, a déclaré le ministre délégué à la santé.

« Jusqu'à présent, les équipes souhaitant mettre en œuvre de telles expérimentations devaient se livrer à un véritable parcours du combattant, explique-t-on auprès de M. Douste-Blazy. *Il existe en effet actuellement cinq commissions relevant de lois ou de dispositions réglementaires différentes. Ceci retarde et complique les demandes des équipes, sans nullement être un gage d'efficacité et de sécurité pour les malades, bien au contraire. »*

Reprenant l'une des propositions formulées par une mission interdisciplinaire dirigée par le professeur Jean-Paul Cano, directeur scientifique de l'agence du médicament, le ministre délégué à la santé a décidé la création d'une nouvelle structure qui fédérera les commissions existantes afin d'harmoniser et d'accélérer les procédures.

Assurer le suivi des malades

Elle aura également pour mission d'assurer le suivi des malades traités par thérapie génique, un suivi essentiel compte tenu des risques potentiels inhérents à ces nouvelles thérapeutiques fondées sur l'utilisation de matériel génétique et de vecteurs viraux.

Il semble en outre acquis que seront créés, dans les centres hospitalo-universitaires, des centres de recherche en thérapie génique dotés de lits et d'équipements spécifiques. En liaison avec la puissante Association française contre les myopathies (AFM), les pouvoirs publics devraient par ailleurs créer un « centre permanent d'informations sur les maladies génétiques ».

J.-Y. N.

(1) Cet institut a été réalisé à la suite d'un accord passé entre le groupe pharmaceutique Bristol-Myers-Squibb et le professeur Pierre Chambon, qui dirige à Strasbourg l'une des plus importantes équipes mondiale de recherche en biologie moléculaire. *Le groupe Bristol-Myers-Squibb a financé à hauteur de 180 millions de francs (soit 80 % du total) la création de cet institut qui abritera 250 chercheurs et 150 ingénieurs de 30 nationalités.*

SCIENCES

POINT DE VUE

CNRS : un mauvais procès

par François Kourilsky

LES difficultés financières du CNRS sont liées à l'insuffisance des crédits de paiement. François Fillon, ministre de *l'enseignement supérieur* et de la recherche (dans *le Monde* du 22 octobre), *y découvre une raison simple et providentielle* : la gestion antérieure du CNRS était, depuis des années, *« calamiteuse »*, ce qui expliquerait évidemment les difficultés financières du Centre et la crise qu'il traverse ! C'est une absurdité ! Non seulement ces formules péremptoires portent atteinte à la rigueur reconnue de son administration, mais elles peuvent induire l'opinion à faire de graves *amalgames*.

La valeur et la qualité des recherches, la rigueur des *évaluations*, les enjeux internationaux, autant que la qualité, l'honnêteté et l'honneur des scientifiques, qui, six années durant, ont organisé et accompagné les mutations du CNRS, ne peuvent supporter un jugement *aussi sommaire. Ils méritent le* soutien financier du pays et la *confiance dans un budget qui* tient parole. Le CNRS dispose actuellement de 650 millions sur son fonds de roulement. Son budget dépasse 12 milliards de francs, les trois quarts en salaires. La qualité de la gestion est reconnue, le contrôle financier s'y exerce.

Si l'heure est à la réduction des dépenses, autant le dire clairement. La mesure de mon successeur, refusant aux laboratoires *les crédits votés par le Parlement*, mais non couverts par des crédits *de paiement, a l'intérêt de la* clarté : elle met en évidence de façon spectaculaire la chute des crédits des laboratoires, et provoque dans la communauté scientifique une inquiétude légitime.

Si l'on met de côté les dépenses de personnel, le CNRS est traditionnellement géré par le biais d'autorisations de programmes *(AP). Les paiements* sont en partie décalés, ce qui est *normal lorsqu'il s'agit de* construction de laboratoires, de *grands équipements ou de programmes* à long terme. Les AP votées chaque année par le Parlement déterminent le niveau des dépenses et sont couvertes par des crédits de paiement (CP) s'étalant sur trois ans, habituellement à raison de 40 % la première année, 50 % la deuxième et 10 % la troisième.

Mais le budget de l'Etat, voté à l'automne en fonction des prévisions de recettes, peut se trouver *confronté l'année suivante à des* recettes réduites et être, du *même coup, révisé à la baisse.* Les services du ministère du budget sont alors contraints de geler et d'annuler, soit des autorisations de programmes pour réduire les futures dépenses, soit des crédits de paiement pour récupérer de l'argent. Des coupes claires sont ainsi survenues en *1984, 1986, 1992, 1993... La plus* dommageable pour la recherche *fut celle de 1986.*

Des dérives et déviances dans les procédures budgétaires sont apparues ces dernières années : les autorisations de programme figurant au budget du CNRS n'étaient pas couvertes par des crédits de paiement. François Fillon a mis fin à cette situation. *Pour la première fois en 1994, les* autorisations de programmes du *CNRS sont diminuées et la crois*sance des crédits de paiement *favorisée, permettant ainsi la res*tauration partielle des moyens de paiement sur le seul budget 1994. Hélas ! le ministère a oublié les reliquats de crédits de paiement non payés par l'Etat au CNRS au cours des deux années précédentes.

Une dérive plus insidieuse s'est installée : celle des « régulations furtives » par l'insuffisance des crédits de paiement. Sans annuler ouvertement les auto*risations de programmes parle*mentaires ni même les bloquer *provisoirement, on agit subrep*ticement en réduisant les crédits de paiement. Au CNRS, des crédits de paiement (du 4ᵉ trimestre 1991) ont ainsi été retardés ou réduits par rapport à l'échéancier théorique dans les services votés (trou de 226 millions de francs en 1993 et de 120 millions en 1994), ou simplement annulés (97 millions en mai 1993).

*Une autre méthode de « régu*lation furtive » consiste à deman*der au responsable de l'orga*nisme de supprimer lui-même les *crédits (AP) votés par le Parle*ment, afin de réduire l'écart avec les CP. Je n'ai pas accepté d'imposer cette mesure à l'été *1993*, en l'absence d'instruction officielle et d'un accord du conseil d'administration de l'établissement alors que le travail des laboratoires était déjà handicapé par une annulation de 8 %.

Le bon sens est d'ajuster les *crédits de paiement aux engage*ments de l'Etat, par prélèvement *sur les fonds de roulement* du CNRS. Le ministre a, semble-t-il, trouvé 324 millions de francs sur les réserves mêmes de l'organisme. N'était-il pas plus efficace d'y avoir d'emblée recours, d'autant que son ministère était bien averti de cette priorité absolue d'assainir le financement du CNRS ?

La recherche scientifique est *un point fort de la France. Une* politique de recherche ne peut se *réduire à des économies, et des* insuffisances financières ne peuvent être cachées sous de mauvais procès gestionnaires. C'est le soutien de la France à sa recherche scientifique qui mérite réponse.

▶ François Kourilsky a été directeur général du CNRS de 1988 à 1994, et vice-président du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie de 1983 à 1987.

ENVIRONNEMENT : pollution pétrolière dans le nord de la Russie. – La rupture d'un oléoduc, en février, dans l'extrême nord de l'Oural a entraîné une pollution pétrolière sur une surface de plusieurs dizaines de kilomètres carrés, ont indiqué, mardi 25 octobre, *les autorités russes. Celles-ci nient* cependant que la fuite puisse avoir *l'ampleur évoquée la veille* par le secrétaire adjoint américain à *l'énergie*, William White, *qui a* estimé qu'elle pourrait s'élever à *deux millions de barils, soit* 280 000 tonnes. Selon le ministère russe de l'environnement l'oléoduc aurait déversé au total 60 000 tonnes de pétrole dans les rivières et la toundra environnantes.

SPORTS

Après la fin de son association avec McLaren en formule 1

Peugeot équipera l'écurie Jordan

Associés en formule 1 depuis un an, Peugeot et McLaren ont décidé de mettre fin à leur partenariat qui aurait dû se poursuivre pendant trois années supplémentaires. L'écurie britannique – sept fois championne du monde en dix ans – serait devenue trop gourmande : *« Les responsables de McLaren nous ont demandé de nous associer à un plan de développement visant à l'exploitation de technologies avancées dans le domaine automobile*, a expliqué Frédéric Saint-Geours, directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. *Nous avons répondu que nous ne voyions pas d'intérêt à élargir notre accord signé en 1993. »* Divorce à l'amiable : Peugeot dégage McLaren de *« ses obligations contractuelles »* sans lui demander de dédit et reste client de la filiale électronique du groupe, la société Tag Electronics.

McLaren annoncera son mariage avec Mercedes, vendredi 28 octobre, à Stuttgart. Les Allemands devraient apporter un nouveau moteur, annoncé sans comparaison avec celui actuellement utilisé par Sauber dont les performances n'auront permis que d'effleurer les podiums. Ron Dennis, *fondateur de* McLaren, a tenu à préciser que cette nouvelle alliance *n'était* en aucun cas due à un problème financier, en *affirmant qu'en 1994*, McLaren avait connu sa saison la plus lucrative.

De son côté, Jordan-Peugeot devrait travailler avec les deux pilotes engagés par Jordan, en 1994 : le Brésilien Rubens Barrichello et le Britannique Eddie Irvine : *« Il semble impossible de trouver mieux que le tandem formé, aujourd'hui par ces deux coureurs »*, a indiqué Eddie Jordan, directeur de Jordan. Et pour la présence d'un pilote français ? Pour mettre fin aux spéculations selon lesquelles Jean Alesi quitterait Ferrari pour Jordan-Peugeot ; la Scuderia a annoncé, mardi, que le pilote français compterait toujours parmi ses rangs, comme l'autrichien Gerhard Berger.

B. M.

Football pour le cinquantenaire du « Monde »

Dans le cadre des manifestations qui ont lieu à l'occasion du cinquantenaire du *Monde*, un match de football a été organisé entre l'encadrement du PSG et des membres du personnel de la SARL. Grâce au renfort amical de l'ancien capitaine de l'équipe de France, Michel Platini, et au soutien enthousiaste du public, cette équipe du cinquantenaire a brillamment tenu tête à la formation dirigée par Jean-François Domergue, lundi soir 24 octobre *sur la pelouse du Parc des* Princes de Paris. Au terme de *trois tiers-temps de vingt* minutes arbitrés par Joël Quiniou, les joueurs se sont séparés sur le score de 2 à 2.

La médecine universitaire en léthargie

Les étudiants ne se portent pas bien, la médecine universitaire non plus qui, faute de moyens, s'occupe d'à peine un tiers d'entre eux

Au centre universitaire Tolbiac, dans le 13e arrondissement à Paris, accéder à l'infirmerie relève du jeu de piste. Il faut prendre l'ascenseur vert, monter au quatrième étage, suivre les panneaux rouges pour atteindre, enfin, la porte A 402. L'atmosphère chaleureuse qui règne dans l'infirmerie et le service de médecine préventive contraste avec l'architecture labyrinthique d'un bâtiment qui accueille près de 10 000 étudiants en premier cycle d'études économiques, juridiques ou de sciences sociales.

Les quatre médecins, l'infirmière et la psychologue qui se succèdent dans ces bureaux ont davantage d'intuitions que de données chiffrées sur la santé des étudiants. Sylvia Guyot, médecin coordinateur de l'équipe, estime que le stress est l'une des pathologies majeures rencontrées par les étudiants. *« Ce sujet n'est jamais évoqué en début de consultation,* raconte la jeune femme. *Ce n'est qu'après une vingtaine de minutes d'entretien individuel qu'on finit par aborder les troubles du sommeil, les désordres alimentaires, la consommation de psychotropes, etc. »*

« Il y a une spécificité psychopathologique des étudiants liée à l'intégration dans l'université, poursuit Liliane Durocher, psychologue depuis 1987 à l'université Paris-I. *L'inquiétude par rapport aux études est réelle tout comme l'angoisse de l'avenir. »* Mme Durocher est la seule psychologue – à mi-temps – pour les 38 383 étudiants de l'université Paris-I ; elle travaille à Tolbiac, mais reçoit des étudiants venant des trois sites de Paris-I. Pendant l'année universitaire 1993-1994, elle a pu voir 98 étudiants, au cours de 300 consultations. Les problèmes évoqués vont de la relation conflictuelle avec les parents à l'avenir professionnel. La majorité des jeunes qui la sollicitent sont de nouveaux étudiants, preuve que l'adaptation à ce nouveau milieu est particulièrement difficile. Faute de moyens et surtout de temps, l'essentiel de son travail est de servir de relais avec d'autres institutions, extérieures à l'université.

L'infirmière, Geneviève Doulsan, parle, elle, de *« pseudo-malaises »*, à propos de la quinzaine d'étudiants qui viennent chaque jour lui réclamer un cachet d'aspirine contre la grippe, un bandage pour une entorse ou un peu de repos entre deux cours. Sans compter les appels dans les salles de cours pour une crise de nerfs ou un malaise hypoglycémique. *« Pendant les périodes d'examens, le nombre d'étudiants accueillis à l'infirmerie double d'un coup, preuve qu'il y a beaucoup de non-dit dans leur demande »*, raconte-t-elle. L'équipe de Tolbiac ne se contente pas de cette activité et consacre une partie non négligeable de son temps à des actions de prévention et d'information.



Pas d'obligations une incitation

Les services de médecine préventive devraient être à même de fournir une photographie de la santé de la population étudiante. L'arrêté du 26 octobre 1988 stipule que chaque nouvel étudiant inscrit devrait être soumis à un *« examen médical préventif »* (bilan de santé et contrôle des vaccinations) et le répéter chaque année pour les étudiants en médecine. Cette disposition suppose que les services aient les moyens de suivre chaque étudiant, ce qui est loin d'être le cas. En pratique, à Paris-I, moins d'un étudiant sur trois passe cette visite médicale puisque, à la rentrée 1993, seulement 2 250 consultations ont eu lieu alors que 6 871 étudiants ont été inscrits pour la première fois. *« La consultation en première année ne peut plus être considérée comme obligatoire, car nous ne pouvons l'assurer,* explique le docteur Sylvia Guyot. *Nous incitons simplement les étudiants à venir nous voir. »*

Les étudiants de Paris-I qui répondent à cette « incitation » début octobre, au moment de la rentrée universitaire, obtiennent un rendez-vous aux environs de Noël. Ce mode de fonctionnement, induit par la faiblesse des crédits (à peine quelques dizaines de francs par étudiant), fait que ces services ont du mal à détecter les maux dont souffre la population universitaire.

Une méconnaissance largement répandue : les universités, qui élaborent chaque année de savants calculs sur les taux de réussite dans les différentes filières, sont incapables de fournir la moindre analyse sur l'état de santé de leurs étudiants. Les pouvoirs publics sont tout aussi démunis : intervenant lors d'un colloque organisé en octobre 1993 par l'université Paris-VIII, Claude Evin, ancien ministre de la santé de 1988 à 1991, s'étonnait que nul, parmi ses collaborateurs, n'ait pu lui fournir d'indications sur le sujet : *« Une véritable politique de santé publique à destination des jeunes et des étudiants ne pourra être élaborée sans connaissances précises de leur santé au sens large, c'est-à-dire des modes de vie, de l'environnement et même de la pédagogie »*, déclarait-il.

« En ce qui concerne la population étudiante, c'est le désert, ou presque », confirme, pour sa part, Marie Choquet, directeur de recherche à l'INSERM et auteur d'une étude sur la santé des adolescents (1). *« Les travaux sur les 11-19 ans montrent qu'il y a des évolutions liées à l'âge – augmentation de la consommation d'alcool, de médicaments, multiplication des tentatives de suicide – et à la rupture avec le milieu lycéen,* précise-t-elle. *Je pense qu'il doit y avoir des problèmes particuliers lors de la première année à l'université. »*

Angoisse et automédication

Une enquête pilotée par la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) lève un pan du voile (2). Elle met notamment en lumière l'état de malaise ressenti par un grand nombre d'étudiants puisque, selon cette étude, un tiers des étudiants se déclareraient fréquemment angoissés, 59 % souvent fatigués, tandis que 32 % estimeraient souffrir de la solitude. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à reconnaître leur malaise et la période des examens est anxiogène : 71 % des étudiants se déclarent, en effet, particulièrement stressés à ce moment-là.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la progression dans les études n'est pas facteur de sérénité : le pourcentage d'étudiants angoissés durant les examens augmente entre le premier et le deuxième cycle. Les études en médecine sont les plus mal vécues, avec 81 % d'étudiants stressés par les épreuves. A l'inverse, le taux est le plus faible en IUT, filière pourtant très sélective, aux horaires intensifs, mais où le contrôle des connaissances s'effectue de manière continue.

L'augmentation de la consommation médicamenteuse est une des manifestations de cette angoisse. Un étudiant sur deux y a recours pendant l'année universitaire, et un sur cinq augmente sa consommation, notamment d'antalgiques, durant les examens. Les étudiants des filières de santé sont les moins nombreux à prendre des médicaments (39 %) alors que ceux des filières de sciences humaines y ont plus volontiers recours (63 %). La quasi-totalité consomme de l'aspirine et du paracétamol, la consommation d'anxiolytiques reste limitée (3 % des étudiants interrogés), alors que celle de reconstituants et d'antiasthéniques est loin d'être négligeable.

Globalement, la consommation de médicaments augmente au cours des études et les étudiants sont de grands adeptes de l'automédication. Seulement 34 % d'entre eux prennent des médicaments sur prescription médicale, les autres choisissant dans leur armoire à pharmacie, dans celle de leurs parents ou de leurs amis.

L'angoisse liée aux études, à la peur d'échouer dans un parcours qui détermine pour une large part la future vie professionnelle, est aujourd'hui une donnée incontournable de l'enseignement supérieur. Or, l'absence quasi totale de connaissances fines sur la santé de deux millions d'étudiants et le manque de moyens ne permettent pas aux pouvoirs publics d'apporter une réponse à la hauteur des besoins. En outre, faute pour la plupart de l'avoir rencontré, les étudiants ont une vision « administrative », très déshumanisée, de la médecine universitaire. Une brèche dans laquelle un certain nombre d'organismes privés, notamment les mutuelles étudiantes, sont prêts à s'engouffrer.

MICHÈLE AULAGNON

(1) *La Santé des adolescents*, de Marie Choquet, INSERM, la Documentation française, 1986.

(2) Enquête sur la santé des étudiants et des jeunes en situation précaire de la MNEF, la MIJ et la FSEF, réalisée au cours du second semestre 1993 avec le concours de sept universités (Aix-Marseille-I, Brest, Dijon, Nice, Orléans, Paris-XII et Rennes-II) auprès de 200 étudiants représentatifs dans chaque site universitaire.

Pédagogie à géométrie variable

L'observation de trente cours élémentaires montre que la liberté du maître dans sa classe n'est pas un vain mot

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, s'en va répétant que *« tout se passe dans la classe »*. Il fallait donc aller voir à l'intérieur de cette « boîte noire », dont on sait finalement peu de chose. C'est ce qu'a fait la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère, en demandant à une trentaine d'instituteurs volontaires d'ouvrir leur classe à ses observateurs pendant deux semaines, du 21 janvier au 4 février. L'objectif, clairement affiché, était d'observer les pratiques pédagogiques des maîtres, de mettre en évidence les tendances générales, d'esquisser une typologie des enseignants de l'école élémentaire.

Le moins qu'on puisse dire est qu'au-delà de la forme dominante de *« l'enseignement collectif frontal dans une discipline bien identifiée »*, les résultats de l'étude ne renvoient pas une image très homogène de la pratique des maîtres. Sous l'unité de façade des horaires et des programmes, calculés à la ligne et à la minute près, les élèves du primaire ne semblent pas tous logés à la même enseigne, loin de là.

Le relevé méthodique du temps réel passé à l'apprentissage dans les deux disciplines principales à l'école élémentaire révèle, par exemple, que, d'un maître à l'autre, le temps consacré aux mathématiques varie de 1 à 3,3 ; celui dévolu au français de 1 à 4. En maths, le temps moyen d'enseignement quotidien est faible – environ une heure –, avec, d'une classe à l'autre, des écarts également très variables : de trente-trois minutes à une heure quarante-cinq. Autrement dit, signale l'étude, en quatre jours, certains élèves font seulement deux heures de mathématiques, tandis que d'autres, théoriquement soumis aux mêmes programmes et aux même horaires, en font plus de sept.

En finir avec les devoirs

Les écarts d'une classe à l'autre sont plus considérables en français. Pour un temps moyen de deux heures d'enseignement par jour, en quatre jours, certains élèves de CE2 ont près de treize heures d'enseignement du français, tandis que d'autres n'en ont guère plus de trois !

La DEP apporte de l'eau au moulin de François Bayrou, qui souhaite en finir avec les devoirs, *interdits depuis 1958, mais très* largement en usage. En moyenne, les instituteurs de CE2 consacrent moins de dix minutes à leur correction ou à la reprise du travail réclamé, la veille, à leur élèves. D'une façon générale, les méthodes d'apprentissage ne font guère l'objet d'attention puisque, dans les activités nécessitant une mémorisation, 65 % des enseignants n'indiquent jamais de méthodes telles que *« apprendre en plusieurs fois », « écrire ce qu'on a du mal à retenir », « réciter tout haut »*, etc. Dans l'ensemble des situations observées, l'enseignant ne se préoccupe clairement de la finalité de ses exigences que dans 42 % des cas, et 16 % ne se préoccupent jamais de la compréhension, par les élèves, des informations transmises.

Dernier sujet d'étonnement : les relations avec les familles. Alors que la fréquentation des réunions de parents est jugée globalement bonne (la moitié environ des parents répondant à l'invitation des maîtres), neuf instituteurs de CE2 sur trente seulement organisent ces réunions en début d'année scolaire, c'est-à-dire au moment où la rencontre est sans doute la plus efficace.

Ch. G.

▶ Etude exploratoire des pratiques d'enseignement en classe de CE2. *Les dossiers d'éducation et formations*, n° 44, septembre 1994. Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'éducation nationale. 80 F.

Rendez-vous

Le projet de loi de programmation destiné à financer le « nouveau contrat pour l'école » du ministre de l'éducation nationale suscite des envies dans l'enseignement supérieur. La création de près de 10 000 postes est envisagée par l'éducation nationale (*le Monde* daté 23-24 octobre), plaide-t-on, alors que s'amorce une décrue des effectifs d'élèves scolarisés et que, de leur côté, les universités, menacées d'explosion, n'obtiennent pas les moyens humains et matériels dont elles auraient besoin.

Réunie le jour de l'examen du budget du ministère de l'enseignement supérieur, jeudi 20 octobre, la Conférence des présidents d'université (CPU) n'a pas eu besoin de dresser l'inventaire des « couacs » de la rentrée survenus à Nanterre, Angers ou Montpellier, pour rappeler une évidence : *« En dépit de budgets en croissance depuis plusieurs années, le financement de l'Etat ne parvient plus à accompagner la croissance des effectifs d'étudiants »*, a-t-elle indiqué dans un texte adopté à l'unanimité, moins une abstention.

En 1993, note la CPU, la dépense annuelle moyenne pour un étudiant s'élevait à 32 900 francs, contre 43 800 francs pour un élève de lycée. Malgré ses 5 % d'augmentation, le budget 1995 de l'enseignement supérieur ne devrait pas contribuer à réduire cet écart. Cet effort est méritoire *« dans une conjoncture budgétaire durablement difficile »*, estime toutefois la CPU, mais il n'est pas à la mesure de *« ce que la nation attend des universités »*.

Augmenter les droits d'inscription

Tout en réaffirmant *« leur attachement à la politique contractuelle entre l'Etat et l'université »*, les présidents plaident donc pour la remise à plat complète du système de financement de l'enseignement supérieur. Sans réclamer un plan d'urgence ou une loi de programmation, ils préconisent une nouvelle répartition de la charge entre l'Etat, invité à ne pas *« relâcher son effort »*, les collectivités territoriales, les entreprises, sans oublier les « usagers », c'est-à-dire les étudiants et leurs familles.

Sur ce dernier point, particulièrement sensible puisque à l'origine de l'agitation étudiante de décembre 1986, les présidents d'université reposent la question qu'ils avaient déjà soulevée, à la veille des élections législatives, en février 1993 : doit-on envisager un relèvement des droits d'inscription universitaire ? Cette augmentation, *« négociée, progressive »* mais *« significative »*, devrait s'accompagner, nuancent-ils, d'*« une augmentation substantielle du nombre des bourses d'études et de l'amélioration des prestations fournies aux étudiants »*.

Cette proposition a-t-elle quelque chance d'attirer, cette fois, l'attention des candidats à l'élection présidentielle ? Pour la CPU, elle signifie au moins que les responsables universitaires n'excluent *a priori* aucune solution dans un débat qui doit être *« sans tabou »*. Si la question devait être reposée par l'un ou l'autre des futurs responsables politiques de l'après-1995, ils pourraient, en outre, faire valoir qu'ils furent les premiers à l'évoquer, et rappeler leurs conditions.

MICHEL DELBERGHE

COMMUNICATION

Après l'éviction du directeur général de la Société européenne des satellites

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion pourrait renforcer son contrôle sur Astra

Pierre Meyrat a été *« libéré de ses responsabilités »* de directeur général de la Société européenne des satellites (SES), jeudi 20 octobre, par le conseil d'administration. Selon un communiqué de Pierre Werner, président du conseil d'administration de la SES (opérateur des satellites Astra), des *« divergences de vues sur la direction »* de la société ont conduit au départ de M. Meyrat. Son style de management fondé sur la *« rétention d'informations »* vis-à-vis des actionnaires aurait déplu. Mais, plus que ses manières, c'est sa politique qui semble à l'origine de son éviction.

Bien que la SES le démente vigoureusement, certains administrateurs n'auraient pas apprécié la volonté de M. Meyrat d'attribuer tous les répéteurs (là où logent les canaux de télévision) des futurs satellites numériques Astra IE et IF aux groupes Bertelsmann, Murdoch et Kirch. Cette tentative de céder en bloc la quasi-totalité des répéteurs de ces satellites à un seul groupe de diffuseurs permettait certes de réduire les risques financiers liés au lancement de satellites de télévision numérique. Mais cette rentabilité immédiate présentait aussi l'inconvénient de promouvoir, en Europe, deux cartels de diffuseurs opérant sur le marché de la télévision à péage depuis les satellites Astra. Le premier, à créer, aurait regroupé la SES, la Deutsche BundesTelekom, Bertelsmann, Kirch, Murdoch, Canal Plus, Filmnet et le groupe de Silvio Berlusconi. Le second, Média Service, déjà présent sur l'Allemagne, associe tous les opérateurs allemands et quelques étrangers, dont Canal Plus. En contrepartie, ces diffuseurs auraient loué à l'année les répéteurs des satellites Astra au prix unitaire de 1,5 million d'écus (environ 10 millions de francs) quand le concurrent d'Astra, Eutelsat, commercialise les siens 3,4 millions d'écus l'unité. En acquérant les capacités des satellites Astra, les diffuseurs devenaient les maîtres du jeu pour sous-louer, ensuite, les répéteurs non utilisés.

L'un des défauts majeurs de ce plan était la mise hors jeu de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la SES. Bien que n'ayant pas de projets immédiats dans la télévision à péage, la CLT n'entendait pas se faire exclure ainsi du marché. Ce rejet du plan de Pierre Meyrat par les administrateurs de la SES satisfait, en outre, la Commission européenne, qui s'inquiétait d'un possible abus de position dominante. Une reprise en main de la SES par la CLT et l'Etat luxembourgeois n'est pas à exclure.

GUY DUTHEIL

Quatre mois après son lancement

LCI devrait rejoindre le bouquet de Canalsatellite

Les deux groupes de télévision privée les plus puissants, TF 1 et Canal Plus, envisagent une première collaboration : la Chaîne info devrait faire partie du bouquet Canalsatellite.

Les dirigeants de TF 1 n'en font plus mystère : la Chaîne info, lancée le 24 juin, sur le câble et par satellite, devrait *« dans les prochaines semaines »* rejoindre le bouquet de chaînes thématiques de Canalsatellite. Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, a indiqué, lundi 24 octobre, *« avoir bon espoir d'aboutir à un accord avec Canal Plus, d'autant que nous sommes déjà partenaires avec eux au sein d'Eurosport »*. Canal Plus, de son côté, confirme la bonne marche des négociations et précise que les deux futurs partenaires en sont à *« régler les détails »*. Le choix du futur satellite numérique (Astra, Eutelsat ou *Télécom) n'est toutefois pas* encore fixé.

Pour la Une, la conclusion de cet accord devient chaque semaine plus pressante. Les câblo-opérateurs, qui reversent 6 francs par mois et par abonné à LCI, poussent TF 1 à crypter, avant la fin de 1994, le signal de la Chaîne info diffusé par le satellite Télécom 2B auprès de 300 000 foyers *équipés d'une parabole. Si* l'expansion de LCI semble devoir *passer par un partenariat avec* Canal Plus, le premier bilan de la *chaîne se révèle contrasté. Quatre* mois après son lancement (*le Monde* du 25 juin), elle est reçue par 656 000 foyers câblés.

Bien que la reprise du signal de LCI par les différents câblo-opérateurs se poursuive de façon satisfaisante (745 000 abonnés prévus à fin 1994), Etienne Mougeotte ne peut plus revendiquer le *« frémissement »* à la hausse des abonnements au câble que la direction de TF 1 avait cru observer quelques semaines après le démarrage de la chaîne. Avec 1 069 318 abonnés en août au service de base (au moins quinze chaînes) contre 1 055 145 en juillet, les résultats de la dernière enquête de l'Association des villes câblées (AVICA) confirment la stagnation du câble que le lancement de LCI n'a pas interrompue. Malgré une audience relative, les frais de fonctionnement progressent : le budget initial est passé de 170 millions de francs à 200 millions de francs. Le déficit devrait toutefois rester dans la limite des 50 millions de francs prévus. Un chiffre d'affaires de 20 à 25 millions de francs devrait être réalisé en publicité en 1995.

G. D.

DANS LA PRESSE

Le traité de paix israélo-jordanien

Financial Times (Julian Ozanne) : « Le dilemme dans lequel est enfermé M. Arafat ainsi que la possibilité d'une rupture dans le processus de paix israélo-palestinien pourraient encore faire dérailler les progrès accomplis au Moyen-Orient. En dépit de la signature d'aujourd'hui, de nombreux pays arabes posent comme condition au maintien ou au resserrement de leurs liens avec Israël un progrès du côté palestinien. Avant que cela n'arrive, l'objectif d'une paix globale dans la région semble loin d'être atteint. »

The Independent (Robert Fisk) : « En privé, beaucoup de Jordaniens expriment de la résignation face à ce qu'ils considèrent comme le résultat inévitable de la fin de la guerre froide. (...) Il reste que ce traité a également renvoyé dos à dos le roi [de Jordanie] et l'OLP. M. Arafat dénonce amèrement l'agrément donné par le roi à l'affirmation d'Israël selon laquelle la Jordanie aurait des droits particuliers sur les lieux saints musulmans de Jérusalem. »

Le Soir (Baudouin Loos) : « Pendant que les Israéliens et d'autres s'apprêtent à récolter les « dividendes » de la paix, il est demandé aux Palestiniens de faire preuve de patience et de lutter sans état d'âme contre leurs extrémistes islamistes en attendant. Ceux qui croyaient MM. Rabin et Arafat engagés dans un même pari politique se trompaient : l'Israélien ne fait strictement rien pour aider le Palestinien. »

Libération (Pierre Haski) : « Les aigreurs jordano-palestiniennes donnent la mesure des difficultés de cette « paix globale » au Proche-Orient, qui fait partie du vocabulaire obligé de ce processus. C'est la règle du chacun pour soi qui prévaut là où il y avait autrefois l'illusion d'un « front » arabe face à l'Etat hébreu. L'OLP n'a demandé la permission à personne pour négocier secrètement à Oslo, la Jordanie brûle les étapes et n'attend plus le grand voisin syrien, le boycottage économique s'est effondré dans le Golfe, tandis que le Maroc et la Tunisie ont établi, avant tout le monde, des relations diplomatiques, certes limitées, avec l'ennemi commun d'hier. »

Le Figaro (Pierre Rousselin) : « Beaucoup plus que la paix avec l'Égypte, qui est restée « froide » pendant quinze ans, cette ouverture met un terme au sentiment d'encerclement qui fait qu'Israël ressemble à une citadelle assiégée. (...) Depuis toujours, l'accès au royaume hachémite revêt, en Israël, une dimension mythique illustrée par la fascination qu'exerce le site archéologique de la cité nabatéenne de Pétra, au nord de la mer Rouge. »

France-Inter (Bernard Guetta) : « Il y a deux ans, Bill Clinton s'était fait élire en jurant aux Américains qu'il allait consacrer l'essentiel de ses forces aux problèmes intérieurs des États-Unis, qu'il allait s'occuper du pays et non pas du monde, faire le contraire de George Bush. (...) En deux ans, les Américains ont compris que le monde de l'après-communisme, flou, incertain, encore indéchiffrable, était bien plus menaçant encore que ne l'avait été l'URSS. »

Rachetant 2,4 % du capital de la chaîne

Le groupe Bouygues porte à 36,4 % sa participation dans TF 1

La Société des Bourses françaises a annoncé, lundi 24 octobre, le rachat par Bouygues de 2,4 % du capital de TF 1 auparavant détenus par le Crédit lyonnais. Cette opération porte à 36,4 % la participation de Bouygues dans le capital de la première chaîne. Le groupe de BTP reste allié à la Société générale (6 %), au Crédit lyonnais (0,3 %), à la banque Worms et compagnie (1,5 %) ainsi qu'à François Dalle, ancien PDG de L'Oréal (1 750 actions) qui ont reconnu détenir *« de concert »* 44,2 % du capital de la Une. Bouygues a informé le Conseil des Bourses de valeur (CBV) de son intention de continuer à acquérir des titres de TF 1 à hauteur de 3,7 % jusqu'au 23 février 1995. La loi Carignon permet à un opérateur agissant *« seul ou en concert »* de détenir jusqu'à 49 % du capital d'une chaîne.

RMC : Jean-Noël Tassez démissionne de la gérance de la CIRTES. – PDG de la SOFIRAD et directeur général de Radio Monte-Carlo (RMC), M. Jean-Noël Tassez abandonne ses fonctions de gérant de la CIRTES, société qui gère Radio-Montmartre, filiale à 75 % du groupe RMC. M. Didier Martin, directeur de la gestion du groupe RMC, doit le remplacer à ce poste. Directeur des programmes de RMC, Jean-Pierre Foucault est nommé directeur général adjoint de la station.

DANSE

La première saison du Ballet de l'Opéra de Paris à Bastille

Le répertoire en question

Avec deux ballets signés Balanchine et une chorégraphie de Jerome Robbins, le Ballet de l'Opéra de Paris faisait sa rentrée, mardi 25 octobre, à l'Opéra Bastille. Le palais Garnier, son port d'attache, étant fermé pour travaux jusqu'en 1996, il se produira à Bastille puis se partagera, à cette date, entre ces deux lieux. Le renouvellement de son répertoire se pose donc de façon cruciale.

Comment être le gardien du temple classique, comment faire vivre le répertoire du XX[e] siècle, tout en s'ouvrant à la création ? Le problème, apparemment simple, est difficile à résoudre pour un corps de ballet formé depuis son plus jeune âge à maintenir vivante la grande tradition du ballet romantique. *« Si vous donnez* Giselle, *le public dit que rien ne bouge*, explique Brigitte Lefèvre, directeur adjoint de l'Opéra, en charge de la danse. *Si vous essayez de faire vivre le fonds de ballets du XX[e] siècle vous déclenchez un tollé. Certes, notre mission est de conserver, mais aussi d'apporter des programmes qui proposent un parcours historique, des origines de cette grande maison à nos jours. Sinon à quoi bon passer des commandes ? »*

De 1983 à 1989, sous l'impulsion de Rudolf Noureev, la danse contemporaine a acquis droit de cité dans la programmation de Garnier. Cependant, aucune des commandes passées par la célèbre compagnie n'a réellement convaincu, au point qu'on ne les a pas revues, à de rares exceptions près. Seul, *In The Middle Somewhat Elevated*, taillé sur mesure par William Forsythe pour le style virtuose de la maison et pour Sylvie Guillem, a provoqué un choc à sa création en 1987. Ce spectacle est d'ailleurs repris chaque année. Il est vrai que l'Américain vient du classique. Il en connaît par cœur les rouages.

Stravinsky, Janacek et Phil Glass

« La question que nous nous posons en permanence est la suivante, poursuit Brigitte Lefèvre : *quels sont les chorégraphes actuels capables d'utiliser à leur maximum les « stradivarius » que sont nos danseurs ? Avec Patrice Bart, le maître de ballet, nous savons que s'ils ne dansent pas, au moins une fois dans l'année, un ballet aussi complexe que* la Bayadère, *ils perdent leur niveau d'excellence. On ne peut pas, en effet, commander des créations à jet continu pour laisser tomber le répertoire, comme certains le réclament... Je voudrais pourtant que les chorégraphes inventeurs d'un langage contemporain, fort, immédiatement identifiable, le mettent au service du ballet. Mais dans le même temps, je souhaiterais que ces chorégraphes soient convaincus que la technique classique apportera un enrichissement à leur propre développement. »*

En projet : répertorier les œuvres fortes des années 80, demander aux chorégraphes de les adapter au ballet de l'Opéra. Par exemple, Ulysse, de Gallotta, ou *May B*, de Maguy Marin. Acquérir ce qui a fait ses preuves est probablement la bonne solution. Cette démarche peut être assimilée à la reconstitution, ces dernières années, du *Train bleu*, du *Tricorne*, dans les décors de Picasso, à la reprise de pièces perdues de vue, comme *les Forains* ou *le Loup*, de Roland Petit. Chaque fois qu'une programmation comble un maillon manquant de l'histoire de la danse, le public se passionne. Et pourquoi ne pas remonter Lifar ? Sans oublier pour autant les ballets du XIX[e] siècle, *Giselle, le Lac des cygnes...*

Depuis *Cendrillon* (1985) et *Coppélia* (1992), créés par Maguy Marin pour le Lyon Opéra Ballet, depuis la *Giselle* du Suédois Mats Ek, on sait qu'il existe des créateurs parfaitement capables de donner des versions contemporaines de ballets qu'on croyait intouchables. Pour la saison 1994-1995 à Bastille, et pour cohabiter dignement avec le répertoire lyrique, l'Opéra Garnier a choisi des œuvres dont les partitions sont parmi les plus belles. Stravinsky, Janacek, Phil Glass sont au programme. *« Dans cette optique de bon voisinage musical*, conclut Brigitte Lefèvre, *comme nous ne possédions aucune chorégraphie de Martha Graham, nous venons de négocier la licence de* Temptations of the Moon, *créé en 1986, sur la musique de Bartok. Les étoiles se battent pour être distribuées. On est loin du temps où Rolf Liebermann devait faire appel à des volontaires pour danser Merce Cunningham ! »*

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ *Le Palais de cristal, les Quatre Tempéraments* **de George Balanchine,** *Glass Pieces*, **de Jerome Robbins, les 26, 27 et 31 octobre (19 h 30), puis les 1er, 4 et 6 (matinée), 8, 10, 12, 16 et 17 novembre (19 h 30), Opéra Bastille. Tél. : 47-42-53-71. De 50 F à 370 F.**

Un défilé de légende

Comment le fameux défilé du Ballet de l'Opéra de Paris, imaginé par Serge Lifar en 1946, allait-il supporter le transfert de Garnier à Bastille ? Au lever de rideau, un décor en parfait unisson avec l'esthétique du bâtiment : en haut d'un virage qui *pourrait être celui d'un parking* souterrain débouche une toute petite fille, intimidée et fière. Elle est la plus jeune de l'école de danse. Derrière elle les cent-sept élèves vont défiler. Les filles précédant les garçons. Ensuite l'ensemble du corps de ballet avance grade après grade. Chaque groupe vient saluer la salle, puis prend place *pour former un gigantesque* tableau vivant, tapissé de tutus *éclatants*, de gilets noirs, de bras en couronne. C'est grandiose, touchant, suranné.

Pas de créations au programme de cette soirée d'ouverture. Deux Américains : George Balanchine avec *les Quatre Tempéraments* (version 1948, musique de Hindemith), *le Palais de cristal* (1947, musique de Bizet), et Jerome Robbins avec *Glass Pieces* (1983-musique de Phil Glass). *Le Palais de cristal* n'est plus donné dans les décors ni avec les costumes de Leonor Fini, *mais il prouve que le Ballet de* l'Opéra, qu'on a connu si peu *balanchinien, domine* aujourd'hui la vitesse et la complexité des pas du chorégraphe qui dirigea la maison en 1947. *Glass Pieces* de Robbins a beau être dansé en chaussettes, il est totalement classique dans son esprit comme dans son vocabulaire. Le deuxième mouvement est une splendeur. Le style raffiné de ce chorégraphe – *qui pour le grand public reste* à jamais celui de *West Side Story* – est en parfaite adéquation avec le niveau actuel de l'Opéra de Paris. Robbins a la conscience professionnelle de se déplacer à chaque fois qu'une de ses œuvres est programmée, pour suivre les répétitions. *Il est assuré ainsi d'être* interprété au pied de la lettre.

D. F.

MUSIQUES

LA CARAVANE AFRICOLOR en tournée

Le bluesman mandingue et le cafre blanc

En cinq ans, le Festival Africolor est devenu l'une des fêtes coutumières françaises. Tournant dans tout l'Hexagone actuellement, il atterrira en décembre, à Saint-Denis, où se retrouveront des musiciens de tout le continent africain, qui se croisent où se rencontrent devant un public multicolore. Chaque année, dans la nuit du 24 au 25 décembre, le festival célèbre la musique malienne. Suivant les inclinations du maître de cérémonies, Philippe Conrath, la programmation d'Africolor s'est toujours appuyée sur les musiques mandingues et – depuis trois ans – a également porté son regard sur l'océan Indien.

Lobi Traoré est malien, Danyel Waro réunionnais. Ce sont eux qui portent la bonne parole d'Africolor *sur les routes de France. Leur* réunion est une espèce de bande-annonce du festival, une confrontation passionnante entre deux musiques que tout éloigne (la géographie, la relation avec le public) et que tout rapproche (la richesse rythmique, l'ouverture aux autres cultures) et – surtout – une soirée extraordinairement chaleureuse, qui permet aux tenants de l'une ou *l'autre des tribus musicales de* découvrir son vis-à-vis comme on le vit à Paris, au New Morning, le 21 octobre.

Lobi Traoré est un petit homme qui chante et joue de la guitare à Bamako. Ses mélodies ne s'éloignent guère de la tradition bambara, un peu austères, plaintives. Mais, au cours de ses errances sur les routes entre Segou et Bamako, Lobi Traoré a entendu quelques disques de blues. La façon parfaitement intuitive dont il s'est emparé du format, la manière plus qu'idiosyncrasique qu'il a de mettre les riffs de John Lee Hooker aux normes des bords du Niger, est tout à fait fascinante.

L'alchimie qui a produit le blues à partir des traditions musicales d'Afrique de l'Ouest reste un mystère. Mais, à entendre Lobi Traoré, le voile se déchire juste assez pour que l'on entrevoie ce qui s'est passé. Sa musique reste d'essence africaine, ses musiciens sont tous percussionnistes (deux tambours à main et une calebasse frappée avec une baguette), ils développent des rythmes complexes qui n'ont rien à voir avec le blues, et le sens de la durée des ballades de Lobi Traoré s'accommoderait mal des contraintes que s'est imposées le blues. La parenté se trouve plutôt dans les mélodies, et surtout dans le mélange contradictoire et homogène de mélancolie et d'énergie qui baigne la musique de Lobi Traoré.

En apparence, Danyel Waro *pratique une musique aussi brute* que celle du Malien. Mais ce chantre de l'indépendance réunionnaise, ce pourfendeur de l'ordre colonial, est un homme de spectacle consommé, qui applique à la musique ses talents de tribun. Accompagné d'un groupe de percussionnistes, il chante d'une voix claire et immédiatement prenante. Il n'est pas besoin de comprendre le créole pour apprécier Waro, et c'est tant mieux, car il croirait déroger en s'adressant en français à son public. Il suffit de se laisser prendre au rythme ondoyant du maloya, à ses mélodies simples où souffle l'esprit d'une île faite d'Afrique, d'Inde, de Bretagne. On retrouve, comme chez Lobi Traoré, l'extraordinaire force de la musique africaine, qui peut accueillir tout le reste de la planète sans jamais perdre son âme, à condition qu'elle soit jouée par des musiciens au cœur pur.

THOMAS SOTINEL

▶ **Le 27 à Nîmes, l'Odéon ; le 31 à** ***Bruxelles, Le Botanique*** **; le 4 novembre à Lausanne, La Dolce Vita ; le 5 à Schiltigheim, Le Cheval blanc ; le 10 à Mulhouse, La Filature ; le 15 à Noisiel, la Ferme du Buisson ; le 16 à Amiens, Maison de la culture ; le 17 à Poitiers, Théâtre ; le 18 à Rennes, l'Ubu ; le 19 à Saint-Brieuc, La Passerelle ; le 20 à Conflans, salle Simone-Signoret ; le 23 à la Roche-sur-Yon, Théâtre ; le 25 à Angoulême, La Nef ; le 26 à Nantes, salle Paul-Fort.**



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

1er arrdt

PLACE DAUPHINE chbre occupée dame 83 ans, 7e ét dont 6 avec asc. 47-65-07-57

2e arrdt

RÉAUMUR 4 P
W.-c., salle de bains. 70 m²
1 050 000 F – 40-26-20-30

Vds studio 28 m², cuis. équip., cave dans copropriété récente, calme et sécurité assurés par code et gardien. Vue sur jardin intérieur. Px. 540 000 F à déb. Poss. garage, sous-sol. Tél. : 53-59-09-62.

CHATELET AU CŒUR DE PARIS. Agréable petit studio tt cft A saisir. 430 000 F. 45-77-98-42.

3e arrdt

MARAIS - MUSÉE PICASSO Petit 2 P 22 m², tt cft, clair, calme. 440 000 F. Tél. : 42-66-36-65.

4e arrdt

MARAIS dans hôtel part. gd 4 p., 123 m², 2 sdbs, 2e, asc. possib. park., cour arborée. Px : 3 800 000 F Tél 48-87-80-86.

5e arrdt

PRÈS DU JARDIN DES PLANTES Imm modeste, dernier étage duplex, 145 m², séj., 3 chbres, calme, soleil, 2 950 000 F SERGE KAYSER – 43-29-60-60

LUXEMBOURG Pierre-de-taille, r.-d.-c., S/cour, calme 3 P., tt cft, 71 m². 1 800 000 F. 43-35-18-36.

7e arrdt

100 m CHAMP-DE-MARS 3e étage, asc. Beau 2 P 40 m², parfait état, clair, calme, 990 000 F. PARTENA 45-77-98-41.

DUROC - AFFAIRE A SAISIR ! 2 P. parfait état, clair, calme s/cour arborée. 750 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

8e arrdt

MADELEINE EXCEPTIONNEL STUDIO 30 m² à rénover 6e étage, ascenseur. 595 000 F 42-66-36-65. SOTRAGIM 40-71-71-00

MADELEINE STUDIO 595 000 F
30 m², 6e ét., asc. R. TRONCHET PARTENA - 42-66-36-53

R. LAVOISIER, studio, avec mezzanine, bains, WC, cuis. équipée. 700 000 F, notaire 60-05-58-58 bur.

GEORGE-V, 42 m² env. occupé, bon rapport 1 200 000 F. DVI 44-18-07-07

9e arrdt

NOTRE-DAME-DE-LORETTE Pierre-de-taille, dernier étage, 5 P. 131 m², serv pl. soleil, calme, urgent. 43-35-18-36.

Me RIQUET
VILLA CURIAL
Du studio au 5 pièces libres ou occupés
PRÉBAIL – 43-80-35-04

13e arrdt

Bd Masséna – 2 P tt cft. récent, 540 000 F Immo Marcadet – 42-51-51-51

5 min. PORTE-DE-CHOISY 220 m² + terrasse + jardin 2 800 000 F – 45-87-09-09

BLANQUI/ITALIE Idéal placement, 2 P. 690 000 F Tél : 1-53-70-86-46

14e arrdt

ARAGO S/parc, plein Sud. Frais not. réduits. 5 P 135 m², terrasses, park. – 43-35-18-36.

15e arrdt

Vd studio 28 m², cuis. équip., cave dans propriété récente Calme et sécurité assurés par code et gardien. Vue sur jardin intérieur. Px : 540 000 F à déb Poss. garage, sous-sol Tél : 53-59-09-62

PARC ANDRÉ-CITROËN
VUE EXCEPTIONNELLE SEINE

Grand standing Beau 2 P. + balc. Parf état, park. 1 400 000 F FONCIA 45-44-55-50.

LA CAMPAGNE A PARIS ! BELLE MAISON/JARDIN 2 terrasses parfait état 4 300 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43.

FRONT DE SEINE
VUE EXCEPTIONNELLE
« TOUR PERSPECTIVE »
– 2 P., 63 m², park. 1 800 000 F
– 3 P., 72 m², park. 1 700 000 F
– 4 P., 96 m², park. 2 400 000 F
FONCIA. 45-44-55-50

LA MOTTE-PICQUET
2 P., 475 000 F
25 m², tt cft, 45-77-98-41

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

Locations

Mo SAINT-GEORGES Appart de caractère 292 m² - 27 000 F hors ch FONCIA - 45.22.85.86

Me VILLIERS Imm neuf 4 P. 130 M² Terrasse + jardin. Parking 12 940 F hors charges FONCIA - 45.22.85.86

Ventes

ILE DE LA CITÉ
LOFT 105 m² s/2 niveaux à réaménager. 2 800 000 F PARTENA - 42-66-36-53

RUE DE SÈVRES PROCHE BRETEUIL
STUDIO 670 000 F
4e et., asc Bel imm. récent, standing. PARTENA 42-66-36-65

PLAISANCE dans anc. hôtel part. 3e et dern étage. 2/3 P. 45 m², à saisir 43-35-18-36

DENFERT, bel imm. 1930, 2 P., tt cft, 42 m², rénové sauf peint. calme, 790 000 F 43-35-18-36

Me LA MOTTE PICQUET Bon imm. 3 P. cuis bains Tel. 48-73-57-80

FRONT DE SEINE
VUE EXCEPTIONNELLE
« TOUR PERSPECTIVE »
– 2 P., 63 m², park. 1 800 000 F
– 3 P., 72 m², park. 1 700 000 F
– 4 P., 96 m², park. 2 400 000 F
FONCIA. 45-44-55-50

Me RANELAGH, bon imm. P de t. liv. dble, 4 chbres. Tél. 48-73-57-80

AUTEUIL 3/4 pièces, 88 m² + park., dble liv., 2 chbres, 2 s.d.b. 4e et., 2 280 000 F. 40-71-71-00

PORTE D'AUTEUIL 3/4 P. 123 m², dble living, ensoleillé, 2 chbres. 7e ét., asc. + chbre serv 11 m², imm. pierre de t., poss. pk. 2 830 000 F STC. 40-71-71-00

Me Lamarck 3 P., 52 m², 780 000 F studio standing. 487 000 F Immo. Marcadet. 42-51-51-51

Petit Budget
13 m² à rénover 220 000 F
19 m² tt confort 240 000 F
23 m² à rénover 290 000 F
Immo Marcadet. 42-51-51-51

VOUS VENDEZ un appartement avec ou sans confort. Adressez-vous à un professionnel FNAIM IMMO MARCADET 42.51.51.51. Fax 42-55-55-55

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

16e arrdt

BOISSIÈRE, 2 P. cuis. bains, 40 m² env. 760 000 F DVI. 44-18-07-07

Part. vends (EXELMANS) p. de Taille, 1er ét., sud, 67 m² 3 P., cave. Prix : 1 400 000 F tél. : 42-50-68-24

JASMIN
Imm. pierre de t., belle récept., 4 chbres parfait état, 180 m² surfaces. 45-67-90-48

ACHETEUR OU VENDEUR NE DECIDEZ RIEN SANS CONSULTER
PIERRE BATON
spécialisé depuis 1955 en habitation toutes surfaces, tous secteurs résidentiels
47-04-55-55

16e Nord, vue sur bois. Très bon standing, aéré, lumineux, charme certain, env. 130 m², living dble + 3 ch., s. de b., cuisine office, plafond salon plus de 4 m. 46-22-03-80. 43-59-68-04

AUTEUIL 3/4 pièces, 88 m² + park., dble liv., 2 chbres, 2 s.d.b. 4e ét., 2 280 000 F. 40-71-71-00

JANSON-DE-SAILLY 2 pièces, 47 m² sur jardin cave, poss. P.K. 1 035 000 F

TROCADÉRO 5e étage. Pierre de taille, beau 2 P. 50 m², tt cft, 2,80 m s/plafond, 1 150 000 F. PARTENA 42-66-36-53.

17e arrdt

NIEL – PEREIRE
Pierre de taille, gd standing, 5e ét., 230 m², beau 7 pièces dont 4 chbres, à rénover
NOTAIRE
42-36-91-00

Me WAGRAM P.-de t. 98 m² + chbre serv 5e ét., 2 800 000 F. 46-44-98-07

18e arrdt

CAULAINCOURT Tres bel imm. ancien stand. 3 P. 75 m² sud, 3 m. H.S.P. Tél. : 42-54-86-86.

58 m² – 750 000 F 3 P. parfait état, 2e étage IMMO MARCADET – 42-51-51-51

Petit Budget
13 m² à rénover 220 000 F
19 m² tt confort 240 000 F
23 m² à rénover 290 000 F
Immo Marcadet. 42-51-51-51

Me Lamarck 3 P., 52 m², 780 000 F studio standing. 487 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

19e arrdt

Me RIQUET
VILLA CURIAL
DU STUDIO AU 5 P. libres ou occupés
PREBAIL
Tél. : 43-80-35-04

20e arrdt

TÉLÉGRAPHE
RÉSIDENCE RÉCENTE
APPARTEMENT RENOVE
- 2 P. 49 m² environ 710 000 F
- 3 P. 67 m² environ 990 000 F
- 4 P. 80 m² environ 6e ét. + balcon 1 300 000 F.
PREBAIL
Tél : 43-80-35-04

20e arrdt

TÉLÉGRAPHE
RÉSIDENCE RÉCENTE
APPARTEMENT RÉNOVÉ
– 2 P. 49 m² environ 710 000 F
– 3 P. 67 m² environ 990 000 F
– 4 P. 80 m² environ 6e ét. + balcon 1 300 000 F
PRÉBAIL – 43-80-35-04

77 Seine-et-Marne

CAUSE DÉPART APPT. F 5 100 m², résid. stand. calme, 2 min. à pied du RER Lognes, vue imprenable s/lac sans vis-à-vis, 1er étage expo. est, SD, 4 chambres, 2 s.-d.-b. avec w.-c., 2 celliers, entrée, séj. cuis. aménagée, gd garage, terras., 2 box fermés avec mezzanine. 920 000 F. Tél. (1) 60-37-00-62

78 Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE
(Proche forêt, château) résidence standing dans parc privé
- 3 P. 65 m² env. 1 100 000 F
- 4 P. 77 m² env. 1 300 000 F
- 4 P. 86 m² env. 1 450 000 F
- 5 P. 97 m² env. 1 650 000 F
PRÉBAIL – 43-80-35-04

91 Essonne

DRAVEIL (91), part vd beau studio, 35 m², imm. récent (89), ds petite résid stand., très calme, gd balcon 6 m², cuis. américaine entièrement équipée, s. de bns, WC sépar., cave, parking extér., état neuf Px 580 000 F. Tél : 69-42-99-65 à partir de 21 h.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
dans bel immeuble
2 P, 3 P, 4 P
avec ou sans travaux à partir de 580 000 F Le notaire 42-65-11-66

93 Seine-St-Denis

NEUILLY/MARNE
Résidence récente stand. 500 m RER, gare et commerces Du 2 pièces au 5 pièces à partir de 390 000 F
PREBAIL – 43-80-35-04

Province

VENDS À LA PLAGNE Gd studio meublé au pied des pistes, entièrement rénové, face au mont Blanc. Tél. dom. 47-88-68-99 Bur. 16(1)34-64-15-62

immo. informations

STUDIOS, appts, maisons Paris-banlieue 43-54-55-32

VOUS VENDEZ un appartement avec ou sans confort, Adressez-vous à un professionnel FNAIM IMMO MARCADET 42-51-51-51. Fax 42-55-55-55

maison individuelle

MARNE-LA-VALLÉE/LAGNY
A LOUER
Maison de caractère sur 2 000 m² terrain. R.-de C., entrée, wc, séj., salon 52 m² avec cheminée, cuis. aménagée, 2 chbres, s. de bns. Etage 1 mezzanine sur salon, 3 chbres, s. de bns, wc. S/sol complet, cave à vin, garage, chauf. mazout, gde terrasse avec barbecue. Tél. le soir. 64-30-25-94

propriété

CHAVILLE RÉSIDENTIEL 700 m² terrain. Superbe maison contemporaine 1991, 300 m² hab., séjour 55 m², 4 chbres, 4 s. de bains, luxueuses prestations, 6 300 000 F, frais de notaire réduits. JBE. 47-50-88-25

boutique

Rue de Longchamp, 285 m² sur jardins privatifs Imm. neuf de gd standing 30 000 F le m² hors taxes. Frais de notaire réduits. Murinvest. 40-72-23-00

Idéal investisseurs Paris et proche banlieue Murs de magasins occupés. Rapport de 8 % à 9 %/an. Murinvest. 40-72-23-00

villas

CÔTE D'AZUR BORMES-LES-MIMOZAS Suberbe villa dans 1 200 m² de jardin, 150 m² de surface habit., lotissement privé, garage, chem., chauf. central, piscine, vue sur village et mer. 2 200 000 F – (1) 47-57-21-89

château

CHATEAU 16/17e S. ENBEMY 25 chbres, 9 hectares. Piscine. Chauf. central. Entier. rénové. Prix à débattre. 3 000 000 F. Tél. : 48-58-91-72

pavillons

VENDS SAINT-OUEN (93) 5 minutes Pte Clignancourt
Sur même terrain
En 1 ou 2 lots
1 pavillon plain-pied libre. Entièrement rénové. Cour, wc, salle de bains. 1 chambre, cuisine, séjour 49 m². Chauffage central PRIX : 450 000 F
1 pavillon occupé avec étage. Cour, wc, salle de bains, 2 chambres, cuisine, séjour. Chauffage central PRIX : 750 000 F
Si achat des 2 pavillons PRIX : 1 100 000 F
Tél. : 46-76-40-61 (après 19 heures).

appartements achats

Bonne évaluation = vente rapide Estimation gratuite sur demande
Cabinet KESSLER
78, Chps-Elysées, 8e 46-22-03-80 43-59-68-04 Petites et grandes surfaces Spécialiste appts haut de gamme

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07.

location non meublées demande

EMBASSY SERVICE
rech APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE.
(1) 47-20-30-05

location non meublées offres

16e R. PASSY: Beau 2 P, 53 m², parfait état, 7e étg, Imm. récent, standing. 5 300 H. C. PARTENA. 47-42-07-53 – 47-42-07-43

Part. loue BD GARIBALDI 15e Appt. 80 m² très bon standing. 5 795 F loyer + 900 F charges mensuels. Tél. : 45-39-92-06. A.p. 18 h.

ARGENTINE R. LE SUEUR BEAU 5 P 130 m² caractère, parfait état, clair 12 800. Net PARTENA. 47-42-07-43

XIe Me CHARONNE Beau 4 P. 92 m² avec park. 7 310 F tc comm. 4 334,35 F. Rens. : AGIFRANCE. 43-71-48-17

16e AV. MARÉCHAL LYAUTEY exposition sud s/jardin Part. loue STUDIO, standing 3 650 F CC. Tél. : 39-46-06-63

16e R. PASSY, 7e étg, asc. beau récent, 2 P., 53 m², parfait état 5 300 H CH PARTENA. 42-66-36-53

16e RANELAGH, GD STAND. beau studio, 32 m² TERRASSE 10 m², 5e étg, asc. rue et jardin. 3 975 H CH PARTENA. 42-66-36-53

8e R. DE ROME, 4 P., 140 m² balc., refait à neuf, 12 500 F ngh. DVI 44-18-07-07

19e Me OURCQ Très beau 4 P. de 89 m² avec terrasse, 3e ét., park. 6 467 F TTC. Comm. 3 664 F TTC Rens AGIFRANCE 42-06-37-14

bureaux locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
ET TOUS SERVICES. 43-55-17-50

DOMICILIATIONS PARIS PRÉSENT DANS LES 20 ARRONDISSEMENTS choisissez votre adresse SOFRADOM 40-44-71-20

DOMICILIATIONS Constitution SARL Apport 5 000F - 43-57-21-51

Votre succès : être présent en
ALLEMAGNE
Votre siège social, bureaux et tous services Tél. : + 49 241 446770 Fax 4467711

locaux industriels vente

RARE 15e jouxtant 7e. Bâtiment indépendant. LOCAL 400 M² SUR 2 NIVEAUX Tél. : 42-22-22-08

locaux commerciaux location

A louer Tolbiac, Paris 13e proximité TGB, bus, métro, RER LOCAUX COMMERCIAUX (1990), 750 m², 1 300 F/m²/an/HT/HC Tél. 45-84-27-54 M. Harel

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo Autre grand choix.

BIJOUX D'AMOUR BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES GILLET 19, rue d'Arcole, Paris 4e Tél. : 43-54-00-83 Mo Cité

Garage

Collaborateur du journal cherche garage à louer, de préférence quartier Bourse, Paris 2e. Tél. : 42-61-05-54 (répondeur).




Le Monde PUBLICITE
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

Les annonces classées du *MONDE*

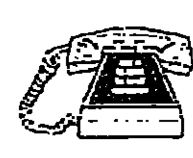
Tarif de la ligne H.T. (*T.V.A. 18,60%*)
la ligne comprend 25 caractères, signes ou espaces.

Rubriques : *Offres d'emploi* .... 198 F
Demandes d'emploi .... 50 F
Propositions commerciales .... 380 F
Agenda .... 120 F
Immobilier .... 125 F

Passez vos annonces par téléphone au : 44.43.76.03 et 44.43.76.28
Fax : 44.43.77.32

Pour passer vos annonces :

Le Monde PUBLICITE S.A



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

LE MONDE DES CARRIÈRES

Pour RUEIL, recherchons :
ASSITANTE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR
BTS + expérience parfaitement bilingue anglais. Bonnes connaissances en allemand. Se présenter.
QUALITRA ETT
80, rue Saint-Lazare 75009 PARIS.

Société d'études recherche pour vacations
ÉCONOMISTES
spécialisés en économie industrielle, marketing, conjoncture. Profil : DEA, doctorat, grandes écoles. Envoyez CV et disponibilité à E.I.E, 10, rue de Châteaudun, 75009 Paris

ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS
recherche
COLLABORATEURS (F/H)
Bon niveau de culture générale pour poste à caractère commercial (pas de porte-à-porte).
– Formation assurée.
– Rémunération très motivante comportant un minimum garanti.
– Evolution de carrière rapide pour candidat de valeur.
Tél. : 40-58-16-21

CLIO recherche des
COLLABORATEURS
de formation historique ou artistique pour guider ponctuellement des voyages culturels. Env. C.V. 34, rue du Hameau 75015 Paris

SOCIÉTÉ RECHERCHE
RESPONSABLE DE PROJET
pour mise en place réseau national de transport C.D.D. 6 mois (C.D.I. éventuel ensuite) Poste à pourvoir immédiat. connais. de l'informatique et anglais exigés. Formation type ESC
Ad. C.V, photo et lettre manus. F.N.A.T. 46, rue Armand-Carrel, 75019 Paris

ORGANISME DE FORMATION cherche URGENT
ANIMATEURS
– Note de synthèse
– Lecture rapide
– Conduite de réunion
Env. C.V. et lettre manus. au MONDE PUBLICITÉ sous nº 8814 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08

DOMINIQUE PERRAULT Architecte de la Bibliothèque nationale de France recherche
SECRÉTAIRES/ ASSISTANTES
trilingues écrit/oral en allemand/anglais. Niveau BTS. Poste de confiance, de rigueur et d'action. Envoyer CV et lettre manuscrite avec photo à :
DOMINIQUE PERRAULT 26/34, rue Bruneseau 75629 Paris Cedex 13

Lycée engage profs confirmés, phys. lettres anglais adr. C. V. à Choare-Thora 1, rue H.-Turot Paris 19 42-06-53-71 – 42-39-01-68

ENTREPRISE DE PRESSE RECRUTE
JOURNALISTE
Bonne format. universitaire, connais. les problèmes de communication (presse écrite-audiovisuel...) techniques nouvelles de communication, publicité, relations publiques.
Ad. C.V. + photo au : Monde Publicité sous nº 8816 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION CORRECTRICE exp. presse édition étudie tte propos. Tél. 40-59-00-99

COMPTABLE - 34 ans sérieuse et motivée cherche place stable sur 91 ou Paris Sud 16 ans expérience gestion comptes clients dont 2 ans recouvrement conn. logiciels SAARI et EXCEL. Libre de suite Tél. 60-15-16-03

Couple recherche POSTE DE RÉGISSEUR DE PROPRIÉTÉ connaissant chasse. Disponible suite à vente important domaine. Étudie toutes propositions. Discrétion assurée. Ecrire Havas Régies, BP 5329, 45053 Orléans Cedex 1 sous la réf. 209551

PROFESSEUR AGRÉGÉ MATHS ch. poste Paris/Province 42-85-13-91 Paris 75009

J.F. ATTACHÉE DE DIRECTION diplômée Sciences po, droit Thèse en sociologie réalisée à Mexico. Espagnol, italien courants, anglais bon niveau. Excel. sens relationnel. Sérieuses exp. dans l'audiovisuel en France et à l'étranger dans domaines jurid., marketing, communication, étudie tte. propos. de poste dans secteurs télé, radio, communication. Tél. 40-71-85-58

PUB. EDITION studio de création, maquettiste, illustratice, dessinatrice RECHERCHE EMPLOI BONNE EXPÉRIENCE Tél. : 40-37-26-04

H. 58 a., ancien artisan jardinier paysagiste ch. gardien-entretien prop., logé. Tél. : 28-66-09-31

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION MAQUETTISTE (XPress, Illustrator, Photoshop) étudie tte propos. Tél. 47-00-07-02

H. MATURE SENS DES RESP. Angl., esp., permis V.L., exp. hôtel, connais. inf. + dactylo ch. emploi chauffeur, secrét. particulier France ou étranger. Tél. M. DURBIN (16) 67-15-04-93

Jeune homme, libéré OM, 25 ans BTS mécanique et automatisme industriel (MAI) cherche place de maintenance ou bureau d'études. Très motivé Étudie toutes propositions. Tél. : 64-34-22-17 (rép.)

HOMME DE 40 ANS, INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, TRILINGUE (ANGLAIS, ALLEMAND), expérience diversifiée dans la GRANDE DISTRIBUTION et la PRODUCTION et VENTE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE (direction de Centres de Profit en France et d'une Société de Production et de Vente, de 2000 personnes, en Allemagne), recherche :

DIRECTION GENERALE

Dans un contexte international de préférence, pour une Société (en France ou à l'étranger) de caractère industriel et/ou commercial (en développement ou en redressement économique), pour proposer EXPERTISE ORGANISATIONNELLE, FINANCIERE, TECHNIQUE et COMMERCIALE, dans le cadre d'un management pragmatique et participatif.

HOMME D'ANALYSE ET DE TERRAIN, DE CONTACT ET D'ÉCOUTE, CAPABLE D'APPLIQUER DES SOLUTIONS À LA FOIS CRÉATIVES ET RÉALISTES.

Ecrire sous réf. 530 à TERRE DE LUNE, 35 rue de Maubeuge 75009 Paris, qui transmettra.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGÉNIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

INSPECTEUR BANQUE – 50 ans – Solide expérience banques à réseau + Cabinet d'audit – Missions variées, enquêtes – Connaissance marchés financiers, MATIF/MONEP, gestion de patrimoine – MOBILE, sens rigueur et organisation. **OFFRE** : Ses compétences : AUDIT/inspection, suivi comptable et analytique, *procédures, gestion (rentabilité, efficacité,* assistance) – Facilité d'emploi spécifique – France – (Section J.C.B./2604).

RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES – Anglais courant – Bonnes notions allemand – Excellent relationnel clientèle – Expérience encadrement – Connaissances logistique étendues – Autonomie rigueur fiabilité. **SOUHAITE** : Apporter ses 10 ans expérience réussie dans Sociétés internationales à *des PME/PMI – PARIS + R.P.* – CDD/temps partiel possible – (Section J.C.B./2605).

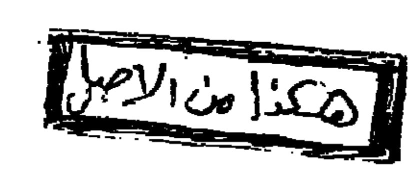
CADRE COMMERCIAL – H. 40 ans – Master in science – Ingénieur informatique USA – Expérience commerciale réussie – Formation scientifique – Très motivé – En pleine maturité commerciale – Sens aigu de l'initiative et du service. **RECHERCHE** : Nouveau challenge commercial chez constructeur HIGH TECH – Editeur *SOFTWARE ou* société de services – Déplacements France et Etranger – (Section J.C.B./2606).

CADRE DE DIRECTION – 38 ans – Formation supérieure en gestion – 15 ans d'expérience commerciale dont 6 ans Responsable de Centre de Profit – Négociation haut niveau – Bien introduit administrations et grands comptes secteur tertiaire.

OFFRE : *Compétences à PME/PMI* pour développement affaires, intérêt pour prise de participation – Langues anglais, notions italien – (Section J.C.B./2607).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
5, rue Emile-Allez 75017 PARIS
TÉL. : 45-74-90-01
FAX : 45-74-90-02



Un projet de loi de modernisation discuté au conseil des ministres

M. Puech veut « garantir la compétitivité et la capacité exportatrice de l'agriculture »

Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, devait présenter au conseil des ministres, mercredi 26 octobre, un projet de loi de modernisation de l'agriculture. Ce texte vise à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs par des allégements fiscaux et prévoit des dispositions financières de nature à faire des exploitants agricoles de véritables entrepreneurs.

■ JACHÈRE. Forçant les vives réticences de ses partenaires et de la Commission, la France est parvenue, mardi 25 octobre à Luxembourg, à obtenir une réduction de trois points du taux de jachère obligatoire appliqué aux grandes cultures, notamment celles de céréales. L'Association générale des producteurs de blé (AGPB) a salué cette avancée tout en la trouvant « insuffisante », étant donné que le marché mondial du blé est actuellement très demandeur.

Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, devait présenter au conseil des ministres, mercredi 26 octobre, un projet de loi de modernisation de l'agriculture composé de trente-neuf articles répartis en cinq titres. Ce texte veut *« faciliter l'adaptation de l'agriculture aux nouveaux enjeux internationaux et communautaires »*. En améliorant les performances du secteur, il devrait, selon le ministre, *« garantir la compétitivité et la capacité exportatrice de l'agriculture »*. Mais les dispositions qu'il contient veulent aussi contribuer au *« développement harmonieux »* du territoire et à l'*« équilibre économique et social »* des espaces ruraux.

Préparé en étroite collaboration avec les organisations professionnelles et syndicales – conformément à une tradition plus que trentenaire de cogestion, – le projet reprend une multitude d'initiatives (économiques, sociales, fiscales, juridiques) que le gouvernement avait lancées en direction du monde paysan depuis un an, à l'occasion des grands-messes qu'ont été les congrès de la FNSEA à Tours et du CNJA à Rodez, ainsi que lors des débats au Parlement au printemps, ce qui lui confère un aspect quelque peu fourre-tout.

Conformément aux désirs des professionnels, le rôle du conseil supérieur d'orientation sera élargi. Par souci de simplification, une commission départementale unique regroupera les innombrables organismes consultatifs qui existent actuellement et qui s'occupent aussi bien des structures foncières, des agriculteurs en difficulté que de la protection de l'environnement. Le département est ainsi désigné comme le cadre privilégié pour la gestion des « droits à produire », c'est-à-dire les quotas laitiers, les primes de jachère ou les paiements de subventions directes qui compensent la baisse du prix du blé par exemple. Un agriculteur partant à la retraite ne pourra pas, sauf exception, négocier ses droits personnels avec un exploitant d'un autre département, afin de ne pas donner lieu à des transferts ou à l'établissement d'un « marché des droits », officiel ou occulte, risquant d'être néfaste au bon équilibre des productions sur le territoire.

Le projet cherche aussi à promouvoir la forme juridique de la société agricole, par rapport à l'exploitation personnelle, en faisant sauter des verrous fiscaux : imposition des plus-values, report de la taxation des profits sur les stocks. Mais, pour alléger les charges des propriétaires exploitants individuels, il est prévu que ces derniers pourront, pour le calcul des cotisations sociales, déduire de leurs revenus professionnels une partie de leurs revenus fonciers. Au chapitre de la fiscalité locale, deux dispositions-clés sont avancées : l'exonération de moitié de la taxe sur le foncier non bâti pendant cinq ans pour les jeunes agriculteurs qui s'installent – malheureusement en trop petit nombre – et l'exonération totale, pendant dix ans, de cet impôt en faveur des associations pastorales en montagne, qui jouent souvent un rôle essentiel dans la lutte contre les incendies de broussailles.

Reconduction des préretraites

Le projet veut aussi compléter le projet de loi sur le développement du territoire qu'a défendu au Sénat, mardi 25 octobre, Charles Pasqua. Il est en effet urgent de repeupler les campagnes en agriculteurs actifs et d'installer environ 13 000 jeunes par an au lieu de 8 000 aujourd'hui. La relève des générations est loin d'être assurée et la désertification menace quelque 400 cantons ruraux. Dans cette optique, le gouvernement a décidé de reconduire pour trois ans, à partir de 1995, le régime des préretraites, en incitant les agriculteurs âgés à partir. Devraient parallèlement être améliorées les conditions de retraite du conjoint survivant, car, contrairement aux autres régimes de protection sociale, les lois agricoles interdisent aux veuves d'exploitant tout cumul entre la pension de réversion et celle de retraite qu'elles ont pu acquérir à titre personnel. *« Cette disparité de traitement est particulièrement injustifiée »*, indique-t-on dans l'entourage du ministre, et le régime agricole *« sera donc aligné sur les autres »*.

Les terres que les agriculteurs en préretraite libéreront seront prioritairement destinées aux jeunes qui veulent s'installer. Et ces derniers bénéficieront d'un abaissement des droits de mutation à titre onéreux, de 6,40 % à 0,6 %, dans les *« zones rurales de développement prioritaire »*, dont la carte précise a été arrêtée par le gouvernement début juillet.

Pour permettre à des paysans d'exercer plus facilement un deuxième, voire un troisième métier (ce qu'on appelle la pluriactivité), le gouvernement propose d'aménager, en l'assouplissant, le régime des cotisations-maladie et de relever (de 150 000 à 200 000 francs) le plafond des revenus non agricoles permettant l'imputation des déficits agricoles sur le revenu global. Même si le nombre d'exploitants agricoles est appelé à diminuer d'ici à l'an 2000, pour tomber aux alentours de 500 000 à 600 000 au lieu de 900 000 actuellement, le nombre des salariés à temps plein ou partiel est encore important. Et l'agriculture – surtout pour les productions tournées vers la qualité – ainsi que la forêt peuvent constituer un gisement d'emplois non négligeable. C'est pourquoi le gouvernement propose de favoriser les *« groupements d'employeurs »* par des allégements de charges sociales. Cinq articles traitent spécialement des salariés de l'agriculture et prévoient des dispositions, dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi, relatives à l'insertion professionnelle, aux cotisations sociales, au logement et à la prévention des accidents du travail.

FRANÇOIS GROSRICHARD

UNION EUROPÉENNE : la production industrielle est en hausse de 5,4 % sur un an. – La production industrielle dans l'Union européenne a augmenté de 5,4 % en juillet par rapport à juillet 1993 en données corrigées de variations saisonnières, selon les chiffres publiés par Eurostat, lundi 24 octobre. La hausse de la production industrielle a été de 1,8 % sur la période mai-juillet comparée à la période février-avril. La production a progressé, toujours sur la période mai-juillet, par rapport aux trois mois précédents, de 1,8 % dans le secteur des biens intermédiaires et de 4 % dans celui des biens de consommation durables. Dans le même temps, c'est au Danemark que la production industrielle a augmenté le plus (+ 5,3 %), suivi de l'Italie (+ 3,4 %) et du Royaume-Uni (+ 2,3 %).



Contre l'avis de ses principaux partenaires

La France a obtenu la limitation des terres qui devront être mises en jachère

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Les céréaliers français vont pouvoir accroître leur production : à l'issue d'âpres discussions, les ministres de l'agriculture des Douze se sont mis d'accord, mardi 25 octobre, pour ramener de 15 % à 12 % le taux de jachère obligatoire, appliqué aux grandes cultures dans l'Union européenne depuis la réforme de la politique agricole commune (PAC) en mai 1992.

Cette réduction est inférieure aux demandes des professionnels, mais apparaît comme un succès appréciable compte tenu des vives réticences exprimées par plusieurs Etats-membres. Pendant deux jours, Jean Puech n'a cessé de marteler la même idée : *« La jachère est un outil de gestion permettant de réguler la production en fonction des besoins. »* Or, actuellement, l'approvisionnement de l'Union européenne est insuffisant, ce qui oblige à puiser dans les stocks. Les prix des céréales, au lieu de baisser comme le prévoyait la réforme, s'envolent : et les producteurs de porcs ou de volailles, tournant le dos à l'objectif de reconquête du marché intérieur par les céréales communautaires, font appel à nouveau à des produits de substitution, tels le manioc ou le *« corn gluten feed »*, importés à bas prix des pays tiers. Il est donc apparu nécessaire de laisser s'accroître la production si l'on veut que l'Union profite des débouchés existants et ne laisse pas les Etats-Unis (qui ont supprimé cette année toute obligation de jachère), gagner seuls des marchés.

La démonstration faite par Paris a ébranlé le Conseil, sans tout à fait en convaincre les membres. La Commission proposait de réduire le taux de jachère de 2 points (de 15 à 13 %), et on sentait qu'un accord devait pouvoir être trouvé sur cette base. Mais M. Puech voulait davantage. Plusieurs pays membres s'y montraient hostiles, faisant valoir que si l'on voulait reconstituer les stocks et atténuer la pression sur les prix, on pouvait, au lieu de jouer sur la jachère, réduire les exportations subventionnées, si nécessaires au-delà des engagements pris au GATT.

L'opposition des Grecs et des Allemands

C'était l'avis de Londres et de Bonn. Les Britanniques étaient ravis de mettre en relief les difficultés de fonctionnement de la PAC qu'ils trouvent insuffisante, et c'était aussi l'opinion des ministres des pays s'apprêtant à adhérer à l'Union et qui participaient au débat sans prendre part à la décision : plutôt sacrifier les exportations que de risquer de relancer la production. Les Allemands ne cachaient pas que la situation actuelle de prix élevés, assurant des revenus confortables aux producteurs, leur convenait parfaitement, même si elle était contraire aux orientations que les Douze avaient arrêtées voici deux ans en adoptant la réforme.

« La réforme est complètement oubliée. C'est fabuleux comme retournement ! Ce Conseil n'a aucune cohérence », déplorait un haut fonctionnaire de la Commission. Lors d'une séance restreinte, M. Puech expliqua, avec apparemment la force de conviction nécessaire, que l'enjeu était politique et que, *« si l'on s'écartait des principes de la réforme de la PAC, tout risquait de partir en éclats »*. La mise en garde fut entendue et, lors du vote, seuls les Allemands et les Grecs continuèrent à s'opposer à une baisse du taux à 12 %. La décision sera formellement adoptée après que le Parlement européen aura donné son avis.

PHILIPPE LEMAITRE

La chute du dollar et des cours à la Bourse de Paris et ses conséquences

Nouvelle secousse sur les marchés financiers

L'accalmie aura été de courte durée sur les marchés financiers qui ont repris mardi 25 octobre leur descente aux enfers. Selon le schéma inauguré la semaine précédente, c'est à nouveau un accès de faiblesse du dollar qui a mis le feu aux poudres et entraîné dans son sillage une chute des marchés obligataires et des marchés d'actions. Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, a d'ailleurs déclaré mercredi 26 octobre au cours d'un point de presse que la France serait prête à participer à une action concertée pour soutenir la devise américaine.

Le billet vert n'en finit plus d'atteindre des niveaux historiquement bas. Il a touché mardi 25 octobre un nouveau plancher depuis 1945 face au yen à 96,35. Dans la foulée, la devise américaine s'est retrouvée au plus bas depuis deux ans face au mark et au franc à respectivement 1,4853 et 5,0890. Mardi en fin de journée et *mercredi 26 octobre dans la matinée*, le dollar se reprenait un peu à 96,94 yens, 1,4932 mark et 5,1123 francs, mais toujours sans conviction.

Le plus inquiétant pour des marchés déboussolés est que la chute par à-coups du dollar depuis une dizaine de jours, dans la foulée des élections législatives allemandes, se déroule dans le vide, sans rencontrer de vraie résistance. *« A l'exception de la Banque du Japon qui intervient pratiquement toutes les nuits en faveur du dollar, aucune autre banque centrale n'a agi pour soutenir le billet vert »*, explique Keith Edmonds, analyste à la banque IBJ International. *« En conséquence, le marché va continuer à vendre le dollar pour voir jusqu'où il peut tomber »*, ajoute-t-il. Du coup, les analystes sont nombreux à considérer que le billet vert pourrait atteindre – avant la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine le 15 novembre qui pourrait décider d'une hausse des taux – la barre des 95 yens, et 1,45 mark.

La grande faiblesse du dollar *mardi s'est à nouveau répercutée* immédiatement sur les marchés obligataires des deux côtés de l'Atlantique. Le rendement des emprunts d'Etat américain à 30 ans a touché un sommet depuis deux ans à 8,05 %. A Paris, l'OAT à 10 ans a grimpé jusqu'à 8,44 % avant de revenir à 8,36 %. Le MATIF, un moment à 109,20, son plus bas niveau depuis décembre 1992, s'est inscrit en clôture à 109,72. Les marchés d'actions étaient logés à la même enseigne. Francfort a perdu 2,51 %, Madrid 1,36 %, Londres 0,93 %, New-York 0,12 % et Paris 0,93 %. A l'issue de huit séances consécutives de baisse, l'indice CAC 40 de la place parisienne s'est retrouvé au plus bas de l'année, passant un court instant sous le seuil des 1 800 points. Le recul moyen des actions françaises depuis le 1er janvier atteint les 20 % (*voir tableau*). En l'espace de dix jours et dans la foulée de la chute du dollar, les principales Bourses européennes auront perdu entre 3,5 % et 6 % et les taux à long terme sont passés de 8 % à 8,36 % en France, de 7,40 % à 7,69 % en Allemagne et de 7,83 % à 8,05 % aux Etats-Unis.

Les racines du mal sont relativement bien identifiées, sur le marché des changes en tout cas. Il vient des Etats-Unis et de la perte de crédibilité de la Réserve fédérale (Fed). De peur de précipiter une chute de Wall Street et de voir se rééditer le scénario du krach d'octobre 1987, la banque centrale américaine a mené, selon les analystes, une politique trop timorée en ne remontant pas suffisamment vite ses taux d'intérêt alors que se multiplient les signes de surchauffe de l'économie américaine. Pour tenter de convaincre les marchés de sa volonté d'enrayer tout risque inflationniste, la Fed se retrouve condamnée à frapper fort, c'est-à-dire à augmenter brutalement ses taux au risque de provoquer une secousse sur les marchés d'actions. Un véritable cercle vicieux.

E. L.

Les quinze plus fortes baisses de l'année

Marché à règlement mensuel	Cours au 31-12-1993	Cours au 25-10-1994	Baisse en %
Olipar	30	9,05	69,8
Immobilière Phenix	111,70	40	64,2
Eurotunnel	46,25	18	61,1
Eurodisney	13,09	6,70	48,8
Gan	539	290	46,2
Crédit national	700	379,90	45,7
Alcatel Alsthom	842	462	45,1
UIC	532	292	45,1
Spie Batignolles	434	248,40	42,8
UAP	221	126,60	42,7
Crédit lyonnais (CI)	765	441	42,4
Générale des eaux	730	432,50	40,8
AGF	356,50	213,90	40
UIF	688	419	39,1
CFF	1172	717	38,8

Le public bouderait le préplacement des titres Renault

Une semaine après l'ouverture du préplacement des titres Renault, l'opération ne semble pas rencontrer le succès populaire attendu. *« La demande est molle »*, commentent divers banquiers. Ce manque d'engouement s'explique par plusieurs raisons. Les résultats des dernières privatisations incitent à réfléchir. Les particuliers ayant acheté des actions d'Elf, de l'UAP ou de Rhône-Poulenc lors de leur mise sur le marché comptent aujourd'hui leurs pertes. Les actions de ces entreprises cotent en dessous de leur cours d'introduction.

L'état général de la Bourse de Paris, qui a perdu 20 % depuis le début de l'année, conduit à privilégier d'autres formes de placement. Dans ce contexte morose, le système du préplacement ne serait plus adapté. Chacun préfère attendre l'ouverture réelle de l'offre publique de vente pour se décider avec une connaissance précise du prix de mise sur le marché, pensant qu'il y aura assez de papier pour tout le monde. Enfin, la campagne de publicité ne se ferait pas assez remarquer. Cette réaction va à l'encontre des prévisions de nombreux analystes financiers, qui jugent encore aujourd'hui très attractives les conditions de ce préplacement.

Les investisseurs institutionnels réagissent plus positivement. On assisterait même à une « forte demande » de leur part. Les raisons qui ont poussé le groupe d'assurance Axa à ne pas faire partie du groupement des actionnaires partenaires (*le Monde* du 26 octobre), jugeant trop élevé le prix à payer, sont loin d'être partagées par l'ensemble de la place.

Ces réactions divergentes n'inquiètent néanmoins pas le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, qui avait prévu de réserver aux particuliers *« la plus grande part du placement en Bourse »*, soit 60 % ou plus en fonction de la demande. *« Le préplacement n'est pas très significatif »*, a-t-il commenté, mercredi 26 octobre, lors d'une réunion de presse.

« A qui d'autres que vous pouvait-on confier l'avenir de Renault ? », peut-on entendre à la télévision, lire sur les affiches ou dans les journaux. Le message n'a, pour l'instant, pas atteint le cœur de sa cible.

A. K.

POINT DE VUE

Les controverses entre le gouvernement et le CNPF

En avant, calme et droit...

par François Perigot

EN avant, calme et droit... Alpha et omega de l'équitation française, ce commandement ne pourrait-il s'adresser aujourd'hui à nous citoyens français : craintifs, agités et incertains sur le chemin à suivre ?

EN AVANT – ou plus exactement continuons d'avancer –, car le mouvement en avant est largement entamé, avançons avec confiance et détermination. Accompagnons une reprise économique maintenant établie, confortée par une reprise de la consommation qui vient à point nommé prendre le relais de la reconstitution des stocks, de l'exportation et de l'investissement : actes de foi de chefs d'entreprise qui, depuis le premier trimestre de cette année, ont joué à fond le pari de la croissance et, par là même, l'ont provoquée. Face aux mauvais procès qu'on leur fait, que l'opinion publique n'oublie pas que ce sont eux qui sont les auteurs d'une reprise économique que les consommateurs viennent aujourd'hui relayer.

Avançons dans le chemin des réformes que nous nous sommes fixé ; que la perspective d'une reprise qui adoucira nos malheurs encore présents ne nous fasse pas renoncer aux profondes réformes structurelles dont notre pays a besoin, pour lutter contre le chômage, conserver ses acquis menacés par une concurrence internationale totale dans laquelle il s'est engagé irrévocablement et cesse d'obérer la compétitivité de ses entreprises en s'obstinant à vivre au-dessus de ses moyens.

La France, comme les vieux pays d'Europe, vit toujours sur l'illusion d'un monopole de la connaissance qu'elle a depuis longtemps perdu, au profit de pays au fonctionnement social moins élaboré mais moins coûteux. Au lieu d'être tentée de résister au mouvement, à l'ouverture au monde, qu'elle assume ses responsabilités, qu'elle sorte *« par le haut »* de ses difficultés, par le progrès, l'audace, la recherche, l'innovation, et qu'ayant résolu ses propres problèmes, elle puisse se pencher sur ceux des autres qui attendent d'elle – et singulièrement les pays ex-communistes d'Europe centrale et orientale – que nous les aidions à consolider leur liberté. C'est cela « avancer », c'est asseoir et affermir la croissance et l'emploi sur une dynamique prospective et courageuse, en se portant au-devant des difficultés à résoudre d'une manière résolue.

Mais il faut avancer dans le CALME, fuir le désordre et l'agitation qui risquent de compromettre le mouvement en avant qui nous porte.

Parmi d'autres débats spectaculaires, constatons la résonance donnée aux prises de positions récentes de l'organisation professionnelle dans des domaines qui relèvent de sa compétence et de son devoir d'expression, au point que pourraient être mis en doute la confiance et le respect qui régissent bien naturellement les rapports entre le gouvernement de la France et l'interlocuteur chargé de lui présenter, en toute indépendance, le point de vue des entreprises françaises, sans être suspectées de parti pris ou de malice, pour autant qu'il le fait avec impartialité et compétence.

Ainsi le CNPF a-t-il eu l'occasion récemment d'alerter l'opinion publique sur le danger de remise en question – dans la loi de finances – de deux verrous essentiels mettant les entreprises à l'abri d'une augmentation de taxation... Une telle démarche par rapport à la vocation qui est la nôtre n'est ni hostile ni injuste. Que le patronat s'exprime ainsi sur des projets du gouvernement, après avoir loyalement tenté de le dissuader, ne peut et ne doit pas être considéré comme un désaccord de fond sur l'ensemble de la politique économique suivie, même s'il s'agit d'une grande déception sur le point particulier.

Le sens des réalités

Nous avons, il est vrai, manifesté maintes fois notre impatience du fait que le gouvernement n'ait pu aller plus loin, plus vite, dans la voie de la diminution du coût de travail et d'une plus grande flexibilité, mais nous avons toujours salué les efforts importants qu'ont constitués la fiscalisation progressive des allocations familiales, le remboursement anticipé de la TVA ou les dispositions de la loi quinquennale allant dans le sens de nos analyses et de nos demandes pressantes. Nous avons encouragé la communauté des entreprises à apporter, en dépit de ses propres doutes, tout son soutien à la politique menée tant sur le plan de la discipline européenne que de la défense du franc ou d'une attitude réaliste à l'occasion de la négociation du GATT.

En revanche, ce que nous refuserions d'admettre, vis-à-vis de l'opinion publique, serait l'accusation d'ingratitude pour avoir refusé de nous engager formellement, au nom de l'ensemble des entreprises françaises, dans une promesse de créations d'emploi en période récessive. Ce fut peut-être malhabile au plan de l'image, mais scrupuleusement honnête au plan des engagements qu'une organisation a le pouvoir réel de prendre ou de ne pas prendre au nom de ses mandants.

Attachons-nous plutôt à la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des entreprises, conduite par le CNPF, *« Cap sur l'avenir »*, qui a largement contribué à l'embauche en alternance et en apprentissage de près de 400 000 jeunes en une année. Attachons-nous, également, aux efforts importants faits par les chefs d'entreprise et les salariés pour sauver les régimes sociaux de la faillite : en relevant sensiblement leurs contributions et en leur apportant les réformes nécessaires à leur adaptation à un contexte nouveau.

Le « calme », c'est qu'en toute circonstance l'on garde le sens des réalités pour éviter des controverses inutiles. L'agitation autour des rapports qui existent entre la réduction du coût du travail et l'emploi illustre assez bien la difficulté de tels débats quand tout le monde s'accorde sur le fait que ce rapport existe : nous le savons par expérience, nous l'observons en ce moment même. A quoi bon tant de drames !

Enfin, le calme, c'est aussi celui des esprits agités par les « affaires ». Qu'ils s'assagissent et que l'ensemble des acteurs s'accordent sur des règles simples et transparentes pour éliminer toutes ces « zones grises » où naissent des pratiques inadmissibles contraires aux lois et à la morale. Pensons à ceux qui dans le monde nous regardent et comparent, en investisseurs ou en épargnants, ce qui se passe dans notre pays par rapport à d'autres, ils tiennent ainsi entre leurs mains une grande partie du succès de notre reprise économique.

Avancer DROIT, c'est renoncer à tricher avec la réalité et avec l'esprit, sinon la lettre, du système économique et social que la France a choisi. La réalité, c'est qu'exposés à la concurrence du monde entier il nous faut trouver en nous-mêmes les moyens de notre compétitivité. Faute de quoi, l'emploi continuera à servir de fusible à l'inadéquation d'un système que l'obstination des intérêts égoïstes empêche d'évoluer.

Tricher avec l'esprit du modèle libéral, c'est refuser une partie de sa logique. Celle de la responsabilisation du citoyen, sans laquelle aucune réforme véritable de la protection sociale ne pourra être réalisée, nous imposant de continuer à épuiser nos forces vives par des prélèvements sans fin. Celle du désengagement maximum de l'Etat, d'un retour au marché de tout ce qui lui appartient, et du financement par l'épargne et non par l'impôt. Celle de la fixation de seuils de solidarité, vis-à-vis des démunis, des exclus que la société doit prendre en charge à hauteur de ses moyens en se souvenant que libéralisme est indissociable d'humanisme. C'est droit vers ce but que nous devons avancer avec calme et détermination.

▶ François Perigot est président du CNPF.

هكذا من الأصل

Dans leur rapport économique d'automne

Les instituts allemands de conjoncture demandent au gouvernement de réduire les impôts

BONN

de notre correspondant

La croissance économique outre-Rhin devrait continuer sur sa lancée et atteindre 3 % en 1995 (2,5 % pour l'Ouest, 8,5 % à l'Est), après avoir atteint environ 2,5 % en 1994. Tel est le pronostic des six principaux instituts économiques allemands, qui présentaient leur traditionnel rapport d'automne, mardi 25 octobre, à Bonn (*le Monde* du 26 octobre).

Les instituts estiment que la croissance est désormais portée non seulement par les exportations, mais aussi par les investissements. La consommation intérieure, en raison des hausses d'impôt prévues à partir du 1er janvier prochain, devrait rester faible, et l'inflation ne pas dépasser 2,5 % en 1995. La croissance ne devrait pas entraîner de recul notable du chômage, qui continuera à toucher plus de 3,5 millions de personnes en 1995, avec un début de recul qui n'interviendrait qu'à partir de la deuxième moitié de l'année.

D'après la majorité des instituts économiques allemands, la dynamique des investissements est tellement solide qu'il n'y a pas lieu d'inviter la Bundesbank à baisser ses taux d'intérêt : *« Si les taux directeurs étaient modifiés à la baisse, on risquerait de nourrir les craintes inflationnistes et de voir monter les taux longs »*, souligne le rapport. L'institut DIW, de Berlin, n'est pas du même avis, et estime qu'une baisse rapide des taux directeurs est indispensable pour entraîner la réduction des taux longs nécessaire à la consolidation de la reprise. Les instituts recommandent à la Bundesbank d'adopter un corridor de 5 à 7 % pour la croissance de la masse monétaire en 1995 et estiment que M3 (liquidités, dépôts à vue, dépôts à trois mois) devrait atteindre le haut de ce plafond dès le quatrième trimestre 1994.

La priorité des priorités

Les instituts adressent des recommandations au nouveau gouvernement allemand. La priorité des priorités, selon eux, est de réduire le poids des impôts et des taxes, *« même au prix d'une moindre baisse du déficit budgétaire »*, ce qui a immédiatement provoqué une réaction offusquée du ministre des finances à Bonn. Theo Waigel rappelle qu'une stricte discipline budgétaire est indispensable au nom de *« l'exemple à donner »* aux partenaires européens de l'Allemagne sur la voie de l'Union économique et monétaire. A l'adresse des partenaires sociaux, les six instituts économiques recommandent – c'est une habitude – une modération des hausses de salaires. Celles-ci ne devraient pas dépasser 3 % à l'Ouest et 5,5 % à l'Est en 1995.

Les pronostics de croissance des instituts économiques sont à prendre avec précaution. Au cours des années précédentes, aucun n'avait prévu l'ampleur de la récession, pas plus que la vigueur de la reprise. Mais leurs recommandations attirent toujours de nombreux commentaires en Allemagne. Pour Günter Rexrodt, le ministre de l'économie (membre du parti libéral), *« ce rapport confirme la politique économique du gouvernement »*. Les libéraux apprécient notamment l'appel des instituts à la suppression rapide de l'« impôt de solidarité» de 7,5 % qui doit être réintroduit à partir du 1er janvier prochain.

La fédération des industries allemandes (BDI) ne partage pas, quant à elle, l'optimisme des instituts économiques sur le dynamisme des investissements, et souligne que le haut niveau des taux d'intérêt va être un frein à la reprise.

LUCAS DELATTRE

A la recherche de partenaires aux Etats-Unis

Sprint s'allie à trois câblo-opérateurs pour attaquer le marché de la téléphonie sans fil

C'est désormais une évidence. ATT, MCI et Sprint, les trois opérateurs de téléphone longue distance aux Etats-Unis ont décidé de faire mordre la poussière aux Baby Bell (les sept compagnies régionales de téléphone issues de l'éclatement du monopole d'ATT au milieu des années 80), point de passage obligé pour les communications locales. ATT comme MCI ou Sprint, tous fourbissent leurs armes, échafaudent des stratégies, envisagent des accords, pour contourner les fameuses RBOC (Regional Bell Operating Companies). Depuis quelque temps, les trois sociétés ont donc jeté leur dévolu sur ce qu'ils estiment être une machine de guerre redoutable _ *le téléphone mobile* _ qui sur les communications locales peut concurrencer très efficacement les réseaux fixes des compagnies régionales. Au milieu de l'année 1993, ATT annonçait ainsi son intention de racheter MC Caw, premier opérateur de radiotéléphone cellulaire aux Etats-Unis. La bataille était alors engagée.

Peu soucieux de se laisser prendre de cours, Sprint, qui a acquis Centel (le cinquième opérateur de radiotéléphone aux Etats-Unis, présent surtout dans les régions rurales de l'Ouest américain), vient de passer la vitesse supérieure en annonçant, mardi 25 octobre, une alliance avec trois cablô-opérateurs – TCI, Comcast cable et Cox Cable – pour se doter d'un véritable réseau national de téléphonie sans fil. Si TCI et Comcast – très intéressés par le PCS (Personnal Communication Service), le téphone sans fil d'agglomération – sont là pour apporter leurs ressources financières : Cox Cable apporte un savoir faire d'une valeur inestimable aux yeux de Sprint.

La prime au plus innovateur

Récemment, la FCC (Federal *Communications Commission*), l'organisme qui réglemente le secteur aux Etats-unis, a accordé une licence gratuite à Cox Cable pour exploiter un service de téléphonie sans fil dans la région de Los Angeles et San-Diego, au titre de la « pioneer preference ». Cette « pionner preference » est une sorte de récompense que la FCC se réserve le droit d'attribuer aux opérateurs qu'elle juge particuliè*remment innovants* sur le plan technique ou commercial. L'heureux élu n'a pas à participer aux systèmes de loterie, d'appels d'offre ou de mises aux enchères – *autant de moyens par lesquelles* la FCC met en compétition les prétendants à des licences. Et récupère théoriquement son droit d'exploitation sans bourse délier. Un cadeau particulièrement appréciable quand on sait que le coût d'une licence de téléphonie sans fil est évalué (pour les licences PCS 30 mégahertz) à plus d'1 milliard de dollars.

Deux autres sociétés ont reçu des *« pioneer preference »*. *Omni*point (sur la région de New-York) et APC, filiale du *Washington Post*, sur Washington et Baltimore. Elles ont naturellement été *fort courtisées par* MCI, *sans que* pour le moment ces pourparlers ne débouchent sur grand-chose.

De leur côté, face à cette offensive en règle, un certain nombre de compagnies régionales – Nynex, Bell Atlantic, US West – auquelles s'est joint Air Touch, une société issue d'un démembrement volontaire de Pacific Telesis, ont décidé elles aussi d'unir leurs forces pour récupérer des licences de téléphonie sans fil. Le marché du mobile aux Etats-Unis semble ainsi devoir s'organiser entre ATT-MC Caw, Sprint et ses alliés câblo-opérateurs, et le regroupement des Baby Bell. Dans ce jeu très serré, MCI apparaît, pour le moment, comme le grand perdant, car le plus isolé.

C. M.

Faute d'une réduction suffisante des capacités de production

La Commission européenne met fin au plan acier

La Commission de Bruxelles, qui a tenu sa réunion hebdomadaire, mardi 25 octobre à Strasbourg, *en marge de la session du* Parlement européen, a décidé de mettre fin au plan de restructuration dans le secteur sidérurgique. Mais elle a donné son accord au plan de reprise d'Eko-Stahl par Cockerill-Sambre. Ce plan *comprend une subvention de* 910 millions de deutschmarks (3,1 milliards de francs) de la part du gouvernement allemand.

STRASBOURG (Union européenne)

de notre correspondant

« On arrête les frais », a commenté Karel Van Miert, commissaire chargé de la concurrence, après la décision de l'exécutif communautaire. Mécontent de l'attitude des sidérurgistes qui refusent d'appliquer en totalité le programme de restructuration engagé au début de 1993, la Commission européenne a décidé de mettre fin aux mesures qui devaient accompagner la réduction des capacités de l'Union de 19 millions de tonnes de produits laminés à chaud.

Si les mesures pour financer les coûts sociaux liés aux fermetures d'installations qui auront lieu avant la fin de 1995 sont maintenues (1,2 milliard de francs engagé pour une enveloppe globale de 1,6 milliard), il n'en va pas de même de la protection aux frontières extérieures des Douze. Bruxelles a la ferme intention de ne pas proposer au conseil des ministres de l'Union, qui se prononcera le 8 novembre, de reconduire les contingents d'importation mis en place pour les ventes tchèques et slovaques.

Selon M. Van Miert, la décision de la Commission ne constitue pas un simple moyen de pression sur les sidérurgistes européens mais bel et bien un *« réel enterrement du plan acier »*. Le commissaire a rappelé que la barre des 19 millions de tonnes relevait du *« minimum nécessaire »* pour assainir le marché européen dont les capacités de production sont toujours excédentaires d'une vingtaine de millions de tonnes. A la fin de 1992, les maîtres de forges des Douze avaient sollicité le soutien des responsables communautaires pour réaliser un programme de fermetures.

La reprise d'Eko-Stahl

Bruxelles, dont le premier chiffrage atteignait 26 millions de tonnes au départ, avait fini par accepter de réduire ses *« ambitions »*. Or, mettant à profit une évolution favorable de la conjoncture, les sidérurgistes sont revenus sur leurs positions initiales. De sorte qu'aujourd'hui il manque 3 millions de tonnes à la Commission pour rentrer dans ses comptes. *« L'objectif minimal n'étant pas atteint*, a estimé M. Van Miert, *il valait mieux ne pas continuer mais nous courrons le risque d'aller au devant de graves difficultés si nous étions confrontés à un retournement de conjoncture. »*

C'est parce que le repreneur d'Eko-Stahl, le groupe Cockerill-Sambre, a accepté de plafonner la production de l'entreprise allemande à 900 000 tonnnes au cours des cinq prochaines années (2,1 millions de tonnes en 1989) que Bruxelles a autorisé l'aide de l'Etat allemand (910 millions de deutschmarks), légèrement revue à la baisse par rapport au projet initial. Après avoir failli tomber dans le giron de Krupp, puis de l'italien Riva, la firme de l'est-RDA assurera sa modernisation et sa privatisation sous la conduite du sidérurgiste belge.

MARCEL SCOTTO

A compter du 1er janvier 1998

Bruxelles veut supprimer le monopole applicable aux infrastructures de télécommunications

STRASBOURG (*Union européenne*)

de notre correspondant

Les discussions sur la levée du monopole sur les infrastructures de télécommunications sont engagées. La Commission européenne a adopté, mardi 25 octobre, le principe *d'une libéralisation totale* des télécommunications à compter du 1er janvier 1998. Totale car, s'il est acquis depuis l'été 1993 que les services téléphoniques seront complètement ouverts à la concurrence à l'échéance 1998, le problème des réseaux physiques – ceux qui véhiculent les communications – restait entier. Dans la plupart des pays européens, les infrastructures de télécommunications sont soumises à monopole.

*Selon les experts européens*la libéralisation des infrastructures est indispensable. Ces derniers estiment qu'elle permettra d'engager une véritable concurrence, en autorisant quiconque veut s'établir sur les marché des télécommunications *à se doter de son propre réseau*. Au final, estime la Commission, les prix des communications en Europe baisseront et deviendront aussi compétitifs qu'aux Etats-Unis. La proposition adoptée mardi par la Commission recommande aux Douze le libre emploi, à partir du 1er janvier 1995, des *« infrastructures alternatives »* existantes (réseaux câblés, réseaux de communications des compagnies de chemins de fer, des compagnies d'électricité) pour offrir des services déjà libérés ou en voie de déréglementation (transmission de données, réseaux d'entreprise, téléphonie mobile, et communications *par satellites*). *Karel Van Miert*, commissaire chargé de la concurrence, s'est engagé à décider l'ouverture pour la mi-novembre des réseaux câblés télévisés, permettant ainsi de les destiner à des fonctions complémentaires.

M. S.

SOCIAL

Compte tenu de l'amélioration de la conjoncture

L'UNEDIC prévoit une réduction de 70 000 chômeurs en 1995

Lors de la réunion de son bureau, mardi 25 octobre, l'UNEDIC a annoncé ses prévisions d'évolution du chômage et de l'emploi à partir desquelles le régime d'assurance-chômage *établit* son tableau de marche financier. Ce qui différencie son estimation des travaux d'un institut de conjoncture.

Pour 1995, l'UNEDIC table sur 70 000 chômeurs de moins et évalue à environ 218 000 le nombre d'emplois supplémentaires qui seraient créés, compte tenu d'une hypothèse de croissance portée de 2 % à 3 % par rapport aux précédents calculs, moins favorables. Pour 1994, où, là encore, l'amélioration de la conjoncture entraîne une révision, il y aurait 43 000 chômeurs de plus en fin d'année et les effectifs salariés augmenteraient finalement de 134 950. A la même époque, l'an passé, l'UNEDIC envi*sageait encore une forte aggravation* du chômage (+ 240 000) pour 1994, ramenée ensuite à + 100 000 en juin.

Dans ces conditions, le compte d'exploitation pour l'année en cours devrait permettre de dégager un excédent de 7,7 milliards, dont 3 milliards serviront à apurer la dette, *mais le déficit restera de* 25,9 milliards. En 1995, le compte d'exploitation serait positif (+12,4 milliards), tandis que le déficit ne serait plus que de 13,4 milliards. Ces prévisions divergent sensiblement avec celles du ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, *qui, devant* l'Assemblée *nationale*, mardi 25 octobre, a estimé que *« nous pouvons escompter avoir une réduction du nombre de demandeurs d'emploi entre 150 000 et 200 000 »* en 1995, avec 260 000 à 300 000 créations d'emplois salariés supplémentaires dans les secteurs *marchands non agricoles*.

Pour des raisons budgétaires

Le recensement de 1997 pourrait être retardé

Le recensement général de la population française, prévu en 1997, pourrait être repoussé de deux années et n'intervenir qu'en 1999. Ce n'est pas l'ampleur de la tâche mais des préoccupations budgétaires qui seraient à l'origine de ce report qui, a précisé mardi 25 octobre l'INSEE, n'est encore qu'une *« hypothèse de travail interne »*.

Alors que des questionnaires avaient déjà été testés sur des échantillons de population, le ministère de l'économie s'est inquiété du coût budgétaire – environ 1 milliard de francs – d'une opération de recensement général. Aucune décision définitive n'a encore été prise, mais l'Institut de la statistique, sou*cieux de préparer ses troupes* qui s'étaient déjà investies dans des préparatifs techniques, a pré*féré faire circuler une note* interne. Les derniers recensements remontent à 1982 et 1990.

VIE DES ENTREPRISES

Faute d'acquéreurs en nombre suffisant

Le gouvernement japonais reporte le placement des actions Japan Tobacco

TOKYO

de notre correspondant

Le ministère nippon des finances a finalement décidé de remettre à l'année prochaine la vente de quelque 272 000 actions de Japan Tobacco, ancienne régie nationale des tabacs, qui ne trouvent pas acquéreur, et de n'émettre sur le marché, le 27 octobre, que les actions placées à ce jour. L'introduction du monopole des tabacs sur les marchés boursiers nippons (Tokyo, Osaka, Nagoya) aura été le plus cuisant échec d'une entreprise nippone privatisée. Dans le passé, les actions de telles entreprises avaient atteint des cours records à l'émission (la compagnie de téléphone NTT en 1986 ou les Chemins de fers de l'Est en 1993), drainant un volume de capitaux tel que leur entrée en Bourse déséquilibra le marché, entraînant des mouvements à la baisse.

Cette fois, le ministère des finances mettait sur le marché 660 000 actions de l'entreprise, soit un tiers des deux millions composant le capital de Japan Tobacco. Une partie de ces titres, soit 230 000 actions, avait été acquise préalablement par des investisseurs institutionnels et publics, mais 170 000 (soit 38 %) des 430 000 actions mises en vente dans le public n'avaient pas trouvé d'acquéreur. Afin d'éviter une chute de la valeur des actions déjà acquises, le ministère des finances a décidé de surseoir à la vente des actions non placées dans le public.

Surévaluation du titre

L'échec de Japan Tobacco conduit les autorités financières à s'interroger sur leur méthode d'adjudication. Le souci premier du ministère des finances est de maximiser le montant de la vente plutôt que de satisfaire les investisseurs. A la différence de l'Europe, où la valeur des actions des sociétés privatisées est fixée à l'avance, les autorités nippones ont recours aux appels d'offres, tirant les prix vers le haut.

Depuis quelque temps déjà, l'échec du placement de Japan Tobacco était consommé : 95 % des investisseurs qui avaient acquis des droits à la souscription d'actions s'étaient désistés. Afin de rameuter les acheteurs potentiels, le ministère des finances avait prolongé le délai pour acquérir les actions puis accordé une possibilité de souscription à ceux qui avaient été éliminés lors des adjudications précédentes. A la fin de l'été, les demandes pour les actions de Japan Tobacco étaient si fortes que leur prix (valeur nominale de 50 000 yens) avait grimpé jusqu'à 1,4 million de yens et que le ministère des finances avait dû organiser une loterie pour départager les acquéreurs potentiels. Lorsqu'il s'est agi d'acheter effectivement des titres, 60 % des gagnants dont la confiance s'était émoussée se sont retirés.

Plusieurs facteurs expliquent cet insuccès. L'engouement de départ a conduit à une surévaluation des actions qui, compte tenu d'expériences précédentes, a effrayé les particuliers : conjugué à la valorisation du yen, le risque d'une chute des cours comme celle provoquée par l'introduction en Bourse des actions des Chemins de fer de l'Est entraîna d'ailleurs début septembre une nervosité sur le marché et, pour la première fois depuis mai, l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo tomba en dessous des 20 000 points.

D'autres éléments d'appréciation semblent également avoir joué : le monopole des tabacs nippon fait certes des bénéfices. Mais des ombres pèsent sur ses possibilités de croissance : les campagnes anti-tabac commencent à faire sentir leurs effets et la concurrence des firmes étrangères s'accentue avec la déréglementation. Enfin, les efforts de Japan Tobacco pour se diversifier ne semblent pas concluants.

L'expérience de Japan Tobacco ne fait que confirmer la morosité d'un marché due, entre autres, à la prudence d'investisseurs échaudés (les porteurs d'actions des Chemins de fer de l'Est et, dernièrement, de Japan Telecom ont perdu de l'argent) et qui reste soutenu, ces dernières semaines, par les fonds publics.

PHILIPPE PONS

PRIVATISATION DE LA SEITA : le ministère des finances lance la consultation pour les banques conseils. – Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a lancé mercredi 26 octobre la consultation de sélection des banques conseils du gouvernement pour étudier la privatisation de la Seita. M. Alphandéry a précisé qu'il n'a pas encore lancé la privatisation de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita) : *« Il faudra pour cela qu'un décret soit pris auparavant. »*

Renonçant à l'acquisition de huit A-321

Iberia est au bord de la faillite

MADRID

de notre correspondant

Depuis 1990, la compagnie espagnole perd de l'argent chaque année. Les chiffres cumulés atteindront la somme de 210 milliards de pesetas (1) à la fin de l'année (8,8 milliards de francs), dont 69 milliards en 1993 et 44 milliards prévus pour 1994. *« Si nous n'agissons pas maintenant, ce sera la faillite en mars 1995, car nous allons encore perdre de l'argent au premier trimestre de l'an prochain »*, a déclaré Juan Saez, président de la compagnie, dont les dettes totales sont estimées à plus de 420 milliards de pesetas (17,6 milliards de francs).

La direction d'Iberia a mis au point un plan drastique de réduction des dépenses, qui comporte notamment une baisse de 15 % en moyenne des salaires et le licenciement de 2 120 personnes sur un effectif de 24 476 employés, ainsi que des coupes claires dans les dépenses de fonctionnement. *« C'est inévitable pour la viabilité de la compagnie »*, a fait remarquer Javier Salas, président de l'Institut national de l'industrie (INI), consortium d'Etat dont fait partie Iberia. *« Toutes les autres compagnies européennes ont réduit les coûts*, a-t-il ajouté. *Celles qui ne procèdent pas à cet ajustement ne survivront pas »*.

Des négociations ont été entreprises avec les syndicats. Sans succès pour le moment. Ces derniers demandent que la réduction des salaires se situe entre 7 % et 8 % et qu'elle soit proportionnelle. De plus, ils exigent le paiement des augmentations de revenus prévues par les conventions signées en 1993 et 1994 et basées sur l'inflation, quitte à accepter un gel des salaires pour 1995 et 1996. Faute d'accord, les syndicats ont prévu deux jours de grève les 3 et 10 novembre.

Afin de remettre à flot la compagnie, le plan de sauvetage prévoit également une augmentation de capital de 100 à 125 milliards de pesetas, dont les modalités devront être approuvées par Bruxelles. En outre, Iberia est prêt à offrir à ses employés d'entrer dans le capital de la société à hauteur de 15 % dans des conditions avantageuses et à ouvrir celui-ci à des sociétés privées. En attendant, il est prévu de réduire de 32,3 milliards de pesetas les dépenses courantes de la société, ce qui ne sera pas obtenu sans difficultés, notamment pour les 1 200 pilotes, auxquels des sacrifices plus importants sont demandés.

Gaspillage et inertie

De l'avis de tous, Iberia affronte la crise la plus grave depuis sa création en 1927, en raison d'un mauvais contrôle des dépenses, pour ne pas dire d'un gaspillage, et d'un manque de réaction face aux difficultés. Autant de problèmes qui auraient nécessité des mesures correctives beaucoup plus tôt. Il est aussi évident que les prises de participation d'Iberia dans des compagnies d'Amérique latine – (45 % de Aerolineas Argentinas et de Viasa (Venezuela) et 38 % de Ladeco (Chili) – ont obéré les finances de la société sans apporter les bénéfices escomptés.

Cette crise a d'ores et déja obligé Iberia à tenter de mettre au point des accords tant avec Boeing qu'avec Airbus Industrie afin de transformer des commandes en contrat de *leasing*. Des discussions sont toujours en cours avec Airbus Industrie, mais la compagnie a renoncé à l'achat de huit moyen courriers A-321, dont le coût est estimé à 69 milliards de pesetas (2,9 milliards de francs). Par ailleurs, une commande portant sur huit long courriers A-340 est en train d'être renégociée. Quatre A-340 qui devaient être livrés en mars 1995 ne le seront qu'en 1996 et selon une formule de *leasing* sans obligation d'achat. Les quatre autres ne le seraient pas avant l'an 2 000.

MICHEL BOLE-RICHARD

(1) 100 pesetas valent environ 4,11 francs.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

CONTINENTAL AIRLINES : le PDG de la compagnie aérienne démissionne. – Robert Ferguson, PDG de la compagnie aérienne américaine Continental Airlines a présenté sa démission, mardi 25 octobre. Nommé en août 1991, M. Ferguson a sorti la compagnie de la loi sur les faillites et procédé à sa recapitalisation en avril 1993. *« Les derniers résultats financiers indiquent que la compagnie est sur la bonne voie »*, a-t-il-déclaré. Avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars (7,65 milliards de francs), le bénéfice net au troisième trimestre 1994 a connu un bond de 147 % pour atteindre 30,6 millions de dollars (156 millions de francs) contre 12,4 millions de dollars un an auparavant. Cinquième compagnie aérienne des Etats-Unis, Continental Airlines emploie 42 000 personnes.

RÉSULTATS

ACCOR : perte nette de 264 millions de francs au premier semestre 1994. – Le groupe Accor (*tourisme et services*) a accusé au premier semestre 1994 une perte nette de 264 millions de francs, contre un bénéfice net (part du groupe) de 109 millions de francs pour les six premiers mois de 1993, a annoncé le groupe mardi 25 octobre. Ce premier résultat net négatif de son histoire intervient malgré un redressement sensible du résultat global des opérations par rapport au premier semestre de 1993, avec un bénéfice de 107 millions de francs contre une perte de 74 millions de francs. Selon Accor, ce résultat net lourdement négatif est dû à l'absence de cession d'actifs, qui n'interviendront qu'au second semestre, ainsi qu'à la prise en charge des frais exceptionnels occasionnés par l'arrêt de la Cour de cassation belge, imposant un surcoût de 103 millions de francs pour le rachat des Wagons-lits (*le Monde* du 24 juin). Par ailleurs, Accor a décidé de consolider à 73,6 % la société IBL, qui exploite aux Etats-Unis l'enseigne économique Motel 6, cette intégration a provoqué un impact négatif supplémentaire de 57 millions de francs. *Le groupe de tourisme*, qui a annoncé son intention de se concentrer sur ses métiers de base, va réduire son endettement en lançant un programme de désinvestissement de 2,5 milliards de francs, à réaliser d'ici 1995.

SOCIAL

EDF : durcissement de la grève des agents de la Loire. –La direction EDF de la Loire a déposé plainte contre X avec constitution de partie civile, mardi 25 octobre à Saint-Etienne, après qu'un groupe d'agents en grève eut coupé, pendant quelques minutes, le courant chez le plus gros consommateur d'électricité du département : la verrerie BSN de Veauche. Cette coupure intempestive a occasionné d'importants dégâts dans la production de cette usine ainsi qu'un accident du travail pour un employé qui, dans l'obscurité, s'est légèrement blessé en tombant dans une fosse. La direction et les représentants du personnel – en grève depuis le 14 octobre pour obtenir l'arrêt des suppressions d'emplois – *devaient se retrouver, jeudi* 27 octobre, en commission départementale de concertation (*le Monde* du 25 octobre). – *(Corresp.)*

DIGITAL EQUIPMENT FRANCE : nouveau plan social. – La direction de Digital Equipment France a annoncé, lundi 24 octobre, la suppression de 727 emplois sur les 3 025 qu'elle compte en France. Il s'agit du cinquième plan social en trois ans. Le cinquième, nouvelle mouture, puisque le CE et les syndicats avaient obtenu en juillet l'invalidation par le tribunal de grande instance d'Evry (Essonne) du précédent plan social qui prévoyait la suppression de 446 postes. Ce nouveau plan prévoit 281 suppressions de postes supplémentaires par rapport au plan précédent. Mais la direction s'est engagée *« à ne procéder à aucun licenciement sec subi jusqu'au 31 décembre 1995 »*.

OFFRE

FINANCIÈRE AGACHE : les minoritaires satisfaits des conditions du visa de la COB. – L'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM) s'est déclarée globalement satisfaite des conditions annoncées par la Commission des opérations de Bourse (COB) pour la réalisation de l'offre publique d'échange (OPE) sur Financière Agache, dans un communiqué lundi 24 octobre. *Aux termes du visa donné par la* COB à cette opération, Arnault et Associés a pris l'engagement *« qu'en aucun cas, c'est-à-dire notamment à l'occasion de l'exercice du droit de préemption ou d'une fusion entre Financière Agache et Au Bon Marché, les sociétés du groupe Lazard ne bénéficieraient de conditions plus avantageuses que la parité actuelle »*.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 octobre ▼ Nouveau record à la baisse

La Bourse de Paris a terminé sur un nouveau record de baisse annuel, l'indice CAC 40 cédant mardi 25 octobre en clôture 0,93 % pour s'inscrire à 1 824,42 points après être passé en cours de séance en dessous de la barre psychologique des 1 800 points (à 1 796 points à un moment). Le précédent record à la baisse datait du 5 octobre quand l'indicateur phare du marché parisien des actions avait clôturé à 1 833,72 points. Selon un gestionnaire de portefeuille, aucun élément nouveau n'est intervenu mardi si ce n'est une accentuation de la dégradation du climat au niveau du cours des obligations et du dollar qui a atteint de très bas niveaux face au franc (5,09 francs dans la matinée). Le marché des actions a été une nouvelle fois totalement « collé » à celui du marché obligataire et le cours des actions a suivi pas à pas l'évolution du contrat notionnel décembre. Le MATIF a terminé sur un repli de 60 centièmes à 109,72, après avoir aussi atteint en séance un plus bas à 109,20 (niveau inconnu depuis décembre 1992)

Aussi bien sur le marché des actions que sur celui des obligations, un léger mieux est intervenu en milieu d'après-midi après la publication du chiffre américain relatif à la confiance des consommateurs. Cet indice s'est établi à 87,6 % en octobre alors que les analystes s'attendaient à 89 %.

Du côté des valeurs, après avoir enregistré de très fortes hausses durant les dernières séances, le titre Eurotunnel a cédé 2,17 % à 18 francs dans un marché étoffé (7,5 millions de titres).

NEW-YORK, 25 octobre ▼ Consolidation

Wall Street a connu une séance de consolidation mardi 25 octobre, les investisseurs ayant marqué une pause après s'être livrés à d'importantes liquidations pendant plusieurs jours d'affilée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 850,59 points, en repli de 4,71 points, soit une baisse marginale de 0,12 %. Les échanges ont été très fournis, avec quelque 327 millions de transactions effectuées.

Les détenteurs de capitaux ont été en partie rassurés par la publication d'un indice de la confiance des consommateurs de 87,6 % en octobre, alors que les analystes attendaient 89 %.

Mais une consolidation du marché boursier était de toute façon prévisible après que le Dow Jones eut perdu près d'une centaine de points entre la clôture de mercredi dernier et celle de mardi matin, selon les analystes. La grande Bourse new-yorkaise a également profité d'une stabilisation des taux d'intérêt sur le marché obligataire et du dollar.

Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire, s'est stabilisé 8,04 %, inchangé par rapport à lundi soir.

Les valeurs pétrolières ont grimpé dans le sillage de Mobil, qui a fait un bond de 3 dollars à 83 1/4.

VALEURS	Cours du 24 oct.	Cours du 25 oct.
Alcoa	86 1/4	85 1/8
Allied Signal Inc.	34 5/8	34 5/8
American Express	29 1/2	29 7/8
ATT	54	53 3/4
Bethlehem Steel	19 1/4	18 1/4
Boeing	43 5/8	43 1/8
Caterpillar Inc.	58 1/4	57 5/8
Chevron	43	43 1/4
Coca-Cola	49 3/8	50 1/4
Disney Corp.	38 3/4	38 3/4
Du Pont de Nemours	59 1/8	59
Eastman Kodak	47 7/8	48
Exxon	59 1/2	60 3/8
General Electric	47 7/8	47 3/4
General Motors	40 7/8	41 1/4
Goodyear Tire	34	34 7/8
IBM	73	73 5/8
International Paper	77 1/8	75 1/8
Morgan (J.P.)	59 5/8	59 1/2
McDonnell Douglas	124 7/8	123 3/4
Merck and Co.	34 7/8	34 1/2
Minnesota Mining	55 3/8	54 3/8
Philip Morris	61 1/2	62 1/8
Procter & Gamble	61 1/2	62 1/8
Sears Roeb. and Co.	46 3/8	46 7/8
Texaco	62 1/8	63
Union Carbide	34 7/8	34 3/8
United Tech.	61 5/8	61 1/4
Westinghouse El.	14 3/8	14
Woolworth	16 1/4	16

LONDRES, 25 octobre ▼ Sous influence

La Bourse de Londres a connu une nouvelle journée de déprime mardi 25 octobre, le marché britannique restant angoissé par la faiblesse du dollar, les troubles du marché obligataire et les craintes d'un relèvement des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a perdu 28,2 points à 3 000,9 points, soit un recul de 0,9 %. L'ouverture plus ferme que prévu de Wall Street a permis au Footsie de réduire ses pertes en fin de séance. Environ 569,3 millions d'actions ont été échangées, contre 453,9 millions la veille.

La tendance avait été initialement déprimée par la publication de l'étude trimestrielle de l'organisme patronal CBI montrant que les capacités d'utilisation étaient au plus haut en Grande-Bretagne depuis quatre ans et que les coûts unitaires ont progressé plus fortement que prévu.

VALEURS	Cours du 24 oct.	Cours du 25 oct.
Allied Lyons	5,73	5,75
BP	4,10	4,10
BTR	3,03	3,02
Cadbury	4,25	4,27
Glaxo	5,90	5,84
GUS	5,59	5,57
ICI	8,13	7,98
Reuters	4,58	4,57
RTZ	8,66	8,56
Shell	7,01	6,95
Unilever	11,31	11,13

TOKYO, 26 octobre ▲ Progression symbolique

La Bourse de Tokyo a clôturé sans grand changement, mercredi 26 octobre, dans des affaires calmes et sans direction définie. L'indice Nikkei a terminé sur un gain de 14,20 points, soit 0,07 %, à 19 746,35 points. L'indice TOPIX, à plus large base de calcul, a, pour sa part, légèrement reculé, abandonnant 1,46 point à 1 566,94 après une baisse de 6,79 points mardi. Environ 190 millions d'actions ont été échangées contre 219 millions la veille.

VALEURS	Cours du 25 oct.	Cours du 26 oct.
Bridgestone	1 570	1 580
Canon	1 780	1 770
Fuji Bank	2 150	2 150
Honda Motors	1 700	1 690
Matsushita Electric	1 690	1 690
Mitsubishi Heavy	768	770
Sony Corp.	5 780	5 810
Toyota Motors	2 080	2 100

CHANGES

Dollar : 5,1123 ▲

Le dollar se redressait mercredi matin à l'ouverture du marché parisien, à 5,1123 francs contre 5,1065 francs mardi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark reculait très légèrement à 3,4232 francs contre 3,4242 francs mardi soir (cours BdF).

FRANCFORT	25 oct.	26 oct.
Dollar (en DM)	1,4828	1,4970

TOKYO	25 oct.	26 oct.
Dollar (en yens)	96,76	96,94

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (26 oct.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %

New-York (25 oct.) .... 4 3/4 %

BOURSES

PARIS

	24 oct.	25 oct.
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 841,59	1 824,42
(SBF, base 1000 : 31-12-90) Indice SBF 120	1 276,01	1 263,75
Indice SBF 250	1 238,73	1 227,86

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	24 oct.	25 oct.
Industrielles	3 855,30	3 850,59

LONDRES (indice « Financial Times »)

	24 oct.	25 oct.
100 valeurs	3 029,10	3 000,90
30 valeurs	2 325,20	2 301,70

FRANCFORT

	24 oct.	25 oct.
Dax	2 025,38	1 974,63

TOKYO

	25 oct.	26 oct.
Nikkei Dow Jones	19 732,15	19 746,35
Indice général	1 568,40	1 566,94

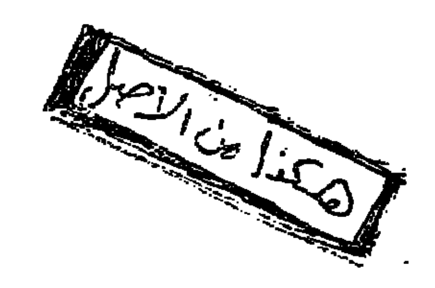
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1150	5,1170	5,1145	5,1175
Yen (100)	5,2748	5,2797	5,3181	5,3258
Ecu	6,5149	6,5201	6,5071	6,5146
Deutschemark	3,4218	3,4244	3,4253	3,4291
Franc suisse	4,0952	4,1002	4,1102	4,1181
Lire italienne (1000)	3,3497	3,3522	3,3223	3,3261
Livre sterling	8,3691	8,3750	8,3616	8,3707
Peseta (100)	4,1084	4,1111	4,0834	4,0874

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/8	5	5 9/16	5 11/16	5 7/8	6
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 5/8	3 3/4	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 1/8	8 3/8	8 9/16	8 13/16	9 1/16	9 5/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 7/8	6	6 7/16	6 9/16
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +1,00 % (1842,58)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
01/06/94	EDF-GDF 3%	6240	6180	-0,96
30/07/94	B.N.P. (T.P)	1030	1030	—
22/10/94	Cr.Lyonnais(T.P.)	1005	995	-1
24/10/94	Renault (T.P.)	1761	1766	+0,28
01/10/94	Rhone Poulenc(T.P)	2070	2070	—
15/07/94	Saint Gobain(T.P.)	1156	1170	+1,21
01/08/94	Thomson S.A (T.P)	1066	—	—
12/07/94	Accor 1	507	524	+3,35
01/07/94	Air Liquide 1	709	708	—
29/07/94	Alcatel Alsthom 1	462	465	+0,65
10/08/94	Alcatel Cable 1	574	570	-0,70
28/06/94	Alspi 1	339	338	-0,29
12/07/94	AGF-Ass.Gen.France	213,90	217	+1,45
27/07/94	Axa 1	239	241	+0,84
12/07/94	Bail Invest. 1	670	661	-1,83
30/03/94	Bancaire (Cie) 1	489	498,10	+1,86
15/06/90	Bque Colbert C2/	101	102	+0,99
14/05/94	Bazar Hot. Ville 2	585	567	-3,08
15/09/94	Berger (M) 2	1140	1150	+0,88
21/12/93	Bertrand Faure 2	519	—	—
18/07/94	BIC 1	614	625	+1,79
01/07/92	BIS 1	315	315	—
08/08/94	B.N.P. 1	244,60	247,70	+1,27
15/07/92	Bollore Techno.1	441,90	441,50	-0,09
17/05/94	Bongrain 1	2750	2750	—
04/07/94	Bon Marche (Au) 1	859	868	+1,05
29/07/94	Bouygues 1	511	514	+0,59
18/08/94	Canal + 1	804	817	+1,62
10/07/92	Cap Gemini Sogeti1	177,50	178	+0,28
15/08/94	Carnaudmetalbox 1	181,50	182	+0,28
26/04/94	Carrefour 1	2213	2215	+0,09
10/06/94	Casino Guichard 1	159,60	162,80	+2,01
10/06/94	Casino Guich.ADP 1	118	120	+1,69
20/06/94	Castorama Dl (Li)1	728	726	-0,27
05/07/93	Caumartin Part(M)2	426	—	—
27/06/94	C.C.F. 1	212	214	+0,94
30/08/91	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	64,20	63	-1,87
26/05/94	Cegid (Ly) 1	450	450	—
—	Centrest SDR (Ny)2	7,85	—	—
01/08/94	CEP Communication1	493	496	+0,61
01/07/90	Cerus Europ.Reun 1	101,60	101,60	—
30/03/94	Cetelem 1	995	995	—
15/06/94	CGIP 1	1115	1142	+2,42
27/06/94	Chargeurs 1	1272	1272	—
30/06/94	Christian Dior 1	378	380,20	+0,58
30/06/94	Ciments Fr.Priv.B1	258	260	+0,78
19/07/94	Clarins 1	484	489	+1,03
05/07/93	Club Mediterranee1	418	423	+1,20
29/06/94	Coles 1	984	993	+0,91
21/09/93	CGP (Papiers)(Ly)2	716	—	—
15/07/92	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
14/06/94	Comptoir Moder. 1	1332	1332	—
01/07/94	CPR Paris.Reesc. 1	325	317,30	-2,37
17/08/94	Cred.Fon.France 1	717	726	+1,26
15/06/94	Credit Local Fce 1	384	389,70	+1,48
01/07/93	Credit Lyonn.CIP 1	441	452	+2,49
01/08/94	Credit National 1	379,90	381	+0,29
29/07/94	CSEE 1	508	505	-0,59
28/12/93	Damart 1	6100	6080	-0,33
13/06/94	Danone (ex BSN) 1	700	709	+1,29

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
20/08/94	Dassault-Aviation1	412	415	+0,73
08/05/92	Dassault Electro 1	380	384,90	+1,29
17/06/94	De Dietrich 1	2550	2580	+1,18
08/06/94	Degremont 1	414	416	+0,48
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	60,10	60	-0,17
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53,10	52,50	-1,13
20/06/94	DMC (Dollfus Mi)1	328,50	329	+0,15
26/05/94	Docks France 1	789	786	-0,42
10/07/92	Dynaction 1	163	162,90	-0,06
04/07/94	Eaux (Gle Des) 1	432,50	442,60	+2,34
08/08/94	E.B.F 1	916	911	-0,55
01/07/94	Ecco 1	668	662	-0,90
30/08/94	Eiffage 1	870	872	+0,23
08/08/94	Elf Aquitaine 1	359,80	363,10	+0,92
12/07/94	Eridania Beghin 1	687	700	+1,89
04/07/94	Essilor Intl 1	760	752	-1,05
04/07/94	Essilor Intl ADP 1	510	510	—
28/06/94	Esso 1	728	730	+0,27
08/12/93	Eurafrance 1	1825	1795	-1,64
23/02/93	Euro Disney 1	6,70	6,80	+1,49
02/08/94	Euro RSCG W.W 1	564	562	-0,35
06/04/94	Europe 1-1	1700	1725	+1,47
—	Eurotunnel 1	18	18,35	+1,94
22/08/94	Filipacchi Medias 1	935	959	+2,57
27/06/94	Facom 1	103,60	102	-1,54
08/07/94	Fives-Lille 1	497	491	-1,21
28/07/94	Fromageries Bel 1	5060	5100	+0,79
05/07/94	Galeries Lafayet 1	2290	2260	-1,31
05/07/94	GAN 1	290	282,50	-2,59
13/06/94	Gascogne (B) 1	512	510	-0,39
20/07/94	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1810	1790	-1,10
12/07/93	Geophysique 1	383	384	+0,26
26/07/94	G.F.C. 1	388	386	-0,52
14/02/94	Groupe Andre S.A.1	559	560	+0,18
20/06/94	Groupe De La Cite1	768	775	+0,91
10/08/94	GTM-Entrepose 1	406	395,10	-2,68
05/08/94	Guilbert 1	424	412	-2,83
01/07/94	Guyenne Gascogne 1	1390	1385	-0,36
01/08/94	Havas 1	414,40	418	+0,87
30/09/94	I.D.I.A 1	159,90	159,90	—
29/07/94	Imetal 1	540	541	+0,19
14/06/94	Immeub.France 2	431,10	434	+0,67
09/09/92	Immob.Phenix 1	40	40	—
02/08/94	Ingenico 1	97,90	97,90	—
30/06/94	Interbail 1	348,10	350	+0,55
29/09/92	Intertechnique 1	564	560	-0,71
10/06/94	Jean Lefebvre 1	385	385	—
31/03/94	Klepierre 1	524	523	-0,19
06/07/94	Labinal 1	713	685	-3,93
12/08/94	Lafarge Coppee 1	395,20	398,20	+0,76
07/07/94	Lagardere (MMB) 1	119,40	119,50	+0,08
02/06/94	Lapeyre C1	278	279	+0,36
06/07/94	Lebon 2	288	—	—
15/06/94	Legrand 1	8650	8700	+0,75
15/06/94	Legrand ADP 1	4390	4500	+2,51
10/09/92	Legris Indust. 1	357,30	357,50	+0,06
04/07/94	Locindus 1	781	800	+2,43

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
27/06/94	LVMH Moet Vuitton1	804	813	+1,12
22/07/94	Lyonnaise Eaux 1	438	441	+0,68
30/11/93	Marine Wendel 1	365	361	-1,10
08/07/94	Matra-Hachette 1	102,80	103,10	+0,29
04/07/90	Metaleurop 1	77	77	—
—	Metrologie Inter.1	10,30	10,75	+4,37
07/07/93	Michelin 1	213,50	217	+1,64
14/09/92	Moulinex 1	112	111,60	-0,36
08/08/94	Navigation Mixte 1	910	900	-1,10
08/07/94	Nord-Est 1	119	115	-3,36
—	Nordon (Ny) 2	439,90	418,10	-4,96
12/04/94	NRJ # 1	585	590	+0,85
—	Olipar 1	9,05	9,50	+4,97
28/06/94	Oreal 1	1031	1037	+0,58
05/06/94	Paribas 1	330,30	334,30	+1,21
08/07/94	Pechiney CIP 1	391	395	+1,02
01/07/94	Pechiney Intl 1	156,50	154	-1,60
26/05/94	Pernod-Ricard 1	289	290	+0,35
05/07/93	Peugeot 1	768	767	-0,13
28/05/94	Pinault-Prin.Red.1	946	935	-1,16
27/06/94	Plastic-Omn.(Ly) 1	640	640	—
01/07/94	Poliet	396	393,50	-0,63
10/06/94	Primagaz 1	860	875	+1,74
18/08/94	Promodes 1	1000	1010	+1
20/07/94	Publicis 1	397	390	-1,76
09/08/94	Radiotechnique 1	512	507	-0,98
01/10/94	Remy Cointreau 1	202,50	199	-1,73
04/07/94	Rexel 1	718	718	—
01/07/94	Rhone Poulenc A 1	118,80	120,70	+1,60
25/06/92	Rochette (La) 1	54,95	54,30	-1,18
16/05/94	Roussel Uclaf 1	550	555	+0,91
08/07/94	Rue Imperiale(Ly)1	3580	3560	-0,56
27/06/94	Sade (Ny) 1	168	166	—
08/07/94	Sagem 1	2555	2560	+0,20
29/07/94	Saint-Gobain 1	634	639	+0,79
29/06/94	Saint-Louis 1	1390	1395	+0,36
30/09/94	Salomon (Ly) 1	2030	2030	—
30/09/94	Salvepar (Ny) 2	419	419	—
27/07/94	Sanofi 1	242,50	245,40	+1,20
08/07/94	Sat 2	1944	1938	-0,31
08/06/94	Saupiquet (Ns) 1	1141	—	—
13/07/94	Schneider 1	374,90	374,90	—
—	SCOA act.regroup	102,40	101,80	-0,59
22/07/94	SCOR S.A 1	110,50	115	+4,07
09/06/94	S.E.B 1	591	590	-0,18
11/07/94	Sefimeg 1	353,50	351	-0,63
12/07/94	Selectibanque 1	151,20	151	-0,13
11/08/94	SFIM 2	885	886	+0,11
09/08/94	SGE 1	198	199	+0,51
13/06/94	Sidel 1	987	990	+0,30
26/07/94	Simco 1	413	410,50	-0,61
04/07/94	S.I.T.A 1	685	682	-0,44
30/09/94	Skis Rossignol 1	2048	2045	-0,15
08/07/94	Sligos 1	359,70	375	+4,25
06/08/94	Societe Gale A 1	560	569	+1,61
—	Sodecco (B) 2	50,95	49,10	-3,63
—	Sodero (Ns) 2	38,05	36	-0,14

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
04/03/94	Sodexho 1	852	860	+0,54
04/07/94	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
28/06/94	Sommer-Allibert 1	1900	1870	-1,58
30/06/94	Sophia 1	387	396	+2,33
16/05/94	Sovac 1	427	429	+0,47
31/07/91	Spie Batignolles 1	248,40	246	-0,97
15/07/93	Strafor Facom 1	636	631	-0,79
29/07/94	Suez 1	237	237,50	+0,21
27/06/94	Synthelabo 1	200	199,10	-0,45
12/07/93	Thomson-CSF 1	136	136,80	+0,59
28/07/94	Total 1	310,80	317	+1,99
05/07/94	UAP 1	125,60	127,40	+0,63
30/03/92	UFB Locabail 1	351	—	—
20/07/94	UGC DA (M) 1	165	162	-1,82
05/07/93	UIC 1	292	292	—
29/07/94	UIF 1	419	423	+0,95
05/07/94	UIS 2	234,80	234,80	—
10/06/94	Unibail 1	440	440	—
07/07/94	Valeo 1	275,20	275	-0,07
16/07/92	Vallourec 1	278	279	+0,36
08/07/94	Via Banque 1	367	369	+0,54
13/06/94	Worms & Cie 1	239,80	241,50	+0,71
09/06/94	Z.Gr.Zannier (Ly) 1	219	217,90	-0,50
18/02/94	Zodiac 1	2288	2285	-0,13
27/06/94	Elf Gabon 1	1030	1040	+0,97
07/09/94	ABN AMRO Holding 1	174	177,90	+2,24
15/06/94	American Barrick 1	130,30	130	-0,23
10/11/94	American Express 1	154	154,80	+0,52
02/09/94	Anglo American 1	299,10	300,70	+0,53
17/06/94	Angold 1	600	604	+0,67
01/11/94	A.T.T. 1	275	—	—
31/07/94	Banco Santander 1	200	—	—
29/04/94	B.A.S.F. 1	1048	1056	+0,76
28/04/94	Bayer 1	1140	1131	-0,79
24/06/94	Blenheim Group 1	21,75	21,70	-0,23
18/09/94	Buffelsfontein 1	65,10	65,90	+1,23
15/08/94	Chase Manhattan 1	178	180	+1,12
19/05/94	Daimler Benz 1	2520	2540	+0,79
25/05/94	De Beers 1	130,90	130	-0,69
20/05/94	Deutsche Bank 1	2441	2460	+0,78
24/05/94	Dresdner Bank 1	1323	1330	+0,53
03/08/94	Driefontein 1	85	85,45	+0,53
12/09/94	Du Pont Nemours 1	301	302	+0,33
03/10/94	Eastman Kodak 1	243	245,10	+0,86
15/08/94	East Rand 1	7,75	7,60	-1,94
30/06/94	Echo Bay Mines 1	66,25	67,70	+2,19
18/05/94	Electrolux 1	268	—	—
24/05/94	Ericsson 1	311,60	312,60	+0,32
10/09/94	Exxon Corp. 1	302,30	307,50	+1,72
01/09/94	Ford Motor 1	147,30	149	+1,15
17/06/94	Freegold 1	91	90,30	-0,77
05/10/94	Gencor Limited 1	19,05	19,10	+0,26
25/10/94	General Electric 1	242,10	244,30	+0,91
10/09/94	General Motors 1	212,90	211	-0,89
19/05/94	Generale Belgique1	353	—	—
03/10/94	Grd Metropolitan 1	33,20	33,80	+1,81
26/05/94	Guinness Plc 1	37,75	38	+0,66

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
03/10/94	Hanson Plc 1	18,60	18,90	+1,61
26/02/92	Harmony Gold 1	54,65	53,60	-1,92
12/10/94	Hewlett-Packard 1	470	474,20	+0,89
—	Hitachi 1	52	51,65	-0,67
27/04/94	Hoechst 1	1078	1080	+0,19
10/09/94	I.B.M 1	373,50	378	+1,20
03/10/94	I.C.I 1	66,50	66,20	-0,45
03/10/94	I.T.T. 1	435	441,60	+1,52
—	Ito Yokado 1	277	273,10	-1,41
—	Matsushita 1	83,40	83,10	-0,36
16/09/94	Mc Donald's 1	142	142,10	+0,07
03/10/94	Merck and Co 1	176,60	176,30	-0,17
12/09/94	Minnesota Mining 1	280	—	—
—	Mitsubishi Corp. 1	67,85	66,10	-2,58
12/09/94	Mobil Corporat. 1	407,50	425	+4,29
14/10/94	Morgan J.P. 1	306,80	306	-0,26
30/05/94	Nestle SA Nom.1	4720	4703	-0,36
29/06/94	Nippon MeatPacker1	73,40	72,90	-0,68
26/05/94	Norsk Hydro 1	206,40	207,50	+0,53
19/05/94	Petrofina 1	1559	1552	-0,45
11/10/94	Philip Morris 1	315	320	+1,59
26/05/94	Philips N.V 1	160	159	-0,63
26/09/94	Placer Dome Inc 1	120,80	120,70	-0,08
15/11/94	Procter Gamble 1	320,60	316	-0,97
18/07/94	Quilmes 1	265	265	—
05/08/94	Randfontein 1	57,80	56,95	-1,47
31/08/94	Rhone Poul.Rorer 1	181,90	184,70	+1,54
27/09/94	Royal Dutch 1	566	576	+1,77
01/07/94	R T Z 1	73,10	73,50	+0,55
—	Saatchi & Saatchi 1	12,75	13	+1,95
—	Sega Enterprises 1	248	254,90	+2,78
16/09/94	Saint-Helena 1	59,50	—	—
03/10/94	Schlumberger 1	275,10	276,50	+0,51
24/06/94	Shell Transport 1	57,50	58,60	+1,91
11/03/94	Siemens 1	2101	2100	-0,05
—	Sony Corporation 1	303,90	305	+0,36
—	Sumitomo Bank 1	95	93,95	-1,11
—	T.D.K 1	237,10	—	—
27/07/94	Telefonica 1	67,25	—	—
—	Toshiba 1	39,20	39,45	+0,64
28/05/94	Unilever 1	603	604	+0,17
10/09/94	Unit Technologie 1	317	—	—
16/09/94	Vaal Reefs 1	559	552	-1,25
02/06/94	Volkswagen A.G 1	1490	1480	-0,67
02/05/94	Volvo (act.B) 1	97,10	100	+2,99
16/09/94	Western Deep 1	296,30	292,20	-1,38
01/10/94	Xerox Corp. 1	556	—	—
—	Yamanouchi 1	97,50	98,60	+1,13
—	Zambia Copper 1	4,32	4,35	+0,69
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	103,20	8,778
CEPME 8,5% 88 CB	102,50	2,725
CEPME 9% 89 CA#	104,68	1,677
CEPME 9% 92-06 TSR	101,80	3,082
CFD (CCCE)8,7%90CB	106,80	6,989
CFD exCCCE8,6%92CB	—	6,079
CFF 10% 88-98 CA#	107,05	0,110
CFF 9% 88-97 CA#	103,55	8,967
CFF 10,25% 90 CA#	109,14	6,318
CLF 8,9% 88 CA#	103,37	3,682
CLF 9%88-93/98 CA#	103,78	8,584
CNA 9% 4/92 CB	101,60	4,315
CRH 8,6% 92-93 CB	100,80	2,804
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,23	5,473
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,14	5,961
EDF 8,6% 92 CA#	101	4,712
Em.Etat10,25%86 CA	104,55	6,409
Emp.Etat 6%7/93 CA	97	1,677
Finansder 9%91CB#	101,35	8,236
Finansd.8,6%92 #CB	100,61	6,489
Floral9,75% 90 CA#	108,90	2,511
OAT 8,70%5/95 CA#	101,65	3,671
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,96	7,222
OAT 8,50% 6/97CA #	103,07	2,864
OAT 9,90%12/97 CA#	106,91	8,598
OAT 88-98 TME CA	101,17	4,815
OAT 9/1998 TRA	—	0,474
OAT 9,50%88-98 CA#	105,78	3,201
OAT TMB 87/99 CA	99,35	4,391
OAT 8,125% 89 CA#	101,50	3,428
OAT 8,50%90/00 CA#	102,89	4,937
OAT 9/00 TRA CA	103,70	0,889
OAT 10% 5/00 CA#	108,98	4,164
OAT 01 TME CA	100,90	4,815
OAT 8,5%11/02 CA #	101,71	7,801
OAT 8,50% 19 CA #	98	0,823
OAT 8,50%92-23 CA#	97,40	4,285
PTT 11,2% 85 CB#	105,57	9,252
SNCF 8,8% 87-94CA	102,55	6,413
Lyon.Eaux 6,5%90CV	842	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	460	460
Bains C.Monaco 2	688	679
B.N.P.Intercont.2	279	273
Bidermann Intl	119	—
B T P (la cie) 2	18,30	18,20
Cambodge	934	—
Carbone Lorraine 2	645	645
Case Poclain	25,90	—
CBC 1	259	265
Centenaire Blanzy	304	—
Ceragen Holding	27,28	—
Champex (Ny)	19,05	—
CIC Un.Euro.CIP 1	383	388
C.I.T.R.A.M. (B)	3300	—
Cpt Lyon Alem.2	344	346
Concorde-Ass Risq2	800	—
Gpe Valfond ex.CMP	20,05	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	53	—
Darblay	440	—
Didot Bottin	620	—
Eaux Bassin Vichy	2251	—
Ecia 1	739	739
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	680	—
Fideif(ex Immofice)2	152	149
Finalens	391	—
F.I.P.P.	200	—
FNAC 2	3065	3085
Fonciere (Cie)	499,90	—
Fonciere Euris	294,50	—
Foncina	459	—
France I.A.R.D	460	—
France S.A 1	880	876
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	301	301
Genefim	239,90	240
Gevelot	940	—
G.T.I (Transport)2	410	400
Immobail 2	340	332
Immobanque 2	727	730
Ins.Marseillaise 2	5800	—
Invest.(Ste Cle.)	1550	—
Lille Bonnieres	1252	—
Locafinanciere	422,80	—
Louvre 1	192	186,20
Lucia	92,25	—
Machines Bull 2	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	188	—
Metal Deploye	398	—
Mors 2 #	22	21,40
Navigation (Nle)	105	—
Oreal (CI)	989	—
Origny-Desvroise	1251	—
Monoprix a echang.	1503	—
Paluel-Marmont	364	—
Pap.Clairefont(Ny)	842	—
Parfinance 2	187	188
Paris Orleans	249	—
Piper Heidsieck	759	—
Porcher	272	—
Promodes (CI)	659	—
Rochefortaise Com.	195	—
Rosario 2	228	209
Rougier #	847	849
S.A.F.I.C Alcan	345	—
Saga	500	—
Salins du Midi 2	450	449,10
Savoisienne M.	158	—
Silic 2	689	694
S.I.P.H.	191	—
Sofal	340	—
Soflo	207,70	—
Sofimm	86,90	—
Sofragi	3508	—
Soudure Autogene	865	880
Sovabail	498	—
Taittinger 1	2460	2528
Tour Eiffel	290,70	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	305	300,30
Vicat 2	550	—
Virax	138	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	795	—	Noranda Mines	96	—
Akzo Nobel Nv	615	—	Pfizer Inc	367,20	362,10
Alcan Aluminium	133,50	—	Ricoh Cy	47,50	—
Arbed	618	—	Robeco	337,10	340,60
Asturienne Mines	138,40	—	Rodamco N.V.	155	155,10
Banco Pop. Espanol	654	—	Rolinco	345	346,10
Banque Regl.Inter.	39950	—	Sarpom SPA	8	—
Chrysler Corp	249	—	Sema Group Plc	36	—
C.I.R SPA	6,80	—	SKF Aktiebolaget	97	—
Commerzbank AG	1052	—	Tenneco Inc	220	—
Dow Chemical Co.1	382	378	Toray Ind.	39,50	—
Fiat Ord	19,20	—	West Rand Cons.	8,55	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	639	—		—	—
Gevaert	1330	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	48,15	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	179,10	—		—	—
Honeywell Inc	180	—		—	—
Johannesburg Cons.	139,50	—		—	—
Kubota Corp.	37	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	178	—	Olivetti Priv.	7,90	—
Bque Hydro Energie	342,10	—	Partic.Perrier *	200	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Rorento	250	—
Benedictine* nom.	5060	—	Safaa	215	—
Blanzy-Ouest*	999	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	350	—	St Gobain Emball.*	1700	—
Calciphos*	96,50	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadien Pacifique	78,60	—	SEPR *	976	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	SPR "B" nom.	262	—
Coparex Inter.*	552	—	Waterman *	1079	—
Cr.Universel (Cie)	510	—		—	—
Cycnos	8,30	—		—	—
CEAC *	77	—		—	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Table France*	283,50	—		—	—
Lecteurs Monde *	180	—		—	—
Off.Com.Pharm. *	899	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	85	—
Boiron (Ly) 1 #	443	444	Immob.Hotel. 2 #	207	207
Boisset (Ly)#	275	—	Int. Computer #	140	—
C.A. Paris IDF 1	861	865	IPBM 2	69,50	69,50
Calberson	365	—	M6-Metropole TV 2	319	319
Cardif SA 1	748	748	N.S.C Schlum.2 Ny	1057	1058
CEGEP #	163	—	Rallye(Cathiard)Ly	188	186
CFPI	236	—	Seribo CB	520	527
C.N.I.M 1	890	877	Sylea 2	439,90	438,50
Codetour	183	—	Solco (Ly)	172	—
Creeks	125	—	Sopra 2	310	300
Dauphin OTA	330	—	TF1-1	524	526
Devanlay 2	1080	—	Thermador Hold(Ly)	412	—
Labor.Dolisos	171	—	Unilog 2	283	283
Editions Belfond	90	—	Union Assur.Fdal	544	547
Europ Propulsion 2	306,10	305	Viel et Cie #	207,80	199
Finabail 2	141,50	142	Vilmorin et Cie#2	379	375
Finacor 2	155,50	155		—	—
GLM S.A.	420	—		—	—
Gravograph	193,90	—		—	—
I.C.C. 2	182	180		—	—

Sicav (sélection) 25 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34044,35	34044,35
Actimonétaire D	32456,19	32456,19
Amén-gan.	7751,92	7453,77
Amplia	106509,29	106509,29 ◇
Amplitude Monde D.	738,40	716,89
Antigone Trésorerie	783571	783571
Arbitr. Court Terme	8672,55	8672,55
Associa Premiere	34279,44	34279,44
Associc	1134,91	1134,91
Atout Amérique	97,69	95,31
Atout Asie	107,90	104,88
Atout Futur C	525,70	512,88
Atout Futur D	517,75	505,12
Aurecic	1693,04	1643,73
Avenir Alizes	1917,55	1879,95
Axa Capital	199,53	193,72
Axa Court Terme	9612,23	9612,23
Axa Cro.Ex.Dr Inve	1008,37	979
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	854,81	829,91
Axa Europe	125,20	121,55
Axa Investissements	116,16	112,78
Axa NPI	156,23	151,68
Axa Ob.Fr.Extrans	148,81	144,48
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	133,72	129,83
Axa Prem.Ex.Agepre	115,50	112,14
Axa Sél.Ex.Dr Sele	151,46	147,05
Axa Valeurs PER	151,93	147,50
Cadence 1	1027,93	1017,75
Cadence 2	1032,60	1022,38
Cadence 3	1024,81	1014,66
Capimonetaire	7428,34	7420,92
Capiobfig	7265,85	7193,91
Capitacic	1510,61	1488,29
Cicamonde	1149,40	1115,92
Coexis	1537,32	1508,66
Comptavalor	4203,56	4197,26
Crédit Mutuel Capital	1438,05	1409,85
Créd.Mut.Ep.Cour T	779,36	779,36
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	96,02	93,45
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	93,64	91,13
Créd.Mut.Ep.J.	20699,73	20699,73
Cred.Mut.Ep.long.T	219,47	213,60
Cred.Mut.Ep.Monde	1196,30	1184,28
Créd.Mut.Ep.Quatre	1062,98	1034,53
Dieze	1570,41	1541,13
Drouot France	973,84	945,48
Drouot Sécurité	211,42	205,26
Ecocic	1183,27	1148,81
Ecopar	125,96	122,29
Ecur. Actions futur.	186,85	181,41
Ecur. Capicourt	198,16	197,67
Ecur. Capitalisation	194,23	192,31
Ecur. Distrimonétaire	—	— ◆
Ecur Expansion	291318,29	290157,66
Ecur Geovaleurs	2658,02	2580,60
Ecur. Investissement	156,30	151,75
Ecur. Monepremière	10066	10066
Ecur. Monetaire	23480,48	23480,48
Ecur. Tresorerie	2889,20	2889,20
Ecur. Trimestriel	1942,05	1922,82
Elanciel D.	116,37	112,98
Elicash	842566,37	842566,37 ◇
Emergence Poste D	100,35	97,43
Energia	357,50	341,29
Epercic	4342,66	4342,86
Eparcourt-Sicav	200,96	200,48
Epargne-Unie	1439,56	1404,45
Eofi Cash capi	9370,46	9370,46 ◆
Eurco Solidarité	1170,42	1158,83
Eurocic Leaders	1221,56	1185,98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurodyn	1392,69	1358,72
Euro Gan	7757,73	7459,36
Fonsicav	17431,83	17396,24
France-gan	13213,31	12705,11
France Garantie	257,39	256,88 ◆
France Obligations	450,59	446,13
Francic	481,44	467,42
Francic Pierre	112,77	109,49
Francic-Regions	1424,80	1383,30
GAN Rendement	4989,93	4916,19
Gestilion	17597,30	17597,30
Horizon	1471,19	1428,34
HLM Monétaire	16756,93	16756,93
Indicia	1077,32	1050,85 ◆
Indust.Fse.Court.T	1784,54	1775,66
Intensys D	106,69	106,42
Interepar	103229,76	100223,07
Interoblig.	5448,47	5394,52
Interselection Fce	528,71	518,34
Japacic	179,22	174
Jeunepargne	324,37	319,58 ◆
Latitude C	2676,31	2672,30
Lion Association	11285,88	11285,88
Lion Institution	34975,95	34888,73
Lionplus	1148,82	1126,29
Lion Tresor	2112,75	2091,83
Livret Bourse Inv.	584,14	567,13
Livret Portefeuil	766,23	743,91
Méditerranée	214,88	208,62
Mensuel CIC	10146,31	10045,85
Monedan	82030,83	82030,93
Mone.J.	10729,45	10729,45 ◇
Monévalor	49261,81	49261,81
Mutualité dépôts	16135,01	16102,80
Natio Court Terme	37904	37790
Natio Court Terme2	342858	342358
Natio Epargne	21048,50	20840,10
Natio Ep. Capital	12843,29	12716,13
Natio Ep. Croissance	1916,62	1879,04
Natio Ep. Obligations	201,80	197,65
Natio Epargne Retraite	125,83	123,36
Natio Epargne Tresor	9188,15	9179,79
Natio Epargne Valeur	468,28	459,10
Natio France Index	993,65	974,17
Natio Immobilier	1232,54	1208,37
Natio Inter	1634,67	1602,62
Natio Monétaire	9934,40	9934,40
Natio Opportunités	146,56	143,69
Natio Patrimoine	1437,12	1408,94
Natio Perspectives	1173,27	1150,26
Natio Placements	70603,95	70603,95
Natio Revenus	1018,42	1008,35
Natio Sécurité	12116,36	12116,36
Natio Valeurs	896,38	878,80
Nippon-Gan	7239,14	6950,71
Nord Sud Develop	1853,59	1849,89 ◆
Oblicic-Mondial	2983,42	2939,33
Oblicic-Régions	1061,94	1046,25
Oblifutur	3214,04	3154,11
Oblig. tres caté.	202,13	199,14
Oblilion	1573,70	1558,12
Oblisecurité Sicav	15530,37	15530,37
Oblitys D	507,32	499,82
Oraction	1565,29	1527,11
Pervalor	604,03	592,19
Plénitude D.	148,22	143,90
Poste Croissance C	3222,09	3216,87
Poste Gestion C	39593,81	39593,81
Premiere Oblig. C	11585,29	11585,29
Première Oblig. D	10783,44	10778,85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prevoy. Ecureuil	97,16	96,20
Priv'Associations	35062,20	35062,20
Proficius	901,99	885,17
Rentacic	162,98	160,57 ◆
Revenus Trimestr	5204,78	5153,25
Revenu-Vert	1109,38	1089,59
St Honoré Vie & Santé	1146,12	1094,15
St Honoré Bons du Tr	13370,92	13304,40
St Honore Invest	939,22	896,62
St Honore Pacifique	939,30	901,15
St Honore Real	17898,42	17827,11
Sécuricic	2059,78	2059,78
Securi-Gan	13090,29	12833,62
Securitaux	1654,22	1654,22
Sensivalor	31244,92	31244,92
SEVEA	105,45	102,88 ◆
SFI-CNP Assur	716,77	695,89
S.G. France opport. C	1444,03	1415,72
S.G. France opport. D	1430,88	1402,82
S.G. Monde opport. C	1002,52	982,85
S.G. Monde opport. D	1002,52	982,86
Sicav Associations	2188,40	2188,40
Sicav 5000	471,41	458,79
S.I. Est	1317,95	1279,56
Sivafrance	749,23	729,18
Sivarea	426,98	415,55
Sivarente	209,54	205,43
Slivinter	510,10	496,45
Sogenfrance C	1310,73	1265,30
Sogenfrance D	1246,29	1221,65
Sogepargne	292,33	289,44
Sogevar	1101,94	1080,33
Sogimer	1569,20	1538,43
Soleil Investissements	662,55	637,07
Solstice D	2260,89	2255,25
State Street Act. Eur	11937,04	11645,89 ◆
State Street Act. Frce	11112,60	10841,55 ◆
St. Str. Act.Japon	1506,33	1469,59 ◆
State Street Emer. Mts	1871,99	1606,27 ◆
St.Street OAT Plus	12085,56	11955,30 ◆
Strategie Actions	952,34	915,71
Strategie Rendement	1589,01	1538,99
Synthesis	12611,19	12363,91
Techno-Gan	6371,73	6136,65
Thésora D.	772,36	764,71
Tresor Plus	1512,05	1497,04
Trésor Trimestriel	1006,67	996,70
Trésoricic	157029,62	157029,62
Trilion	5062,71	4997,74
Uni-Associations	124,27	124,27 ◇
Uni-Foncier	1247	1216,59
Unifrance	596,59	582,04
Uni-Garantie C	1382,56	1356,77
Uni-Garantie D	1289,34	1264,32
Uni Régions	1519,37	1492,31
Univar	277,71	277,71 ◇
Univers Actions	1558,41	1520,40
Univers Obligations	1882,83	1647,72
Valorg	2372,45	2370,08
Valreal	31928,38	31812,47 ◆
Winterthur St-Honoré	246,99	235,59
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 25/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1430	5,1065	4,85	5,45
Ecu	6,5220	6,5185	—	—
Allemagne (100 dm)	342,6400	342,4200	330	354
Belgique (100 F)	16,6425	16,6335	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,7700	305,5100	293	315
Italie (1000 lires)	3,3510	3,3435	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6900	87,6800	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2590	8,2420	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3860	8,3615	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2280	2,2240	2	2,55
Suisse (100 f)	411,1100	411,3200	399	422
Suède (100 krs)	72,2600	72,5000	66	76
Norvège (100 k)	78,7800	78,7100	73	82
Autriche (100 sch)	48,6800	48,6470	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1105	4,1045	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3500	3,3550	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8040	3,7756	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,2803	5,2715	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 25/10
Or fin (kilo en barre)	64300	63800
Or fin (en lingot)	64700	64150
Napoléon (20f)	372	371
Pièce Fr (10 f)	330	—
Pièce Suisse (20 f)	378	373
Pièce Latine (20 f)	375	373
Souverain	477	469
Pièce 20 dollars	2540	2540
Pièce 10 dollars	1290	1300
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2420	2395
Pièce 10 florins	393	390

Matif (Marché à terme international de France)

25 octobre 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 214 717			
Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	108,96	108,22	109,72
Précédent	109,54	108,76	110,32

CAC 40 A TERME — Volume : 52 828			
Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1824	1830	1841
Précédent	1838	1845,50	1855

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Sylvie ROBIN et Louis ALLARD,
Brice et Justine,
sont heureux de faire part de la naissance de

Gabriel,

le 20 octobre 1994, à Paris.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire,

Damien.

« All'acqua, all'ombra, ai fiori, all'erbe, ai fonti, all'eco, all'aria, ai venti. »
Les Noces de Figaro.

Christiane, 27 octobre 1994.

– Angers.

Jacqueline,

le 25 octobre 1994 nous avons fêté ta soixante-dixième année.

Voici près de cinquante ans que nous nous aimons et que, au fil des ans, d'autres ont beaucoup reçu de ta tendresse et de ton dévouement.

Nos enfants, petits-enfants, belle-fille, parents et amis souhaitent que longtemps encore tu restes avec eux.

Rémy.

Mariages

Yamina BADA
et
Alain COUGNIOT

ont la joie de faire part de leur mariage qui aura lieu le 4 novembre 1994, à Paris, mairie du huitième arrondissement.

6, avenue de Commandant-Manoukian,
95170 Deuil-la-Barre.

Décès

Marie-Françoise ABALLÉA-VERDIER,
officier de l'armée de l'air,

est pieusement décédée, le 10 octobre 1994.

Les obsèques à Paris et l'inhumation à Aix ont eu lieu dans l'intimité.

De la part de
Sa famille,
Ses parents,
Ses amis.

Verdier,
55, cours Gambetta E,
13100 Aix-en-Provence.

– Les membres du laboratoire de psychologie expérimentale de l'université Paris-V-CNRS
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et amie

Marie-Claire BOTTE,
directeur de recherche et responsable de l'équipe perception auditive,

survenu le 21 octobre 1994.

Ils s'associent au deuil qui affecte sa famille.

– Le docteur Arlette Carpentier,
née Solomon-Habib, son épouse,
Jean, Jacqueline, François et Michel,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa famille
Et ses nombreux amis, de Biot à Hanoï,
ont la tristesse d'annoncer la mort, le 24 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, du

docteur Henri CARPENTIER.

Nous nous réunirons à l'entrée principale du cimetière parisien de Pantin, le vendredi 28 octobre, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue Payenne,
75003 Paris.

– La famille Chabert
fait part du décès de

Paul CHABERT,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 22 octobre 1994, à Domarin (Isère).

Le défunt avait fait don de son corps à la science.

L'Epallud,
38300 Domarin.

– M. René Gallot,
son époux,
M. et Mme Jean-Jacques Boissard,
ses enfants,
M. Laurent Boissard,
son petit-fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Germaine GALLOT,
née Trotesski,
chirurgien-dentiste (e.r.),

survenu à Nice, le 22 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Villa Marie-Louise,
11, avenue de la Lodola,
06190 Roquebrune-Cap-Martin.
90, avenue Monge,
93370 Montfermeil.

– La présidente,
Les personnels,
Et les étudiants de l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès subit de

Mme Gisèle GOUSSARD,

survenu le 23 octobre 1994 à son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 27 octobre, à 8 h 30, en la chapelle du Père-Lachaise, entrée boulevard de Ménilmontant.

Elle restera toujours présente parmi nous.

Université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis,
2, rue de la Liberté,
93526 Saint-Denis Cedex 02.

– M. et Mme Denys Jérôme-Lévy,
M. et Mme Bernard Duruel-Lévy,
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lévy-Schil,
et leurs enfants,
Mme Victoria Albaladejo,
Mme Rolande François,
ont la douleur de faire part du décès, le 20 octobre 1994, de

Mme JÉRÔME-LÉVY,
née Evelyn Schmoll,
dite Eyvard.

Ils rappellent le souvenir de

JÉRÔME-LÉVY.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

7, rue Leroux,
75116 Paris.

– M. et Mme Claude Leroi,
Pierric et Sophie Arnal, sa fiancée,
Arnaud et Florent,
M. et Mme Robert Bonnal,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre LEROI,
née Jacqueline Destuu,

survenu le 22 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Un culte d'action de grâces sera célébré en l'église réformée de Neuilly-sur-Seine, 18, boulevard d'Inkerman, le jeudi 27 octobre, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

« L'amour ne périt jamais. »
I. Corinthiens 13-8.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Angélique-Vérien,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. Olivier Martin,
Frédéric et Joëlle,
Nicolas et Valérie, Lorène,
M. et Mme Jean-Paul Delaby,
Xavier, Stephen et Chantal,
Garance, Maxime,
ont la tristesse de faire part du décès subit de leur frère et oncle,

Alain MARTIN.

Un service d'action de grâces sera célébré en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e, le vendredi 28 octobre 1994, à 11 heures.

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de savoir que je vais auprès du Père. »
Jean, XIV-28.

2, rue du Colonel-Combes,
75007 Paris.

– Les membres du bureau et du conseil d'administration,
Le directeur,
Et le personnel du Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH),
ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

M. Bernard MAUPETIT,

survenu le 21 octobre 1994.

Ita REGEN,
née Altman,

rescapée du camp de Bergen-Belsen, a survécu et vécu avec courage et abnégation.

Elle nous aimait tous. C'était un Juste.

Elle nous a quittés le 21 octobre 1994.

– Mme Jean Ritter,
son épouse,
Mlle Hélène Ritter,
sa fille,
Mlle Geneviève Ritter,
sa sœur,
M. et Mme Marcel Lacroix,
ses beaux-parents,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RITTER,

survenu le 25 octobre 1994.

La levée du corps se fera le vendredi 28 octobre, à 9 heures, en présence du pasteur Paul Dombre, son cousin, à l'hôpital de la Cité universitaire, 59, avenue Reille, Paris-14e, suivie de l'inhumation à Strasbourg.

Ni fleurs ni couronnes.

4, rue Paul-Gervais,
75013 Paris.
1, square Lagarde,
75005 Paris.

Remerciements

Pierre TOURAILLE

nous a quittés le 2 septembre 1994.

Un rassemblement à sa mémoire, suivi d'une courte célébration, aura lieu le 28 octobre, à 19 heures, en la chapelle Saint-Bernard, 34, place Raoul-Dautry, Paris-15e.

Mme Touraille et ses enfants adressent leurs très sincères remerciements à tous ceux qui leur ont déjà *manifesté* tant de chaleur et de sympathie.

Messes anniversaires

– Le 30 octobre 1993,

Henri PHILIPPE,
PDG du cabinet Henri Philippe,

nous quittait brutalement dans la violence d'un accident de la circulation.

Le 14 juin 1994, sa belle-mère,

Mme Jean LACROZE,
née Henriette Plasse,

s'endormait dans la paix du Seigneur.

Une messe à leur mémoire sera célébrée le vendredi 28 octobre, à 19 heures, en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est, Boulogne (Hauts-de-Seine).

Anniversaires

– Il y a un an, le 27 octobre 1993,

Léo HAMON

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, nous leur demandons d'avoir une pensée pour lui.

Sa famille.

Communications diverses

– La vente aux enchères de timbres et de cartes postales au profit de Médecins sans frontières, organisée samedi 22 octobre 1994 dans les locaux du *Monde*, a atteint, sous le marteau, la somme de 360 000 F. Les rares invendus, qui seront dispersés prochainement, devraient permettre de dépasser les 400 000 F. Pour MSF, il s'agit de la plus grosse opération de cette année dans la catégorie partenariat.

Le Monde des philatélistes remercie tous ceux qui ont participé à cette vente et en ont fait un succès.

– A l'issue de la réunion qui s'est déroulée le mardi 18 octobre 1994, le jury du prix Paul-Léautaud, créé et doté par le groupe Primagaz, et composé de MM. Alphonse Boudard, Camille Cabana, Jean-Paul Caracalla, Michel Déon, de l'Académie française, Raymond Devos, Jean Gaulmier, Louis Nucéra, Jacques Petitjean et Paul Roche, a couronné le livre d'Yvan Audouard, *M. Jadis est de retour, Antoine Blondin*, paru à La Table ronde (éditions Fixot).

Le montant du prix, un chèque de 80 000 F, lui a été remis le même jour par M. Jean-Charles Inglessi, président du groupe Primagaz, en présence de nombreuses personnalités.

Avis de recherche

– Je cherche les descendants du

général français LA FAYETTE.

Je voudrais entrer en contact avec toutes les personnes intéressées.

Antoni Kustowski Lafaj,
str. poczt. 39,
19-500 Goldap,
Polska.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal* officiel du 22 octobre 1994 :

UN ARRÊTÉ
– du 19 octobre 1994 portant organisation à la direction générale de la police nationale du service de protection des hautes personnalités.

UN DÉCRET
– n° 94-910 du 21 octobre 1994 pris pour l'application de la loi n° 94-475 du 10 juin 1994 relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises.

AUTOMOBILE

Ford Scorpio : retour à l'Amérique

La nouvelle allure de la Scorpio, présentée au Mondial de l'automobile à Paris, ne manquera pas d'apparaître comme un certain retour au style américain. Après une silhouette qui empruntait aux lignes allemandes, voilà revenue à la mode la vision des constructeurs d'outre-Atlantique qui veulent que le cossu passe non seulement par des dimensions généreuses, mais aussi par le massif. A vrai dire, c'est une affaire de nuances, et la Scorpio d'aujourd'hui, bien qu'elle ait pris une calandre qu'un squale ne renierait pas et des phares dits « poly-ellipsoïdes » qui plairont aux amateurs d'insolite, ne tranche vraiment pas de façon révolutionnaire avec l'ancienne version du haut de gamme de Ford Europe.

Côté motorisation, on retrouve également les mêmes groupes, qui agissent tous sur les roues arrière, mais chacune des définitions qui utilisent de l'essence comme carburant a pris de la puissance. Ainsi le 2 litres (1998 cm³, quatre cylindres à 16 soupapes), qui sortait à 120 chevaux (88 kW), donne en puissance maximum maintenant 136 ch (100 kW). Le 2,9 litres V6 à 24 soupapes (2935 cm³) passe à 207 chevaux (152 kW) contre 195 à l'ancien modèle, mais la version diesel de 2500 cm³ garde ses 115 ch (85 kW). Ces modifications de puissances du côté des moteurs à essence confirment le bien que l'on pouvait penser des boîtes de vitesses automatiques montées sur ces modèles. Toutefois, le diesel qui est d'origine italienne (VM) n'est pas livrable avec une transmission automatique, mais profite d'une boîte manuelle bien adaptée et qui répond au souffle d'un moteur hélas ! un peu bruyant.

Les augmentations de puissance s'accompagnent comme on pouvait l'imaginer d'une amélioration des couples moteur (effort atteint à certains régimes), ce qui est également bien dans des véhicules qui ne se distinguent pas particulièrement par leur légèreté. A l'intérieur de l'habitacle le confort a été poussé notamment, dans l'insonorisation des versions à essence. Les moteurs, qui sont désormais équipés de supports hydrauliques destinés à absorber les vibrations, y contribuent. La tenue de cap et donc de route en général profite par ailleurs d'une modification du train avant, qui apparait du coup plus léger. Une barre anti-dévers a été montée en avant de l'axe des roues. Pour autant, par grand vent ou au moment d'un doublage de poid lourd, un déport du véhicule dû au déplacement d'air peut se manifester.

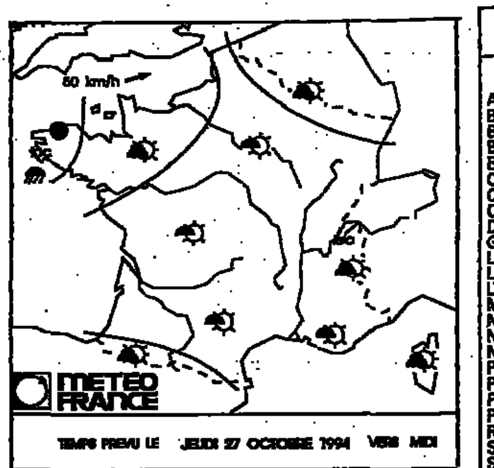
Notre préférence dans la nouvelle gamme ira aux breaks, auquel le style général convient particulièrement. En outre, ces versions, qui conservent des anciens modèles les amortisseurs autoréglables destinés à maintenir l'assiette, offrent un volume de chargement utile appréciable (550 dm³ et 1600 dm³ en couchant les sièges arrière). La finition de ces versions n'a rien à envier à celle des berlines. Dans tous les cas cette nouvelle production se voit dotée du faisceau de câblage multiplex, qui diminue grandement le nombre de fils électriques posés dans une voiture.

Deux coussins anti-chocs, l'antiblocage des roues, la direction assistée, le filtre anti-polen, sont sur la liste des équipements donnés en série sur les nouvelles Scorpio. Hors les finitions de luxe, il faudra en option y ajouter la climatisation et l'antipatinage. Mais pourquoi diable ce faux bois, qui vient – dit-on... – enjoliver le tableau de bord et les panneaux de porte, se trouve-t-il, lui, servi généreusement en série ?

CLAUDE LAMOTTE

▶ Prix : Scorpio 2000 : 151 700 F. Avec boîte automatique : 159 200 F. Scorpio diesel turbo : 161 700 F. En V6 essence finition Ghia : 250 000 F. Clipper (break) : de 157 400 F à 255 700 F selon moteur.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE JEUDI 27 OCTOBRE 1994 VERS MIDI

LEGENDE

Jeudi : accalmie temporaire. – Le matin, des résidus nuageux donneront encore quelques averses au nord de la Seine, localement orageuses. Des Ardennes à l'Alsace-Lorraine, les nuages s'évacueront progressivement. Le relief de l'Est sera encore chargé, avec quelques chutes de neige au-dessus de 1 100 mètres sur les Alpes. Partout ailleurs, les nuages ménageront de belles éclaircies.

L'après-midi, une nouvelle perturbation abordera l'ouest du pays, amenant des nuages du Nord-Picardie aux Pays de la Loire en passant par la Normandie, et les premières ondées feront leur apparition sur la pointe Bretagne. Par ailleurs, les débordements nuageux sur les Pyrénées gagneront l'Aquitaine. Sur le reste du pays, les éclaircies seront généreuses dans un ciel peu nuageux.

Les températures resteront légèrement inférieures aux normales saisonnières, avec des minimales qui s'étageront de 5 à 11 degrés du Nord au Sud. L'après-midi, le mercure se situera entre 12 et 15 degrés sur la moitié nord, entre 15 et 19 degrés sur la moitié sud, jusqu'à 20 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

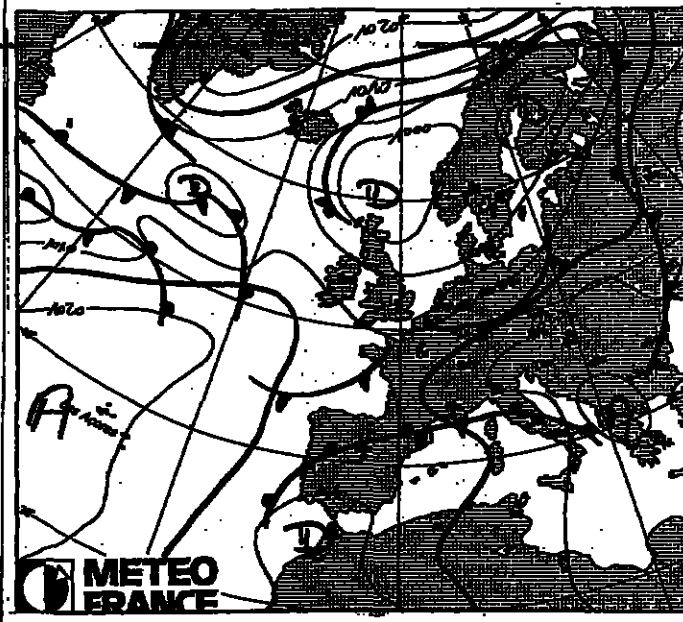
FRANCE	
AJACCIO	21/11
BIARRITZ	19/12
BORDEAUX	17/10
BOURGES	13/8
BREST	14/8
CAEN	13/8
CHERBOURG	13/8
CLERMONT-FER.	16/8
DIJON	16/7
GRENOBLE	19/11
LILLE	14/7
LIMOGES	12/8
LYON, BRON	18/9
MARSEILLE	19/12
NANCY	15/7
NANTES	16/7
NICE	19/10
PARIS	14/7
PAU	20/11
PERPIGNAN	21/12
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	16/7
ST-ETIENNE	16/8
STRASBOURG	15/8
TOULOUSE	20/12
TOURS	15/7

ÉTRANGER	
ALGER	23/13
AMSTERDAM	12/7
ATHENES	24/16
BANGKOK	31/22
BARCELONE	20/14
BELGRADE	17/4
BERLIN	14/8
BRUXELLES	14/7
COPENHAGUE	12/9
DAKAR	30/26
DUBLIN	12/7
GENEVE	16/9
ISTANBUL	20/14
JERUSALEM	36/13
LE CAIRE	32/21
LISBONNE	20/15
LONDRES	13/7
LOS ANGELES	19/13
LUXEMBOURG	10/6
MADRID	20/11
MARRAKECH	33/14
MEXICO	23/10
MILAN	15/11
MONTREAL	12/6
MOSCOU	7/5
NAIROBI	25/11
NEW-DELHI	33/18
NEW-YORK	18/12
PALMA-DE-MAJ.	22/12
PEKIN	18/6
RIO-DE-JANEIRO	28/23
ROME	21/16
HONGKONG	27/20
SEVILLE	22/15
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	12/7
SYDNEY	25/14
TOKYO	18/14
TUNIS	26/13
VARSOVIE	9/7
VENISE	18/10
VIENNE	15/4

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-10-1994 à 6 heures TUC et le 26-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 28 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6418

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV						■			
V		■	■		■				■
VI			■	■					
VII									■
VIII				■					
IX		■					■		
X				■					
XI								■	

HORIZONTALEMENT

I. Ne sont savoureuses que lorsqu'elles sont un peu piquantes. – II. Un homme qui tape souvent sur le système. – III. Vraiment spécial. – IV. Ne conservais pas. Bon, quand on adhère. – V. Dans la mer d'Irlande. – VI. Utile pour faire des projets. Aime les lieux humides. – VII. Qu'on ne pourra pas voir passer. – VIII. Echange de timbres. Tour de France. – IX. On allume quand il descend. Article étranger. – X. Possessif. En haut, pour les « capitales ». – XI. Couperait le souffle.

VERTICALEMENT

1. Peut être assimilé à un jeu. – 2. Fait son apparition. Pas indifférent. Adverbe. – 3. Fume à l'étranger. N'est pas une cérémonie bien catholique quand elle est noire. – 4. Indique la place du mort. – 5. Pas clairsemés. Peut être utile après coup. – 6. Agrément d'autrefois. Enverrai peut-être au diable. – 7. Se divisent en trois groupes. Unité de mesure de viscosité. – 8. Qui durent ce que durent des neiges. – 9. Un fromage. Patrie de philosophes.

Solution du problème n° 6417

Horizontalement

I. Assommant. – II. Noiraudes. – III. Entérinée. – IV. Mou. Ode. – V. Orant. Eus. – VI. Met. Tasse. – VII. Iles. – VIII. Trou. Ille. – IX. Renifleur. – X. En. Roesti. – XI. Soles. Tee.

Verticalement

1. Anémomètres. – 2. Sonore. Reno. – 3. Situation. – 4. Ore. Luire. – 5. Marotte. Fos. – 6. Muid. Asile. – 7. Adnées. Lest. – 8. Née. Us. Luté. – 9. Tsé-tsé. Erié.

GUY BROUTY

MERCREDI 26 OCTOBRE

TF 1

19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Magazine : Perdu de vue. Présenté par Jacques Pradel.
22.55 Magazine : Le Droit de savoir. Présenté par Charles Villeneuve et Béatrice Schönberg. Le mystère de la secte du Temple solaire.
0.20 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller.
0.45 Journal et Météo.

FRANCE 2

18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Marlène, Jean-Marie Proslier, Didier Barbelivien, Valérie-Anne Giscard d'Estaing, Khales, Dereck et Lecluyse.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.

20.55 Téléfilm : Madame le proviseur. La Bête, de José Pinheiro.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Maman a quinze ans.
23.50 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Spécial Tintin.

FRANCE 3

14.45 Le Magazine du Sénat. Débat en séance publique des projets de loi relatifs à la justice ; Audition de M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, par la commission des finances sur le budget 1995.
14.50 En direct de l'Assemblée nationale. Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
18.50 Un livre, un jour. *Les Danses de salon*, de Walter Laird.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Demain, tout va changer. Invités : Michel Serres, philosophe ; Marc Ullmann, journaliste (l'Etat c'est nous) ; Alvin Toffler, futurologue ; Pierre Boulez, directeur de l'IRCAM ; Philippe Queau, directeur de recherche à l'INA ; Pierre Coulet, professeur de physique ; Jean-Jacques Beinex, réalisateur.
22.25 Météo et Journal.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL +

15.10 Téléfilm : Illégitime défense. De Lawrence Schiller.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Philippe Caubère.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Rapid Fire. □ Film américain de Dwight H. Little (1992).
22.30 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Fanfan. □ Film français d'Alexandre Jardin (1993).
0.05 Cinéma : Le Trone. □ Film français de Karl Zéro et Bernard Faroux (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.20 Série : One Reelers, comédies burlesques. 3. Yes, Yes, Nanette, de Stan Laurel, avec James Finlayson, Oliver Hardy. *Les relations d'un jeune marié avec sa belle famille.*
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Les racines juju (Nigeria) ; Rave, état des lieux ; Cassandra Wilson ; Les multipistes numériques ; Rakhmadjon Kourbanov (Ouzbékistan) ; Hana Chan, la geisha (Japon) ; Mirta Silva (Porto-Rico) ; Sinclair.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma d'animation : Pierre et le loup. De Zülal Aytüre-Scheele (1994). Musique de Prokofiev, interprétée par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Bernard Haitink.
21.20 Documentaire : Le Fils prodigue. Vie et œuvre de Serge Prokofiev, d'Andreï Nekrassov.
22.55 ▶ Documentaire : Musicarchive. *Karel Ancerl, de Philippe Trufo.*
23.25 Cinéma : Le congrès s'amuse. ■■ Film allemand d'Erik Charell (1931) (v.o., 94 min).

M 6

12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.40) Les déchets des déchets.
20.45 Téléfilm : Dans l'engrenage du crime. De John Llewellyn Moxey.
22.30 Téléfilm : Les Filles du KGB. De Don Taylor.
0.10 Série : Fantasmes.
0.50 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Les Chemins de la musique. Aram Khatchaturian, le méconnu. 3. L'idéologue.
20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. Combat-Rock. 3. Poetic-rock.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Georges Jean (Voyage en utopie).
0.50 Coda. Américains du soir (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 18 octobre à Radio-France) : Quintette à vents de Danzi ; Quintette à vents nº 2, de Reicha ; Pastorale de Noël pour flûte, basson et harpe, de Jolivet ; Trois instants fugitifs, d'Escaich ; Six bagatelles pour quintette à vents, de Ligeti ; Three Shanties pour quintette à vents, d'Arnold, par Philippe Pierlot, flûte, Pascal Saumon, hautbois, Alessandro Carbonare, clarinette, Régis Poulain, basson, André Gantiez, cor, Laurence Cabel, harpe.
22.35 Soliste. Idil Biret, piano.
23.00 Ainsi la nuit. Sextuor, de Poulenc ; *Divertissement pour harpe*, de Caplet ; Sonate pour violon et piano, de Ravel.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. Le Zentral Quartet, de Berlin avec Conrad Bauer et Ernst Ludwig Petrowski ; le Tentette de Fred Frith avec René Lussier et Han Bennink.

Les interventions à la radio

RCJ, 94.8 FM, 12 heures : cérémonie de signature des accords de paix israélo-jordaniens. Retransmission intégrale des discours de MM. Rabin, Clinton et du roi Hussein de Jordanie.

RTL, 18 h 20 : « Comment la majorité peut-elle éviter de perdre ? », avec François Léotard, ministre de la défense, et Pierre Mazeaud, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale (« Question d'actualité »).

France-Inter, 19 h 20 : « Majorité : qu'en dirait De Gaulle... », avec Alain Peyrefitte, ancien ministre, député RPR de Seine-et-Marne (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Café, pousse-café, Carignon

ALORS que le « 20 heures » de France 2 s'ouvrait sur la demande de mise en liberté d'Alain Carignon devant la chambre d'accusation de Lyon, celui de TF 1 préférait évoquer d'abord... l'augmentation du prix du café. Ayant constaté que les Français étaient de grands consommateurs de café, TF 1 interrogeait, dans les rayons d'un hypermarché, des consommateurs qui confirmaient : le prix du café avait beaucoup augmenté. En guise de pousse-café, on nous entraîna ensuite au lycée Faidherbe de Lille, où des lycéennes porteuses du voile islamique venaient d'être exclues. Enfin, tout tranquillement, allant à son rythme, PPDA en arriva à l'audience de Lyon.

Certes, TF 1 ne refuse pas d'évoquer les déboires de MM. Longuet et Carignon, ni de tenir chronique de la décomposition de la majorité. Mais en les reléguant, sans faveur, à leur juste place. Alors qu'un jour sur deux, France 2 choisit d'ouvrir ses informations du soir par les développements politico-judiciaires du jour, TF 1 semble toujours soulagée de trouver un dérivatif. Prix du café, inondations, tournoi sportif, accidents lointains, tout est bon. On sent que les « affaires » la laissent froide. Elle les considère avec calme et circonspection. Enfin, quoi ! On ne va tout de même pas battre le rappel pour un ministre en prison, et un autre qui démissionne !

Les raisons de cette circonspection pourraient être respectables. Le refus de prêter la main à la curée contre la classe politique en particulier et les élites en général, le désir de conserver un certain recul, pourraient être des choix parfaitement honorables. Si l'actuelle tornade devait finalement accoucher d'un Berlusconi français, combien de procureurs d'aujourd'hui se mordraient amèrement les doigts ? Mais l'implication de la chaîne dans les « affaires » ramène irrésistiblement vers d'autres explications. Que peut bien penser le présentateur PPDA en prononçant à propos de l'affaire Carignon le nom du juge Courroye, qui a mis en examen et renvoyé en correctionnelle... le citoyen PPDA ? Comment s'étonner que le « 20 heures » de la chaîne Bouygues ait récemment passé sous silence la conclusion entre les grandes entreprises du bâtiment et des travaux publics d'une « charte anti-corruption », dont la seule non-signataire fut... l'entreprise Bouygues ?

Les réticences de TF 1 laissent affleurer d'autres nostalgies inconscientes. Si encore le gibier de justice était socialiste, comme au bon vieux temps ! Mais que des ministres de droite soient décemment logés, n'est-ce pas dans l'ordre des choses ? Et, après tout, une villa à Saint-Tropez, un bel appartement boulevard Saint-Germain, un pont par-ci par-là : sur la chaîne Bouygues, rien de ce qui touche à l'immobilier ne saurait être véritablement scandaleux...

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 27 OCTOBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag. Alfred J. Kwak.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée vacances. Les Bisounours ; Le Retour du roi Léo ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Club Dorothée vacances. Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; Jem et les hologrammes ; Goldorak ; Power Rangers ; Clip ; Jeux.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.50 Club Dorothée vacances. Salut les Musclés ; Ricky ou la belle vie ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.00).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Cinéma : Crocodile Dundee 2. □ Film australien de John Cornell (1988), avec P. Hogan, L. Kozlowski, C. Dutton, H. Ubarry, J. Fernandez, J. Meillon.
22.50 Magazine : Famille, je vous aime. Présenté par Isabelle Quenin. Invitée : Maria Pacôme. Les journaux de famille ; *La maison de Jean Giono* ; Le bal des débutantes ; L'organisation de la rue famille ; La saga des jumelles ; L'anniversaire d'une centenaire à Pau.
0.05 Journal et Météo.
0.15 Série : Commissaire Chabert. Mort d'une fugitive, de Bruno Gantillon, avec Julien Guiomar, Jean-Michel Martial.
1.40 TF 1 nuit (et à 2.45, 3.45, 4.20).
1.50 Documentaire : Atlantides.
2.55 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05). Star Fish ; Bulgarie, un jardin sauvage.
3.55 Série : Côté cœur.
4.30 Musique.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Série : Les deux font la paire.
10.15 Chalu Maureen. Tiny Toons ; les Premières fois ; Jeu : Le Transmorpheur.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.45).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Loto, Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé, en direct d'Evry.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Émission présentée par Pascal Sevran. François Valéry mène le bal.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.12 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.45).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. *Invités : Claudia Cardinale*, Christine Clerc, Pascal Obispo, Dany Boon.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Spécial tabac. Avec la participation du professeur Albert Hirsch, chef du service pneumologie à l'hôpital Saint-Louis.

22.35 Expression directe. RPR.
22.40 Cinéma : Tant qu'il y aura des hommes ■ Film américain de Fred Zinnemann (1953), avec B. Lancaster, M. Clift, D. Kerr, F. Sinatra, D. Reed, E. Borgnine.
0.30 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler.
2.05 Magazine : Studio Gabriel (2ᵉ partie, rediff.).
2.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
4.15 24 heures d'info.
4.35 Dessin animé (et à 5.10).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service. Médias et immigration : Radio-Cité, à Mantes-la-Jolie. Invité : Driss Ellazami, historien et journaliste.
7.15 Bonjour Babar. Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mimi Cracra ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : le Temple du soleil.
8.25 Les Minikeums. Twinkle ; Huckleberry Finn ; Les Trois Mousquetaires ; Sandokan ; Les Quarx ; Fais-moi peur ; Coup de bleu dans les étoiles.
11.10 ▶ Magazine : Emplois du temps. *Présenté par Evelyne Thomas.* Thème de la semaine : le travail à domicile.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Vincent à l'heure. *Présenté par Vincent Perrot.*
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : la peau.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Toulouse.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Anthologie bilingue de la poésie italienne.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : Deux flics à Downtown. □ Film américain de Richard Benjamin (1989). Avec Anthony Edwards, Forest Whitaker, Penelope Ann Miller.
22.35 Météo et Journal.
23.05 Documentaire : Les Brûlures de l'Histoire. La Toussaint rouge : le 1ᵉʳ novembre 1954, la guerre d'Algérie commence, de Patrick Rotman et Robert Mugnerot. Historien : Yves Courrière.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.40 Musique : Cadran lunaire. *Dissonances KV 465*, de Mozart, par le Quatuor Keller (15 min).

CANAL +

— En clair jusqu'à 7.30 —

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.12).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Série : Absolument fabuleux.
8.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
8.55 Cinéma : Le Val Abraham. ■■ Film franco-helvético-portugais de Manoel de Oliveira (1992). Avec Leonor Silveira, Luis Miguel Cintra, Luis Lima Barreto. *Une relecture modernisée de* Madame Bovary.
11.55 Flash d'informations.
12.00 Documentaire : Les Grands Crimes du 20ᵉ siècle. Le calvaire du docteur Samuel Sheppard, de Philip Nugus.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. On ne s'aime plus mais on vit toujours ensemble ; Fier(e) d'être fainéant(e).
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Des souris et des hommes. ■ Film américain de Gary Sinise (1992). Avec John Malkovich, Gary Sinise, Ray Walton. *Une nouvelle adaptation du roman de Steinbeck.*
15.20 Magazine : L'Œil du cyclone. Le grand tout sinon rien.
15.45 Surprises.
16.05 Cinéma : Les Blancs ne savent pas sauter. ■ Film américain de Ron Shelton (1992). Avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Rosie Perez. *Comédie qui prend parti contre le racisme.*
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Bartabas.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.15 Sport : Football. Lyon-Bordeaux. Match de la *15ᵉ journée du championnat de* France de D1, en direct ; à 20.30 coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Body. □ Film américain de Uli Edel (1992). Avec Madonna, Willem Dafoe, Joe Mantegna.
0.15 Cinéma : Les Sorcières. Film britannique de Nicolas Roeg (1989). Avec Anjelica Huston, Jasen Fisher, Mai Zetterling (v.o.). *D'après Roal Dahl.*
1.40 Cinéma : Villégiature. ■ Film français de Philippe Alard (1992). Avec Frédéric Gelard, Gwennola Bothorel, Marc Chouppart (84 min). *Un peintre s'éprend d'une jeune femme ambiguë.*

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Le Million. ■■■ Film français de René Clair (1931, rediff.).
18.20 Documentaire : L'Industrie du rêve. De Philippe Grandrieux (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Documentaire : La Loi du collège. Série de Mariana Otero (6ᵉ partie). *Dans un établissement scolaire de la banlieue parisienne.*
19.55 Documentaire : Système D à la napolitaine. De Jürgen Vogt.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Le grand lâchage. Entre chômage et mendicité. Soirée proposée par Otto Wilfert.
20.41 Documentaire : Andalousie. *Retour à la lutte des classes, de* Wolfram Pabel.
20.50 Débat (et à 21.40, 22.36, 23.15).
21.00 Documentaires : Sur la touche ? Une famille à Glasgow, de Gerd Tockau ; l'Aveugle en son jardin, d'Amadou Seitz ; les Trottoirs de l'oubli, de Bernd Schütze ; les Mains vides, de Georg Eich.
21.35 Documentaires : Sans perspectives ? Laissez-nous y croire !, de Françoise Davisse ; les Bacheliers de Bologne, de Carlo-Cresto Dina ; les X : la fin des privilèges, de Sophie Rosenzweig ; les Miséreux de Lisbonne, de Marie-Christine Milde.
22.35 Documentaire : Les Nouveaux Chemins de la Ruhr. De Bruno Funk.
23.15 Cinéma : 27 heures. ■■ Film espagnol de Montxo Armendariz (1986). Avec Martxelo Rubio, Maribel Verdu, Jon San Sebastian (90 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 1.10, 6.05).
11.45 Magazine : Ecolo 6.
11.55 Série : Papa Schultz.
12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Seule dans la pègre. De Don Medford, avec Loni Anderson, Leslie Uggams.

15.00 Magazine : Allô Cauet.
16.30 Variétés : Hit Machine.
16.55 ▶ M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple. 1954, les débuts de la guerre d'Algérie.
20.50 Cinéma : Viens chez moi, j'habite chez une copine. ■■ Film français de Patrice Leconte (1980). *Avec Michel Blanc*, Bernard Giraudeau, Thérèse Liotard.
22.30 Cinéma : Darkside, les contes de la nuit noire. ■■ Film américain de John Harrison (1980). Avec Deborah Harry, Christian Slater, Robert Sedgwick.
0.05 Six minutes première heure.
0.15 Magazine : Fréquenstar.
2.30 Rediffusions. Le Monde des hélicoptères (1) ; Jazz 6 ; Culture pub ; Fréquenstar ; E = M 6.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la raison. Aram Khatchaturian, le méconnu. 4. Le folkloriste.
20.30 Fiction. Avignon 94 : Quelques poèmes de Liliane Atlan.
21.32 Profils perdus. Antoine Meillet (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Combat-rock. 3. Impressions-rock.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Marie-Anne Lescourret (Emmanuel Lévinas).
0.50 Coda. Américains du soir (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné les 3 et 4 décembre à la *Philharmonie* de Berlin) : Eine Faust, ouverture, de Wagner ; Ramifications, de Ligeti ; Concerto pour piano et orchestre nº 5 en mi bémol majeur op. 73, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado ; sol. : Murray Perahia, piano.
22.35 Soliste. Idil Biret, piano.
23.00 Ainsi la nuit. Trio pour piano, violon et violoncelle en sol mineur op. 15, de Smetana ; Trio pour piano, violon et cor en mi bémol majeur op. 40, de Brahms.
0.05 Tapage nocturne. Par Bruno Letort.

Les interventions à la radio

O'FM 99.9, 19 heures : Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale « Le Grand'O » (« O'FM-*la Croix* »).

Le Monde

TRAVERSES PIERRE GEORGES

Pauvre Papin

L'ÉQUIPE, c'est formidable. Un bonheur du matin entre café et re-café. Des nouvelles du front sportif comme s'il en pleuvait. Et il en pleut des sévères sur le pauvre Papin, parti en début de saison construire des châteaux en Bavière. *Ce qui d'ailleurs, vu les précédents, témoigne d'une certaine inconscience.*

Jean-Pierre Papin, JPP, après avoir connu une carrière en dents de scie à l'AC Milan, club cannibale, avait, en début de saison, muté pour le Bayern de Munich. Une grosse machinerie du football européen aussi, de solide réputation et de grande ambition. Pas vraiment l'endroit pour *soigner ses articulations* ou ses doutes existentiels. Plutôt le genre un mark est un mark, et un but, un but.

C'était dit. C'était fait. Jean-Pierre Papin, chaudement recommandé par Franz Beckenbauer, le pape en personne, allait se refaire une santé et chavirer Munich. On le présenta aux foules. On le livra à la presse. Et, signe d'une intégration à marches forcées, on le fit même poser pour la postérité, façon Strauss, en culotte de peau, chapeau à plumet, et veste à boutons-de corne. La photographie vaut d'être vue, un vrai bavarois d'honneur.

Tout allait bien. Et, catastrophe, aujourd'hui, tout va mal. JPP est devenu, en quelques mois de football allemand, une tête de Turc, ce qui n'est pas une situation enviable dans ce pays. L'hebdomadaire *Bild* lui a décerné le titre toutes catégo*ries de « flop n° 1 » du Bayern.* Avant de le qualifier, en français, de *« malade imaginaire ».* Pourquoi pas les Fourberies de Papin, tant qu'ils y étaient !

C'est dire l'affront fait à notre *JPP, qui s'en étrangle et s'est* confié, mardi, à *l'Equipe.* Sous l'appellation « Football : gross malheur », le journal, qui ne recule devant aucune tentation, confirme bien qu'*« il en bave en Bavière »,* le pauvre Papin. Et lui-même le dit dans un long entretien. En substance, il raconte : 1) que les Allemands du football sont méchants et mauvais camarades, à se cafter *les uns les autres auprès de* l'entraîneur et de la presse ; 2) qu'il a *« des genoux comme dans les livres »,* comme le lui a dit le *« doc ».* En l'occurrence, si l'on a bien compris, ses problèmes actuels de ménisques, ce serait plutôt les genoux entre les serre-livres. Et 3) que si le Bayern voulait bien donner du temps au temps du pauvre Papin, on allait voir ce qu'on allait voir, du *« JPP à 100 % ».*

Donc, messieurs les Allemands, encore un instant de patience. Ou vous laissez notre Papin restaurer ses *« 100 % ».* Ou vous le rendez à la France, à l'OM, à Thierry Roland. Et à Bernard Tapie qui, flairant la bonne occase, a confié à *l'Equipe* en quels tourments le plongeaient les malheurs du *« pauvre Papin ».* Avant de conclure : *« Filez-le-moi ! »* A crédit ?

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Le Monde des livres

Un Américain pas encore très connu en France, Robert Stone, né à Brooklyn en 1937, et une Américaine désormais très connue, Toni Morrison, Prix Nobel 1993. Les nouveaux livres de Pierre Bourdieu (*Raisons pratiques*) et Philippe Sollers (*la Guerre du goût*). *Un portrait du* sociologue Pierre Sansot. La chronique de Georges Balandier : la monumentale biographie de Marcel Mauss, l'un des pères de la sociologie française.

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté de I à X

Le numéro du « Monde » daté mercredi 26 octobre 1994 a été tiré à 471 665 exemplaires

La tension au sein du RPR

M. Balladur et M. Chirac passent une journée à s'éviter

La journée de la majorité a été celle des évitements. Après le tollé soulevé chez les chiraquiens par sa « petite phrase » sur Jacques Chirac, Edouard Balladur a préféré se rendre devant les sénateurs RPR plutôt qu'à la réunion hebdomadaire des députés néogaullistes, comme il était initialement prévu. M. Chirac n'a pas davantage assité au déjeuner de la majorité à Matignon. De leur coté les députés UDF ont consacré leurs débats aux « primaires ».

Mardi 25 octobre. Rien à signaler. La majorité s'est accordée un *répit. Pour éviter les crispations,* les surenchères et les accusations de fauteurs de division, très en vogue les semaines passées, Edouard Balladur et Jacques Chirac ont découvert, même si ce n'est que provisoire, le confort des modifications d'emploi du temps impromptues.

La semaine dernière, les deux hommes avaient déplacé leur rivalité sur le terrain des invitations. *« Venez donc à Matignon »,* avait assuré M. Balladur. *« Venez tout d'abord rue de Lille* [siège du RPR] », lui avait répondu M. Chirac. On en était resté là. Mardi, la journée leur procurait deux occasionsde se rencontrer enfin : le déjeuner hebdomadaire de la majorité à Matignon, la réunion rituelle du groupe RPR à l'Assemblée nationale. Il y en avait pour toutes les susceptibilités.

C'était sans compter sur les effets abrasifs de la métaphore obsidionale du premier ministre, qui avait fait mine de regretter, dans le *Figaro* de lundi, que le président du RPR soit enfermé dans son parti comme dans *« une citadelle ».* Dès lors, il devait urgent de s'éviter. Par un accord tacite, les deux hommes n'ont eu aucun mal à y parvenir.

M. Chirac s'est contenté, une fois de plus, de manquer le déjeuner de la majorité, *« pour raisons familiales ».* Alain Juppé, Charles Pasqua et François Léotard étant également excusés, cette absence a pu passer presque inaperçue. Elle ne pouvait être justifiée, pourtant, comme il l'avait assuré la veille, par un voyage au Japon, puisque son avion a décollé suffisamment tard dans l'après-midi pour que M. Chirac puisse assister à la réunion du groupe RPR de l'Assemblée nationale. M. Balladur a pris soin de faire le choix inverse. Après avoir reçu à sa table les responsables de la majorité, il a préféré se rendre devant les sénateurs RPR, au mépris des indications de son agenda.

Les députés néogaullistes, qui l'attendaient de pied ferme après les déclarations du *Figaro,* n'ont donc pas entendu la mise au point qu'ils espéraient de sa part. En lieu et place du premier ministre, ils ont écouté M. Pasqua. L'attentisme du ministre de l'intérieur, qui refuse de prendre parti dès aujourd'hui entre M. Balladur et M. Chirac, a été vivement dénoncé par Etienne Garnier (Loire-Atlantique). *« L'union, d'accord, mais derrière qui ? »,* l'a apostrophé le député.

Le ministre de l'intérieur s'est contenté d'indiquer qu'il entend garder son libre arbitre jusqu'au bout. *« Je ne me laisserai manipuler ni par les uns ni par les autres (...) Dans les temps qui viennent les gaullistes auront besoin de se retrouver tous ensemble »,* a-t-il assuré, avant de rappeler que le système des « primaires », dont il s'est fait le promoteur, est le seul capable de préserver l'union. M. Chirac s'est contenté de serrer la main du ministre sans ajouter le moindre commentaire. Il avait fait sa part du travail d'apaisement, le matin même (*le Monde* du 26 octobre), en demandant à la majorité d'éviter *« à tout prix les vaines polémiques et les mauvaises querelles »* (*le Monde* du 26 octobre).

Les députés RPR ont pu mesurer, dès la fin de l'après-midi, la portée de cet appel à la sérénité en prenant connaissance d'un courrier de Marc Fraysse et de Jean Ueberschlag. Les animateurs de « l'amicale Rassemblement et Fidélité » (*le Monde* du 17 septembre), les incitent, en effet, à *« mobiliser (...) dans* [les] *régions, pour appeler Jacques Chirac à être candidat et l'aider à être élu »* à la présidence de la République. Au même moment, M. Balladur pouvait se féliciter de son choix. Sa brève visite devant le groupe RPR du Palais du Luxembourg est restée parfaitement convenable. Apparemment sans provoquer d'impatience, M. Balladur a pu brosser un panorama plutôt encourageant de la situation économique et évoquer sereinement le problème général de la moralisation de la vie publique. Le premier ministre a annoncé qu'il inviterait, à nouveau, prochainement, les responsables des groupes parlementaires pour leur faire des propositions à ce sujet, comme il l'avait fait une première fois le 12 octobre.

L'UDF et les « primaires »

Pendant ce temps, l'UDF s'est contentée de jouer les utilités en consacrant son temps au débat sur les « primaires ». Le Parti républicain a profité de son bureau politique, réuni mardi matin, pour réaffirmé son attachement à la *« recherche tenace, obstinée d'une candidature d'union dès le premier tour de scrutin »,* formule diplomatique pour rappeler le soutien au premier ministre. Le bureau politique a considéré les « primaires » comme *« un moyen »* pour y parvenir.

Cette réunion n'a pas même été troublée par l'intervention de Michel Poniatowski, président d'honneur du PR, pourtant critique sur le fonctionnement du PR. Dans une lettre énergique au secrétaire général, José Rossi, M. Poniatowski s'en prend vigoureusement, pêle-mêle, à *« la confusion de sa gestion politique et de sa gestion financière »,* à la participation des ministres à la direction du parti et à l'aspect de *« révolution de palais »* du changement de secrétaire général opéré en juin.

En fin d'après midi, les députés UDF se sont ensuite retrouvés tous ensemble autour de Charles Millon, président du groupe, qui répondait à la demande d'Hervé Novelli (Indre-et-Loire), l'animateur des députés PR, soucieux de voir le groupe UDF se prononcer sur les « primaires ». Le débat, qui a rassemblé plus de cent députés, a été particulièrement équilibré.

Jacques Barrot, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale avait souhaité en fin de matiné que soit clos *« le chapitre des primaires sans tarder pour cause de non faisabilité».* Devant les députés, Valéry Giscard d'Estaing, Hervé Mariton (Drôme), Françoise Hostalier (Nord) et Yves Bonnet (Manche) a abondé en son sens. Le président de l'UDF, qui avait, lui, fait preuve de bonne volonté en se rendant au déjeuner de la majorité, a relayé le député (CDS) de Haute-Loire, en assurant que ce n'est pas *« la multiplicité des candidatures »* qui avait fait perdre les élections présidentielles de 1981 et 1988 à l'actuelle majorité.

Sans se prononcer sur le fond pour ou contre la procédure, il a démontré que le mécanisme prévu en 1991 est désormais caduc. M. Millon a souligné que M. Pasqua avait porté un coup définitif aux « primaires » au cours de la campagne des *élections européennes* en se refusant de condamner la liste dissidente de Philippe de Villiers. A l'opposé, M. Novelli, Laurent Dominati, Renaud Dutreil et Yves Nicolin ont plaidé opiniâtrement pour le respect de la signature de 1991, et le respect de la demande d'union exprimée, selon eux, par les électeurs de la majorité.

Il a toutefois manqué au débat le vote qui aurait permis nettement de faire la part entre les partisans et les détracteurs des « primaires ». Il a été simplement décidé de renvoyert le dossier au bureau politique de l'UDF, sur lequel règne toujours en maître M. Giscard d'Estaing, lequel a répondu favorablement, mercredi – à la différence de M. Chirac la semaine dernière – à l'invitation *que lui avait adressée* M. Balladur. Il est vrai que pour les responsables du Parti républicain, il importe moins, à présent, d'organiser ces fameuses « primaires » que de montrer du doigt ceux qui y sont hostiles.

CÉCILE CHAMBRAUD et GILLES PARIS

Après une nouvelle démission dans le gouvernement britannique

M. Major crée un comité anticorruption

Aprés la démission d'un nouveau ministre, John Major a décidé de lutter contre la corruption, en créant un comité chargé d'enquêter sur les liens entre les hommes politiques et les milieux d'affaires.

LONDRES

de notre correspondant

Pour John Major, un scandale chasse l'autre. Après la démission, jeudi 20 octobre (*le Monde* du 22 octobre) du sous-secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, Tim Smith, accusé de corruption, c'est le sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'Industrie, Neil Hamilton, qui a été contraint, mardi 25 octobre, de se démettre de ses fonctions. Tous deux avaient été accusés, par le très sérieux *Guardian,* d'avoir été payés pour poser certaines questions aux Communes, alors qu'ils étaient députés. Si Tim Smith avait accepté de partir vite, et discrètement, Neil Hamilton, lui, s'est battu jusqu'au bout et a réagi avec colère à l'annonce par le premier ministre de son départ du gouvernement.

Cette affaire intervient après une série d'autres scandales – sexuels et financiers – qui font que les Britanniques s'intéressent désormais de plus près aux remugles qui leur parviennent de France et d'Italie en particulier.

Agir vite

Son autorité contestée au sein du Parti conservateur, l'image des Tories de plus en plus dégradée dans l'opinion, les médias déchaînés : M. Major se devait de réagir pour interrompre un processus de plus en plus menaçant pour lui. A la suite d'une enquête informelle, demandée à Sir Robin Butler, secrétaire général du gouvernement, dont les résultats lui ont été remis mardi, M. Major a ainsi annoncé aux Communes la création d'un comité chargé de lutter contre la corruption, afin de *« maintenir la réputation internationale d'intégrité de cette nation».*

Présidé par Lord Nolan, juriste à la réputation impeccable, et comprenant des représentants des trois principaux partis politiques, ce comité sera chargé de remettre, dans les six mois, un rapport sur les remèdes pouvant assainir un climat pollué par le *sleeze* (corruption). Il se penchera sur les activités des ministres, des fonctionnaires et de leurs conseillers, des élus et des membres des institutions chargées d'une mission de service public.

Son action s'ajoutera à celle du Parlement, et en particulier à celle du « Privileges Committee » des Communes, actuellement paralysé par le boycottage des travaillistes, qui protestent contre le refus de mener une enquête publique sur l'argent reçu par MM. Hamilton et Smith.

M. Major devait agir vite pour contenir la colère de son aile droite, qui ne lui pardonne pas de maintenir une ligne modérée. Il se devait, enfin, de reprendre l'initiative et d'empêcher, une nouvelle fois, que ses succés politiques, comme celui obtenu récemment sur l'Irlande du Nord, soient éclipsés par le *sleeze.* L'affirmation de sa conviction de l'innocence de M. Hamilton n'a pas rendu sa position plus facile – car, dans ce cas, pourquoi l'avoir sacrifié ? Qui plus est, les salles de rédaction bruissent de rumeurs sur l'activité douteuse d'autres ministres ou élus.

M. Major a gagné du temps mais la crise qui le menace risque de resurgir à tout moment.

PATRICE DE BEER

Quinzième jour de grève dans les radios du service public

RFI approuve les propositions du médiateur

159 votants, 123 « oui », 33 « non» : les journalistes de Radio-France Internationale (RFI), en grève depuis quinze jours, ont approuvé, mercredi 26 octobre, les propositions du médiateur Guy Servat : *une enveloppe de 2 millions de* francs dont 60 % doit été répartie avant le 1er février 1995. Un alinéa du « plan Servat » – dit *« clause de la radio la plus favorisée »* – précise que si les journalistes de Radio-France obtiennent des *« rattrapages »* plus avantageux, un alignement devient possible. Pour ne pas *« influencer les négociations en cours à Radio-France »,* le vote, effectué mardi soir 25 octobre, n'a été dépouillé que mercredi 26 à dix heures. Aussitôt après le vote, les syndicats de RFI sont entrés en réunion avec la direction de la radio pour tenter d'achever les négociations menées en parallèle sur les conditions de travail et les perspectives de carrière. S'ils obtiennent satisfaction, la grève pourrait prendre fin très prochainement.

A Radio-France, la grève a été reconduite, mardi, pour 24 heures supplémentaires. Signe d'un éventuel déblocage du conflit, les négociations entre le médiateur et les représentants des journalistes se sont poursuivies à un rythme accéléré. Selon des sources concordantes, le médiateur aurait proposé, mardi dans la soirée, une enveloppe de 4,5 millions de francs, soit un million et demi de plus que lors de la dernière entrevue.

M. Servat, dont la mission de médiateur devait se terminer mercredi quelle que soit l'issue du conflit, devait savoir, le même jour à midi, si le ministre du budget, chargé de la communication, Nicolas Sarkozy, était disposé à un effort financier supplémentaire. Mardi, au cours d'une conférence de presse, les journalistes avaient évalué leurs besoins à 6,2 *millions de francs.*

L'opportunisme d'Yves Mourousi

Mardi 25 septembre, en pleine grève des journalistes, Yves Mourousi, l'ancien présentateur-vedette de TF 1 a fait parvenir à plusieurs élus de l'Assemblée nationale son « Projet pour Radio-France ». Le directeur délégué de RMC, qui n'a jamais caché son désir d'accéder un jour à la tête de la « maison ronde », a sans doute trouvé judicieux, à la veille d'une séance de l'Assemblée nationale qui devait débattre de la situation à Radio-France, de *rafraîchir* la mémoire des parlementaires...

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

L'histoire de la firme Pathé célébrée au Centre Georges-Pompidou

Un siècle de cinéma sous le signe du coq

Une exposition, une rétrospective de films, un livre-somme : en retraçant l'histoire de la société Pathé, le Centre Georges-Pompidou frappe avec vigueur les trois coups des célébrations du centenaire du cinéma, avec quelques mois d'avance sur 1995. Car c'est bien l'aventure du cinéma français qui est racontée à travers l'histoire de la firme au coq, fondée en 1896 par Charles Pathé.

AU départ, il y a une aventure industrielle. Avec son frère Emile, Charles Pathé , après avoir lamentablement échoué dans le commerce de perroquets en Argentine, se lance, en 1896, dans l'exploitation de matériels inventés par Edison. Le phonographe d'abord, puis une contrefaçon du kinétoscope de l'inventeur américain, à partir duquel il fabrique et commercialise ses propres appareils de tournage et de visionnage. Il les utilise lui-même, proposant au public des petits films tournés à leur demande (noces et banquets, mais aussi... ébats érotiques). Charles Pathé conserve les négatifs, dont il vend (au mètre) des tirages à tout client qui se présente.

Le cinéma reste, jusqu'au milieu de la première décennie du 20e siècle, une activité annexe de *Pathé Frères : c'est grâce au* phonographe que la maison Pathé quitte ses origines foraines et boutiquières pour entrer dans l'âge industriel. Mais en cela aussi elle est symptomatique des débuts du cinéma.

A cette époque seulement se développent vraiment les activités cinématographiques. Elles bénéficient de l'internationalisation de l'entreprise, commencée dès 1904 avec l'ouverture de succursales à New-York, Moscou et Bruxelles. Avant 1910 s'y ajouteront Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Amsterdam, Barcelone, Milan, Londres, Odessa, Rostov, Kiev, Budapest, Calcutta, Varsovie, Singapour..., la construction d'une usine en Grande-Bretagne, la création d'une filiale aux Etats-Unis. La société fabrique et vend des *appareils et de la pellicule, mais* aussi produit des films. Parmi eux, le « Pathé Journal » (à partir de 1908), *qui*, sur les traces des opérateurs des frères Lumière et en concurrence avec l'éternelle rivale Gaumont et ses « Actualités », parcourt la planète et diffuse dans de nombreux pays.

La société s'est lancée également dans la production de films de fiction. Ferdinand Zecca tourne ou supervise une incroyable quantité de courts métrages relevant de tous les genres, du burlesque au drame social en passant par la féerie, l'*imagerie pieuse* et la reconstitution d'événements d'actualité (dont un *Cuirassé Potemkine* dès 1905). Albert Capellani réalise le premier long métrage français, *l'Assommoir*, en 1908. Il sera le cinéaste attitré des *grandes adaptations littéraires*, destinées à séduire un public plus aisé et plus cultivé que les spectateurs habituels de ce « divertissement d'apaches » qu'est alors le cinéma.

Dans un comparable esprit de respectabilité, *l'Assassinat du duc de Guise*, de Calmettes et Le Bargy (1908), reconstitution historique écrite par un membre de l'Académie française (Henri Lavedan), interprétée par des sociétaires de la Comédie-Française et dotée d'un accompagnement musical à la signature prestigieuse (Saint-*Saëns*), *passera longtemps pour le* sommet du « film d'art ». Alors que se développe la notion de scénario (ceux de la maison sont directement supervisés par Charles Pathé), les premiers accords sont passés avec les sociétés d'auteurs. *Simultanément, le patron sent le* parti à tirer de la gloire naissante d'un jeune réalisateur-acteur comique, Max Linder, dont il fera la première vedette du grand écran.

Pathé se révèle un pionnier : la société acquiert le terrain où s'édifieront, à Montreuil, les premiers studios de tournage ; elle « invente » la distribution, avec le remplacement de la vente des films par leur location, puis ouvre, dès le 1er décembre 1906, la première salle d'un parc destiné à devenir imposant, l'Omnia. Elle sera également partie prenante des *recherches menées sur le son et sur* la couleur, tout comme elle participera aux affrontements qui opposent, déjà, les professionnels européens aux Américains, en particulier à propos du monopole Eastman-Kodak sur la pellicule.

Pathé explorera également de nouveaux modes de production et de diffusion des films avec, entre autres, le Pathé rural pour atteindre les provinces, l'invention du film d'entreprise (où Pierre Chenal fera ses débuts), et surtout le Pathé Baby et ses multiples variantes. En permettant la consommation d'images à domicile, ce projecteur de salon (datant de 1922 mais dont une préfiguration – le Pathé Kok – exista dès 1912) anticipe la télévision.

Présence internationale agressive, contrôle de toute la filière de *fabrication et de diffusion*, investissements fonciers, artistiques et industriels, invention technique incessante, star system : l'histoire de Pathé symbolise alors le développement fulgurant du cinéma et incarne (avec Gaumont) la possibilité d'une major à la française. Y compris dans sa tendance à écraser les indépendants : la société au coq sera dans une large mesure responsable de la ruine de Méliès, dont les inventions sont copiées sans vergogne et utilisées à une échelle *industrielle avec laquelle ne peut* rivaliser le « magicien des images ».

La guerre de 14-18 oblige la société à se replier sur New-York et à réduire considérablement son activité. Elle ne se remettra jamais complètement de ce premier choc, même si la production se poursuit à un rythme soutenu : au total, ce sont quelque 7 000 titres qui ont été produits entre 1896 et 1920. Pathé devient Kodak-Pathé en 1927. Deux ans plus tard, Bernard Natan prend le contrôle de la filiale Pathé Cinéma. S'il poursuit une *politique inventive de production* et développe le parc de salles, Natan sera surtout célèbre pour la faillite frauduleuse qui se produit au milieu des années 30. Evénement doublement symbolique : d'une part, il traduit la grave crise qui frappe l'industrie cinématographique française après l'arrivée du parlant (Gaumont connaît des déboires similaires, alors que les institutions bancaires refusent leur soutien au secteur, sur fond de crise *économique généralisée*) ; d'autre part, il marque un temps fort des campagnes antisémites de l'époque.

Producteur de nombreux cinéastes-clés durant les années 30 et 40 (René Clair, Marcel L'Herbier, Jean Delannoy, Maurice et Jacques Tourneur...), mais renvoyant l'un des meilleurs d'entre eux, Jean Grémillon, après *la Petite Lise* (1930), Pathé inscrit également à son catalogue le film emblème de l'âge classique du cinéma français, *les Enfants du paradis* : elle en a repris la responsabilité, *dans des conditions* contestées, après que son producteur juif, André Paulvé, eut été contraint de fuir la France à la suite de l'entrée en zone sud des troupes allemandes...

JEAN-MICHEL FRODON

Lire la suite page IV



Affiche Pathé signée Faria (début de siècle). D.R.



Affiche pour « les Enfants du paradis » de Marcel Carné. D.R.

URBANISME

Grandeur et turpitudes de l'architecture ordinaire

La France a connu, depuis la fin des années 70, l'avènement d'architectes de renom et de bâtiments-flambeaux. La réédition augmentée de l'« Histoire du vandalisme » de Louis Réau vient rappeler combien – de Lyon à Bordeaux, de Lille à Marseille – la France a été saignée dans son architecture ordinaire et son urbanisme et continue de l'être en dépit de quelques rénovations intelligentes et de quelques constructions réussies.

L'ARCHÉOLOGIE le montre : les destructions, les accumulations sont le principe même de la croissance des villes, voire des campagnes. Une chose est d'en faire un constat, comme Louis Réau avec son *Histoire du vandalisme (lire page II)*, une autre est de devoir agir dans l'espace urbain *tel* qu'il s'est défini. La difficulté est de distinguer ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas et, difficulté plus grande, d'être conscient que le jugement de l'histoire fera peu de cas des arguments – souvent des arguties – dont n'auront jamais été avares les professionnels de la construction.

Un siècle de deuil architectural et d'exaltation de l'automobile auront fait du baron Haussmann, naguère perçu comme un vandale patenté, *une figure globalement* positive de l'urbanisme parisien. En revanche, on détruit ce qu'on a « aimé » : la démolition, le 11 octobre, de dix tours aux Minguettes ne fait que suivre l'implosion de dizaines d'autres bâtiments semblables à travers la France.

Ces actes spectaculaires sont le symbole d'une rupture profonde dans la pensée architecturale et urbaine ; ou plutôt d'une double rupture. La première est économique, *elle* a permis les désastres de l'urbanisme de l'après-guerre, avec les conséquences sociales dans les banlieues que l'on connaît. Elle a également permis la naissance de mécanismes de spéculation et de corruption qui n'avaient jamais eu d'égal. Mais ce fut aussi une rupture culturelle, apparue au début des années 80 : à la croissance lente et linéaire de la ville furent substitués la brutalité et le rejet de l'histoire.

Selon les lieux et les villes, le *massacre était d'ores et déjà* consommé ou seulement partiel. Quelle grande ville française peut en effet se targuer d'avoir épargné ses centres historiques et préservé la qualité de ses banlieues ? Au hit-parade des horreurs, on peut citer les hauteurs de Marseille, le quartier Mériadeck de Bordeaux, les banlieues lilloises, la Part-Dieu à Lyon ou quelques autres magistrales éventrations urbaines qui ont parfois pris comme prétexte les traces de *la* guerre. Paris constitue un parfait laboratoire des échecs et des réussites de l'urbanisme contemporain. Depuis dix ans, les grands travaux de l'Etat, auxquels il faut associer quelques opérations prestigieuses de la municipalité, ont fini par oublier un principe primordial : l'architecture n'est pas un but en soi, elle ne peut rester le fait d'*illustres artistes, elle doit* se mettre en accord sur le plan réglementaire et, si possible, en harmonie *sur le plan esthétique* avec l'existant.

FRÉDÉRIC EDELMANN

Lire la suite pages II et III



LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

HUGUES LANGLOIS/URBA IMAGES

Rue du Commandant Mouchotte.

Du côté des Mouchottiens

TOUT le monde a habité, habite ou habitera rue du Commandant-René-Mouchotte. C'est une certitude que partagent la quasi-totalité des locataires de l'immense barre de verre et d'aluminium qui borde le côté pair de cette rue percée en 1966, le long de la nouvelle gare Montparnasse à Paris, et qui porte le nom d'un aviateur de la France libre, abattu en mission en 1943 à l'âge de vingt-neuf ans. Et ce n'est pas totalement absurde. Il suffit de dire que l'on habite rue Mouchotte pour qu'on vous réponde : *« Je connais, j'ai un ami, un médecin, un psy, qui habite là. »* Ou qui y habitait. Le commandant Mouchotte a eu de la chance dans son malheur héroïque, avec cette barre qu'on appelle parfois « la caserne » et l'Hôtel Méridien qui lui fait face, côté impair, avec ses 914 chambres et 35 appartements. Il y a des milliers de gens qui prononcent son nom ou l'écrivent sur une enveloppe, ou l'épellent au téléphone. Une gloire posthume garantie de longue durée.

Et ambiguë. Les mêmes gens qui ont un ami à Mouchotte ajoutent assez souvent : *« Et comment tu peux vivre dans ce grand truc moche ? »* Le mouchottien, cœur fidèle, répond d'abord que ce n'est pas moche – même si, au tréfonds de son *in petto,* il pense que si, bien sûr – et ensuite qu'on y vit très bien, justement. Et c'est un mystère qui dure depuis bientôt trente ans. Quand au milieu des années 60, on décida, dans un grand geste d'urbanisme radical, de raser l'ancienne gare Montparnasse, de la reculer d'un demi-kilomètre pour planter à la place la tour et le centre commercial, de reconstruire une nouvelle gare, l'actuelle, une des plus grandes d'Europe, un groupe d'architectes, composé de Jean Dubuisson, Eugène Beaudouin, Raymond Lopez, Louis de Marien et Louis Arrètche, se mit au travail et, dans le plus pur style parallélépipédique, posa autour de la gare trois énorme barres : celle, face à la tour Montparnasse, par laquelle on entre dans la gare, celle du boulevard de Vaugirard, abritant alors le siège d'Air France, et celle de la rue Mouchotte, entièrement réservée à l'habitation (à l'exception des bureaux de La Poste).

C'EST un geste brutal. De la rue, on observe une muraille de verre, qui ressemble à un écorché, une maison de poupée géante. Le verre court du sol au plafond et l'on peut voir dans les chambres ou les salles à manger en toute indiscrétion, dans plus de six cents appartements. C'est souvent cela que les passants jugent « moche », ce côté voyeur, tripes à l'air, du bâtiment, qui fait désordre et débraillé. C'est, pour d'autres regards, une grande planche d'anatomie verticale qui permet d'apprécier la variété des solutions imaginées par chacun pour aménager des modules identiques dans leur style, du studio au cinq pièces. Il y en a qui font dans le classique, rideaux à embrasses, meubles cirés, d'autres dans le moderne, halogène et bois finlandais, d'autres qui se masquent derrière des haies de ficus ou des autocollants. A la tombée du jour, quand les lumières s'allument, la leçon est encore plus démonstrative. Il est vrai que les Mouchottiens n'ont pas de vis-à-vis, côté rue. Côté gare, ils n'en ont qu'aux heures de bureau, quand est occupée l'horrible barre parallèle à la leur et qu'ils rêvent de voir s'effondrer pour jouir pleinement de la vue sur la tour Eiffel.

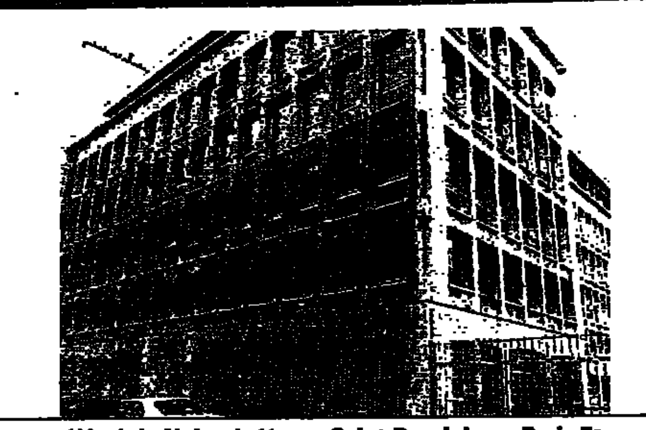
Les entrées de la caserne ne sont pas très riantes, on s'y perd dans les niveaux, on rencontre de pauvres gens qui errent longtemps pour trouver leur parking, les étrangers ne comprennent pas que la cave soit au-dessus de la rue, les locataires indigènes ne comprennent pas que les ascenseurs soient si souvent en panne. Et pourtant, dès sa naissance, l'immeuble fut considéré dans le milieu des architectes comme un exemple intelligent de bonne qualité. Il y a des choses qu'on ne ferait plus aujourd'hui, peut-être : arrêter la construction à dix-sept etages pour ne pas avoir à installer une réserve d'eau sur le toit et des becs d'arrosage automatique dans les couloirs ; permettre en revanche sur dix-sept étages l'usage du gaz de ville ; autoriser des vide-ordures sur le palier, autoroutes des odeurs et des cafards. Mais les vrais Mouchottiens passent sur ces détails. Certains, qui pourraient avoir de luxueux appartements de fonction ailleurs, n'ont jamais voulu quitter la caserne, à cause des amis. Un ancien journaliste, bien que locataire comme tous les autres, n'a pas hésité à casser les cloisons intérieures pour restructurer son appartement, avec marbre, pour snober ses collègues, voisins dans l'immeuble.

CAR une des caractéristiques de la caserne Mouchotte est d'avoir su concentrer dès le départ une quantité anormale de journalistes, d'énarques, de psychanalystes, de médeçins, ce qui, en 1968, créa une ambiance générale dont les anciens se souviennent comme d'une ère magique de convivialité villageoise. On vivait portes ouvertes, table ouverte. Et ça, dans Paris, il fallait oser l'inventer. L'ancien Mouchotte de 68, des grandes fêtes bien arrosées sur la terrasse Modigliani, n'est plus. Le poison du cocooning s'est répandu. Les voies sont masquées désormais par une dalle, des tennis, un jardin moderne, plein de fontaines et de petites fabriques amusantes. Au bout de la rue Mouchotte, la place de Catalogne, néoclassique, tempérée de sa dalle en pente grise très élégante, est un peu froide. Mais les Mouchottiens ne peuvent pas bouger d'ici, quand bien même ils le voudraient. Parce que tous les adorables bambins qu'ils ont engendrés depuis 68, ont grandi ensemble, ont leurs amis dans la caserne, et n'entendent pas s'en aller de sitôt. ■

URBANISME



D.R. 1995



D.R. 1994

Hôtel de Nointel, 41, rue Saint-Dominique, Paris-7e. Construit en 1720 et rasé en 1965 par le Crédit national pour y construire un immeuble de bureaux.

Grandeur et

Suite de la page I

Les populations sont en partie responsables de ces bouleversements : l'idée même de nouveauté, d'évolution, de changement du paysage quotidien, tend à hérisser le poil des habitants de la cité, quelle que soit la qualité des bâtiments projetés. Il n'y a pas de logique dans les comportements de rejet ou d'acceptation des citadins, pas de constance dans leurs réactions de lobbying ou de travail associatif. Ainsi, l'ex-Institut de l'environnement (rue Erasme, 5e arrondissement), dû à l'ingénieur Jean Prouvé dans les années 60 (et dont l'intérêt était davantage lié au nom même de Prouvé qu'à une qualité spécialement percutante), doit être démoli malgré une solide campagne de défense. Or, dans le même groupe de professionnels, ils étaient peu nombreux ceux qui avaient levé le petit doigt pour le respect du CNIT de la Défense, œuvre également liée au nom de Prouvé et d'un intérêt autrement éclatant.

Sans doute par lassitude d'une violence que ne mesurent guère les architectes, la population se satisfait trop souvent de médiocres pastiches plutôt que de chercher à comprendre la logique culturelle qui unit certaines œuvres contemporaines au passé de la ville. D'où les hésitations, à Paris, des Architectes des bâtiments de France qui font tour à tour preuve de surprenantes rigidités et de faiblesses coupables qui fleurent l'arbitraire. Un spécimen intéressant de chaud-froid architectural vient d'être inauguré boulevard des Italiens, avec le passage des Princes, qui aboutit à la rue de Richelieu (9e arrondissement). On avait déjà eu un bel exemple de restauration-pastiche, bel exemple de sucré architectural, dans le passage Colbert, près de la Bibliothèque nationale.

Passage des Princes, les Parisiens vont accepter sans sourciller cette remise à neuf qui, si exacte soit-elle, reste à la réalité historique ce qu'est la Chambre de la reine prétendûment reconstituée à Versailles. Le seul élément d'architecture véritablement digne d'intérêt du passage rénové est le bâtiment conçu par Christian Devillers, à l'entrée, sur le boulevard des Italiens. Loin du pastiche, celui-ci témoigne d'une véritable réflexion sur les poursuites et les ruptures acceptables dans le linéaire haussmannien. Par un jeu de transparences et de rideaux de bois opaques, il donne à sa façade cette plénitude et ce mystère, cette perfection du détail dont le 9e arrondissement aurait grand besoin pour faire accepter sa conversion en royaume des bureaux.

On comparera cette œuvre au travail tourmenté de Jean-Jacques Fernier, rue Laffitte (9e), travail insipide qui ne trouve d'excuse que dans la brutale rupture imposée dans les années 70, de l'autre côté de la rue, par l'ancienne banque Rothschild, devenue le siège de la Barclay's Bank. Et il va de soi qu'on suivra avec le plus vif intérêt, à l'emplacement de feu le passage du Havre (9e), l'évolution du travail de Michel Macary, l'un des vainqueurs du Grand Stade, qui s'est fait, par ailleurs, une spécialité de ces curetages brutaux et lucratifs dont est victime le centre de Paris.

A la périphérie de la capitale, on assiste à un autre phénomène. A l'inverse de la spéculation liée aux bureaux, le logement y a suscité deux types de démarches, curieusement et parfois caricaturalement opposées. D'un côté, des marchands de biens et souvent aussi des offices d'HLM ont poursuivi dans la voie de la médiocrité tracée par les années 60, même si c'est en se pliant à des règles urbaines plus strictes et notamment à l'action trop vite décriée de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Mais l'argent investi a souvent fait illusion, masquant la pauvreté des espaces, leur caractère conventionnel, l'incapacité à saisir l'esprit des sites dans lesquels ils s'insèrent, et plus généralement, une prétention des formes et des matériaux que ne vient pas assez souvent dénoncer une signature à l'entrée de l'immeuble.

De l'autre, on constate le travail de fourmi lancé par quelques personnalités, cumulant courage et persévérance face aux administrations fatiguées des investisseurs institutionnels (les fameux *zinzins*). Leur travail a pris de l'ampleur pour aboutir à de véritables projets d'ensemble, dont la qualité moyenne n'a rien à envier à ce que l'histoire avait légué aux premiers temps du XXe siècle. Malgré les conditions draconiennes imposées – il s'agit souvent de logement social –, ces architectes ont pu faire aboutir des projets dignes d'intérêt, sinon de passion, un résultat globalement honnête, même si la pauvreté des moyens affaiblit le résultat.

C'est le cas de la ZAC Vercingétorix (14e), où d'excellents architectes ont fait émerger un quartier simple et vivant. Déplorons néanmoins la mauvaise qualité des menuiseries et des huisseries qu'ont dû s'imposer les maîtres d'œuvre, ou de certains « chameaux », comme on appelle les défauts architecturaux patents. Mais disons que ces « chameaux » passeront avec l'histoire, et ce fragment de ville, qui faillit subir le même martyre que le 13e arrondissement, se fera oublier pour simplement exister.

Dans le domaine du logement, si l'on veut de bons exemples de médiocrité, sinon de cynisme architectural, on jettera un œil au fond de la cour du 7, rue de la Chaise (7e), désastre typique des années 70, ou bien encore rue Poliveau (5e), où les artisans et les petits métiers ont laissé la place à l'une des plus indignes collections d'objets architecturaux, et plus généralement partout où l'architecture prétend exister par la prolifération de gadgets. On désignera ainsi à la vindicte publique l'inénarrable édifice qui fait l'angle du quai de Grenelle et du boulevard du même nom (15e). Plus généralement, l'architecture ordinaire sacrifie à une image standard de l'architecture, hélas souvent dérivée de modèles de meilleure qualité (on reconnaît les progénitures de Le Corbusier ou de Jean Nouvel), le tout souvent allié à une survalorisation de ce qui est donné aux habitants (ainsi la multiplication des terrasses), par rapport à ce que l'immeuble se devrait de donner à la rue.

Dans ces conditions, il y a peu de chances de trouver des archétypes remarquables d'une nouvelle architecture dans le 16e arrondissement. En revanche, on pourra se diriger vers l'est parisien où, après avoir pleuré les vieux villages, on pourra s'interroger sur l'acceptable, l'inacceptable ou le souhaitable de l'évolution de la capitale et de sa banlieue.

Si la qualité de la ville est liée d'abord à son charme, à la pérennité des objets qui permettent d'y inscrire notre propre histoire, il y aura peut-être intérêt à se mettre en situation de relativiser l'étendue des dégâts récents. Pour cela, on se

Réédition de l'« Histoire du vandalisme », de Louis Réau

Depuis les Goths

La monumentale « Histoire du vandalisme », de Louis Réau, avait été publiée en 1958, avec notamment un long dégagement sur les destructions dues à la Révolution française. Ce livre est à nouveau disponible, enrichi par des textes consacrés aux « massacres » des trente-cinq dernières années. Des Goths aux Minguettes, cette somme est aussi un outil pour comprendre notre civilisation.

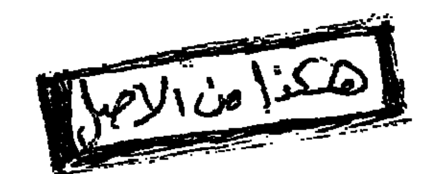
« *NOUS ne pouvons résister au besoin de signaler quelques-uns de ces actes de vandalisme qui tous les jours sont projetés, débattus, commencés, continués et menés paisiblement à bien sous nos yeux.* » De Saint-Magloire à l'Evêché, du cloître des Jacobins aux clochers de Saint-Germain-des-Prés, la liste des bâtiments détruits énoncée par Victor Hugo dans sa préface à *Notre-Dame de Paris*, en 1832, est longue. Mais le mot dont il use pour stigmatiser les démolisseurs est presque neuf.

C'est en 1794 que l'abbé Grégoire, député à la Convention, inventa le néologisme « vandalisme », pour dénoncer les destructions révolutionnaires. Le mot a depuis connu une belle fortune. Aujourd'hui, plus que jamais, les vandales sont à l'ordre du jour. Dans les derniers mois de la IVe République, l'historien Louis Réau publiait une volumineuse *Histoire du vandalisme*. Elle vient d'être rééditée, revue et augmentée, par Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, pour les trente-cinq premières années de la Ve République.

A toutes les époques on a démoli pour reconstruire. Aussi Louis Réau, provocateur, fait-il commencer sa recension avec les Burgondes, les Goths et, bien sûr, les Vandales, coupables d'avoir anéanti les chefs-d'œuvre de la Gaule romaine. Il poursuit (rapidement) avec l'anéantissement de l'architecture carolingienne par les Vikings. Poursuit avec l'écrasement du roman par le gothique. S'étend sur les autodafés huguenots des guerres de Religion (Louis Réau était pourtant protestant). Evoque le mépris – lourd de conséquences – des classiques pour la « barbarie » des âges anciens, qu'il renvoie à celui des romantiques pour les « chicorées » du XVIIIe siècle. Entre les deux intervient un séisme majeur pour le patrimoine : l'épisode de la Révolution française.

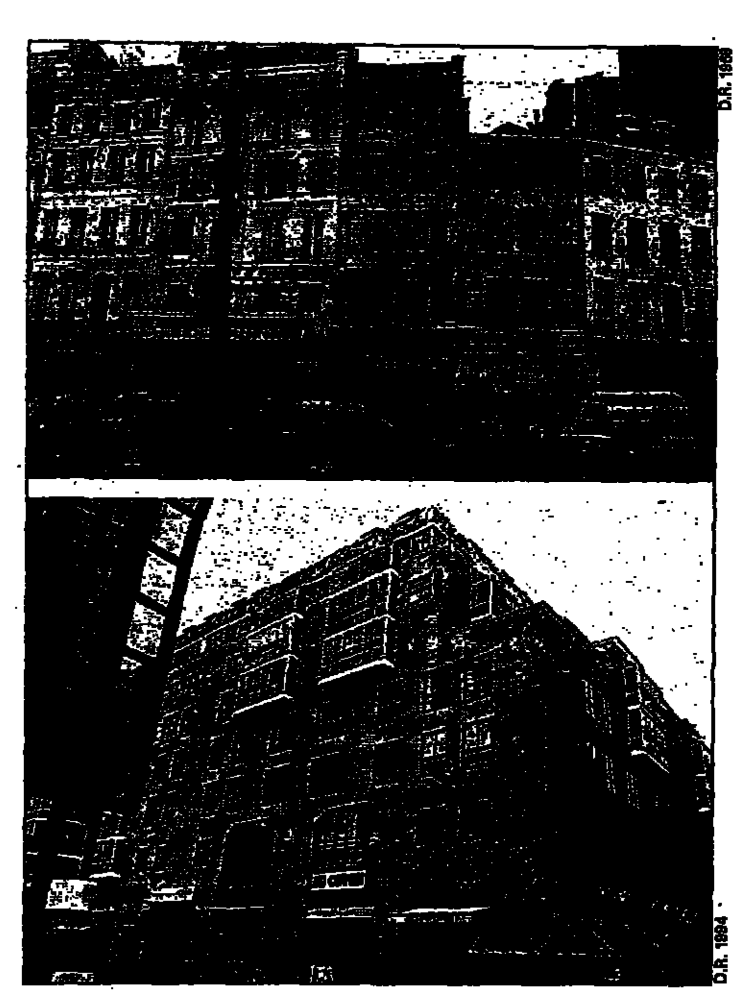
L'historien consacre 300 pages serrées au vandalisme jacobin, dont le moteur fut l'idéologie et la lutte antireligieuse. Région par région, il décrit et analyse l'ampleur des ravages qui commencent en 1792 et qui se poursuivent après la chute de l'Empire – il faudra plus de vingt ans pour venir à bout de l'abbaye de Cluny, le plus grand monastère d'Europe. Après ce grand ébranlement, les destructions s'échelonneront, sans interruption, tout au long du XIXe siècle. Car la société subit alors une mutation, dont les conséquences vont être déterminantes pour le patrimoine construit : la révolution industrielle démultiplie les effets de la révolution politique. On va bâtir plus vite, à moindre frais, avec des matériaux peu coûteux. Alors pourquoi conserver des bâtiments (couvents, églises, châteaux) désormais sans affectation, inadaptés, à l'entretien onéreux ? C'est ainsi que, dans la région parisienne, les résidences émules de Versailles – Marly, Meudon, Sceaux, Chantilly, L'Isle-Adam, toutes signées de grands noms de l'architecture – furent un temps transformées en fabriques,



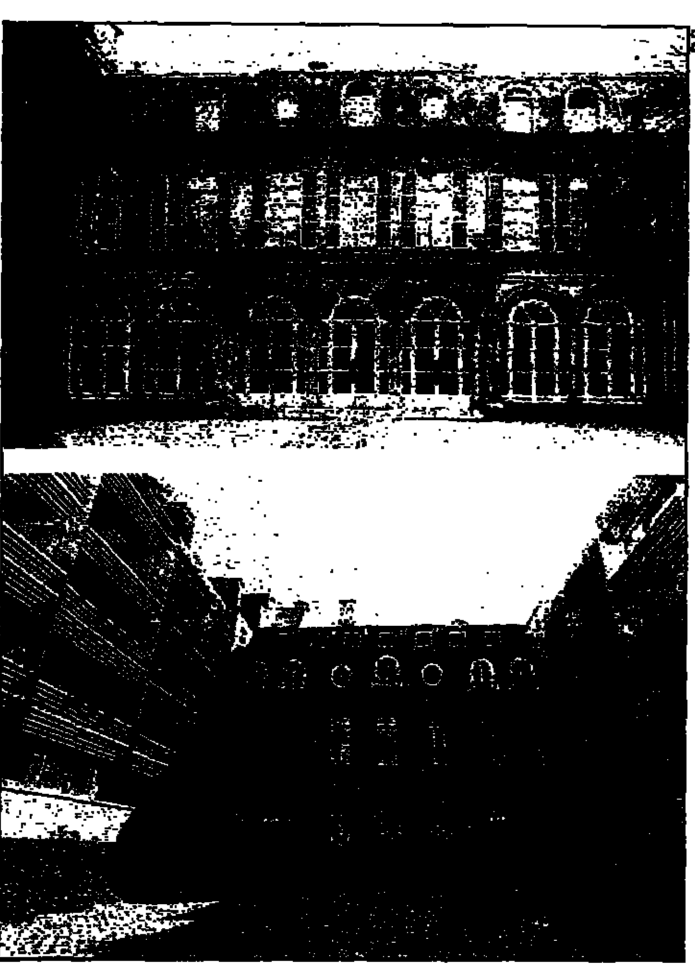




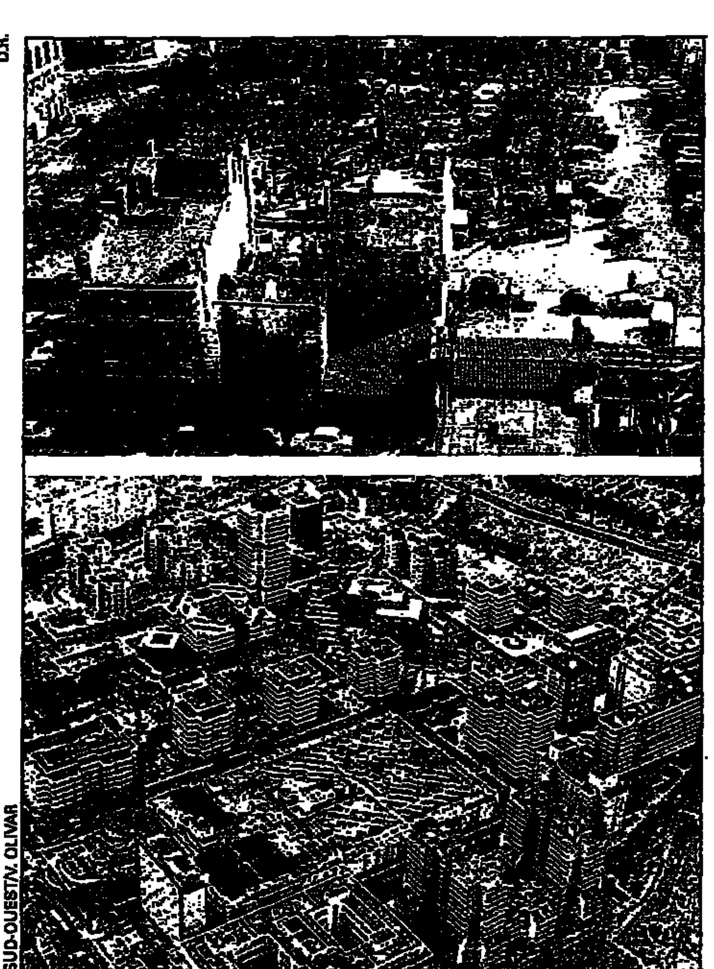




Carrefour Pirouette, rue Rambuteau, Paris-1er. Ensemble de maisons Louis-Philippe remplacé par un immeuble HLM-Ville de Paris.



Hôtel de Vaudreuil, rue de la Chaise, Paris-7e. Il fut sauvé après plusieurs années de bataille à partir de 1967, mais finalement écrasé par deux bâtisses ajoutées en 1973.



Bordeaux. L'ancienne place Mériadeck et son marché, démolis à la fin des années 50 pour y construire le nouveau quartier sur dalle qui vient d'être terminé.

turpitudes de l'architecture

siècle passé, 36 photos-constats, d'Alain Blondel et Laurent Sully Jaulmes (1) qui donnent pour partie les clés des massacres aux pourtours de Paris. Alors seulement on sera en mesure de comprendre quel travail a dû effectuer un architecte comme Jean-Pierre Buffi pour donner à la ZAC de Bercy (12e), le long du futur parc, sa cohérence et son originalité, malgré la diversité des architectes qui ont participé à l'opération.

Pour donner une cohérence à son œuvre, Haussmann avait défini des gabarits et des contraintes dont les plus connues sont la constance des balcons des deuxième et quatrième étages. Buffi, architecte d'opération, a donné à la ZAC de Bercy des principes à peine plus complexes dans lesquels l'imagerie du balcon joue un rôle mineur mais où, en revanche, la résonance des bâtiments entre eux, le rythme des transparences sur le parc, la constance relative des matériaux assurent le dialogue, donc la paix, entre ces architectures signées Hamoutène, Chaix et Morel, Ciriani, Montès, Yves Lion, Dusapin et Leclerc, *etc.* La solution n'est peut-être pas universelle. Roland Schweitzer, dans les deux parcelles qui flanquent la Bibliothèque nationale de France (13e), a donné à ses architectes des contraintes plus strictes, dont le pittoresque répondra ou non à la dignité de l'œuvre de Dominique Perrault, mais qui ne devraient pas laisser en tout pas de place à la médiocrité.

Dans ce même arrondissement, on trouve des quartiers, voire des blocs, où ce type d'intervention globale et concertée n'est plus possible. Il faut réparer, redonner vie, redonner forme. Les techniciens parlent de réhabilitation, mais la population perçoit bien qu'il s'agit plutôt d'une sorte de remords que la profession des architectes et des urbanistes tente d'effacer par ce travail de bénédictin. Car on n'est plus ici dans l'hypocrisie du peinturlurage qui, avec un doigt d'isolation, a été *la règle de la réhabilitation*. Le plus spectaculaire de ces travaux est sans doute celui de Portzamparc, rue *Nationale*, parce qu'il a simplement fait la preuve que la vieille typologie des barres *pouvait souscrire à une authentique* élégance urbaine. Marina Deviliers et Léna Perot, un peu plus loin, boulevard Auriol, *ont pour leur part* choisi un travail moins spectaculaire sur le bâti, mais qui donne un sens à l'expression recoudre la ville.

La partie pour autant n'est pas gagnée. L'exaltation de l'égo de quelques architectes a conduit en effet à travers toute la France à une architecture d'objets solitaires, multipliant les types d'écriture qui, pour l'heure, ont le charme de la mode et qui très bientôt révéleront leur fragilité à la fois formelle et physique. De ce clinquant-là, on ne souffre pas trop à Paris, qui a su généralement résister aux vertiges de la ferraille et du verre. Mais un jour proche, Paris sera aussi l'au-delà du périphérique et, dans l'univers des banlieues où trop de maires jouent les apprentis sorciers, il faudra réparer comme on répare désormais l'intérieur de la capitale.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Éditions Carré, 149 F.

Petit répertoires des détails qui tuent

Arcs : parfois associés à des boules et à des colonnes, en métal peint ou en béton. Tendent à rouiller ou à se colorer de taches de pluie. Prétendent faire rêver. Origine : Portzamparc, en 1976, et divers « post-modernes » américains.

Atrium : censé recueillir les pluies dans les villas romaines. L'atrium contemporain, dont le modèle inégalé reste la fondation Ford à New-York, est devenu un hybride de serre et de verre qui garantit mieux l'effet de serre que l'impression d'espace suggérée par le verre. Toujours photographié au grand angle dans les catalogues de promoteur.

Balcon : utilisé pour : 1) masquer l'indigence de l'architecture ; 2) ranger les vélos et les plantes vertes fatiguées ; 3) apprécier, de haut, les manifestations publiques.

Bardage : larges bandes métalliques directement importées d'usine, imposées par Jean Nouvel, qui donnent aux jeunes architectes l'impression d'avoir le vent en poupe. Correspond plus à un sentiment de modernité qu'à un matériau architectural pérenne.

Carré : maniée sans savoir-faire, cette forme géométrique aboutit aux désastres pseudo-intellectuels les plus tristes et les plus prétentieux. Référence : Aldo Rossi, 1970.

Carrelage (blanc) : référence à l'artiste Jean-Pierre Raynaud pour les cultures fraiches, et à l'architecte Henri Sauvage pour les mieux établies. Evite les coulures de la pluie sur le ciment, mais pas toujours l'ennui. Sert également dans les hôpitaux.

Dentelle (rideaux en) : représente, avec le buffet Henri II, l'apocalypse pour tout jeune architecte qui n'a pas songé qu'un autre que lui-même décorerait sa première œuvre. Référence : Bofill à Cergy-Pontoise.

Façades-miroirs : rarement planes, ordinairement déformantes. S'en méfier. Derrière les images de la ville qui se reflètent dessus, se cachent des univers qui n'ont rien des merveilles du pays d'Alice. Exemple : le Ponant de Clément-Olivier Cacoub à Paris (15e).

Fenêtre : jour de souffrance pour certains jeunes architectes qui ont décidé d'en supprimer l'usage. Exemple : école maternelle de la rue Gutenberg à Paris (15e).

Frontons et demi-lunes : motifs qui empruntent leur raison d'être au célèbre Palladio, comme d'autres « empruntent » des voitures pour faire du stock-car.

Lunes ou lunettes : fenêtres ou ouvertures rondes, donnant un vif sentiment d'originalité aux architectes qui les emploient. Révèlent parfois une grave myopie.

Pare-soleil : utilisé par l'architecte comme la dentelle par l'habitant. Version moderne et métallique du balcon. Implique paradoxalement des climatisations performantes.

Peinture : considérée, avant la destruction à l'explosif des barres et tours des banlieue, comme la solution unique de tous les désastres urbains. Leur résistance aux intempéries n'est pas un gage de réjouissance.

Verre (collé) : actuellement le *nec plus ultra*, le bardage du riche. Évite les problèmes liés aux détails ; **(fumé) :** redoutable invention des années 70, la fumure du verre masquait l'indigence formelle ; **(vert ou bleu) :** variations efféminées et cruelles du verre fumé.

F. E.

puis les Got

jusqu'aux Minguettes

hangars ou dépôts avant d'achever leur existence comme carrières de pierre à bâtir.

L'émergence de la notion de « patrimoine », issu de l'excès même de ces destructions (le Musée des monuments français d'Alexandre Lenoir date de 1792), le premier inventaire des monuments historiques entrepris sous la monarchie de Juillet, les campagnes de restauration – souvent hasardeuses – de Viollet-le-Duc et de ses élèves ne changent rien au rythme des destructions, qui s'accélère avec chaque « démarrage » économique.

En dépit de l'évolution des mentalités, *jamais le patrimoine* construit n'a été aussi menacé que depuis les « trente glorieuses » (1945-1975). A côté des monuments effacés par bêtise, indifférence ou spéculation – les Halles de Baltard, le Palais rose de Boni de Castellane ou le Castel Béranger de Guimard –, c'est le visage même des villes, grandes ou petites, les paysages ruraux, c'est-à-dire le « patrimoine ordinaire », qui sont profondemment modifiés par les iconoclastes. Les quartiers les plus fragiles – d'habitude les plus pauvres – succombent les premiers ; *les banlieues sont irrémédiablement éventrées*, et les centres-villes médiocrement aseptisés. Ni les lois votées à l'instigation d'André Malraux ni l'existence d'un corps de fonctionnaires chargés de protéger les monuments n'eurent d'effets. Le vertige de la page blanche cher à certains architectes-démiurges, les obsessions du mouvement moderne – l'irrépressible goût de l'ordre et du rationalisme, de l'hygiène et de la vitesse, surveiller et punir –, qui ont gagné tous les secteurs de la population et les provinces les plus reculées, ont fait le reste.

Proust *notait, par ailleurs, qu*'il fallait bien quarante ans avant que l'œil humain puisse « accommo*der » réellement* un bâtiment autrement que sous l'angle d'un banal assemblage de pierres, de fer et de béton. Si aujourd'hui on regrette unanimement d'avoir mis à bas tel monument du XIXe siècle, la municipalité et certains fonctionnaires de la direction du patrimoine envisagent, sans émotion excessive, de voir disparaître les Halles de Reims, élevées entre les deux guerres. Vers la fin des années 80, des auteurs bien intentionnés évoquaient, l'âme candide, la destruction de la façade arrière de l'Opéra de Paris, *« pour agrandir l'établissement ».*

Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, dont on peut regretter seulement qu'ils assimilent sans nuances l'ensemble de l'architecture contemporaines à des formes médiocres, analysent les faiblesses des systèmes de protection mis en place depuis la naissance de la Ve République. Ils notent aussi que la pioche ou le bulldozer ne sont plus aujourd'hui les seuls moyens de détruire. L'absence d'entretien donne des résultats équivalents. Comme l'acharnement du corps des ponts et chaussées, qui lance ses ouvrages d'art sans guère se soucier *du patrimoine classé – la terrasse de* Saint Germain-en-Laye – ou du plus élémentaire bien-être des citadins. Au début des années 60, l'autoroute du Nord entraîna la disparition de l'avenue de Paris et de sa quadruple rangée d'arbres. Elle transforma l'ancienne voie royale de Paris à Saint-Denis en un fossé infranchissable qui coupe toujours en deux le territoire municipal. Vingt-cinq ans plus tard, dans la Plaine-Saint-Denis encore, les ingénieurs ont lancé une voie rapide à huit mètres au-dessus du sol.

Les optimistes assurent, non sans bonnes *raisons*, que le *vandalisme*, c'est la vie même. Quoi de plus destructeur en effet que le temps et l'usage ? Un siècle qui n'ose s'affirmer et s'abîme avec dévotion devant les reliques du passé est mort-né. Sans doute. Le souci de Louis Réau est d'ailleurs moins de gémir sur les destructions opérées au cours des âges que de retracer l'histoire *en creux* d'une civilisation, c'est-à-dire en tenant compte de ses grands moments disparus. Mais l'énormité du développement urbain et son accélération ont pris de court toute la société, jusqu'à lui donner le vertige. Vingt ans après *leur construction*, les *tours* des Minguettes sont dynamitées.

Notre fin de siècle a la particula*rité d'afficher sa piété patrimoniale* en oubliant toute référence topographique ou historique. Les grands sanctuaires de la civilisation européenne sont devenus des hauts-lieux touristiques désincarnés, avec toutes les menaces que font peser sur eux cette hyper-fréquentation. L'intérêt du patrimoine, nous disait André Chastel, c'est d'avoir à sa disposition « *un stock d'expériences à consulter et nous trouver moins démunis devant l'avenir* ». Encore faut-il que les vandales nous laissent la possibilité de le déchiffrer. Ce gros livre nous y aidera.

EMMANUEL DE ROUX

★ *Histoire du vandalisme*, de Louis Réau, Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, Robert Laffont éd., coll. « Bouquins », 1216 pages, 160 illustrations, 149F.



L'histoire de la firme Pathé célébrée

Le réveil futuriste

Devenue un élément au sein du dispositif audiovisuel conçu par son nouveau propriétaire, Jérôme Seydoux, la firme Pathé est passée en quatre ans de la tradition à la préfiguration d'une « Major » du vingt et unième siècle.

DISCRÈTE, sinon endormie durant les années 60, 70 et le début des années 80, la société Pathé est devenue à la fin de la précédente décennie un enjeu de batailles politico-financières, dont « l'affaire Parretti » constitue le moment le plus spectaculaire. L'annonce du rachat de Pathé par Giancarlo Parretti, homme d'affaires italien controversé, provoque de vives réactions au ministère de la culture et dans les milieux professionnels. Après de multiples péripéties, le ministère des finances suspend la vente en juin 1989, puis à nouveau en juin 1990.

La situation est débloquée le 1er juillet 1990, lorsque Jérôme Seydoux, président du groupe Chargeurs et frère de Nicolas, *lui-même patron de Gaumont*, prend l'initiative de rencontrer Parretti. Le 1er août, il devient le nouveau dirigeant de Pathé après avoir négocié auprès du comte de *Ribes et de Giancarlo Parretti le* rachat des 52,3 % d'actions détenues par le groupe Rivaud et des 47,2 % détenues par Pathé France Holding, société dirigée par *l'homme d'affaires italien*. Pour 1,1 milliard de francs, Chargeurs est alors le propriétaire de 99,5 % du capital de Pathé.

Ce rachat est l'aboutissement d'*une rencontre prévisible entre* une société cinématographique à la recherche d'un nouveau souffle et un groupe puissant, soucieux de réussir sa diversification dans *la* communication. Pour quels charmes cachés, cette société en sommeil, repliée sur son parc de salles de cinéma, peut-elle intéresser un groupe industriel ? Pourquoi avoir racheté 1,1 milliard une société qui a perdu 3,3 millions de francs en 1988 et 1,1 million en 1989 ?

Réponse : Pathé dispose d'un héritage confortable, mais elle le valorise *peu*.

Il faut d'abord rappeler l'engouement des financiers pour les droits audiovisuels – Pathé dispose d'un important catalogue de *droits* – et le potentiel stratégique de cette marque prestigieuse, pour comprendre que des investisseurs puissants (la Compagnie financière de Suez, la Lyonnaise des eaux, la CDC... puis Chargeurs) se soient intéressés à un circuit de salles, et cela malgré le contexte de crise grave de la fréquentation. Pathé dispose également d'un considérable stock de documents d'actualités (le « Pathé Journal »), dont les chaînes de télévision restent friandes. Pathé est également à la tête d'un patrimoine immobilier considérable, avec notamment son ancien siège social parisien de la rue Francœur, ainsi qu'une partie des salles qu'elle programme. Enfin, à ces atouts « objectifs » s'ajoute la séduction d'un secteur qui offre de l'entreprise et de ses dirigeants une image valorisante.

L'arrivée de Chargeurs entraîne tout d'abord un renouvellement quasi complet du personnel de Pathé – dès janvier 1991, Pierre Vercel s'éclipse, laissant à Jérôme Seydoux son fauteuil de PDG. Ce dernier mène une politique très différente, axée sur le renouveau de l'exploitation, la valorisation du patrimoine et une large diversification conforme aux ambitions de sa société mère.

Présent sur tous les fronts

Spécialisé dans le transport maritime et aérien puis dans le textile, Chargeurs fait véritablement son apparition dans le secteur *de la communication* en 1986, lorsque le groupe veut, associé à Silvio Berlusconi, prendre le contrôle de la cinquième chaîne de *télévision*. Après plusieurs ambitions déçues, la communication va devenir le secteur d'avenir du groupe. Cette diversification passe en grande partie par la télévision : en 1987, Chargeurs fait partie, avec le groupe Hersant, du deuxième tour de table de la « Cinq ». La même année, Jérôme Seydoux participe à un projet de satellite britannique qui deviendra BSkyB en 1990, après une fusion avec un projet concurrent de Rupert Murdoch, et qui occupe une place-clé dans l'audiovisuel anglais.

En 1990 encore, le groupe se retire de l'aventure de la « Cinq » tandis qu'échoue la tentative de Jérôme Seydoux d'entrer dans le capital des éditions Gallimard. Trois ans plus tard, son groupe acquiert 20 % de Canalsatellite, filiale de la chaîne cryptée qui pilote le bouquet de programmes du satellite Telecom 2A, puis entre dans le capital de la Lyonnaise de communication, opérateur du câble. Le rachat de Pathé constitue également une étape importante de cette réorientation, qui concerne à la fois le cinéma et la télévision.

Dès 1987, cette réorientation s'était traduite par le rachat de 50 % de la société Renn Productions de Claude Berri, à l'époque le plus important producteur indépendant de Paris, et d'une part égale de sa société de distribution, AMLF, également leader *parmi les réseaux* de distribution français non affiliés à une Major. Entre Renn Productions, AMLF et le réseau de salles Pathé, Chargeurs est désormais présent à *tous les stades* de la filière cinématographique – à l'instar de Gaumont ou d'UGC – selon une logique économique d'intégration verticale.

Cette politique tous azimuts se développe également à l'étranger. En 1992, Chargeurs acquiert 95 % de Guild Entertainment, premier distributeur britannique *indépendant (films et vidéo), puis* plus de 80 % du capital de la société de production anglaise Allied Filmmakers.

L'arrivée de Chargeurs donne également à Pathé les moyens d'un renouvellement des salles, qui se traduit notamment par la construction des deux premiers méga-complexes français (douze salles chacun), à Toulon et à Belle-Épine, dans la banlieue parisienne, ouverts respectivement en juin et septembre 1993.



Exemplaire, jusqu'où ?

PAS question de faire la fine bouche devant l'imposant et passionnant travail effectué autour de Pathé. Exemplaire, cet ensemble n'en inspire pas *moins quelques inquiétudes*. L'exposition et la rétrospective ont été conçues avant les opérations liées au centenaire du cinéma, et indépendamment *d'elles. Elles n'en sont* pas moins devenues le préambule des célébrations prévues en France pour 1995. Qu'elles portent pour l'essentiel sur des *inventions* et des *films* datant de plus de cinquante ans correspond à son objet, et donne lieu à trop de découvertes attrayantes ou de synthèses utiles pour qu'on *lui* en fasse grief.

Il serait pourtant regrettable qu'elle préfigure trop précisément les festivités de l'an prochain, sur lesquelles pèse une ambiguïté que n'a pas levée l'annonce officielle du programme des manifestations (*le Monde* du 7 octobre). Président de l'association Premier siècle du cinéma qui supervise les opérations, Michel Piccoli a pourtant rappelé haut et fort qu'il s'agissait de fêter le siècle tout entier, et non l'anniversaire de la première projection publique du 28 décembre 1895, et ses suites immédiates. La menace plane pourtant que la célébration du cinéma se fasse principalement sous le signe d'images muettes et sautillantes, sous les seuls auspices de chercheurs et d'archivistes spécialisés dans les films des premiers temps. Autant d'apports nécessaires et estimables. Mais qui comportent un risque : voir se transformer la fête d'un art vivant en muséification passéiste. Ou en enterrement de première classe. – *J.-M. F.*

De haut en bas :
les reporters du « Pathé-Journal » dans les années 30.
Arletty et Jean-Louis Barrault dans « les Enfants du paradis » de Marcel Carné, 1943.
« La Roue » d'Abel Gance, 1923.

Page ci-contre, et de haut en bas :
Le logo de Pathé-Journal.
Alain Delon et Luchino Visconti pendant le tournage du « Guépard », 1962.



D.R.

Sous le signe du coq

Suite de la page I

L'après-guerre verra la société réduire puis abandonner ses activités de production, puis de distribution, ainsi que la fabrication de matériel, *avant de mettre la clé* sous la porte du studio de la rue Francœur. Ce repli sur son parc de salles, émaillé de quelques coproductions (dont certaines prestigieuses : *le Guépard*, de Visconti, *la Dolce Vita*, de Fellini), est également significatif de la politique des grandes sociétés françaises des années 50 et 60 (Gaumont et UGC feront de même), qui les laisseront à l'écart de nouvelles aventures du cinéma moderne. Discret partenaire de Gaumont dans la création d'un groupement de programmation commun, Pathé ne reviendra dans l'actualité qu'à la fin des années 80.

C'est sur un paquebot de la Compagnie des chargeurs réunis que Charles Pathé était parti s'essayer au commerce de volatiles sud-américains ; c'est par le rachat par le patron des Chargeurs, Jérôme Seydoux, que la société au coq fait une entrée en fanfare dans l'ère audiovisuelle de la fin de ce siècle, en cherchant à inventer une forme nouvelle de major multimédia.

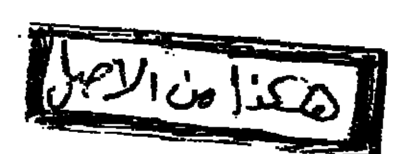
Si cet aspect contemporain n'est que fort discrètement représenté à l'exposition de Beaubourg, l'époque héroïque a donné l'occa*sion de réunir une collection* exceptionnelle d'objets, de documents et d'images fixes et animées, dans une scénographie conçue par Antoine Stinco sous un grand vélum bleu nuit. Jacques Gerber, déjà responsable au Centre Pompidou des manifestations consacrées aux producteurs Pierre Braunberger et Anatole Dauman et de celle concernant les frères Warner, a conçu et organisé cette exposition grâce à la complicité de collectionneurs fanatiques, en France mais aussi aux États-Unis, en Angleterre, en Russie. Jacques Gerber a également exploré, de façon partielle, 3 000 cartons d'archives stockés dans un hangar par les Chargeurs depuis la fermeture de la rue Francœur.

A la beauté d'appareils anciens, issus d'un véritable artisanat d'art, répondent les documents venus des quatre coins du monde et les témoignages sur les conditions de travail. Se dessine ainsi, en même temps qu'une grande aventure du cinéma, l'étonnant portrait d'une famille d'entrepreneurs dominée par la figure hautaine et méticuleuse, visionnaire et très pragmatique, de Charles Pathé (mort en 1957 le jour de son quatre-vingt-quatorzième anniversaire). S'y *mêlent les échos de la « petite » et* de la « grande histoire », quand le Pathé Kid en argent massif fabriqué pour l'un des fils illégitimes *du patron voisine* avec les documents sur la déportation à Auschwitz de Bernard Natan.

Responsable du choix des quelque trois cents films qui *composent* la rétrospective accompagnant l'exposition, Jacques Kermabon a bien sûr sélectionné les titres célèbres portant l'estampille du coq. Mais il dit *avoir également* voulu *« interroger la notion de cinéma populaire »* en présentant des titres mineurs qui expliquent comment était vécu et consommé le cinéma aux *différentes époques* en même temps qu'ils éclairent la conception d'œuvres plus mémorables. Il faut enfin saluer le travail, également sous la direction de Kermabon et *bénéficiant* des trésors iconographiques exhumés par Gerber, qui a donné naissance au livre *Pathé, premier empire du cinéma*. Ouvrage collectif très richement *illustré*, il constitue l'un des meilleurs ouvrages jamais consacrés, en France, à une aussi vaste part de l'histoire du cinéma.

JEAN-MICHEL FRODON

★ « Pathé, premier empire du cinéma » : exposition, espace Forum du Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 6 mars. Films : salle Garance du Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 6 mars. Tél. : 42-78-37-29. Pathé, premier empire du cinéma : ouvrage collectif sous la direction de Jacques Kermabon. 480 p., 390 F.



au Centre Georges-Pompidou

de la vieille maison

Parallèlement, la société poursuit la rénovation de salles comme le Pathé-Wepler à Paris (1994) ou le Pathé-Palace à Lyon (1995). Elle procède également à des cessions de salles comme en avril 1991 lorsque Pathé cesse l'exploitation de ses deux complexes (dix écrans) de Bruxelles à la suite de la forte baisse de fréquentation liée à l'implantation de Kinépolis. En juillet 1991, les salles Pathé de Lille et de Nancy sont cédées à l'UGC, Pathé rachetant les salles de cinéma Capitole à Clermont-Ferrand.

Ce type d'accord vise à assurer une meilleure coordination des investissements requis pour moderniser les salles anciennes et en créer de nouvelles afin de relancer la fréquentation. Il conduit à une répartition géographique de l'activité d'exploitation entre les deux grandes entreprises. Coopération renouvelée à beaucoup plus large échelle en janvier 1992, lorsque Pathé et Gaumont signent un accord de cessions de salles à Paris et dans cinq villes de province portant sur soixante-six salles (trente et une salles parisiennes, et toulousaines de Pathé vont à Gaumont et trente-cinq salles en région de Gaumont à Pathé). Pathé se retrouve ainsi quasiment absent de la capitale.

Destiné à réduire les zones de concurrence entre les deux sociétés, cet accord entre les deux frères Seydoux suscite l'inquiétude des milieux professionnels. En mai 1992, plusieurs syndicats indépendants de producteurs, de distributeurs et d'exploitants – suivis en juillet par le ministère de l'économie – saisissent le Conseil de la concurrence au titre du contrôle de la concentration. Cet échange d'actifs fait en effet ressurgir le spectre du GIE Pathé-Gaumont, symbole de la toute-puissance des circuits, qui avait été dissous par Jack Lang peu après son arrivée à la tête du ministère de la culture.

Quant à la rue Francœur, à vendre depuis qu'est arrivée à expiration, le 31 juillet 1991, la convention qui en donnait l'utilisation à la SFP, elle sert de base de repli, en principe provisoire, à la FEMIS, l'école de cinéma ayant dû abandonner le Palais de Tokyo pour travaux.

Simultanément, Pathé-Télévision produit des documentaires, des séries policières et des téléfilms *(Charlemagne)* et conduit également la restauration et la valorisation des archives. Surtout, Pathé-Télévision établit un lien entre le passé de la société (les archives) et son avenir en s'occupant de nouveaux moyens de communication interactifs. Un accord avec Philips aboutit début 1993 à la création d'une filiale commune, Pathé Interactive, spécialisée dans la réalisation de programmes de formation, d'éducation ou de divertissement sur CDI. En 1994, Pathé Interactive a ainsi participé à la sortie du dictionnaire Hachette multimédia sur CDI.

L'histoire récente de Pathé symbolise à plus d'un titre l'évolution de l'industrie du cinéma. Le développement des firmes cinématographiques françaises entraîne une concentration horizontale et verticale accrue qui reflète la nécessité, face à la multiplication des images diffusées, de faire du cinéma un spectacle différencié dans un contexte de forte concurrence internationale. Seules des firmes disposant d'une large surface financière peuvent mettre en œuvre les investissements nécessaires. Ainsi Chargeurs a sans doute sauvé le vieux coq.

Les stratagèmes du prince charmant pour réveiller la belle endormie ne sont cependant pas exempts d'ambiguïtés. En effet, la défense du pluralisme de la création nécessite le maintien d'une multitude de petites entreprises indépendantes dans le cinéma comme dans toute industrie culturelle. Ambiguïté qui se retrouve à l'heure de l'ouverture de l'exposition « Pathé, premier empire du cinéma », manifestation financée pour moitié par Chargeurs.

Il est en effet difficile de savoir dans quelle mesure cette manifestation vise à raconter l'histoire d'une partie de notre patrimoine national, dans quelle mesure elle permet à un grand groupe industriel d'assurer sa propre campagne de communication.

JOËLLE FARCHY



D.R.



D.R.

TOUS LES FILMS DE LA SEMAINE

THE MASK

de Charles Russell

ADAPTÉ d'une bande dessinée américaine contemporaine, *The Mask* suit à la lettre la liturgie du genre. La première partie est consacrée à la genèse de ce nouveau super-héros. Ici, un employé de banque (Jim Carrey), qui végète tout en bas de la chaîne alimentaire de la jungle urbaine, découvre un masque, forcément magique. Plus tard on apprendra qu'il s'agit d'un rebut échappé du Walhalla qui donne à son détenteur des pouvoirs surnaturels voisins de ceux dont dispose Droopy dans les dessins animés de Tex Avery.

Le corps du film est occupé par les habituels aller et retour entre la vie d'un pauvre employé de banque et les exploits du super-héros, dans un univers où les femmes sont de somptueuses créatures, de chics filles ou d'horribles mégères, où les patrons n'ont pas de cœur et les flics ne s'en laissent pas conter. La grande force du film de Charles Russell est de ne pas filmer plus haut que son genre, de se contenter d'exploiter au mieux de fantastiques effets spéciaux qui font oublier toutes les impossibilités techniques pour se laisser aller au plaisir d'un graphisme classique (rien ici qu'on n'ait déjà vu dans les cartoons de la Warner ou de la MGM) appliqué à la chair vivante. Il y a là tant de jubilation (le comédien Jim Carrey fait preuve d'une inventivité gestuelle qui vaut celle de Steve Martin à ses meilleurs moments) qu'on oublie la paresse extrême qui a présidé à l'écriture du scénario et les passages à vide qui séparent les morceaux de bravoure.

T. S.

THAT'S ENTERTAINMENT III

de Bud Friedgen et Michael J. Sheridan

DE 1930 à 1950, la Metro-Goldwyn-Mayer a produit sans doute les meilleures comédies musicales – *That's Entertainment I* et *II* en rappelaient, à coups d'extraits, les meilleurs moments. Célébrant avec cet « opus III » son soixante-dixième anniversaire, la MGM gratte cette fois le fond de ses tiroirs. Piochant dans les chutes entreposées par le studio dans ses hangars de Burbank, les réalisateurs Bud Friedgen et Michael Sheridan ont déterré quelques trésors : un ballet dansé par Cyd Charisse intitulé *la Femme aux deux visages*, qui avait été coupé du *Tous en scène* de Vincent Minnelli (1953). Coupée aussi, de *Chantons sous la pluie*, Debbie Reynolds chantant en solo *You Are My Lucky Star*. Coupé, des *Harvey Girls* (1946), le grand numéro des *March of the Doagies*, avec Cyd Charisse et Judy Garland. Totalement éliminé, *l'Annie du Far West* avec Judy Garland, entrepris par Busby Berkeley (cette version, dont subsiste un disque, ne fut jamais achevée : George Sidney remplaça Berkeley et Betty Hutton Garland). Joyau parmi les bijoux : Fred Astaire dédoublé – l'un en bras de chemise, l'autre en costume – exécutant le même solo *I Wanna Be A Dancin'Man*, extrait de *The Belle of New York*...

Pourquoi toutes ces scènes ont-elles étaient coupées ? Cyd Charisse, Lena Horne, Gene Kelly et les autres donnent leur version : *« Le morceau n'est jamais bien tombé en place »* (Cyd Charisse à propos de *Two Faced Woman*). *« Ça coupait le rythme »* (Debbie Reynolds sur *Lucky Star*). Parfois, le numéro s'insérait mal (*Mr. Monotony*, par Judy Garland, dans *Parade de printemps*) ; ou alors il était nul (*Torch Song*, dans le film, justement oublié, du même nom, chanté en play-back par une Joan Crawford, visage passé au brou de noix, plus chamarrée qu'un cacatoès) ; ou bien encore pour des raisons socio-politiques. Ainsi, dit Lena Horne, pour expliquer la disparition d'*Ain't It The Truth*, d'*Un petit coin aux cieux* de Minnelli, il était inadmissible à l'époque de montrer une Noire trempant dans un bain de mousse...

Vif, drôle, foisonnant de moments kitsch, *That's Entertainment III* laisse pourtant sur sa faim : souvent plus faibles que les numéros finalement choisis, ces extraits sont généralement plus courts. C'est en cassette ou en disque laser que le film, consommé en tranches minces, trouvera sans doute son véritable usage.

H. B.

MURIEL

de P. J. Hogan

ELLE est grosse, bête et végète dans une station balnéaire australienne dont son père est le maire corrompu. Souffre-douleur de ses amies, de sa famille, Muriel (Toni Collette) finit par fuir jusqu'à la grande ville. Le film de P. J. Hogan commence par une série de charges féroces, qui aligne, comme au champ de tir, les bécasses cruelles qui persécutent Muriel, sa fratrie affligeante, les notables véreux, bref, tout ce qui bouge devant la caméra. Une fois Muriel arrivée à Sydney, l'ambiance vire au mélodrame. Elle y connaît l'amitié, la fortune, mais toujours pas l'amour. Et de terribles épreuves s'abattent sur elle. Finalement, elle trouvera la paix en retournant chez elle, un peu amaigrie et nettement plus futée, tant il est vrai que le meilleur remède à la laideur et à la bêtise sont la beauté et l'intelligence. Sous ses dehors anarchisants, *Muriel* est un bon gros épisode de *soap opera* où les péripéties ne font que renforcer les quelques caractéristiques attribuées en début de narration à chacun des personnages. Mais il s'agit ici de *soap opera* haut de gamme, capable d'irrévérence et d'humour, qui manie la référence culturelle avec une habileté qui doit beaucoup aux maîtres américains du kitsch, à commencer par John Waters. La bande-son égrène les tubes d'Abba, les costumes et les décors évoquent une version australe des Deschiens.

T. S.

BÉBÉ PART EN VADROUILLE

de Patrick Read Johnson

LE générique n'en fait pas mystère : *Bébé part en vadrouille* est « un film de John Hugues, réalisé par Patrick Read Johnson ». Un film de producteur, donc, qui après s'être intéressé aux adolescents (*la Folle Journée de Ferris Bueller*, entre autres) est passé à la classe d'âge inférieure, en écrivant et en produisant notamment *Maman j'ai raté l'avion* et sa suite. A quarante-deux ans, il signe son vingt-troisième scénario, juste après celui de *Dennis la Malice*, qui confirmait déjà son intérêt pour les enfants qui rapportent gros. Bink, le héros de cette nouvelle comédie enfantine et infantile, n'a sans doute pas vu les précédents films de John Hughes : il n'a que neuf mois. Cela ne l'empêche pas de garder en toute circonstance un sourire éclatant et d'émettre à intervalles réguliers d'adorables borborygmes. Il est vrai qu'il a toutes les raisons d'être heureux, puisque enfant de milliardaires. Mais, attention, tant d'argent excite les convoitises. Celle notamment de trois mauvais garçons (Joe Mantegna, Joe Pantoliano et Brian Haley), qui le kidnappent en un tour de main. Comme on se doute, il va leur en faire voir de toutes les couleurs au long de cette interminable variation sur le thème « trois pommes et un bambin ». Car les malfrats ne sont pas des plus malins, c'est le moins que l'on puisse dire. John Hughes, lui, sait apparemment très bien ce qu'il fait. Et à mesure que ses héros rajeunissent (Bink ne se déplace qu'à quatre pattes) ses films sont de plus en plus au ras du sol.

P. M.

PULP FICTION, *de Quentin Tarantino*

Le jeune homme qui monte

Avec son deuxième film, auréolé d'une Palme d'or à Cannes, le jeune réalisateur américain conforte sa position de nouveau cinéaste vedette de Hollywood.

CE n'est déjà plus affaire de goût cinématographique, mais question de pouvoir. L'attribution de la récompense suprême sur la Croisette a fait monter de plusieurs crans l'étoile de ce cinéaste de trente et un ans, à la carrière déjà très bien engagée, et qui ne s'est pas reposé sur ses lauriers. La vision de *Pulp Fiction* invite ainsi à réévaluer les impressions éprouvées il y a deux ans, lors de la découverte de son premier film, *Reservoir Dogs*. On avait alors applaudi la réussite d'une séquence d'ouverture – le breakfast-briefing des gangsters –, qui semblait retrouver la rapidité hypersensible, humoristique et violente à la fois, par laquelle un Martin Scorsese s'était jadis signalé dès *Mean Streets*. On jugea avec bienveillance la suite du film, stylisée, efficace et roublarde : un débutant faisait ses gammes, brillamment.

Le deuxième film prouve que cette séquence d'ouverture n'était pas une promesse, mais un adieu. Adieu à une forme de mise en scène moderne pariant sur la possibilité d'un sens et d'une émotion maximum en réduisant au minimum les effets, qui eut son heure entre New-York et Los Angeles. Tarantino ne s'en veut pas le continuateur, mais le fossoyeur. L'extrême virtuosité de la construction de *Pulp Fiction*, enchaînement de sketches parodiant des archétypes, du film noir, constitue l'aspect le plus spectaculaire de l'exécution de ce programme.

Sa conception pourrait se résumer par « prends l'oseille et tire-toi ». Chaque scène du film vise à encaisser immédiatement ses bénéfices (rires et frissons), au détriment de tout ce qui pourrait naître de la durée, de la mise en relation des éléments qui composent l'histoire, ou d'un parti pris de mise en scène manifestant un point de vue. Logique d'enfant avide ou de parvenu, film manifeste de l'époque du clip et du tronçonnage par la publicité. Le cinéma selon Tarantino renonce au temps et à l'espace, au récit et aux personnages, pour préférer l'effet-flash, le gag gadget, le clin d'œil et le coup de coude, toute une gamme de procédés mécaniques et hypnotiques au demeurant fort efficaces.

Mais il est permis de ne pas faire de l'efficacité la valeur suprême du cinéma. Et il est loisible de s'inquiéter du phénomène, vu l'importance prise par Quentin Tarantino dans l'industrie hollywoodienne. Le générique de *Pulp Fiction* montre qu'il bénéficie de puissants soutiens : des vedettes telles que Bruce Willis, Uma Thurman, Christopher Walken ou Rosanna Arquette viennent donner la réplique à des acteurs moins cotés : John Travolta, qui effectue ainsi un retour en fanfare, Samuel L. Jackson ou l'éternel marginal Harvey Keitel – tous très bons dans ce qui ressemble plus à une succession de numéros individuels qu'à une participation à une entreprise commune.

Et Tarantino n'est pas seulement réalisateur. Scénariste (notamment de *Tueurs-nés* d'Oliver Stone), producteur (de *Killing Zoe* de Roger Avary), comédien (dans *Sleep With Me* de Rory Kelly, qui sort en France le 2 novembre)... A l'exception de Stone, tous ces gens font partie de sa « bande », tout comme le producteur de *Pulp Fiction*, Lawrence Bender. L'influence de cette équipe née dans un vidéoclub de Los Angeles ne cesse de s'accroître, avec des renforts de poids pour celui qui est désormais tenu comme le principal représentant de la génération montante. Dernier soutien en date, celui de Madonna, qui doit interpréter le prochain film de ce jeune homme pressé.

J.-M. F.

DISQUES

Propos sur la musique du Grand Siècle

Petits arrangements avec l'extase

Mme de Maintenon se *méfiait* de la tendresse particulière de certains « petits motets » fournis aux Couvents royaux et à *celui* de Saint-Cyr, en particulier, qu'elle avait fondé en 1686. Elle avait bien raison, car, à *les* entendre, exhumées par les Demoiselles de Saint-Cyr, le groupe qu'*anime* Emmanuel Mandrin depuis 1989, ces musiques ont de quoi bouleverser *l'âme et solliciter la caresse* : l'incarnation musicale des figures sacrées mène, pour le *« cœur écoutant » à « cet espace où le mystère vu et entendu pourrait le saisir et, du connu, le transporter vers l'inconnu le plus redoutable et le plus tendre »*, comme l'écrit Jean-Yves Hameline.

La littérature composée pour les couvents est l'une des plus riches qui furent, *nonobstant la* relative austérité des moyens sonores : basse continue et seulement trois pupitres vocaux (dessus et bas dessus, nos actuels sopranos, mezzo-sopranos *ou altos). Mais, à entendre* les motets de Charpentier donnés par les Demoiselles de Saint-Cyr en quasi-clôture du Festival d'Ambronay, dimanche 16 octobre, on se disait qu'avec *trois simples voix – éventuellement a cappella* – tout peut être dit jusqu'au vertige, jusqu'à *l'extase : certaines Litanies de la Vierge* et certain *Salve Regina* resteront gravés dans le « cœur écoutant » des festivaliers comme des moments de pure émotion.

Le secret d'Emmanuel Mandrin, qui tient la basse continue à l'orgue, aux côtés de l'excellente et très expressive Anne-Marie Lasla à la basse de viole, est de réunir neuf jeunes chanteuses, aux voix subtilement imparfaites : *l'une chante à l'occasion* un peu bas, une autre a la voix trop droite, une autre encore *possède un vibrato plus important* que ses voisines. Au concert, cela n'a aucune importance, *au disque davantage* : on pourra ainsi reprocher à Emmanuel Mandrin quelques erreurs *de distribution dans son enregistrement* des motets de Louis-Nicolas Clérambault (1 CD Fnac Music/Musique à Versailles 592316) où certain bas-dessus gâche vraiment le plaisir de *l'impalpable* et où les demoiselles chargées du « dessus » peinent un peu dans les aigus, *malgré le diapason français*, un ton plus bas que le *la* actuel.

L'extase est manquée de peu, mais demeure l'incroyable beauté de la musique, qu'elle soit en plain-chant, comme dans la *Messe royale* d'Henri Du Mont (1 CD Koch-Schwann-Musique en Wallonie 3-1020-2 distribué par Média 7) ou dans les versets chantés de la *Messe pour les couvents* de François Couperin *jouée par l'organiste toulousain* Michel Bouvard (1 CD Sony classical « Organa viventia » SK 57486) *ou qu'elle soit mise en* polyphonie. Ce groupe, malgré ses difficultés d'existence (*aucune subvention, la Fondation* France Telecom ayant refusé, bien à tort, d'aider Emmanuel Mandrin), *doit pouvoir* poursuivre ce passionnant travail de défrichage et nous doit *un enregistrement des motets* de Charpentier entendus à Ambronay.

RENAUD MACHART

George Martin produit « The Glory of Gershwin »

De « Good Day Sunshine » à « Summertime »


EDWARD STEICHEN IN « EDWARD STEICHEN » ED. PPS

George Gershwin en 1927 vu par Edward Steichen.

Producteur de tous les albums des Beatles, sauf « Let It Be », George Martin a repris cette année le chemin des studios pour diriger l'enregistrement de « The Glory of Gershwin », un disque d'hommage aux frères Gershwin réunissant plusieurs stars de la musique pop autour de l'harmoniciste Larry Adler. Parallèlement, George Martin vient de publier « The Summer of Love », un livre de souvenir consacré à l'enregistrement de « Sergeant Pepper's ».

GEORGE MARTIN, soixante-huit ans, occupe une situation idéale dans l'histoire de la musique populaire pour mener à bien un projet comme *The Glory of Gershwin*, disque d'hommage à George et Ira Gershwin et à l'harmoniciste Larry Adler, qui fête cette année ses quatre-vingts ans. Gentleman producer, comme d'autres sont gentleman farmer, George Martin est aujourd'hui un peu en marge de la vie musicale britannique. Il dirige toujours les studios AIR, à Londres, où fut enregistré l'album Gershwin, a participé au tour de table qui a bénéficié de l'attribution d'une fréquence FM à Londres. On ne s'étonnera pas d'apprendre que Crystal FM, *soutenue* par Martin, présentait une programmation « AOR » *(adult orientated rock)* qui a damé le pion à un projet plus « alternatif ».

Ce conservatisme de bon aloi baigne l'essentiel de *The Glory of Gershwin*. *« Au début, il s'agissait de réaliser un album pour l'anniversaire de Larry Adler*, explique George Martin. *Lui pensait faire appel à des vedettes de l'opéra, comme Placido Domingo. Entre-temps, Sting a invité Larry a jouer sur* Shape of my Heart, *l'un des titres de son album* Ten Summoner's Tales. *C'est à ce moment qu'est née l'idée de faire un disque autour de Larry, en reprenant des titres de Gershwin et en invitant des chanteurs contemporains, dont, pour la plupart, Larry Adler n'avait jamais entendu parler. »*

A ce croisement d'intentions s'ajoutent les contraintes qui accompagnent généralement ce type de projet. Publié par Phonogram, *The Glory of Gershwin* fait la part belle aux artistes du *groupe Polygram, dont Phonogram* est un des labels : Elton John, Oleta Adams, Jon Bon-Jovi...

Mais le disque vaut surtout par cette confrontation inattendue *entre des chanteurs qui souvent* manquent cruellement des moyens nécessaires à la prise de contrôle d'une mélodie de Gershwin. *« Lorsque Sinéad O'Connor a choisi* My Man's Gone, *elle ne s'est pas aperçue qu'elle était incapable de le chanter, et l'enregistrement a été très pénible pour elle. Jusqu'au moment où elle a enfin maîtrisé la mélodie. C'était émouvant... Cher n'avait jamais chanté avec une section à cordes en direct. »*

Quand on fait remarquer à George Martin qu'il fut l'un des acteurs du changement qui remplaça la méthode Gershwin (ou Cole Porter, ou Gus Kahn) par la méthode Lennon-McCartney, c'est-à-dire la maîtrise d'un vocabulaire musical et poétique complexe par l'utilisation maximale de ressources limitées, il se défend d'avoir fait œuvre de discussion et évoque les chansons les plus complexes des Beatles *(The Fool on the Hill*, par exemple) pour montrer que le rock des années 60 n'a pas démérité par rapport aux *musicals* des années 30 et 40. Mais quand il se lamente sur le triste état de la production actuelle, sur l'absence de mélodies, on croirait entendre un critique londonien déplorant l'irruption des *Beatles* en *1963*.

THOMAS SOTINEL

★ 1 CD Mercury Phonogram 522 727-2.

CLASSIQUE

Beethoven

Quatuors avec piano WoO 36 et op. 16 bis

Philippe Cassard (piano), Raphael Oleg (violon), Miguel Da Silva (alto), Marc Coppey (violoncelle)

Rarement enregistrés, ces trois quatuors avec piano, « œuvres sans opus nº 36 », datent de la jeunesse de Beethoven. Le compositeur avait quinze ans lorsqu'il les composa. Influencées par Mozart, mais déjà beethovéniennes par la rudesse et la méditation qui les irradient par instant, ces pièces sont ici interprétées par quatre jeunes et excellents musiciens français dont la maîtrise technique et les qualités expressives sont parfaitement restituées *par une prise de son à citer en exemple.* Le *Quatuor op. 16 bis* est beaucoup plus connu puisqu'il s'agit de la version pour piano et trio à cordes du *Quintette avec vents* enregistré par quelques pianistes célèbres : Gieseking, Brendel, Lupu, Perlemuter, Richter, etc. Cette interprétation de la version piano et cordes est magnifique de connivence et menée avec subtilité et beaucoup d'aplomb par Cassard (il s'agit presque d'un petit concerto) qui devrait enregistrer la version pour vents. Cet album sera le seul et unique enregistré *par Cassard, Oleg, Da Silva et Coppey.* Depuis, ils sont séparés.– A. Lo.

2 CD Auvidis-Valois V 4715.

Sonates pour piano et violoncelle nºs 1 à 5 – Variations pour piano et violoncelle sur la Flûte enchantée, de Mozart, et Judas Macchabée, de Haendel

Sviatoslav Richter (piano), Mstislav Rostropovitch (violoncelle) – Jean Français (piano), Maurice Gendron (violoncelle)

Les excellentes versions de ces sonates ne manquent pas sur instruments modernes ou anciens (dont celle de Peter Wispelwey chez Channel Classic), mais cette réédition retiendra l'attention des mélomanes qui, par hasard, ne l'auraient pas dans leur discothèque. Il est étonnant que Philips réédite dans une série très économique l'une des plus illustres versions de ces sonates : l'allégresse, la justesse d'intonation de Rostropovitch, le piano scintillant de Richter, la fraternité combative qui soude ces deux interprètes au sommet de leurs moyens techniques n'a pas de prix. Gendron et Français ne pâlissent pas dans les variations. – A. Lo.

2 CD Philips « Duo » 442 565-2.

Mendelssohn

Symphonies pour cordes nºs 8, 9 et 10
Concerto Köln

Onze violons, six altos, trois violoncelles, deux contrebasses : même s'ils le voulaient, les musiciens allemands ne pourraient adopter le style massif, emphatique, ampoulé, trop souvent appliqué à Mendelssohn. Car voici qu'à son tour « le Bach du romantisme » est sauvé par les baroqueux des faux-sens stylistiques qui le défiguraient. Herreweghe s'y est mis en son temps, dans les *Motets* et bientôt dans *le Songe d'une nuit d'été*. Le Concerto Köln prend la suite dans une première livraison de symphonies de jeunesse dont on espère qu'elle fera des petits. Les tempos d'origine, extrapolés d'un manuscrit, changent du tout au tout le caractère de *cette musique. Jouées avec une extrême* vivacité ou, dans les mouvements lents, sans que la battue ne perde de sa vigueur ni que l'impulsion ne faiblisse, allégées par le phrasé pétillant de ces instruments historiques (ou copies d'anciens), les symphonies de jeunesse de Mendelssohn *rajeunissent. Ecrites au début du* XIXe siècle (1822 et 1823), les trois petites merveilles réunies ici ont les adagios suspendus, la complexité contrapuntique des dernières « grandes » symphonies mozartiennes. Elles ont aussi la gaieté bondissante, la folie champagnisée des ouvertures les plus folles de Rossini. Une découverte, en somme. – A. Ry.

1 CD Teldec 4509-94565-2.

JAZZ

ONJ Laurent Cugny

Yesternow

Entre 1968 et 1975, Miles Davis découvrait l'électricité et l'électronique. On en fit un traître, incompréhensiblement attiré par les « banalités » du rock et du funk, alors qu'il était en train d'inventer la musique des vingt années à venir. Autour de lui, plus ou moins dociles, *Keith Jarrett, Chick Corea, Joe Zawinul,* John McLaughlin, David Liebman, Al Foster, Michael Henderson et quelques dizaines d'autres vont participer à ce qui reste comme l'expression la plus expérimentale du trompettiste. C'est ce Miles Davis que joue le nouvel Orchestre national *de jazz dirigé par le pianiste et* compositeur Laurent Cugny : précisément le Big Band Lumière, au moment de l'enregistrement en mai, comme ne le rappelle pas le livret illustré de *Yesternow*. Plutôt que de tenter de recréer le *maelström sonore de cette période*, cette lente évolution vers la disparition du thème au profit d'une musique fondée sur les collages et les ruptures, Laurent Cugny a avant tout pensé à rendre la permanence du blues dans la musique du trompettiste. La plupart des onze mor*ceaux arrangés ici naissent cependant de* la combinaison des divers éléments des « compositions » d'origine comme un solo de guitare, un riff de cuivres, une phrase répétitive à la basse. C'est joué avec beaucoup de cœur, de clarté et de dynamisme et plus particulièrement *réussi dans les thèmes les plus condensés (Right Off, Zimbabwe, It's About That Time...)* qui deviennent des raccourcis des longues suites improvisées en concert où Miles Davis laissait filer ses orchestres vers les étoiles. – S. Si.

1 CD Verve 522 511-2. Distribué par Polygram.

Black/Note

Jungle Music

Ils sont jeunes, ils ont pris un air décidé lors de la séance de photographies en extérieurs reprises sur la pochette. C'est un sextette du nom de Black/Note dont le premier CD s'appelle *Jungle Music*, comme la nouvelle fantaisie qui unit le jazz et le hip hop. De *fantaisie* il *n'en* est malheureusement guère question. Black/Note joue fort sérieusement le hard bop des années 90 comme d'autres ont accumulé les pires banalités du jazz-rock dans les deux dernières décennies, mécaniquement, avec la dose de joie calibrée *nécessaire pour flatter l'oreille. Aux* idées, à l'urgence, à la vérité qu'appelle le jazz ne répond ici qu'une somme de perfections instrumentales dénuées d'émotion. – S. Si.

1 CD Columbia COL 476505-2. Distribué par Sony Music.

ROCK

Liz Phair

Whip-Smart

L'an dernier, Liz Phair sortait *Exile in Guyville*, disque d'artisane, épatant et bancal. Sur la couverture de son numéro d'octobre, le magazine américain *Rolling Stone* consacre « rock'n'roll star » la demoiselle de Chicago. *Whip-Smart*, son deuxième album, impose en effet une personnalité d'autant plus exceptionnelle qu'elle emprunte des chemins de traverse. Ici, pas de rodomontades stylistiques, de vocalises flamboyantes ni de solos crâneurs. Pas non plus d'avant-gardisme complaisant. Sans doute moins bricolé que son prédécesseur, *Whip-Smart* reste dégraissé de toute fioriture. La sécheresse électrique de l'instrumentation *progresse* à l'instinct, guidée *par* une chanteuse qui manie avec aplomb ironie et impudeur et une narration qui se moque souvent du schéma couplet-refrain. Liz Phair les parsème pourtant de pièges mélodiques, de trouvailles qui, à la réécoute, vous ferrent plus sûrement *qu'un hameçon. Supernova, Support System, Nashville* ou *Go West* s'accrochent ainsi comme des classiques inattendus du rock américain. – S. D.

1 CD Matador, 7567-92429-2. Distribué par Carrère

CHANSON

William Schotte et Cie

Geel en Swart

Un titre en flamand pour un disque de chansons françaises, prévient la pochette. *Geel en Swart* (« jaune et noir ») est, ajoute William le farceur, une variante du yin et du yang, du bien et du mal, du drôle et du pas-drôle. Mis à part ces considérations philosophiques, le fauteur de trouble joue du violoncelle (mais aussi du kazoo, du piano, du synthétiseur) tandis qu'il chante ses chansons. William Schotte écume les festivals depuis quelques années, passant de la catégorie espoirs à celle des révélations, puis des jeunes talents. Il s'y construit une identité scénique. Music-hall, cirque, amusement, variétés et humour : le style de l'homme du Nord (de la France, de Dunkerque) est un joli mélange. Il y a du swing, des arrangements très bien ficelés, des instruments acoustiques et des histoires banales racontées en forme de farces. Schotte se situe dans la mouvance des jeunes groupes ou chanteurs français ayant renoué avec l'*idée* cosmopolite de la chanson hexagonale, de la distanciation et du détachement par la drôlerie. Ses personnages s'appellent Achille ou Rosalie. Les mots s'empêtrent parfois dans des sens dérivés (« *Tout au fond du poitrail/ Dans les grottes de la nuit/ Tapies sous les nostalgies/ Qui s'emmêlent avec le vent/ Les sirènes dans la brume appellent...* ». Mais c'est un peu lassant : l'album nous prive des effets de scène. Crécelles, clarinettes, bonne humeur, trombone, xylophone, violon, piccolo, glockenspiel, etc. n'y font rien : la chanson est un genre qui réclame une attention absolue à sa construction, à son déroulement et à son sens. – V. Mo.

1 CD CMA 947 CD. Distribué par Danceteria.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

هكذا من الأصل

Cinéma

NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent en page V. Nous publions ci-dessous les salles correspondantes.

BÉBÉ PART EN VADROUILLE. *Film américain de Patrick Read Johnson*, VO : Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; *Gaumont Marignan-Concorde, dolby*, 8e (36-68-75-55) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount *Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09)* ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, *13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos*, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

MURIEL. *Film australien de P. J. Hogan*, VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, handica*pés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet* Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, *13e (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran* Italie, dolby, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55). VF : Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

PULP FICTION. Film américain de Quen*tin Tarantino, VO : Gaumont Les Halles*, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; *U. G. C.* Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e *(48-24-88-88) ; U. G. C. Opéra*, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; *Gaumont Parnasse, dolby*, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juil*let Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ;* 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; *Majestic Passy, dolby*, 16e (42-24-46-24) ; U. G. C. Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont *Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55)* ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

THAT'S ENTERTAINMENT III. Film américain de Bud Friedgen, Michael J. Sheridan, VO : *Grand Action*, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, dolby, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

THE MASK. Film américain de Charles Russell, VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (36-68-51-25) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; U. G. C. Odéon, 6e (36-68-37-62) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U. G. C. Norman*die, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont* Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-65) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, *dolby, 13e (36-68-75-13) ; Majestic Passy*, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U. G. C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SELECTION

Amateur

de Hal Hartley,
avec Isabelle Huppert, Martin Donovan, Elina Lowensohn, Damian Young, Chuck Montgomery, David Simonds.
Américain (1 h 45).

Aux confins de la série noire, Hal Hartley a chorégraphié une comédie tonique en diable, où Isabelle Huppert, bonne sœur qui écrit des pornos dans les bistrots, Martin Donovan, en quête de son passé, et Elina Lowensohn, dans le rôle d'une actrice de films X, dansent le ballet de la violence et de la rédemption. *Décapant et excitant.*

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; U. G. C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55). VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55).



D.R.

La Femme modèle

Brillante variation autour d'un mariage hâtif, une des dernières comédies américaines «classiques », dont l'originalité réside moins dans un scénario solide, mais conventionnel, que dans l'évidente facilité avec laquelle Vincente Minnelli en assemble les composantes.

Américain, 1957, copie neuve (2 h). VO : Action Christine, handicapés, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Aqui na Terra

de Joao Botelho,
avec Luis Miguel Cintra, Jessica Weiss, Pedro Hestnes, Rita Dias, Isabel de Castro, Inès Medeiros.
Portugais (1 h 45).

Comme deux silex, le cinéaste frotte deux histoires parrallèles, un fait divers et un drame psychologique, et fait jaillir l'étincelle qui éclaire ce film tendre et violent.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

Arisha

de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Anna Vronskaya, Arina [illegible], Wim Wenders.
Allemand (31).

Voilà

de Bruno Podalydès,
avec Denis Podalydès, Jean Brillot.
Français (35).

Deux moyens métrages, une légende brève de Wenders pour continuer d'avancer sur le chemin encombré du monde des images, une fable d'initiation modeste et drôle de Podalydès pour s'ouvrir au monde : deux actes de foi dans le cinéma.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Délits flagrants

de Raymond Depardon,
Français (1 h 45).

En obtenant l'autorisation de filmer les entretiens entre prévenus et procureurs, Depardon donne mieux qu'un document *exceptionnel sur le fonctionnement de la* justice au quotidien : une passionnante comédie humaine.

Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (36-68-43-47).

Les Gens de la rizière

de Rithy Panh,
avec Peng Phan, Mom Soth, Chhim Naline, Va Simorn, Sophy Sodany, Muong Danyda.
Franco-cambodgien (2 h 05).

Dans le rythme des travaux, l'attention aux gestes quotidiens et la disponibilité aux splendeurs de la nature, un jeune *cinéaste porte un regard de dignité sur les* fondations de son pays.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; U. G. C. Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41).

Petits Arrangements avec les morts

de Pascale Ferran,
avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Alexandre Zloto, Agathe de Chassey, Charles Berling.
Français (1 h 48).

En composant son triptyque modeste et follement ambitieux sur le bord d'une *plage bretonne, une jeune cinéaste* dévoile une sensibilité, un humour et une intelligence du récit qui mettent d'excellente humeur.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les Sentiers de la gloire

de Stanley Kubrick,
avec Kirk Douglas, Ralph Meeker, Adolphe Menjou, George Macready, Wayne Morris, Richard Anderson.
Américain, 1958 (1 h 28).

De la vertigineuse exploration des tranchées à la bouleversante dernière séquence, un des très grands films de Stanley Kubrick, qui exploite à merveille *la richesse de sa distribution et puise sa* force pamphlétaire dans la perfection de sa mise en scène.

VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

Un roi sans divertissement

de François Leterrier,
avec Claude Giraud, Charles Vanel, Colette Renard, Pierre Repp, Albert Rémy, René Blancard.
Français, 1963, copie neuve (1 h 25).

Scénariste et dialoguiste, Jean Giono explore le mystère d'un crime commis au siècle dernier dans un village de l'Aubrac et offre à François Leterrier la matière d'un film lyrique, réalisé avec beaucoup de soin.

Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

REPRISES

Conversa acabada

de Joao Botelho,
avec Cabral Martins, André Gomez, Juliet Berto, Jorge Silva Melo.
Portugais, 1981 (1 h 40).

Premier long métrage de Joao Botelho, dont on peut voir actuellement le très beau *Aqui na terra*, cette évocation de la rencontre des deux grands poètes Fernando Pessoa et Mario de Sa Carnero porte également témoignage de la vitalité et de l'originalité du nouveau cinéma portugais.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Le Garçon aux cheveux verts

de Joseph Losey,
avec Pat O'Brien, Dean Stockwell, Robert Ryan, Barbara Hale.
Américain, 1948, copie neuve (1 h 40).

Lumineuse allégorie sur la discrimina*tion raciale, le premier long métrage de* Joseph Losey demeure un des films les plus aboutis de son réalisateur, d'une intelligence et d'une limpidité stylistique saisissantes.

VO : Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09).

FESTIVALS

Andy Warhol

De la peinture au cinéma, en passant par la *photographie* et la *télévision*, Andy Warhol a exploré en tous sens l'univers des images. Cette rétrospective consacrée à ses films de cinéma et de télévision témoigne de la diversité de son inspiration en associant films légendaires (*The Velvet Underground and Nico*) et moins connus, courts (27 secondes pour *Haircut*, 1963) et (très) longs métrages (5 h 21 pour *Sleep*, 1963, 8 h 01 pour *Empire*, 1964).

Du 28 octobre au 27 novembre, à l'American Center, 51, rue de Bercy à Paris (12e). Tél. : 44-73-77-77.

Milos Forman

Trois films tchèques et un américain : de *l'As de pique* (1964) à *Hair* (1979), en passant par *les Amours d'une blonde* (1965) et *Au feu les pompiers !* (1967), le cinéma Grand Action propose une rétrospective en quatre films de l'œuvre de Milos Forman.

Jusqu'au 1er novembre, au cinéma Grand Action, 5, rue des Ecoles (5è). Tél. : 43-29-44-40.

Cinéma italien à Villerupt

Au programme du 17e Festival du film italien de Villerupt, une section compétitive réservée à des films inédits, de réalisateurs peu connus en France, un panorama de la production récente, une rétrospective consacrée à la comédie italienne des années 50 et deux « gros plans », l'un sur Nanni Moretti, l'autre sur Alberto Sordi.

Du 28 octobre au 13 novembre, à l'Espace Guy-Môquet, 8, rue Clemenceau à Villerupt (54). Tél. : 82-89-40-22.

SÉANCE SPÉCIALE

Courts circuits

Toutes deux sont, depuis, passées au long métrage : Agnès Merlet avec *le Fils du requin*, Pascale Ferran avec *Petits Arrangements avec les morts*. Leurs courts métrages les avaient fait remarquer : *Poussière d'étoiles* et *le Baiser* composent le programme de la prochaine soirée « Courts Circuits », que complètent des films de Bruno Nicolini, Tatiana Vialle, François-Xavier Lecauchois et Dominic Bachy.

Le mardi 1er novembre à 20 h 30, au Reflet Republic, 18, rue du Faubourg-du-Temple (11e). Tél. : 45-31-20-53.

LES ENTRÉES A PARIS

Pas question de rivaliser avec l'an dernier, *ou du moins avec la semaine* correspondante de 1993, qui était celle de la sortie de *Jurassic Park*. Le *film de Spielberg* totalisait alors 480 000 entrées. Ces 480 000 entrées correspondent au déficit de spectateurs par rapport au total de l'an dernier. Il aurait donc fallu, non pas à la place mais en plus des onze nouveautés de cette semaine, un autre *Jurassic Park* pour faire jeu égal avec l'an dernier. Déprimante arithmétique.

Les nouveautés ne déméritent pas, pourtant. Le « gros morceau » de la semaine, *Danger immédiat*, attire ainsi 126 000 spectateurs dans ses 48 salles. Ce qui fait trois films à plus de 100 000 entrées, mais avec deux bémols. Il s'agit de trois films américains, les deux autres étant *True Lies* à *118 000 (295 000 en quinze jours)* et *Forrest Gump* à 98 000 (plus de 362 000 en trois semaines). Et à eux trois, ces films mobilisent 150 écrans *de Paris et de sa banlieue, soit plus du tiers de la totalité des salles.*

Amateurs d'« Amateur », échec de « la Partie d'échec ». Un film avec Catherine Deneuve et Pierre Richard aurait disposé, il y a dix ans, d'une martingale infaillible. Avec moins de 10 000 entrées, *la Partie d'échec* traduit à nouveau l'érosion du star-system. En revanche, *Amateur* se taille un joli succès avec près de 20 000 spectateurs devant seulement 7 écrans. Et confirme ainsi l'existence d'un public pour un cinéma inventif, « décalé », dès lors qu'il trouve une distribution à sa mesure. *Hal Hartley* rejoint le peloton des réussites « art et essai » emmené par *Ladybird* (plus de 50 000 *en quatre semaines), et où figurent notamment Fresa y chocolate* (42 000 en quatre semaines), *Petits Arrangements avec les morts (37 000 en trois semaines)* et *Délits flagrants* (16 000 en quinze jours).

J.-M. F.

★ Chiffres : Le Film français.

Musique

ÉVÉNEMENTS

Youssou N'Dour

Le prince du *mbalax* sénégalais est aujourd'hui numéro un aux Tops européens, grâce à un duo de miel avec Neneh Cherry, *7 Seconds*, qui arrive dans *son récital comme un ovni, mais qui* risque d'attirer les néophytes de la musique africaine dans ce formidable piège à danser que sont les concerts de Youssou N'Dour.

Bataclan, 20 heures, les 29 et 30. Tél. : 47-00-55-22. Location Fnac. 150 F.

Reinette l'Oranaise

Juive et aveugle, Reinette l'Oranaise chante en arabe classique des mélodies richement travaillées, en s'accompagnant au luth. Penchée sur son oud, investie dans la musique, cette grande *dame, symbole de la circulation des* cultures de l'Algérie de naguère, venue en France à l'Indépendance, est un livre ouvert.

New Morning, 20 h 30, le 29. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac. De 110 F à 130 F.

CLASSIQUE

Sandra Bessis, Monique Bouvet. Sur des textes et de Federico Garcia Lorca et des musiques de Maurice Ohana (*Huit Chansons espagnoles*), Monique Bouvet (piano) a conçu un spectacle musical chanté par Sandra Bessis, à qui l'on doit un beau disque de chansons judéo-espagnoles (en 1992).

Espace Kiron, 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 44-64-11-50.

Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France. Les *Quatre Pièces sacrées* de Verdi en clôture d'un concert dont le programme est un modèle d'intelligence. Très rarement donnée en concert, *la Fantaisie* de Tippett est une commande du Festival d'Edimbourg, créée en 1953. Tirée d'un concerto grosso de Corelli, cette œuvre pour cordes seules est un enchaînement de variations. La cinquième est une fugue citant celle sur un thème de Corelli de Bach. *Un exercice de virtuosité transcendé* par le compositeur britannique.

Tippett : Fantaisie concertante sur un thème de Corelli. Prokofiev : Concerto pour piano et orchestre no 1. Verdi : Quatro Pezzi Sacri. Vardan Mamikonian (piano), Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France, Kenneth Montgomery (direction). Salle Pleyel, 20 heures, le 27. Tél. : 45-61-06-30.

Ensemble vocal européen. Pour chacune des œuvres qu'il dirige, Philippe Herreweghe choisit les bons interprètes parmi les ensembles qu'il a à sa disposition. Cette attitude respectueuse de la musique et des interprètes est à relever car elle préfigure ce que sera vraisemblablement la règle dans les années à venir.

Monteverdi : Messe « In illo tempore ». Cardoso : Requiem. Ensemble vocal européen, Philippe Herreweghe (direction). Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 20 h 30, le 28. De 90 F à 120 F.

Pierre Amoyal, Gabriel Tacchino. Ce n'est pas avec Gabriel Tacchino, mais avec Pascal Rogé que Pierre Amoyal vient de réenregistrer, pour Decca cette fois, les sonates de Fauré. Un excellent disque. Le voici dans deux sonates françaises qui lui vont comme un gant.

Frank : Sonate pour violon et piano. Saint-Saëns : Sonate pour violon et piano op. 75. Pierre Amoyal (violon), Gabriel Tacchino (piano). Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures, le 30. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Orchestre de Paris. Peut-être Perlman pourrait-il laisser le concerto de Tchaïkovski aux autres violonistes et profiter de son aura pour jouer ceux de Berg, Bartok, Bloch ou Stravinsky. En tout état de cause, il est souvent magnifique dans le concerto du Russe dont Stravinsky disait : « *Il pue le violon.* »

Schubert : Ouverture de Rosamonde. Symphonie no 2. Tchaïkovski : Concerto pour violon et orchestre. Itzhak Perlman (violon), Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, les 2 et 3 novembre. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Nice

I Due Foscari. Le premier spectacle de l'ère Cartier à Nice consacre le retour du metteur en scène Pier Luigi Pizzi perdu de vue depuis son calamiteux *Samson et Dalila* de Bastille.

Verdi : I Due Foscari. John Cheek (Francesco Foscari), Paolo Coni (Jacopo Foscari), Nelly Miricioiu (Lucrezia Contarini), Craig Sirianni (Jacopo Loredano), Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, John Mauceri (direction), Pier Luigi Pizzi (mise en scène). Opéra, 20 heures, le 28 octobre et le 2 novembre ; 14 h 30, le 30 octobre et le 6 novembre. Tél. : 93-85-67-31. De 110 F à 290 F.

Toulouse

Macbeth. Comme souvent à Toulouse, les distributions sont soigneusement mises au point. Le chef d'orchestre Arena a ses admirateurs et ses détracteurs. *Que fera le Suisse Tobias Richter* du combat pour le pouvoir, d'un drame aussi noir que celui de *Macbeth* ?

Verdi : Macbeth. Alain Fondary (Macbeth), Mary Jane Johnson (Lady Macbeth), Tito Beltran (Macduff), Paul Plishka (Banquo), Enrico Cossutta (Malcolm), Chœur et orchestre national du Capitole de Toulouse, Maurizio Arena (direction), Tobias Richter (mise en scène). Théâtre du Capitole, 20 h 30, le 28 octobre et les 1er et 4 novembre ; 14 h 30, le 30 octobre et le 6 novembre. Tél. : 61-22-80-22.

JAZZ

Greg Osby. Le saxophoniste Greg Osby a mis au point une formation ramenée à un quartette et un rapper pour tenter de donner corps à la combinaison →

➡ de rap et de jazz dont son disque paru en 1993 (3D Lifestyles, Blue Note/EMI) n'était qu'un brouillon. Jusqu'à présent, seul Steve Coleman grâce à l'intelligent et rusé regroupement avec Metrics, semble avoir su mener le genre au-delà de l'anecdote.
Hot Brass, 20 h 30, le 28. Tél. : 42-00-14-14. Location Fnac. 90 F.

The Crusaders. Les Crusaders, dont les deux piliers sont le saxophoniste ténor Wilton Felder et le tromboniste Wayne Henderson, ont été oubliés dans la liste grandissante des pères fondateurs du hip hop. Leur jazz funky, même dans ses égarements les plus commerciaux, reste puissant et joyeux.
New Morning, 20 h 30, le 28. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac. De 110 F à 130 F.

La Tombola/Astrolab. Soirée « Tombola », jeudi 27, par le collectif/association/rassemblement Mercoledi & Co réunissant une trentaine de musiciens de l'active scène des Instants chavirés. Du grand chapeau à surprises, on tire les noms de ceux qui pour un soir se retrouveront. Recherche, spontanéité, il faut l'entendre pour y croire. Les 28 et 29, Astrolab, proposition de Noël Akchoté et Thierry Madiot, convie quelques-uns des précédents à lier textes et improvisations, récits et compositions sous trois intitulés mystérieux « Mao Tse Tong Noise Project », « Le Peintre miraculé » et « Désaimantation des cervelles ».
Instants chavirés, les 27 (Mercoledi), 28 et 29 (Astrolab), 21 heures. Tél. : 42-87-25-91. 50 F et 80 F.

Zhivaro Jazz Festival. Le Collectif Zhivaro regroupe depuis 1988, Claude Barthélémy, Sylvain Kassap, Didier Levallet, Jacques Mahieux, Gérard Marais et Henri Texier. Des individualités fortes, liées par plus de vingt ans d'amitié, de parcours communs, d'envies musicales. Ils ont trois soirées consécutives pour s'étonner, responsables de leurs propres formations (deux par concerts) ou ensemble, en début et en fin d'un programme voué à la musique vivante, généreuse et ludique. Le Théâtre de la Cité internationale à Paris, leur convient, comme l'a montré, en décembre 1993, une longue nuit. Chaque soir, intervient un invité proche de la famille : le clarinettiste Jacques Di Donato et le trompettiste Paolo Fresu ou, plus surprenant, le violoniste Didier Lockwood, que l'on n'a pas entendu dans ce contexte depuis longtemps.
Cité internationale, 19 h 30, les 28 et 29 ; 16 heures, le 30. Tél. : 45-89-38-69. Location Fnac. 110 F.

ROCK

Glenn Branca. Guitariste bruyant qui traîne ses décibels aux frontières entre la musique contemporaine et le rock, Glenn Branca a mauvaise réputation, ce qui le rend encore plus séduisant.
Théâtre de la Ville, 20 h 30, le 31. Tél. : 42-74-22-77. Location Fnac. 80 F.

Urban Species. Groupe de rap londonien dont les prestations scéniques n'étaient pas, aux dernières nouvelles, tout à fait à la hauteur des ambitions musicales. Mais tout va tellement vite.
Elysée-Montmartre, 19 h 30, le 1er novembre. Tél. : 42-52-25-15. Location Fnac. 110 F.

Johnny Hallyday. Le concert est complet depuis longtemps et Johnny Hallyday ne séjournera pas assez longtemps à Pigalle pour satisfaire tous ses clients potentiels. C'est quand même un événement que de voir notre rocker national se produire ailleurs que dans un équipement sportif, surtout pour chanter du rock, et en anglais.
La Cigale-Kanterbräu, 20 h 30, les 28, 29, 30 et 31. Tél. : 42-23-15-15. Location Fnac. 330 F.

Alain Bashung. Même s'il a déconcerté, le dernier album d'Alain Bashung, *Chatterton* s'inscrit dans la continuité d'un parcours, d'une œuvre même. La traduction scénique des chansons de Bashung, par Bashung, ne s'éloigne jamais beaucoup de ce goût du risque, de ce mélange d'introspection et d'exhibitionnisme qui font son charme.
Olympia, 20 h 30, les 1er, 2, 3, 4 et 5 novembre ; 16 heures, le 6 novembre. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac. 160 F.

Tournée
Leon Redbone. Immuable mais en perpétuel mouvement, Leon Redbone revient à chaque fois avec une nouvelle trouvaille, ramenée de ses voyages dans le patrimoine musical américain, de la Nouvelle-Orléans aux Ozark Mountains, du début du siècle à la fin des années 40, rien ne lui échappe.
Le 28 octobre, Rouen, Salle Sainte-Croix des Pelletiers ; le 27, Paris, Elysée-Montmartre ; le 29, Tours le Bateau Ivre ; le 30 Saint-Brieuc, le Grand Théâtre (dans le cadre du Festival ArtRock) ; le 31, Toulouse, le Bikini ; le 3 novembre, La Paillade-Montpellier, Salle Jean-Vilar ; le 4, Marseille, Espace Julin ; le 5 novembre, Lyon Salle Garcin.


MELODIE GIMPLE

Randy Newman L'un des seuls hommes vraiment drôles du rock'n'roll, un auteur qui sait dénicher les pires turpitudes du genre humain pour en faire des chansons simples et parfaites. Tout seul, au piano, Randy Newman donne en un récital un aperçu vertigineux de l'univers, de Dieu et de toutes ces choses.
Espace Pierre-Cardin, 20 h 30, le 27. 200 F Location Fnac.

Festivals
ArtRock, Saint-Brieuc. Festival pluridisciplinaire qui offre du théâtre (le Semola Teatro de Barcelone), de la danse (Sobédo, création hip hop) des musiques diverses et pas spécialement rock (de Khaled aux Renegades, steelband de Trinidad) et quand même du rock (Urban Dance Squad, Morphine, Blur). Une idée assez ancienne de la culture rock qui a fait ses preuves à l'usage.
Du 27 au 30 octobre, Saint-Brieuc. Tél. : 96-33-77-50.

Rock Festival, Fontenay-le-Comte. Congrégation de groupes alternatifs de tous les pays : Australie (Hoodoo Gurus), Etats-Unis (Jesus Lizard), France (Prohibition, Drive Blind), Euskadi (Negu Gorriak), Belgique (DEUS). Et tout ça en Vendée. Encore un préjugé qui s'en va.
Du 28 au 30 octobre, Fontenay-le-Comte, Vendée. Tél. : 51-69-23-54.

CHANSON

Adriano Celentano. Roi du rock italien, Johnny Hallyday de la péninsule, Celentano vient fêter à Paris la parution d'un nouvel album qui ne démérite pas. Il a ses inexactitudes, mais le punch ne lui a jamais manqué.
Zénith, 20 h 30, le 28. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac.

Charles Aznavour. Rentrée de Charles Aznavour, avec un nouvel album sans intérêt majeur, mais la machine est ainsi faite : le Palais des congrès nécessite des nouveautés. Mais Aznavour est déjà éternel, et la superbe économie de moyens avec laquelle il parvient à exprimer les sentiments les plus amoureux, les plus troubles, les plus joyeux en fait un grand de la chanson mondiale.
Palais des congrès, 20 h 30, les 26, 27, 28 et 29 octobre et le 1er novembre ; 16 heures, le 30. Jusqu'au 26 novembre. Tél. : 40-68-00-05. De 190 F à 480 F.

Marathon Trenet. Trois jours de spectacles en hommage au Fou chantant. Une centaine d'artistes est annoncée, dont Catherine Sauvage, Pierre Barouh, Sapho, Anne Sylvestre, Romain Didier, Jacques Haurogné. Trénet viendra peut-être, Aznavour fera sans doute un détour. Les organisateurs, le Centre de la chanson d'expression française, ont proposé une liste de deux-cent cinquante œuvres du maître, de *Papa pique et maman coud* à *Quand les cigales seront parties* (1992).
Auditorium des Halles, 20 heures, le 28 ; 12 heures, 16 heures et 20 heures, le 29 ; 14 heures et 18 heures, le 30. Tél. : 42-36-13-90. Location Fnac. De 30 F à 100 F.

Festivals
Nuits de Champagne à Troyes. Placées cette année sous l'autorité de Maxime Leforestier, les Nuits de Champagne font la part belle aux auteurs (Etienne Roda-Gil, l'année dernière). Cette fois-ci, Souchon, Bashung, Mitchell, Devos, Mano Solo et Mambo Mania ont répondu présents.
Du 26 au 30 octobre. Tél. : (16) 25-73-75-97.

MUSIQUES DU MONDE

Zap Mama. Sur scène, les Zap Mama ne ménagent pas leur énergie vocale. Elles chantent a capella la joie des croisements culturels : ces jeunes filles belges d'origine zaïroise (et autres) ont un grain de folie, de la poésie, et des aspirations à la perfection. Elles ont « la pêche » et des idées très colorées.
Elysée-Montmartre, 20 heures, les 26 et 27. Tél. : 42-52-25-15. Location Fnac. 110 F.

Geeta Raja. Une grande chanteuse d'Inde du Sud, couverte de prix et de distinctions dans son pays, excellente joueuse de *veena*, instrument des dieux hindous, fut également professeur à l'université de Bombay où elle enseignait la musique karnatique à des étudiants hindoustanis. La profondeur du classique indien.
Maison de Radio-France, 20 heures, le 28. Tél. : 42-30-15-16. 20 F.

Sampling. Vocalistes et cubains. Chanteurs a cappela et drôles de zouaves. Ils passent en revue les classiques cubains avec un humour flamboyant et un art consommé de la scénographie. Ils sont parfaits.
New Morning, 21 heures, les 30 et 31. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac. De 110 F à 130 F.

Classique : Alain Lompech.
Jazz : Sylvain Siclier.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne.

Théâtre

NOUVEAUTÉS

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
Des amis s'affrontent autour d'un tableau contemporain. La troisième pièce de Yasmina Reza, habituée des Molières. Avec une distribution excitante.
Comédie des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e. A partir du 28 octobre. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F.

Le Chemin creux
d'après Hermann Ungar et Robert-Louis Stevenson, mise en scène de Thierry Atlan.
Une troupe qui suit d'intéressants chemins de traverse adapte trois nouvelles : *les Frères* et *Alexandre*, de Hermann Ungar, et *Will du moulin*, de Robert-Louis Stevenson.
Théâtre de Proposition, 3, cité Souzy, 11e. A partir du 26 octobre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-48-99-30. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F.

Conférence sur Kafka
d'après Alan Bennett, mise en scène de Louis-Charles Sirjacq, avec Roland Amstutz.
Où l'on retrouve l'auteur d'*Espions et célibataires* (actuellement à Chaillot), le Britannique Alan Bennett, qui propose une réflexion insolite sur Kafka. Dans le cadre du Festival d'automne.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 1er novembre. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 10. De 70 F à 150 F.

Luc Bondy, une œuvre à questionner
A partir de fin novembre, le metteur en scène suisse Luc Bondy est l'invité du Théâtre du Châtelet avec un opéra – d'après *la Ronde*, de Schnitzler – et une pièce – *l'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre*, de Peter Handke. Au cours de deux week-ends, l'Académie expérimentale des théâtres lui rend hommage. Avec des films : *Terre étrangère*, réalisé par Luc Bondy en 1987 (28 octobre à 19 heures), *Le Temps et la Chambre*, mise en scène de Chéreau (le 29 octobre à 14 heures) et mise en scène de Bondy (le 29 octobre à 16 h 30) ; des rencontres (le 29 octobre à 19 h 30, dialogue avec Luc Bondy, Patrice Chéreau, Richard Peduzzi, Rudolf Rach, Lionel Richard et Georges Banu ; les 5 et 6 novembre : opéra, espace, jeu et langues sont les axes de discussion avec des invités prestigieux) pour évoquer l'œuvre de ce grand metteur en scène, subtilement obsédée par le désir.
Rond-Point, vendredi 28 et samedi 29 octobre, samedi 5 et dimanche 6 novembre. Tél. : 42-56-86-67.

PARIS

L'Amour en Crimée
de Slawomir Mrozek, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont, Nathalie Cerda, Dominique Pinon, Christiane Cohendy.
Une traversée de l'Histoire russe, de Tchekhov à aujourd'hui. Cette première pièce écrite en français par Slawomir Mrozek a de la vigueur, et des longueurs. La mise en scène de Jorge Lavelli aussi. Mais il y a Michel Aumont...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 3 h 30. De 100 F à 150 F.

Chimère
de Bartabas, avec la troupe du Théâtre équestre Zingaro.
Créé l'été dernier, le spectacle a illuminé le Festival d'Avignon. C'est le plus beau de Zingaro. Un voyage dans le désert du Thar, où Bartabas a rencontré des musiciens enchanteurs et des chevaux rêveurs.
Fort, 174, av. Jean-Jaurès, 94000 Aubervilliers. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-78-25-02. 120 F et 210 F.

Espions et célibataires
d'Alan Bennett, mise en scène de Bruno Bayen, avec Philippe Clévenot, Alexis Forestier, Louis-Do de Lencquesaing, André Marcon et Dominique Valadié.
Variations autour de la vie de deux fameux espions britanniques. Blunt et Burgess. A voir, ne serait-ce que pour Dominique Valadié – notre Jacqueline Maillan – dans le rôle d'Elizabeth II d'Angleterre.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. 110 F et 150 F.

La Femme changée en renard
de David Garnett, mise en scène de Didier Bezace, avec Christophe Grandmann, Serpentine Teyssier et Benoît Marecciole.
Une histoire d'amour merveilleusement étrange. Avec Serpentine Teyssier, qu'on croirait née pour jouer la femme-renard.
Cartoucherie-Théâtre de l'Aquarium, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures et 16 heures. Tél. : 43-74-99-61. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F.

Hölderlin
d'après Friedrich Hölderlin, mise en scène de Juliette Chemillier, avec François Chattot.
Le temps qu'Hölderlin passa chez le menuisier Zimmer – trente-cinq années ponctuées par soixante et une lettres écrites à sa mère. Interprétation splendide de François Chattot.
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mercredi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 1 h 25. 95 F et 130 F.
Dernière représentation le 30 octobre.

Oblomov
d'Ivan Gontcharov, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Hervé Pierre, Gilles Privat, Jean-Pol Dubois, Nicolas Rossier, Christine Vouilloz et Stéphanie Labbé.
Peut-on adapter un roman au théâtre ? Dominique Pitoiset répond à l'éternelle question en proposant une digression lente, et souvent belle, autour du personnage d'Oblomov, dont il fait un frère de Godot.
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 3 heures. 95 F et 130 F.

L'oiseau n'a plus d'ailes
d'après Peter Schwiefert, avec François Duval et la voix de Judith Magre.
D'après la correspondance de Peter Schwiefert, juif allemand qui, pendant la seconde guerre mondiale, chercha à rejoindre les Forces françaises libres. Fort, et sans pathos.
Mathurins (Petits), 36, rue des Mathurins, 8e. Du mardi au samedi à 18 h 30. Tél. : 42-65-90-00. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F.

On purge bébé Feu la mère de Madame
de Georges Feydeau, mise en scène de Bernard Murat, avec Muriel Robin, Pierre Richard, Darry Cowl, Maaike Jansen, Fabienne Chaudat et Urbain Cancelier.
Bernard Murat, qui doit sa carrière au triomphe de *Tailleur pour dames*, revient à Feydeau. Avec une affiche claquante.
Edouard-VII Sacha-Guitry, 10, place Edouard-VII, 9e. Du mardi au samedi à 20 h 45, le samedi à 18 heures. Tél. : 47-42-59-92. Durée : 2 heures. De 100 F à 290 F.

Le roi se meurt
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Georges Werler, avec Michel Bouquet, Juliette Carré, Fanny Delbrice, Bernard Waver, Chantal Deruaz et Bernard Spiegel.
La mise en scène est trop petite pour l'immense talent de Michel Bouquet. A voir pour lui et lui seul, donc.
Atelier, 43, rue d'Orsel, 18e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 55. De 50 F à 250 F.

La Terrible Voix de Satan
de Gregory Motton, mise en scène de Claude Régy, avec Jean-Quentin Chatelain, Axel Bogousslavsky, Valérie Dréville, Graham Valentine.
S'inspirant de légendes celtes, Gregory Motton embarque pour un voyage en sortilèges dans le monde d'aujourd'hui. Claude Régy le met en scène d'une manière incandescente. Le plus beau spectacle du moment. Dans le cadre du Festival d'Automne.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 h 30. De 60 F à 110 F.

La Ville parjure ou le Réveil des Erinyes
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, par la troupe du Théâtre du Soleil.
Faute d'avoir attiré un public suffisant, cette nouvelle pièce d'Hélène Cixous, écrite spécialement pour le Soleil, va quitter l'affiche le 30. C'est une fable qui s'inspire de l'affaire du sang contaminé. Elle est mise en scène de manière splendide par Ariane Mnouchkine. Hâtez-vous !
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Les jeudi et vendredi à 19 h 30, le samedi à 15 h 30, le dimanche à 13 heures. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 2 h 30. De 50 F à 260 F.
Dernière représentation le 30 octobre.

Vous avez dit je ?
de Jean-François Peyret, mise en scène de Sophie Loucachevsky, avec Etienne Pommeret, Pascal Ternisien, Roser Montlo et Simona Maïcanescu.
Dernière ligne droite pour le Théâtre Feuilleton, qui, depuis le printemps dernier, fait se succéder au Petit-Odéon des spectacles tournant autour du thème de l'identité.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e. Les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-33. Durée : 1 heure. 50 F et 70 F.
Dernière représentation le 31 octobre.

Théâtre : Brigitte Salino et Olivier Schmitt

Danse

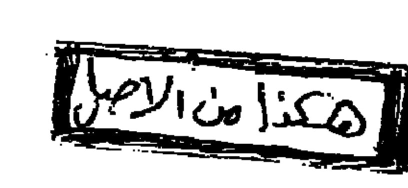
Paris
Jean Guizérix
Les Sept Dernières Paroles du Christ
On salue ici la performance du danseur Jean Guizérix ! Ex-étoile de l'Opéra de Paris, fervent du contemporain, il s'est livré à huit ténors de la chorégraphie française. Coup de chapeau à Dominique Boivin, le seul à nous avoir convaincu.
Théâtre de la Ville, 20 h 30, les 27, 28 et 29. Tél. : 42-74-22-77. De 90 F à 140 F.

Bourges
Odile Duboc
Pour mémoire
cette pièce, formée de morceaux choisis parmi dix ans de chorégraphies, raconte avec élégance le trajet discret d'Odile Duboc, inséparable de la mise en lumière de Françoise Michel.
Maison de la culture, 20 h 45, le 29. Tél. : 48-67-06-07. 80 F.

Dijon
Nouvelles scènes
Boris Charmatz et Dimitri Chamblas : les Disparates
Ils sont formidables. Un premier duo présenté dans le cadre de *Danses d'avril 94* à la Ferme du Buisson avait enthousiasmé le public. Leur talent, lié à une grande simplicité, devrait réserver les meilleures surprises. On compte sur eux.
L'Usine, 21 heures, le 27 ; 22 h 30, le 28 ; 19 heures, le 29. Tél. : 80-67-16-40. De 50 F à 70 F.
Hervé Robbe : Flip Flac
A chaque création, Hervé Robbe avance à grands pas mesurés. Dernièrement son *Factory* qui dansait avec les sculptures de Richard Deacon s'est avéré pure réjouissance. Il faudrait seulement qu'il laisse davantage la bride sur le cou à sa danse. Ses interprètes sont parfaits. Ce qui n'est pas un hasard. *Théâtre des Feuillants, 19 heures, le 28. Tél. : 80-67-16-40. 70 F.*
Catherine Diverrès : L'Ombre du ciel
On prend le pari que cette dernière création, à l'égal de toutes les autres, sera intéressante autant par ses défauts que par ses qualités. La sensibilité de Catherine Diverrès ne laisse personne tiède. Il est vrai qu'elle ne ressemble à personne.
Théâtre du parvis Saint-Jean, 20 h 30, le 29. Tél. : 80-67-16-40. 120 F.

Saint-Brieuc
Collectif Mouv'
Sobedo
Plein de défauts, mais des progrès sympathiques et constants pour ces rappers qui ont relevé le défi de Christian Tamet du Théâtre contemporain de la danse : être capables de travailler ensemble, écrire un sujet, le mettre en danse. La création de *Sobedo* au Casino de Paris, en juillet dernier, a déclenché une tournée de stars pour ces débutants.
Grand Théâtre de la Passerelle, 20 heures, le 27 octobre. Maison de la danse de Lyon, 20 h 30, du 3 au 5 novembre. Espace des arts, Châlon sur Saône, le 9. le Manège à Maubeuge, le 22. A Odyssud, à Blagnac, le 24. Au Manège de La Roche-sur-Yon, le 26. Maison des arts de Créteil, le 3 décembre.

Danse : Dominique Frétard





Arts

VERNISSAGES

Francesco Clemente

Des années 70 aux dernières aquarelles, le parcours tout en dessins d'un Napolitain cosmopolite, arrivé sur la scène artistique avec la Transavangarde. Ce n'est *pas* tout à fait une rétrospective, mais on s'en approche.

Centre Georges-Pompidou, galerie d'art graphique, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 18 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Du 26 octobre au 16 janvier 1995.

Bruce Gilden

Suivre Bruce Gilden dans les rues de New-York, c'est suivre un athlète qui, à l'appareil Leica grand angle, entre avec violence dans la ville, les gens, la rue. Quelle énergie !

Galerie Agathe-Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 4e. Tél. : 42-77-38-24. Tous les jours sauf dimanche et lundi. Du 27 octobre au 26 novembre.

La matière, l'ombre, la fiction

283 photos, 108 auteurs... Sur des thèmes qui lui sont chers, Jean-Claude Lemagny, conservateur à la Bibliothèque nationale, a concocté une exposition fleuve en forme de manifeste.

Bibliothèque nationale, galerie Colbert, Passage Colbert, 6, rue des Petits-Champs, Paris. Tél. : 47-03-81-26. Tous les jours sauf dimanche. Du 27 octobre au 14 janvier.

Seydou Keita

Le Malien Seydou Keita a photographié dans son studio de fortune des milliers d'habitants de Bamako. Un témoignage étonnant sur la société malienne.

Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, bd Raspail, Paris 14e. Tous les jours sauf le lundi. Du 28 octobre au 27 novembre.

PARIS

Gustave Caillebotte

Il est surtout connu pour son legs de toiles impressionnistes, et a été longtemps considéré comme un mécène fortuné et sympathique. Pas comme un peintre important. L'exposition, qui, cent ans après sa mort, réunit près du cinquième de son œuvre, révèle quelques surprises, et un artiste bien loin d'être un simple dilettante.

Grand Palais, galeries nationales, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 janvier 1995. 45 F.

De Bagdad à Ispahan

On n'en finit pas de découvrir la richesse des collections de l'ex-Union soviétique : soixante-dix manuscrits islamiques provenant des collections de l'Institut d'études orientales de Saint-Pétersbourg (qui en conserve 10 000) sont exposés pour la première fois, à Paris. Des plus anciens manuscrits du Coran aux miniatures persanes et mogholes, en passant par une traduction arabe d'Euclide, toute l'exposition rappelle la diversité d'une grande civilisation, qui savait être tolérante.

Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier 1995. 40 F.

Crimée 1854-1856

En soixante tirages d'époque, issus du riche Musée de l'armée, cette exposition photographique remonte aux origines du reportage de guerre : Roger Fenton, James Robertson, Mebedin, Langlois...

Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, place des Invalides, Paris 7e. Tél. : 44-42-37-72. Jusqu'au 8 janvier.

Les oubliés du Caire

En Egypte, il n'y a pas que les pyramides qui recèlent des trésors : les musées Guézireh et Mahmoud-Khalil prêtent à Orsay les « oubliés du Caire » : des œuvres d'Ingres, Courbet, Monet, Rodin et Gauguin acquises au début du siècle par un prince et un sénateur francophiles, et presque jamais vues depuis, en Europe tout du moins.

Musée d'Orsay, place Henry-de-Montherlant, quai Anatole-France, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Conf. le 22 octobre à 11 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995. 36 F, billet jumelé exposition-musée : 55 F.

Walker Evans

L'événement du Mois de la photo (près de quatre-vingts expositions à Paris) est sans doute cette exposition de cent cinquante tirages originaux de Walker Evans sur le thème de la ville, sujet qui a permis au photographe américain de délivrer sa vision de la modernité : architecture, façades, publicités, voitures, cinémas...

Centre national de la photographie, Hôtel Salomon-de-Rothschild, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 53-76-12-32. Sauf mardi. Jusqu'au 5 décembre

« Life » et le cinéma

Munkacsi, Halsman, Eisenstaedt, Mili, Stackpole ont photographié les stars, les tournage et le milieu du cinéma pour le magazine américain *Life*. Leurs meilleures images de 1936 à 1966 figurent dans cette exposition.

Espace photographique de Paris, Nouveau forum des Halles, place Carrée, 4-8, grande galerie, Paris 1er. Tél. : 40-26-87-12. Tous les jours sauf lundi. Jusqu'au 20 novembre.

François Pompon

Tout le monde connaît au moins l'ours de cet animalier, Bourguignon d'origine, qui, dans les années 80 du siècle dernier, exposa au Salon des œuvres d'un réalisme expressif, découvrit la gent animale et s'y consacra pleinement à partir de 1905. Pour en dégager l'essentiel.

Musée d'Orsay, 62, rue de Lille-1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-49-00. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 janvier 1995. 36 F (prix d'entrée du musée)

Nicolas Poussin

La plus grande rétrospective – et la plus mal éclairée – organisée à Paris depuis plus de trente ans. Romain d'adoption, Nicolas Poussin est devenu le symbole de la peinture française. Intellectuelle, brillante et cultivée, mais aussi parfois capable d'audaces surprenantes.

Grand Palais, galeries nationales, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Conférences autour de Poussin à l'auditorium : jeudi 24 nov., 1er et 8 déc. à 18 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1995. 50 F.

Wagner, le « Ring » en images

La Bibliothèque nationale de France propose « la mise en image » des opéras du *Ring* de Wagner à travers une sélection de documents dont certains sont des raretés. L'occasion de découvrir le *Ring* au fil de sa conception et à travers ses illustrations autour de deux axes chronologiques : la création de la *Tétralogie* au Festival de Bayreuth en 1876 et son centenaire à l'Opéra de Paris en 1976.

Bibliothèque nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 4 janvier 1995. 20 F.



Klimt au Musée de la Seita En une soixantaine de dessins, portraits et nus. (Photo ci-dessus : Klimt en 1908).

Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf, Paris-7e. Tél. : 45-56-60-17. Jusqu'au 30 novembre.

Et aussi

Vincent Barré. *Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple, Paris 4e. Tél. : 42-72-39-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre.*

Charles Belle. *Parc floral de Paris, Carré des arts, esplanade du château de Vincennes-bois de Vincennes, Paris 12e. Tél. : 48-08-35-98. Tous les jours sauf lundi et mardi de 10 h 30 à 18 heures et de 14 heures à 18 heures. Changement d'horaire à partir d'octobre. Jusqu'au 20 novembre. 10 F (prix d'entrée du parc).*

Chris Burden. *Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles, Paris 4e. Tél. : 42-78-32-24. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 décembre.*

Jean-Jacques Ceccarelli. *Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine, Paris 6e. Tél. : 43-26-22-32. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 h 30, samedi de 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 19 novembre.*

Cruz-Diez. *Galerie Denise René, 22, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 48-87-73-94. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 12 novembre.*

La Fleur du mal. *Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, route de Sèvres, Paris 16e. Tél. : 45-01-20-10. Tous les jours de 11 heures à 17 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 11 décembre. 30 F, prix d'entrée du parc : 6 F.*

German Art. *Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-72-99-00. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 novembre.*

Raymond Hains. *Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Tél. : 42-18-56-50. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 20 heures, jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 19 février 1995.*

Paul Rebeyrolle. *Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris 3e. Tél. : 42-72-14-10. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 novembre.*

Le Tibet de Jean Mansion. *Musée des arts asiatiques-Guimet, 6, place d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 18 heures. Jusqu'au 28 novembre. 27 F.*

Voltaire et l'Europe. *Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti, Paris 6e. Tél. : 40-46-58-90. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 18 heures, nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995. 35 F.*

RÉGIONS

Angoulême

Paul McCarthy

L'exposition de cet artiste californien a suscité une polémique rétrospectivement bien réjouissante : *Spaghetti Man*, un corps humain à tête de Bugs Bunny et muni selon le catalogue de l'exposition *« d'un pénis de 15 mètres, situé à l'emplacement du vagin et évoquant un spaghetti géant »*, et *MOCA Man*, un mannequin d'homme animé, le pantalon baissé et *« le bassin légèrement animé d'un mouvement ondulatoire »*, ont provoqué l'ire du maire d'Angoulême. Français, encore un effort pour être révolutionnaires.

Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte, 16000. Tél. : 45-92-87-01. Sur rendez-vous, jusqu'au 4 décembre.

Les Bains-Douches, centre départemental d'art contemporain, 4, rue de la Paix, 86300, Chauvigny. Tél. : 49-46-51-31. Sauf lundi et mardi, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 décembre.

Le Cateau-Cambrésis

Auguste Herbin

Après sa présentation à Céret cet été, la plus grande rétrospective consacrée à Herbin (plus de cent tableaux de 1902 à 1960) vient dans sa ville natale, qui met un accent particulier sur ses œuvres de jeunesse. Le parcours surprenant d'un peintre qui navigua du cubisme à l'abstraction géométrique la plus rigoureuse.

Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Sauf mardi et jours fériés, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.

Lyon

Maurice Denis

« ...Un tableau est d'abord une surface plane, recouverte de couleurs, en un certain ordre assemblées », a dit Maurice Denis en 1890, alors qu'il avait vingt ans, l'âge des grandes théories, l'heure du *cloisonnisme et du nabisme*. Son aventure picturale volontiers mystique, mais néanmoins attachée à l'illustration de la vie quotidienne, est retracée en cent quarante tableaux et plus de cent dessins. Certaines œuvres sortent pour la première fois de Russie.

Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Sauf lundi, mardi et fêtes, de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 18 décembre. 20 F.

Nantes

Claude Rutault

« Une toile tendue sur châssis, peinte de la même couleur que le mur sur lequel elle est accrochée » : depuis 1973, date à laquelle Rutault a formulé ce principe, son travail n'y a pas dérogé. Il s'est enrichi d'une autre notion, celle de la prise en charge de l'œuvre par son propriétaire. Nouvelle étape aujourd'hui avec « l'exposition-méthode » : Rutault définit un programme, à charge pour le conservateur de le réaliser. Le spectateur n'est pas oublié, à qui on demande de compléter le catalogue avec ses propres photographies...

Musée des beaux-arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-41-65-65. Sauf mardi, de 10 heures à 18 heures, vendredi jusqu'à 21 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 21 novembre. 20 F.

Nîmes

Absalon

Un jeune visionnaire venu d'Israël, qui rêvait de changer le monde, et faisait, un peu comme Malévitch en son temps, des « propositions d'habitation » blanches. Il est mort l'année dernière, à trente ans.

Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33000. Tél. : 66-76-35-70. Sauf lundi, de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 20 novembre.

Et aussi

Yvette Guilbert à Albi. *Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie, 81003. Tél. : 63-54-14-09. Tous les jours sauf mardi et le 11 novembre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 16 novembre. 20 F.*

Giuseppe Penone à Amiens. *Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80006. Tél. : 22-97-79-79. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 11 décembre.*

Ouzani à Arras. *Centre culturel Noroit, 6-9, rue des Capucins, 62000. Tél. : 21-71-30-12. Tous les jours sauf mardi de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 février 1995.*

Matta à Belfort. *Musée d'art et d'histoire, château et tour 46, 90000. Tél. : 84-28-52-96. Tous les jours sauf mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 15 novembre.*

Rouen, les cathédrales de Monet à Rouen. *Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76000. Tél. : 35-71-28-40. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 novembre. 40 F (billet jumelé avec la visite du musée).*

Arts : Harry Bellet et Geneviève Breerette.
Photo : Michel Guerrin.

Le chanteur publie un nouveau disque et s'installe au Cirque d'Hiver

Brigitte Fontaine raconte Jacques Higelin

Amis de toujours, parfois frères-ennemis, les chanteurs Brigitte Fontaine et Jacques Higelin partagent une vision théâtrale et exacerbée du monde et une même idée de la musique. Ensemble, ils ont chanté « Cet enfant que je t'avais fait ». A l'occasion de la parution du nouvel album du chanteur, « Aux héros de la voltige » et à la veille de sa rentrée au Cirque d'Hiver, Brigitte Fontaine nous raconte Jacques Higelin.



Jacques Higelin.

« Où avez-vous rencontré Jacques Higelin ?

– Vers la fin de l'année 64, Higelin est venu dans un beuglant où je chantais. Il m'a dit qu'il était *« tombé raide »* en me voyant. Il venait de rencontrer Rufus. Nous avons créé à trois une pièce musicale, *Maman j'ai peur*. On l'a jouée très longtemps à la Vieille Grille. Elle n'était pas mal, c'était une espèce de chapelet assez compact, d'une énergie folle, dont le thème était la peur. *[Brigitte Fontaine traîne sur la dernière syllabe, laisse le mot « peur » en suspension.]* Des tas de situations de peur. Nous formions une boule d'énergie. On n'arrêtait pas de tomber, de rouler, de sauter. *[Le décor était constitué de gros tendeurs de bicyclette, de trappes.]* Quand j'ai rencontré Jacques, il était exalté, rigolo, plein d'enthousiasme. Nous chantions un peu, mais nous avions interdit à Rufus de chanter. Il nous en a toujours voulu. Nous supposions qu'il chantait mal.

– Vous êtes-vous croisés aux Trois Baudets, le cabaret de Jacques Canetti ?

– Non. Je suis passée aux Trois Baudets à mes débuts. Je faisais quatre endroits dans la même soirée. Je commençais à Bobino, puis j'allais à la Grande Séverine, rue Saint-Séverin, pour jouer une pièce de Boris Vian, je fonçais aux Trois Baudets, et je finissais dans une boîte vers la rue de l'Université. Cette époque des cabarets était un peu triste, mais il n'y avait que ça. Un seul était unique, un vrai théâtre, un café-théâtre, qui avait produit *Maman, j'ai peur* : la Vieille Grille. Puis, nous sommes allés au petit Théâtre des Champs-Elysées. Nous avons enregistré un disque chez Canetti, *Douze chansons avant le déluge. [En 1966, on y trouvait notamment une chanson composée en commun,* la Grippe : « La grippe vous va très bien, m'a dit mon amant ce soir... »*]*

– C'était l'avant 68...

– Oui. On a souvent dit que *Maman, j'ai peur* avait été annonciateur de mai 68. Par son énergie trépidente, son insolence. Il était craquant, et quand il m'a proposé le spectacle sur la peur, je lui ai répondu : *«Tu ne peux pas mieux tomber, j'ai peur de tout. »* Ecrire et jouer une pièce sur la peur, tout en la retournant de façon drôle évidemment, m'a séduite. *[L'époque était à l'éclectisme, à l'art total. Higelin avait commencé une carrière d'acteur au théâtre, qui fut interrompue par la guerre d'Algérie.]*

Ken, le fils de Jacques, veut reprendre *Maman j'ai peur*. Il ne considère pas que ce soit anachronique. Il a trouvé à qui attribuer le rôle masculin, mais pas la fille. Il dit que personne ne peut me remplacer. *[Brigitte Fontaine éclate de rire, se traite de « mégalo » et finit par avouer qu'il* « a bien raison ».*]* Je trouve qu'il devrait demander à Bjork. Parce que j'aime beaucoup le feeling de cette chanteuse, elle a quelque chose de perçant, d'émouvant, de mouvant. *Maman j'ai peur* doit être un peu démoniaque, rigolo, bondissant. La peur aujourd'hui est plus que jamais d'actualité.

– Vous étiez gauchistes en mai 68 ?

– J'étais non alignée. Se qualifier de « libertaire », c'est déjà s'aligner. Mais disons que j'étais plus proche des anars. Jacques était un peu « trotz ». Pas moi. *[Dans l'après 70, on a souvent vu Higelin aux côtés de Jérôme Savary, Bulle Ogier, Jean-Pierre Kalfon, Pierre Clémenti, aux manifestations organisées par la mouvance gauchiste. Tambours et fanfares, soutien au FAHR, happenings de rues contre la guerre du Vietnam, etc.]*

– Avec Areski, vous avez introduit l'idée des « musiques du monde » dans la chanson française.

– Areski est né en France, il a un côté très français, mais ses racines sont au Maghreb. Ses compositions sont imprégnées des deux cultures. Sa musique est libre et rigoureuse à la fois. Areski est arrivé trois ans après ma première rencontre avec Jacques. Il était son copain de régiment. Après *Maman j'ai peur*, j'ai voulu chanter avec un groupe, toute seule. Jacques a monté une pièce [Il n'y aura plus d'arbres, *avec Rufus, au théâtre Alpha 347. L'affiche était signée Folon]*, et a commencé à jouer avec Areski. J'ai rapidement voulu faire des chansons avec Areski, dont la musique me plaisait. Puis, nous avons joué tous trois *Niok*, un spectacle qui comportait une grande part d'improvisation. Chaque soir – c'était au Lucernaire – tout changeait. C'était drôle. L'époque était remuante. L'Art Ensemble of Chicago – avec qui j'ai enregistré un disque – passait nous voir. Moi, j'ai continué à jouer avec des jazzmen américains. Jacques a entamé sa période rock. Il a galéré. *[En 1969, Pierre Barouh lance le label Saravah, dont la devise est :* « Il y a des années qu'on a envie de ne rien faire ». *Higelin enregistre son premier disque avec Areski. C'est l'époque des concerts-happenings au Vieux Colombier, des bœufs avec les joyeux drilles du free-jazz militant.]*

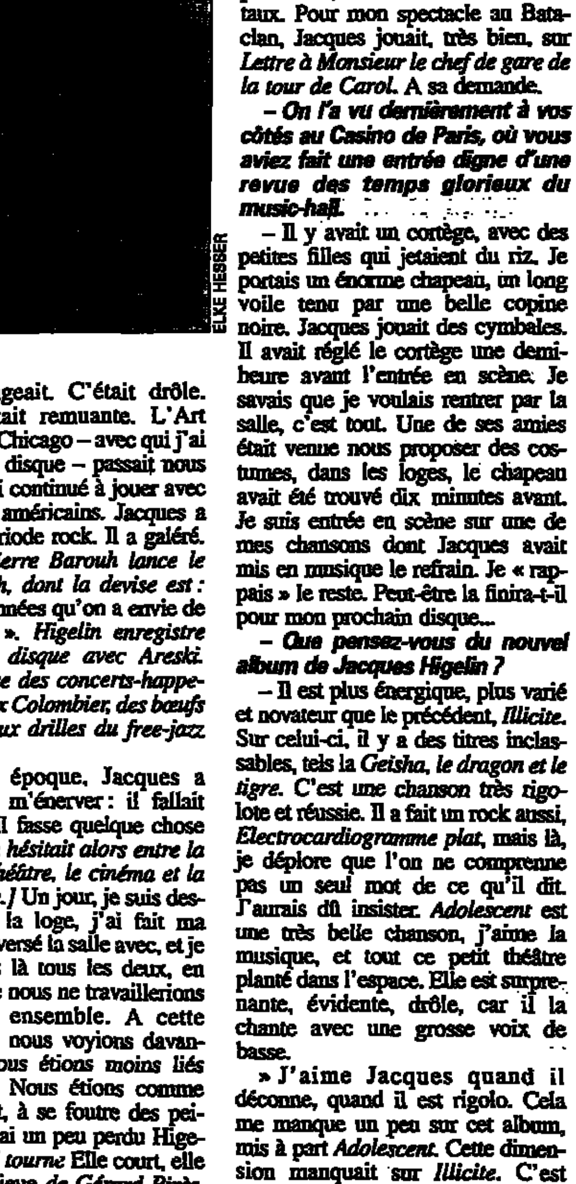
» A cette époque, Jacques a commencé à m'énerver : il fallait vraiment qu'il fasse quelque chose seul. *[Higelin hésitait alors entre la chanson, le théâtre, le cinéma et la mise en scène.]* Un jour, je suis descendue dans la loge, j'ai fait ma valise, j'ai traversé la salle avec, et je les ai plantés là tous les deux, en étant sûre que nous ne travaillerions plus jamais ensemble. A cette époque, nous nous voyions davantage, mais nous étions moins liés qu'à présent. Nous étions comme chient et chat, à se foutre des peignées. Puis j'ai un peu perdu Higelin de vue. *[Il tourne* Elle court, elle court, la banlieue *de Gérard Pirès, s'achète un camion et voyage.]*

– Comment avez-vous pris le virage rock de Jacques Higelin à l'époque de l'album* BBH 75*, en 1974 ?

– Le rock lui convenait très bien. Entre autres, à cause de l'énergie. Ce que je faisais avec Areski était d'un autre abord, d'une autre provenance, mais j'ai toujours adoré écrire des choses rock, en faire sur scène.

***– Pourtant, Higelin était bien l'héritier de la chanson française, de Trénet par exemple. En septembre, Jean-Marie Cavada avait choisi Jacques Higelin pour sa « Marche du siècle » de la rentrée en citant comme référence principale la chanson* Cet enfant que je t'avais fait.**

– Cette référence m'étonne. Pourquoi les gens sont-ils tellement émus – jusqu'aux larmes – quand nous chantons cette chanson, alors qu'elle n'était pas faite pour émouvoir ? C'est une farce libre. *[Cette chanson était extraite du film* les Encerclés *de Christian Gion, où apparaissaient Rufus, Higelin et Fontaine, et qui était sorti en plein mai 1968. Elle avait été publiée sur un 45-tours AZ, avec en face B* le Roi de la naphtaline *et traitait par l'absurde et la dérision la non-communication entre les amants.]* La réécouter vingt ans plus tard peut toucher, mais il est étonnant que le côté farce se soit ainsi estompé. Nous l'avons reprise à La Villette, pendant le spectacle de Jacques, *il y a quatre* ans. Les gens pleuraient, ils sont très sentimentaux. Pour mon spectacle au Bataclan, Jacques jouait, très bien, sur *Lettre à Monsieur le chef de gare de la tour de Carol*. A sa demande.



Brigitte Fontaine.

– On l'a vu dernièrement à vos côtés au Casino de Paris, où vous aviez fait une entrée digne d'une revue des temps glorieux du music-hall.

– Il y avait un cortège, avec des petites filles qui jetaient du riz. Je portais un énorme chapeau, un long voile tenu par une belle copine noire. Jacques jouait des cymbales. Il avait réglé le cortège une demi-heure avant l'entrée en scène. Je savais que je voulais rentrer par la salle, c'est tout. Une de ses amies était venue nous proposer des costumes, dans les loges, le chapeau avait été trouvé dix minutes avant. Je suis entrée en scène sur une de mes chansons dont Jacques avait mis en musique le refrain. Je « rappais » le reste. Peut-être la finira-t-il pour mon prochain disque...

– Que pensez-vous du nouvel album de Jacques Higelin ?

– Il est plus énergique, plus varié et novateur que le précédent, *Illicite*. Sur celui-ci, il y a des titres inclassables, tels la *Geisha, le dragon et le tigre*. C'est une chanson très rigolote et réussie. Il a fait un rock aussi, *Electrocardiogramme plat*, mais là, je déplore que l'on ne comprenne pas un seul mot de ce qu'il dit. J'aurais dû insister. *Adolescent* est une très belle chanson, j'aime la musique, et tout ce petit théâtre planté dans l'espace. Elle est surprenante, évidente, drôle, car il la chante avec une grosse voix de basse.

» J'aime Jacques quand il déconne, quand il est rigolo. Cela me manque un peu sur cet album, mis à part *Adolescent*. Cette dimension manquait sur *Illicite*. C'est pourtant là que je préfère Jacques Higelin. C'est là qu'il est le plus efficace. Le plus convaincant : quand il rigole, qu'il est un voyou jubilant. Ou alors dans des chansons très rock, avec un texte carré, comme *Lettre à la petite amie de l'ennemi public n° 1*. Mon album préféré est d'ailleurs *No man's land [1978]*, où il y a aussi cette chanson superbe, que j'appelle *L'île au trésor*, une splendide ballade, que Jacques a intitulée *L comme beauté*. *Champagne pour tout le monde* était très bien aussi.

– Higelin est-il sensible à vos critiques ?

– Jacques me fait parfois des scènes. Il boude, me dit que je n'aime pas ce qu'il fait ; il craint toujours que je le désapprouve, mais il a tort : de toute façon, Higelin est un artiste, un vrai, et je trouve qu'il n'y en a pas beaucoup. Même s'il dévie, se plante, il l'est toujours, il cherche, se passionne. Il invente.

– Qu'est-ce que vous aimez le moins ?

– Quand il fait le curé. Il est persuadé qu'il est important de délivrer des messages. Le droit au logement, ses engagements sociaux, ça va, c'est très bien. Mais quand il se met à bavarder sur nos sentiments, notre esprit, notre cœur, notre âme... C'est du blabla dont il n'a nul besoin. Il croit que cela crée un lien nécessaire avec son public.

– Vous ne le faites jamais ?

– Je ne le pourrais pas. Je ne le voudrais pas. Quand je parle, cela fait partie du déroulement, de la sculpture du concert, c'est du théâtre.

– On dit d'Higelin qu'il donne les concerts les plus longs de l'Hexagone.

– Il n'a pas envie de partir de scène, il revient avec des anciennes chansons, il parle, il ne peut pas s'empêcher. Il est content, il a envie d'être là, que cela continue. Higelin est très vivant, et à ce point-là, c'est rare. Et même si cette vitalité est parfois détournée, je la trouve précieuse. On qualifie souvent Higelin de baladin, de funambule, d'Arlequin : il a beaucoup plus de poids que cela. Il est également une espèce de paysan très rassurant, gentil, aimant beaucoup la vie, travailler, inventer. Ce n'est ni un feu-follet, ni un lutin. Il est une des rares personnes avec qui je n'ai pas peur, il m'entraîne là où je n'irais jamais avec quiconque. C'est un soleil rayonnant. »

Propos recueillis par
VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Jacques Higelin sera au Cirque d'Hiver Bouglione, 110, rue Amelot, 75011 Paris, M° Filles-du-Calvaire. Jusqu'au 20 novembre à 20 h 30, matinées les dimanches à 17 h 30. Relâche les lundis. Tél. : 44-78-25-01. Location FNAC, Virgin. De 170 F à 200 F.

★ Après un retour remarqué sur la scène parisienne et un album riche en surprises (French Corazon, *EMI), Brigitte Fontaine vient de reprendre la chanson* Ailleurs *sur des arrangements d'Higelin (chez EMI).*

Un album provocateur

AUX héros de la voltige, de Jacques Higelin, est moins sage qu'*Illicite* (1992), fabriqué dans l'émotion de la naissance d'Izia, sa fille. Avec ses morceaux de durée égale (quatre minutes environ) et ses surprises, *Aux héros de la voltige* reprend les thèmes habituels du chanteur. Il s'ouvre sur un *Berceau de la vie* imprégné de philosophie existentielle, suivi d'*Electrocardiogramme plat*, chanson houleuse et noire, décousue, mélangeant les mouches, le formol, l'ego et les pare-chocs. *« Je suis hot/Chaud/J'ai l'sang qui bout/Pas besoin de carotte ni de bâton/pour me tenir debout/Je suis hot chaud »*, poursuit Higelin sur un tapis de musiques ourlées en vagues. Une fantaisie orientale, *le Dragon, le Tigre, la Geisha*, annonce d'autres noirceurs : *« Caractériel et psychopathe/Écorché vif, paranoïque/ Sado-maso/ Agoraphobe et claustro/J'me sens d'attaque /Pour affronter/Les retombées de la crise »*.

Ce disque a ses beautés : un hymne à l'adolescent, grandi par la voix profonde de la chanteuse corse Jackie Micaëlli (du groupe polyphonique *Donnisulana*), un clin d'œil très frais au *Naïf haïtien (« à l'ami qui vient de se faire la belle sur les ailes de la création »)*. La voix est devant, la musique plane derrière et les rythmes dominent en sourdine. C'est du nouvel Higelin, toujours pétillant, mais moins mélodique et plus à cran.

V. Mo.

★ Aux héros de la voltige, *1 CD EMI 8302582.*